

# PLUi

Lautrécois - Pays d'Agout

Communauté de Communes du  
Lautrécois-Pays d'Agout

Elaboration du Plan Local  
d'Urbanisme Intercommunal

**Pièce n°1**  
**Rapport de présentation**  
*Etat Initial de l'Environnement*



# SOMMAIRE

<b>Avant-Propos.....</b>	<b>5</b>	2.5	Le réseau viaire et l'implantation urbaine .....	46
		2.6	Les routes belvédères et alignement d'arbres .....	48
<b>1. Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) .....</b>	<b>6</b>	<b>3. Les Risques naturels sur le territoire .....</b>	<b>52</b>	
1.1	Contexte législatif.....	3.1	Présentation générale .....	52
1.2	Evaluation environnementale liée à l'élaboration d'un PLU/PLUi .....	3.2	Risque Inondation : Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) .....	55
1.3	Le PLUi de la CCLPA .....	3.3	Risque Mouvement de terrains – tassement différentiels : PPRMT .....	75
<b>2. Les documents cadres à intégrer dans l'élaboration du PLUi .....</b>	<b>15</b>	3.4	Le Risque Feu de forêt.....	78
2.1	Le SDAGE Adour-Garonne .....	3.5	Le Risque Tempête .....	79
2.2	Le SAGE Agout .....	3.6	Le Risque Rupture de barrage .....	80
2.3	Le SRCE Midi-Pyrénées .....	3.7	Le Risque Transport de matières dangereuses .....	80
2.4	Le SRCAE Midi-Pyrénées.....	3.8	Les Risques Technologiques .....	80
2.5	Le PCET du Tarn .....	3.9	Etat des catastrophes naturelles .....	81
2.6	Absence de SCOT sur le territoire de la CCLPA.....	3.10	Autres risques.....	86
		3.11	Risque sismique.....	87
		3.12	Synthèse générale sur les risques naturels et enjeux à venir.....	87
<b>Etat Initial de l'Environnement .....</b>	<b>20</b>	<b>4. Analyse paysagère.....</b>	<b>90</b>	
<b>1. Contexte général de la CCLPA et fonctionnement .....</b>	<b>21</b>	4.1	L'évolution des paysages accompagne l'évolution des pratiques.....	90
1.1	Présentation du territoire.....	4.2	Les unités du paysage.....	92
1.2	Un territoire dépendant des pôles extérieurs .....	4.3	La vallée alluviale du Dadou .....	93
1.3	Une multipolarisation du territoire .....	4.4	La vallée alluviale de l'Agout .....	99
1.4	La fonction récréative et touristique du territoire .....	4.5	Les Collines douces.....	106
1.5	Une offre de transport inégalement répartie.....	4.6	Les Collines escarpées .....	113
1.6	L'offre en déplacement doux .....	<b>5. Le milieu naturel .....</b>	<b>125</b>	
1.7	L'utilisation des modes de transport pour les déplacements domicile-travail 35	5.1	Rappel du contexte .....	125
1.8	Synthèse du fonctionnement territorial.....	5.2	Méthodes .....	126
		5.3	Le patrimoine naturel et les continuités écologiques de la CCLPA .....	127
<b>2. Grandes caractéristiques de la CCLPA.....</b>	<b>37</b>	5.4	Synthèse de l'analyse du milieu naturel.....	170
2.1	Le relief.....	<b>6. La trame urbaine intercommunale .....</b>	<b>171</b>	
2.2	Le réseau hydrographique.....	6.1	Le développement urbain de la CCLPA depuis 2005 .....	171
2.3	Les espaces agricoles.....			
2.4	Les espaces boisés .....			

6.2	Un résiduel de densification important à prendre en compte dans le projet de PLUi176	
6.3	Equipements existants .....	188
6.4	Caractéristiques de la trame urbaine .....	191
6.5	Synthèse de l'analyse urbaine .....	222
7.	Architecture et Patrimoine .....	224
7.1	Bâti traditionnel et paysage .....	224
7.2	Matériaux et couleurs .....	225
7.3	Histoire et évolution urbaine .....	227
7.4	Organisation du bâti traditionnel et typologie .....	228
7.5	Synthèse, enjeux et orientations à venir .....	239
7.6	Synthèse du diagnostic architecture et patrimoine .....	240

<b>3.</b>	<b>Activités économiques du territoire .....</b>	<b>282</b>
3.1	Situation socio-économique générale du territoire Tarnais dans le contexte régional Midi-Pyrénéen .....	282
3.2	Le tissu d'entreprises du Tarn.....	284
3.3	Situation des entreprises et de l'emploi tarnais .....	285
3.4	Situation économique générale du territoire du Laurécois Pays d'Agout.....	290
3.5	Synthèse du volet Socio-Economique.....	305

## Diagnostic socio-économique ..... 241

<b>1.</b>	<b>Analyse démographique de la CCLPA .....</b>	<b>242</b>
1.1	Evolution de la population .....	242
1.2	Structure de la population.....	250
1.3	Caractéristiques des ménages .....	254
1.4	Synthèse de la démographie .....	255
<b>2.</b>	<b>Parc de logements .....</b>	<b>256</b>
2.1	Evolution du parc de logements.....	257
2.2.	Typologie du logement.....	264
2.3.	Logements sociaux .....	269
2.4.	Evolution de la construction de logements .....	271
2.5.	Synthèse du parc immobilier .....	281



# Avant-Propos

# 1. Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

## 1.1 Contexte législatif

Les données ci-dessous présentées n'ont pas vocation à être exhaustives mais à retracer de manière synthétique le cadre législatif de la planification territoriale et de l'élaboration des documents d'urbanisme.

### La Loi Solidarité et Renouvellement Urbain

La Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 Décembre 2000 a modifié fortement l'approche de l'aménagement du Territoire en instituant les PLU comme nouvel outil de planification à l'échelle locale à privilégier.

Ceux-ci ont ainsi pour vocation de remplacer à terme les Plans d'Occupation des Sols mis en place près de 30 années plus tôt (1967 : Loi d'Orientation Foncière). L'approche ainsi apportée par les PLU/PLUi se veut plus globale et vise la définition de projets de territoires en intégrant les objectifs du Développement Durable (apparition du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, PADD). Les PLU/PLUi ont ainsi vocation à équilibrer le développement urbain avec la préservation des espaces naturels en tenant compte de nouveaux enjeux (renouvellement urbain, mixité sociale, diversité des fonctions urbaines, habitat et mixité sociale, transports et déplacements) et de nouveaux équilibres à atteindre (planification urbaine, économie, déplacements, environnement, habitat).

### La Loi Urbanisme et Habitat

La Loi Urbanisme et Habitat du 02 Juillet 2003 a permis de simplifier et clarifier certains points de la Loi SRU en matière d'élaboration de PLU.

Point majeur de cette évolution en matière d'élaboration de PLU/PLUi, le PADD, jusqu'alors opposable, ne l'est plus mais conserve son caractère central et obligatoire avec la définition des grandes orientations d'aménagement et de développement pour la Collectivité.

### La Loi portant Engagement National pour l'Environnement

La Loi portant Engagement National pour l'Environnement du 12 Juillet 2010 (dite Grenelle II), a considérablement renforcé la prise en compte des enjeux environnementaux dans les documents d'urbanisme avec le renforcement de la prise en compte de thématiques phares : les bâtiments et l'urbanisme, les transports, l'énergie, la biodiversité, les risques, la santé et les déchets.

En matière de planification locale par le biais des PLU, la Loi Grenelle II instaure des nouveaux objectifs articulés autour de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la préservation et la remise en état des continuités écologiques, de la maîtrise de l'énergie et du développement des communications numériques.

La Loi Grenelle II fait également apparaître la notion de modération de consommation d'espace dans les PADD et renforce le rôle des Orientations d'Aménagement qui ont désormais une portée programmatique : les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sont nées.

Enfin, la Loi Grenelle II a promu fortement le développement des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux comme nouvel outil de planification en renforçant l'échelle intercommunale et sa pertinence pour mettre en place des politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements.

### La Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové

La Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) promulguée le 24 Mars 2014 fait évoluer la planification locale.

Les Plans d'Occupation des Sols (POS) non remplacés par des PLU avant le 27 Mars 2017 deviennent caducs laissant place aux règles du Règlement National d'Urbanisme. La mise en œuvre de PLU intercommunaux vise à être généralisée avec une augmentation des transferts de compétences en urbanisme aux intercommunalités.

Le contenu des PLU/PLUi évolue également avec un enrichissement de l'Etat Initial de l'Environnement (analyse des capacités de densification dans les trames urbaines, inventaires du stationnement et des capacités de mutualisation, analyse chiffrée de la consommation foncière des 10 dernières années) et une modification des règlements (suppression du Coefficient d'Occupation des Sols - COS -, de la superficie minimale des

terrains, mise en place de Secteurs de Taille Et de Capacité d'Accueil Limité – STECAL - en zone agricole et naturelle).

### La Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt

La Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 Octobre 2014 revient sur certains points de la Loi ALUR et notamment sur les éléments suivants : les extensions et les annexes des habitations en zones agricole et naturelle sont désormais possibles sous réserve de ne pas compromettre l'activité agricole et la qualité des paysages (prescriptions dans le règlement du PLU/PLUi). Par ailleurs, le règlement peut également identifier des bâtiments pouvant changer de destination dans les mêmes conditions que les possibilités d'annexes et d'extensions des habitations.

Enfin, le PLU/PLUi peut définir en zones agricole et naturelle des Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) dans lesquels peuvent être autorisées des constructions, des aires d'accueil des gens du voyage et des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs.

### La CDPENAF et la CDNPS

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) doit être consultée :

- > Pour les PLU/PLUi non couverts par un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) lorsque ceux-ci réduisent les surfaces des espaces naturels, agricoles ou forestiers (Avis simple).
- > Pour les PLU/PLUi réduisant les surfaces affectées à des productions AOP (Avis conforme).
- > Lors de la mise en place de STECAL (Avis simple).
- > Lorsque le changement de destination de certains bâtiments est autorisé en zone agricole (Avis conforme).
- > Pour déroger à la règle de constructibilité limitée lorsqu'un SCOT n'est pas approuvé (Avis simple).

La Commission Départementale de la nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) :

- > Lorsque le changement de destination de certains bâtiments est autorisé en zone naturelle (Avis conforme).

## 1.2 Evaluation environnementale liée à l'élaboration d'un PLU/PLUi

### Contexte législatif

Conformément aux Articles R 104-8 et R 104-9 du Code de l'Urbanisme, plusieurs cas de figure se présentent en matière d'évaluation environnementale des PLU/PLUi :

- > Une évaluation environnementale d'un PLU/PLUi est nécessaire lorsqu'il est établi, après un examen au cas par cas, que la procédure d'élaboration du document d'urbanisme est susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement.
- > Une évaluation environnementale d'un PLU/PLUi est nécessaire dans le cas de documents d'urbanisme permettant la réalisation de travaux, aménagements, ouvrages ou installations susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000.
- > Une évaluation environnementale d'un PLU/PLUi est requise si la commune est concernée par tout ou partie d'un site Natura 2000.

Si l'élaboration, la révision ou la mise en compatibilité d'un PLU/PLUi ne rentre pas dans les cas de figure mentionnés ci-dessus, un examen au cas par cas doit être réalisé auprès de l'Autorité Environnementale.

### Le cas de la CC du Laurécois-Pays d'Agout (CCLPA)

La CCLPA est traversée par le site Natura 2000 « Vallée du Tarn, Aveyron, Viaur, de l'Agout et du Gijou » : **une évaluation environnementale du PLUi est donc nécessaire.**

## 1.3 Le PLUi de la CCLPA

### La Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout

La Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout (CCLPA) est composée de 28 communes localisées sur un territoire de 38 400 hectares dans le Tarn à proximité de Castres, Lavaur et Graulhet. Elle est née le 1<sup>er</sup> Janvier 2013 de la fusion des CC du Lautrécois et du Pays d'Agout.

La CCLPA est composée des communes de : **Fiac, Damiatte, Vielmur-sur-Agout, Lautrec, Magrin, Saint-Julien-du-Puy, Montpinier, Laboulbène, Venès, Saint-Genest-de-Contest, Jonquières, Teyssode, Carbes, Viterbe, Cabanès, Puycalvel, Saint-Paul-Cap-de-Joux, Fréjeville, Cuq, Brousse, Montdragon, Prades, Peyregoux, Guitalens l'Albarède, Pratviel, Serviès, Missècle et Moulayrès.**

Les communes de la CCLPA disposent parfois de documents d'urbanisme :

Fiac	Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2016
Damiatte	Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2013
Vielmur-sur-Agout	Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2012
Moulayrès	Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2014
Missècle	Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2014
Lautrec	Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2005
Magrin	Carte Communale approuvée en 2010
Saint-Julien-du-Puy	Carte Communale approuvée en 2009
Montpinier	Carte Communale approuvée en 2006
Laboulbène	Carte Communale approuvée en 2006
Venès	Carte Communale approuvée en 2006
Saint-Genest-de-Contest	Carte Communale approuvée en 2007
Jonquières	Carte Communale approuvée en 2005
Teyssode	Carte Communale approuvée en 2004
Carbes	Carte Communale approuvée en 2003
Viterbe	Carte Communale approuvée en 2007
Cabanès	Carte Communale approuvée en 2011
Puycalvel	Carte Communale approuvée en 2006
Saint-Paul-Cap-de-Joux	Carte Communale approuvée en 2006
Fréjeville	Carte Communale approuvée en 2007
Cuq	Carte Communale approuvée en 2011
Brousse	Carte Communale approuvée en 2010
Montdragon	Carte Communale approuvée en 2006
Prades	Règlement National d'Urbanisme
Peyregoux	Règlement National d'Urbanisme
Guitalens l'Albarède	Règlement National d'Urbanisme
Pratviel	Règlement National d'Urbanisme
Serviès	Plan d'Occupation des Sols



### Les documents d'urbanisme en vigueur

### Les attentes communales de la démarche du PLUi

Pendant la réalisation de l'Etat Initial de l'Environnement, des rendez-vous ont été menés avec les différentes communes afin de faire le bilan de leur développement et de prendre connaissance de leurs éventuels atouts, points faibles et de leurs projets. Les communes ont également été questionnées sur leur positionnement au sein de la CCLPA et sur les attentes qu'elles ont par rapport au PLUi en cours d'élaboration. Cette retranscription synthétique ne vise pas à divulguer des informations ou projets communaux mais à faire émerger, le cas échéant, des attentes et situations particulières à prendre en considération dans l'Etat Initial de l'Environnement puis dans la construction du projet de PLUi.

*Définitions des acronymes utilisés dans le tableau suivant : Règlement National d'Urbanisme (RNU), Carte Communale (CC), Plan Local d'Urbanisme (PLU).*

Communes	Population (2015)	Document d'urbanisme	Positionnement dans la CCLPA	Attentes par rapport au PLUi
Fiac	933 hbts.	PLU	Périphérique à l'ouest et tournée vers Lavour	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ne pas laisser mourir le village</li> <li>Pérenniser l'école</li> <li>Développer du périscolaire</li> <li>Rééquilibrer l'offre en service avec le fonctionnement de la CCLPA</li> <li>Développer la fibre optique</li> <li>Implanter une maison de retraite ?</li> </ul>
Damiatte	1022 hbts.	PLU	Présence d'une gare - SNCF	<ul style="list-style-type: none"> <li>Limitier les interprétations réglementaires dans le règlement écrit</li> <li>Limitier la consommation d'espaces en cohérence avec l'identité rurale</li> <li>Mettre en place des palettes de couleurs</li> <li>Conservier de la vie dans les petites communes, leur permettre un minimum de développement</li> <li>Favoriser les Zones d'Activités Économiques (ZAE) existantes</li> </ul>
Vielmur-sur-Agout	1512 hbts.	PLU	Proximité de Castres Présence d'une gare - SNCF	<ul style="list-style-type: none"> <li>Trouver un équilibre ruralité et vie locale</li> <li>Développer le locatif social</li> <li>Se réappropriier l'Agout</li> <li>Mettre en place une aire de covoiturage</li> <li>Conforter la ZAE le long de la RD 112</li> <li>Entamer des réflexions sur la petite enfance</li> <li>Valoriser le patrimoine</li> </ul>
Lautrec	1776 hbts.	PLU	Commune mieux dotée en équipements Pôle d'emplois (tourisme/activités)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Restreindre l'urbanisation</li> <li>Respecter l'existant et les espaces naturels</li> <li>Conservier les services</li> <li>Canaliser les ZAE diffuses</li> <li>Voie verte à valoriser</li> <li>Valoriser Lautrec et le Paysage</li> </ul>

Communes	Population (2015)	Document d'urbanisme	Positionnement dans la CCLPA	Attentes par rapport au PLUi
Magrin	133 hbts.	CC	Limite CCLPA / CC Sor et Agout	<p>Préserver les zones constructibles de la CC</p> <p>Développer le réseau Internet et le ramassage scolaire</p> <p>Prendre en compte le projet autoroutier Castres-Toulouse</p> <p>Ne pas bloquer les constructions existantes</p>
Saint-Julien-du-Puy	434 hbts.	CC	Commune tournée vers le nord	<p>Ne pas condamner les communes rurales et maintenir les équipements existants comme les écoles</p> <p>Créer de la vie locale sur la commune</p> <p>Maintenir les haies/ en créer</p> <p>Eviter l'exploitation excessive des pans agricoles</p>
Montpinier	191 hbts.	CC	Proximité de Castres	<p>Développement communal modéré</p> <p>Développer la fibre optique</p> <p>Maintenir la gare de Vielmur sur Agout</p> <p>Ne pas priver les petites communes de développement</p>
Laboulbène	141 hbts.	CC	Commune résidentielle aux portes de Castres	<p>Développer la commune de manière modérée</p> <p>Intégrer les constructions dans la trame paysagère</p> <p>Développer la fibre optique et l'ADSL</p> <p>Aménager un abribus pour les transports scolaires</p>
Venès	780 hbts.	CC	-	<p>RD 612 est un axe structurant intéressant pour le territoire</p> <p>Tenir compte de l'éventuel projet d'Autoroute Castres-Toulouse</p>
Saint-Genest-de-Contest	305 hbts.	CC	Difficulté de positionnement (commune excentrée) Distance de Serviès importante	<p>Limiter l'urbanisation</p> <p>Ne pas oublier les petites communes rurales</p> <p>Développer les compétences intercommunales</p>
Jonquières	452 hbts.	CC	-	<p>Continuer à accueillir de la population de manière modérée sur la commune pour maintenir l'école</p> <p>Permettre aux artisans de conforter leurs activités, notamment en zone agricole</p>
Teysode	380 hbts.	CC	Bassin de vie de Lavour	<p>Maintenir l'école (développement modéré)</p> <p>Réglementer davantage les zones constructibles</p> <p>Conserver les hameaux existants</p> <p>Développer l'emploi local</p>

Communes	Population (2015)	Document d'urbanisme	Positionnement dans la CCLPA	Attentes par rapport au PLUi
Carbes	225 hbts.	CC	Petite commune rurale aux portes de Castres	Prendre en compte les déplacements et la cohabitation voiture/engins agricoles Respecter l'identité rurale Maintenir l'école communale par un développement modéré Développer la ZAE de Fréjeville
Viterbe	359 hbts.	CC	Commune moyenne avec un grand potentiel d'accueil	Maintenir des surfaces constructibles à minima Plus de cohérence dans les zones urbaines en limites communales Préserver les espaces verts
Cabanès	281 hbts.	CC	Excentrée par rapport au reste de la CCLP. Tournée vers Lavaur et Graulhet	Ne pas bloquer l'urbanisation, la commune est attractive Ne pas devenir la « banlieue » de Toulouse et une commune dortoir. Développer l'urbanisation de la CCLPA en cohérence avec les équipements (services, équipements, enfance, petite enfance)
Puycalvel	214 hbts.	CC	Petite commune rurale	Redynamiser la population jeune, école à préserver Choisir les zones à urbaniser pour qu'elles soient réellement développées Développer les services de la CCLPA dans les communes Aider les artisans à se développer Prendre en compte les besoins de services enfance et petite enfance
Saint-Paul-Cap-de-Joux	1110 hbts.	CC	Chef-lieu de Canton	Rééquilibrer le territoire Développer la commune petit à petit Développer des activités de loisirs le long de l'Agout, s'ouvrir sur l'Agout Redistribuer les espaces constructibles
Fréjeville	636 hbts.	CC	Orientée vers Saix-Semalens-Castres	Se développer mais sans remettre en cause le fonctionnement communal (réseaux)
Cuq	494 hbts.	CC	Centrale avec deux RD et une proximité de Vielmur	Maintenir l'école Prendre en compte les petites communes dans le développement intercommunal Construire le PLUi avec l'ensemble des communes de la CCLPA Utiliser le PLUi pour développer la ruralité et conserver les services et équipements existants
Brousse	415 hbts.	CC	-	Faire vivre l'école

Communes	Population (2015)	Document d'urbanisme	Positionnement dans la CCLPA	Attentes par rapport au PLUi
				<p>Créer un équilibre entre le lotissement et le village</p> <p>Valoriser le village</p> <p>Réinvestir les constructions anciennes</p> <p>Intégrer les néoruraux dans le contexte agricole</p> <p>Mettre en place une navette intercommunale</p>
Montdragon	618 hbts.	CC	Tournée vers le Réalmontais/Graulhet	<p>Maintenir les effectifs scolaires</p> <p>Respecter le zonage de la CC autour du village</p>
Prades	132 hbts.	RNU	Commune périphérique tournée vers Puylaurens	<p>Développer de manière modérée la commune et combler les dents creuses</p> <p>Renforcer la place des pôles existants et conserver les services existants dans les petites communes</p>
Peyregoux	87 hbts.	RNU	-	<p>Permettre un peu d'urbanisation sur la commune mais préserver l'agriculture</p> <p>Conserver l'identité agricole et conforter la place de la Maison Familiale Rurale (au niveau du Tarn et de la CCLPA)</p>
Guitalens L'albarède	871 hbts.	RNU	Sur l'axe Castres-Lavaur Ruralité = attractivité	<p>Développer de manière modérée la commune</p> <p>Réaménager le carrefour vers Serviès</p> <p>Conforter la ligne SNCF</p> <p>Développer les dents creuses et innover dans les extensions</p> <p>Développer l'offre résidentielle mais par des aménagements qualitatifs</p>
Pratviel	84 hbts.	RNU	-	<p>Renouveler socialement la population communale par une ouverture raisonnée à l'urbanisation</p> <p>Développer numériquement le territoire</p> <p>Garder l'identité de l'intercommunalité</p> <p>Adapter le PLUi en fonction des communes</p>
Serviès	638 hbts.	POS	-	<p>Développer la commune de manière modérée</p> <p>Réaménager et sécuriser la traversée du village</p> <p>Développer les équipements intercommunaux (sportifs, loisirs, petites enfance)</p>
Missècle	93 hbts.	PLU	Tournée vers Graulhet	<p>Préserver le caractère rural du territoire,</p> <p>Valoriser le cadre de vie et le fonctionnement local,</p> <p>Proposer un développement urbain en cohérence avec les attentes des habitants et l'identité rurale du territoire,</p>



Communes	Population (2015)	Document d'urbanisme	Positionnement dans la CCLPA	Attentes par rapport au PLUi
				Éviter le développement des lotissements et le phénomène de village dortoir.
Moulayrès	186 hbts.	PLU	Tournée vers Saint-Paul-Cap-de-Joux	Préserver et valoriser le caractère rural du territoire, Proposer un développement urbain en cohérence avec les attentes des habitants et l'identité rurale du territoire.

### Les objectifs visés par la CCLPA autour du PLUi

Par délibération en Conseil de Communautaire de la CCLPA du 18/06/2015, l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal a été engagée en approuvant les objectifs suivants :

- > Définir un projet de territoire,
- > Développer le territoire selon les secteurs en adéquation avec les équipements existants (écoles, collèges, services, commerces, infrastructures...),
- > Mener une réflexion approfondie sur la consommation foncière afin de permettre un développement du territoire compatible avec :
  - l'activité agricole qu'il convient de pérenniser et de conforter.
  - la qualité des zones naturelles reconnues participant au maintien de la biodiversité et à la qualité du paysage.
  - la qualité paysagère qui fait l'atout de ce territoire mais qui constitue également un point de vigilance compte-tenu de sa vulnérabilité.
- > Préservation du bâti, reconquête des cœurs de village, réflexion sur les formes urbaines permettant de s'inscrire dans le paysage

- > Réflexion sur les secteurs à développer et ceux où le développement doit être maîtrisé compte-tenu de la proximité des pôles de commerces, d'équipements, d'emploi et de services en dehors du territoire
- > La mobilité sur le territoire en fonction de l'accès aux réseaux routiers et ferroviaires, à l'accès aux transports en commun ou à toute autre forme de déplacements et ce à différentes échelles

### Les modalités de concertation engagées

Tout au long de l'élaboration du PLUi de la CCLPA, les modalités de concertation suivantes sont mises en œuvre :

- > Organisation de plusieurs réunions publiques pour présenter :
  - la démarche du PLUi,
  - le PADD,

L'organisation de ces réunions sera sectorisée autour de quatre pôles structurants du territoire à savoir Vielmur sur Agout, Saint-Paul-Cap-de-Joux, Lautrec et Vénès. Les communes définies pourront cependant changer si le besoin s'en fait sentir.

- > Communication locale :
  - Via le site internet et le bulletin d'information de la CCLPA.
  - Parution dans les bulletins municipaux ou lettres d'information ou articles d'informations dans les journaux locaux.
  - Exposition des éléments d'études au public qui évoluera au fur et à mesure de l'avancée des études et des documents du PLUi.

- Les éléments d'études, les documents du PLUi et un registre servant à recueillir par écrit les remarques et propositions qui pourront également être adressées par courrier à M. le Président, seront mis à disposition du public à la mairie de chaque commune et aux services administratifs de la Communauté de Communes à Serviès.

## 2. Les documents cadres à intégrer dans l'élaboration du PLUi

### 2.1 Le SDAGE Adour-Garonne

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est un document d'orientation stratégique pour la gestion des eaux et des milieux aquatiques superficiels et souterrains.

Les orientations du SDAGE 2016-2021 Adour-Garonne :

#### > **Créer des conditions de gouvernance favorables**

- Mieux gérer la ressource en eau au niveau local et rationaliser les efforts
- Renforcer les connaissances et partager les savoirs dans le contexte du changement climatique pour assurer les conditions d'une meilleure gestion des milieux aquatiques
- Mieux évaluer le coût des actions et des bénéfices environnementaux
- Prendre en compte les enjeux de l'eau dans l'aménagement du territoire

#### > **Réduire les pollutions**

- Agir sur les rejets de polluants issus de l'assainissement et des activités industrielles
- Réduire les pollutions d'origine agricole et assimilée
- Préserver et reconquérir la qualité de l'eau pour l'eau potable et les activités de loisirs liées à l'eau
- Préserver et reconquérir la qualité des eaux et des milieux sur le littoral

#### > **Améliorer la gestion quantitative**

- Approfondir les connaissances et valoriser les données
- Gérer durablement la ressource en eau en intégrant les impacts du changement climatique
- Gérer les situations de crise (sécheresses, ...)

#### > **Préserver et restaurer les milieux aquatiques (zones humides, lacs, rivières, ...)**

- Réduire l'impact des aménagements et des activités
- Gérer, entretenir et restaurer les cours d'eau et le littoral
- Préserver et permettre la libre circulation des espèces piscicoles et le transport naturel des sédiments
- Préserver et restaurer les zones humides et la biodiversité de l'eau
- Réduire la vulnérabilité et les aléas d'inondation

La CCLPA se situe dans le bassin hydrographique de l'Adour-Garonne, cet espace s'étend sur 1/5<sup>ème</sup> du territoire national et est réparti sur 3 Régions.

L'état écologique des cours d'eau est globalement stable dans ce bassin, néanmoins l'objectif de bon état fixé pour 2015 n'a pas été atteint. Concernant l'état chimique, il est lui aussi majoritairement bon à l'exception de 50% des ressources d'eaux souterraines qui sont en mauvais état. Cet état de fait est la conséquence de plusieurs sources de pression qui ont chacune une manière de dégrader les masses d'eau :

- > **La pression domestique** est significative, elle a pour conséquence le rejet d'ammonium et de phosphore,
- > **L'agriculture** a une responsabilité importante dans le mauvais état chimique (rejet de nitrate et pesticides) mais aussi sur le prélèvement de l'eau (irrigation) à l'origine de l'étiage sévère. D'autre part l'altération de la continuité et de la morphologie des cours d'eau est un sujet de préoccupation.

Fort de ce constat, le SDAGE 2016-2021 définit des objectifs environnementaux ambitieux :

- > Un bon état écologique et chimique pour les masses d'eau de surface,
- > Un bon potentiel écologique et un bon état chimique pour les masses d'eau de surface artificielles.
- > Un bon état chimique et quantitatif (prélèvements équilibrés) pour les masses d'eau souterraines.

Les mesures liées au territoire et à la planification locale

Les intercommunalités et les communes sont responsables de la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et du risque d'inondation. Cela passe par l'assainissement de l'eau, la

distribution de l'eau potable, la gestion des eaux pluviales (facultatif), la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

Les enjeux du SDAGE doivent dans ce sens être intégrés au rapport de présentation des SCOT ou des PLU/PLUi. Ces deux documents doivent être mis en compatibilité avec le SDAGE sous 3 ans si celui-ci n'est pas pris en considération.

Le PLUi ne peut adopter un projet qui accentue les flux de pollution ou les prélèvements (objectif de conservation de l'état quantitatif et qualitatif des masses d'eau). **La préservation de la biodiversité, la reconquête des zones humides et la prévention des risques sont autant d'objectifs qui doivent être poursuivis par le PLUi.** Pour ce faire, la mise en place de mesures palliatives, compensatoires ou de réduction d'impact sont des leviers à la disposition des collectivités territoriales.

#### Le SDAGE prévoit 3 grandes catégories de mesures

**Les mesures d'adaptation** consistent à développer les économies d'eau et l'efficacité de son utilisation. Exemples d'applications possibles sur la CCLPA :

- > Végétalisation des espaces (places de parking, entre les espaces agricoles et les autres occupations du sol), augmentation des surfaces perméables pour une meilleure maîtrise des écoulements d'eau et des ruissellements, diminution des surfaces bitumées (ruissellements accentués des eaux pluviales chargées en hydrocarbures).
- > Organisation d'un système de récupération des eaux pluviales : limiter les prélèvements dans les réserves aquifères pour certaines utilisations.

A l'exception de Saint-Genest-de-Contest et Vénès, tout le territoire de la CCLPA est situé en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) : tout prélèvement supérieur ou égal à 8 m<sup>3</sup>/h dans les eaux souterraines, les eaux de surface et leurs nappes d'accompagnement est soumis à autorisation (Arrêté préfectoral du 27/03/1996).

**Les mesures de prévention** sont l'application du principe de non détérioration (éviter-réduire-compenser). Exemples d'applications possibles sur la CCLPA :

- > Préserver les zones humides et les continuités écologiques,

- > Densifier les espaces urbanisés pour éviter l'étalement urbain et ainsi favoriser la préservation des surfaces agricoles utilisées.

**Les mesures de reconquête** du bon état sont des mesures offensives dont la vocation est de restaurer les qualités d'un milieu dégradé par l'anthropisation. Exemples d'applications possibles sur la CCLPA :

- > Créer des zones végétales tampon aux abords des cours d'eau pour éviter l'écoulement direct des eaux pluviales polluées (bitume, pesticides...),
- > Systématiser l'assainissement collectif qui permet un dimensionnement adéquat, une surveillance accrue, un entretien de qualité (outil de premier choix pour une gestion efficace de l'eau).

## 2.2 Le SAGE Agout

Le **Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE)** est un outil de planification réglementaire visant à fixer les objectifs d'utilisation, de valorisation et de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Il décline les orientations du SDAGE à une échelle locale. Le SAGE Agout a été approuvé le 15/04/2014 et concerne tout le territoire de la CCLPA.

Les objectifs majeurs du SAGE Agout pouvant retrouver une traduction dans le PLUi de la CCLPA sont les suivants (issus du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable - PAGD) :

- > Maîtriser l'état quantitatif de la ressource en eau à l'étiage,
- > Réduire l'aléa inondation et la vulnérabilité,
- > Prévenir des pollutions chimiques liées aux activités humaines,
- > Maintenir les fonctionnalités écologiques,
- > Préserver les zones humides,
- > Structuration des acteurs et mise en œuvre du SAGE

## 2.3 Le SRCE Midi-Pyrénées

Le **Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)** de la Région Midi-Pyrénées a été réalisé par l'Etat, l'ancienne Région Midi-Pyrénées et le Comité Régional Trame Verte et Bleue. Celui-ci a été arrêté en 2014.

Le SRCE constitue une déclinaison régionale de la Trame Verte et Bleue, en aucun cas une nouvelle réglementation. Son rôle est de dresser un cadre pour les déclinaisons locales de la TVB. Le SRCE MP a identifié cinq objectifs :

- > Préserver les réservoirs de biodiversité,
- > Préserver les zones humides, milieux de la TVB menacés et difficiles à protéger,
- > Préserver et remettre en bon état les continuités latérales des cours d'eau,
- > Préserver les continuités longitudinales des cours d'eau de la liste 1, pour assurer la libre circulation des espèces biologiques,
- > Remettre en bon état les continuités longitudinales des cours d'eau prioritaires de la liste 2, pour assurer la libre circulation des espèces biologiques.

Le plan d'actions stratégique du SRCE propose 26 actions qui ont été classées en 7 grands thèmes :

- > L'amélioration des connaissances,
- > L'intégration de la TVB aux différentes échelles de planification du territoire,
- > L'amélioration de la perméabilité des obstacles aux continuités écologiques,
- > La conciliation entre activités économiques et TVB,
- > Le soutien des acteurs et des territoires dans la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques,
- > Le partage de la connaissance sur la TVB,
- > Le dispositif de suivi et d'évaluation.

Le PLUi de la CCLPA se doit de prendre en compte les éléments du SRCE et ainsi traduire au niveau local les enjeux, les objectifs et la cartographie du SRCE.

## 2.4 Le SRCAE Midi-Pyrénées

Le **Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)** a été élaboré par l'Etat et l'ancienne Région Midi-Pyrénées afin de mener une action cohérente dans le domaine du Climat, de l'Air et de l'Energie. Les 5 objectifs majeurs de ce document sont :

- > Réduire la consommation énergétique.
- > Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre.
- > Développer les énergies renouvelables.
- > Améliorer la qualité de l'air.
- > Favoriser l'adaptation au changement climatique.

Des pistes d'actions locales sont également définies selon diverses thématiques. Celles-ci peuvent directement inspirer l'élaboration du PLUi de la CCLPA en réponse au contexte législatif actuel (liste non exhaustive adaptée à la portée du document d'urbanisme) :

- > Lutter contre l'étalement urbain et le mitage,
- > Soutenir la structuration des filières professionnelles ancrées sur les territoires pour favoriser l'économie de proximité.
- > Développer des offres de transport alternatives à la voiture particulière.
- > Développer l'intermodalité.
- > Limiter les déplacements par un aménagement de proximité.
- > Encourager la réhabilitation du patrimoine existant (résidentiel ou tertiaire).
- > Promouvoir le développement des énergies renouvelables.
- > Pérenniser la ressource en eau et les milieux aquatiques.
- > Pérenniser la capacité d'adaptation de la biodiversité.

## 2.5 Le PCET du Tarn

L'élaboration du **Plan Climat Energie Territorial (PCET) du Tarn** a été initiée en 2011 et a permis de dégager un plan d'actions pour la période 2012-2016 avec des objectifs à l'horizon 2020.

Quatre grands enjeux ont ainsi été mis en avant :

- > Performance énergétique des bâtiments et des transports,
- > Aménagement du Territoire et lutte contre le changement climatique,
- > Adaptation au changement climatique,
- > Mobilisation des acteurs pour atteindre les objectifs du PCET.

Les objectifs poursuivis par le PCET à horizon 2020 sont ainsi :

- > Réduire de 20% la consommation en énergie d'ici à 2020,
- > Réduire de 20% les émissions de Gaz à Effet de Serre,
- > Atteindre une part de 23% de production énergétique par le biais d'énergies renouvelables.

Le PLUi de la CCLPA peut prendre en compte les enjeux liés aux performances énergétiques des bâtiments et des transports ainsi que ceux liés à la lutte contre le changement climatique par l'aménagement du territoire. Les thématiques liées devront ainsi être traitées à part entière dans le projet de PLUi et notamment dans le PADD.

## 2.6 Absence de SCOT sur le territoire de la CCLPA

**Lors du lancement de la procédure d'élaboration du PLUi de la CCLPA, aucun SCOT n'est applicable sur le territoire.** Dans ce cas et en application de l'article L 142-4 du Code de l'Urbanisme :

« Dans les communes où un schéma de cohérence territoriale n'est pas applicable :  
1° Les zones à urbaniser délimitées après le 1er juillet 2002 ainsi que les zones naturelles, agricoles ou forestières d'un plan local d'urbanisme ou d'un document en tenant lieu ne peuvent être ouvertes à l'urbanisation à l'occasion de l'élaboration ou d'une procédure d'évolution d'un document d'urbanisme,

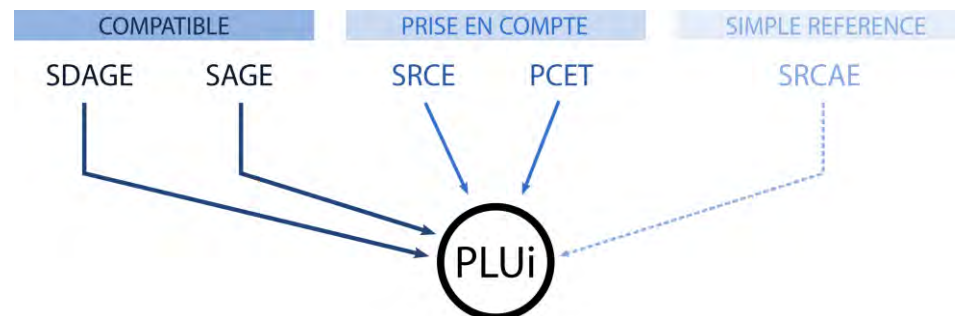
2° Les secteurs non constructibles des cartes communales ne peuvent être ouverts à l'urbanisation à l'occasion de l'élaboration ou d'une procédure d'évolution de la carte communale,

3° Les secteurs situés en dehors des parties urbanisées des communes non couvertes par un document d'urbanisme ne peuvent être ouverts à l'urbanisation pour autoriser les projets mentionnés aux 3° et 4° de l'article L. 111-4. »

**Néanmoins, l'article L 142-5 du Code de l'Urbanisme prévoit les possibilités de dérogation suivantes :**

« Il peut être dérogé à l'article L. 142-4 avec l'accord de l'autorité administrative compétente de l'Etat après avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime et, le cas échéant, de l'établissement public prévu à l'article L. 143-16. La dérogation ne peut être accordée que si l'urbanisation envisagée ne nuit pas à la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers ou à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques, ne conduit pas à une consommation excessive de l'espace, ne génère pas d'impact excessif sur les flux de déplacements et ne nuit pas à une répartition équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services. »

En l'absence de SCOT, le PLUi doit se référer directement aux documents du niveau supérieur. Selon la nature du document, le PLUi se doit d'être compatible avec les dispositions prises ou doit les prendre en compte ou encore simplement y faire référence (cf. schéma ci-dessous).



# Etat Initial de l'Environnement

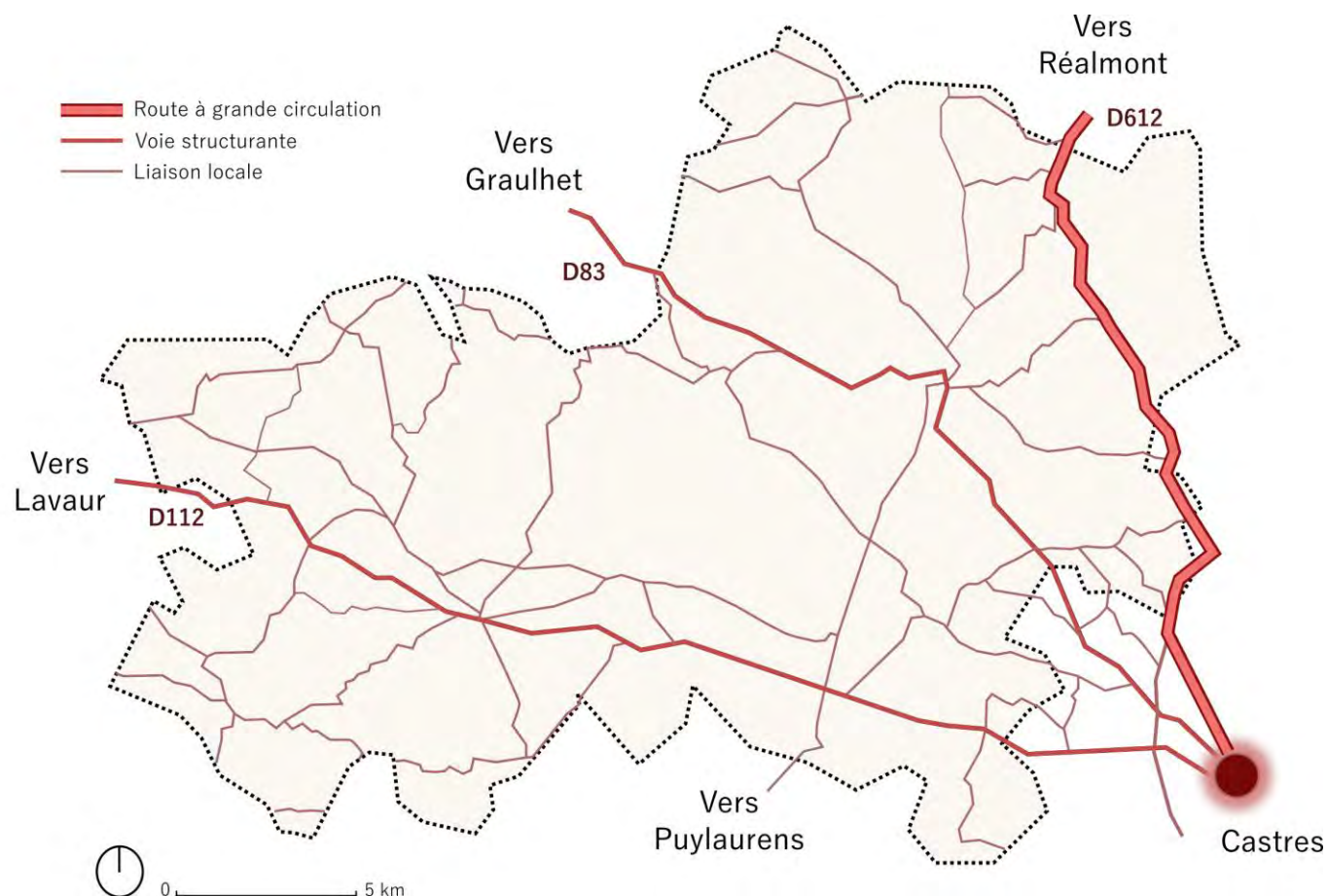


# 1. Contexte général de la CCLPA et fonctionnement

## 1.1 Présentation du territoire

Le territoire de la CCLPA, composé de 28 communes, concentre 14 425 habitants.

C'est un territoire peu dense, marqué par une forte ruralité. La ville de Castres située au sud-est du territoire est le pôle urbain le plus important à proximité. Cependant, une ceinture de petits pôles secondaires autour de l'intercommunalité, vient répondre aux besoins de la population en emplois, commerces et services.



## 1.2 Un territoire dépendant des pôles extérieurs

### Une forte dépendance à Castres

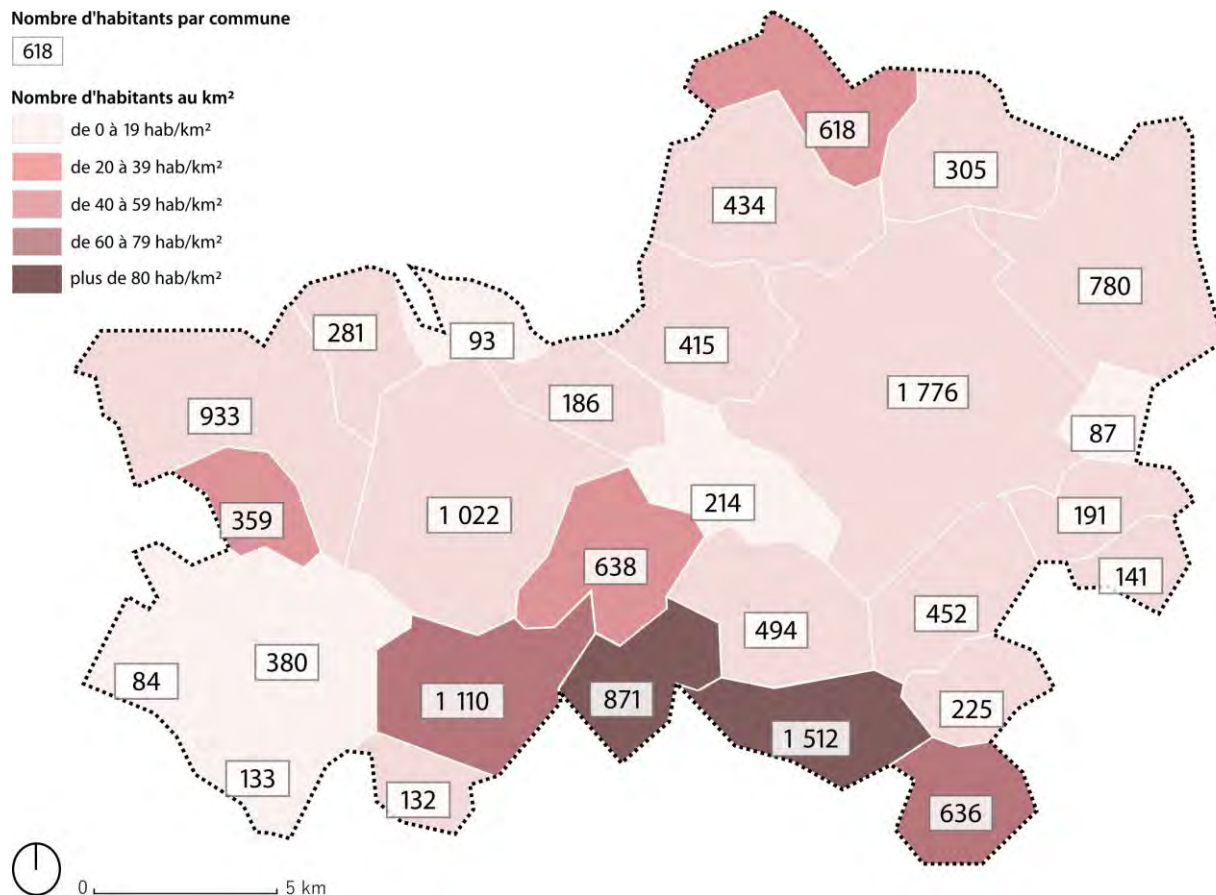
La CCLPA est traversée par trois principaux axes routiers qui convergent tous vers la commune de Castres : la D112, la D83 et la D612. Ils assurent l'accessibilité aux services et aux équipements nécessaires à la population de la CCLPA. Un tissu important de routes secondaires assure la desserte locale et la liaison entre les communes.

Bien que le maillage routier permette une bonne accessibilité du territoire, ce dernier reste éloigné des grands axes rapides, tels que les autoroutes, ce qui renforce sa dépendance à la ville de Castres. Le Projet d'Autoroute Castres-Toulouse représenterait un axe majeur s'il est mené à termes.

La route D612 à l'est du territoire, qui relie Albi à Castres, est classée parmi les routes à grande circulation (L 111-6 du Code de l'Urbanisme). Celle-ci assure un important passage journalier de véhicules et rend attractive les communes traversées (logements, commerces) : c'est le cas de Vénès.

De la même manière, la D112, qui relie Lavaur à Castres et la D83, qui assure la liaison entre Graulhet et Castres, ont un rôle moteur pour le développement territorial des communes qu'elles traversent. Elles assurent un accès rapide aux pôles de services, tout en permettant à la population de profiter d'un cadre de vie calme et agréable.

L'axe Lavaur-Castres traverse de nombreuses communes et assure leur fréquentation : la densité de population est largement plus élevée le long de cette voie que dans le reste du territoire. Les communes, telles que Vielmur-sur-Agout et Saint-Paul-Cap-de-Joux, s'y développent et évoluent en pôles de proximité.



Une densité de population concentrée le long de la RD 112 (axe Lavaur-Castres)

Malgré l'aire urbaine de Castres, l'influence des pôles secondaires existe : l'intercommunalité est multipolarisée.

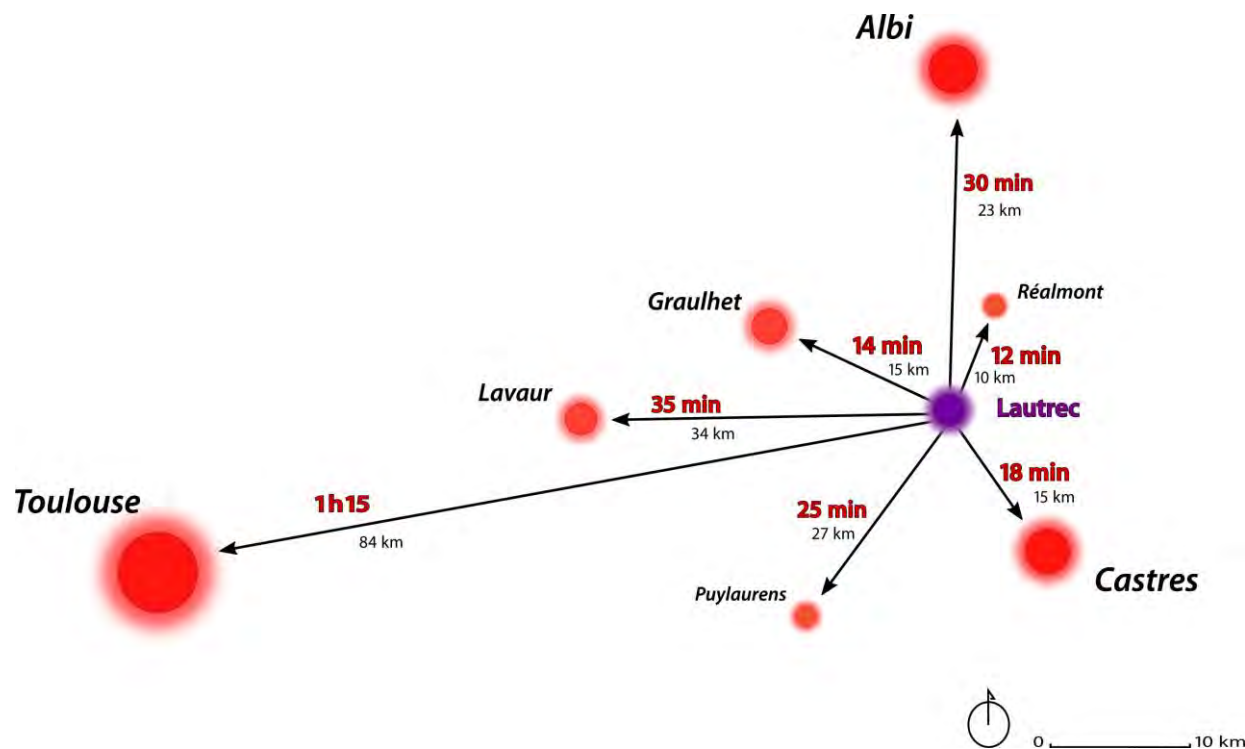
### 1.3 Une multipolarisation du territoire

#### Les ressources des pôles extérieurs

Malgré la présence de pôle de proximité, la CCLPA ne dispose pas de tous les services nécessaires à la population : les communes limitrophes au territoire complètent la demande et les besoins des habitants. C'est le cas de Castres, Lavar, Graulhet, Puylaurens et Réalmon. Ces différents pôles exercent une attractivité importante auprès des habitants et dessinent ainsi le visage du territoire à travers plusieurs bassins de vie.

Les pôles urbains de Toulouse et d'Albi exercent eux aussi une certaine attraction, bien qu'elle soit plus faible et davantage liée aux bassins d'emplois.

A l'échelle du département, trois bassins d'emploi divisent le territoire. Il s'agit d'Albi, de Castres-Mazamet (qui forment un bipôle) et de Graulhet.



Une proximité effective des pôles attractifs

La CCLPA se situe à cheval sur le bassin d'emploi de Graulhet et celui de Castres-Mazamet, ce qui témoigne d'une bipolarisation des déplacements domicile-travail.

Selon l'INSEE, en 2010, la zone d'emploi de Castres-Mazamet comptait environ 49 000 emplois et près de 133 000 habitants. Elle comprend 14 communes de la CCLPA, soit la moitié du territoire. Le reste de la CCLPA appartient à la zone d'emploi de Graulhet. Ce dernier recensait, en 2010, environ 15 900 emplois et près de 97 000 habitants.

*(Source : Insee, Dossier Midi-Pyrénées n°2, 2014)*

Cependant, l'organisation territoriale de la collectivité est plus complexe qu'une simple rupture est-ouest. En effet, cinq bassins de vie divisent la CCLPA avec tous les pôles d'emplois et de services situés à l'extérieur du territoire communautaire. Selon l'INSEE, il s'agit des pôles de services limitrophes évoqués plus haut :

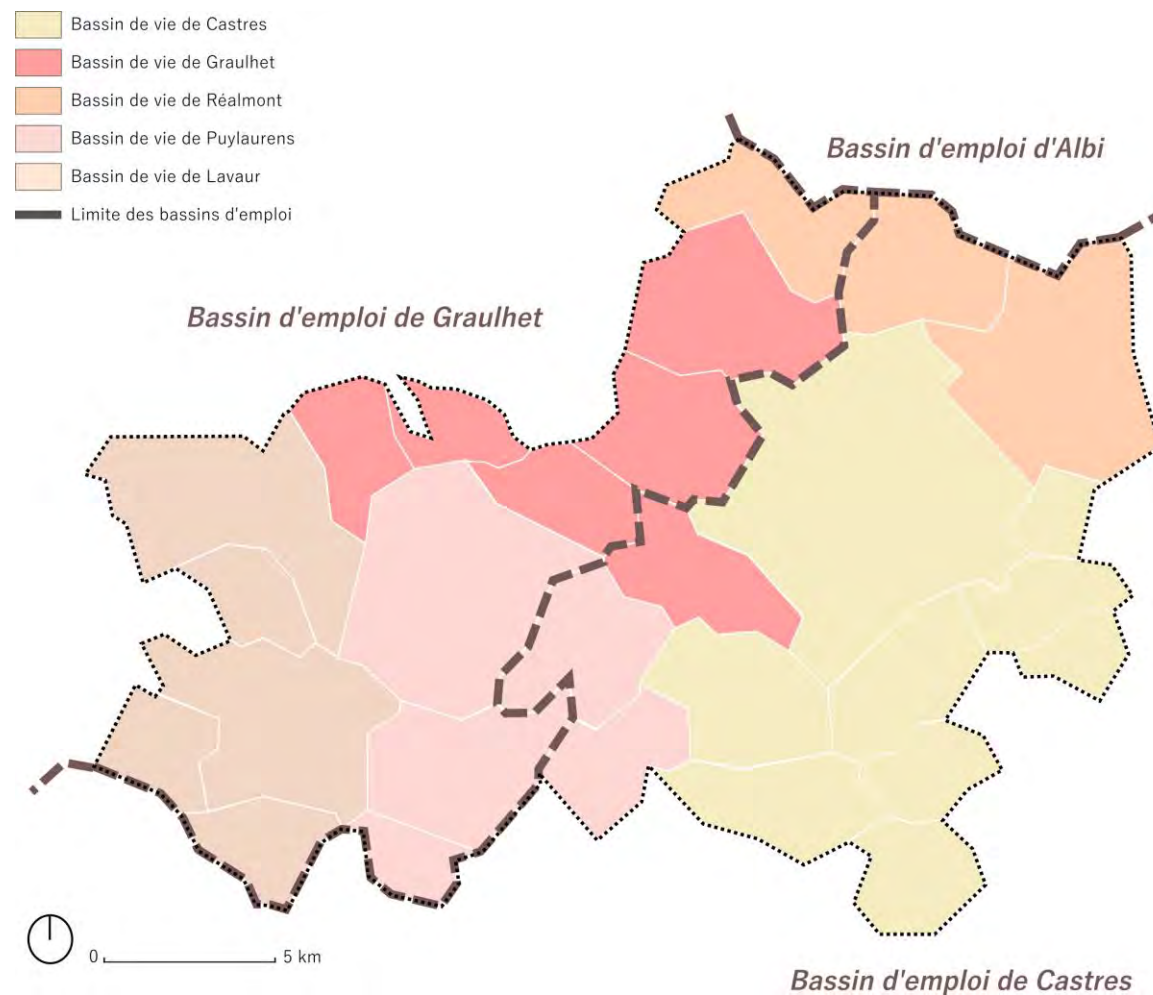
- Le bassin de vie de Castres, pôle urbain le plus proche de l'intercommunalité (9 communes polarisées) ;
- Le bassin de vie de Graulhet, pôle intermédiaire (6 communes polarisées) ;
- Le bassin de vie de Lavaur, pôle intermédiaire (5 communes polarisées) ;
- Le bassin de vie de Puylaurens, pôle intermédiaire (5 communes polarisées) ;
- Le bassin de vie de Réalmont, pôle intermédiaire (3 communes polarisées).

Castres propose toute la gamme supérieure des équipements (répertoriés par l'INSEE) au sein de son bassin de vie. Ces services se situent principalement sur la commune de Castres mais aussi sur quelques petits pôles de proximité, dont fait partie la commune de Vielmur-sur-Agout.

Les bassins de vie de Lavaur et Graulhet sont organisés autour de ces deux pôles, qui proposent une offre de services intermédiaires.

Enfin les bassins de vie de Puylaurens et de Réalmont, au sein desquels l'activité agricole est encore très présente, proposent une offre de services de proximité.

Ils répondent aux besoins primaires de la population. Certaines communes de la CCLPA disposent elles-mêmes de certains services de proximité et



**Bassins d'emplois et bassin de vie concernant la CCLPA**

*Source : INSEE 2014*



d'équipements intermédiaires.

Cependant, la réalité du territoire peut parfois révéler des comportements contradictoires avec cette catégorisation. C'est notamment le cas de la commune de Moulayrès. Bien que rattachée au bassin de vie de Graulhet, les pratiques de vie des habitants révèlent que leurs déplacements se font davantage vers Saint-Paul-Cap-de-Joux (pour les achats de proximité), Castres et Toulouse (pour l'emploi).

Source : Entretien avec la commune de Moulayrès

Concernant les flux liés aux déplacements domicile-travail, les données de l'INSEE révèlent une attractivité très marquée de la commune de Castres (cf. carte ci-contre).

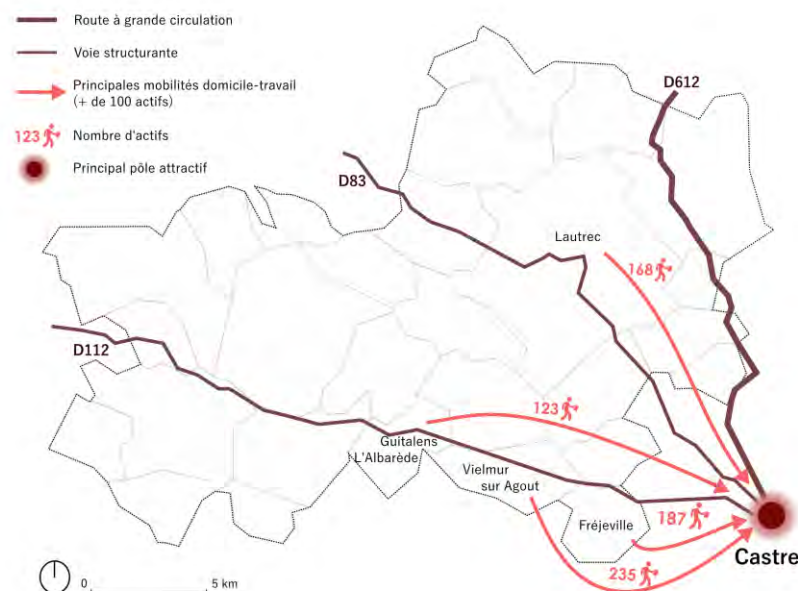
### Un territoire préservé de l'accidentologie

L'accidentalité est observée à l'échelle du département du Tarn tous les ans par la Direction Départementale des Territoires du Tarn. Y sont observés le nombre d'accidents, leurs causes ainsi que les actions mises en œuvre afin d'encourager la sensibilisation.

Il est à noter qu'en 2017, seul un accident mortel a été répertorié sur le territoire, aux environs de Lautrec. Généralement les accidents au sein du département se concentrent sur les axes départementaux aux environs des grands pôles urbains (Albi et Castres).

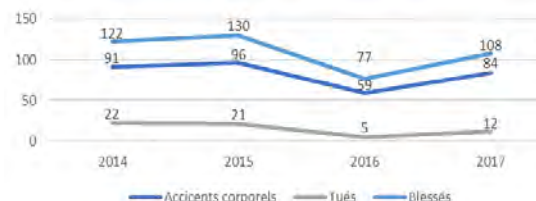
L'évolution du nombre d'accidents montre une baisse de ceux-ci en l'espace de quatre ans bien qu'une hausse soit notable en 2017. Cependant, les causes des principaux accidents mortels restent similaires avec un trio alcool/stupéfiants/vitesse qui reste prégnant.

En conclusion, les axes composant le territoire de la CCLPA ne paraissent pas si accidentogènes au regard de l'échelle tarnaise bien que des accidents mortels subsistent encore.

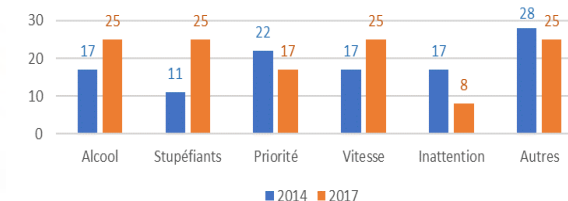


Les déplacements pendulaires de la CCLPA

Source : INSEE – seuil de recensement : flux supérieur à 100 véhicules/jour



Évolution de l'accidentalité dans le Tarn entre 2014 et 2017



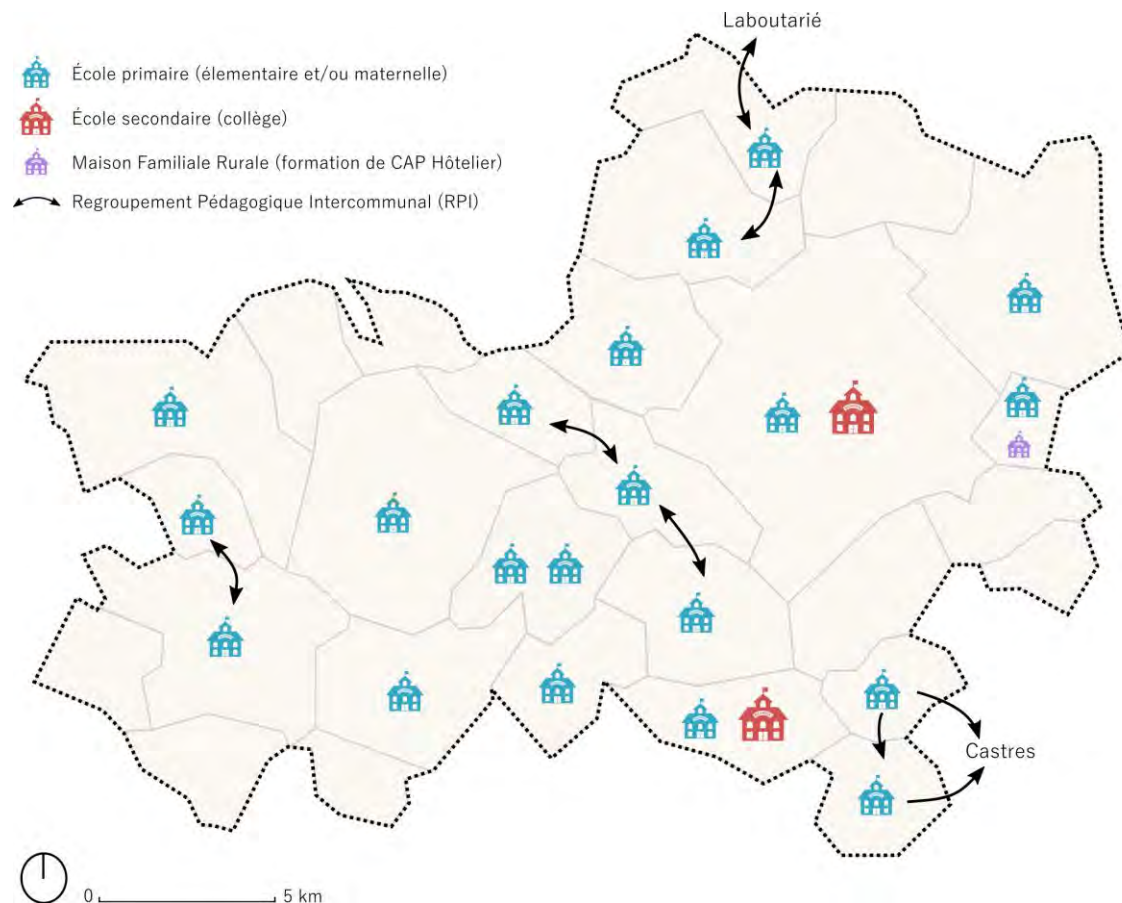
Causes des Accidents mortels dans le Tarn entre 2014 et 2017

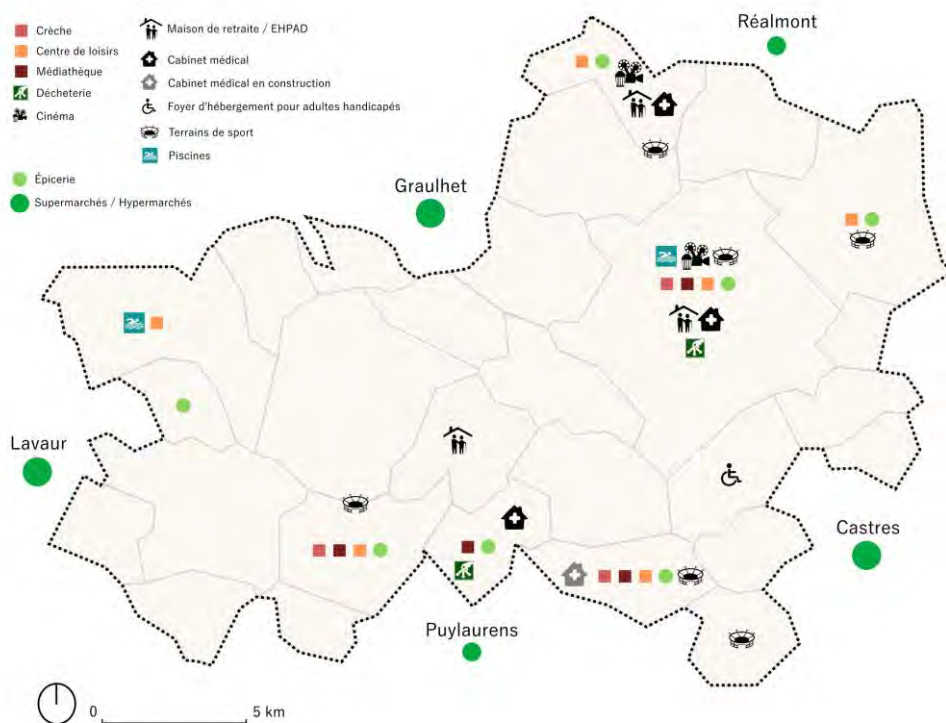
### Les ressources des pôles de proximité du territoire

Lautrec et Vielmur-sur-Agout sont les deux seules communes du territoire à disposer d'un établissement scolaire secondaire. La présence de ces deux collèges permet de conserver la jeunesse locale sur le territoire et donc un certain dynamisme territorial. Ces établissements sont accompagnés de complexes sportifs et de restaurants scolaires, ce qui se traduit par des équipements et des emplois supplémentaires sur ces communes. Cela engendre aussi plus de passages d'autocars sur le territoire, ce qui facilite l'accès aux communes.

Concernant les écoles primaires, une grande partie des communes qui composent la CCLPA dispose d'un établissement scolaire. Certaines ne proposent que quelques classes et fonctionnent alors en regroupement pédagogique intercommunal (RPI) pour conserver cet atout sur leur territoire. La présence d'une école facilite et encourage en effet l'installation de nouveaux ménages sur une commune.

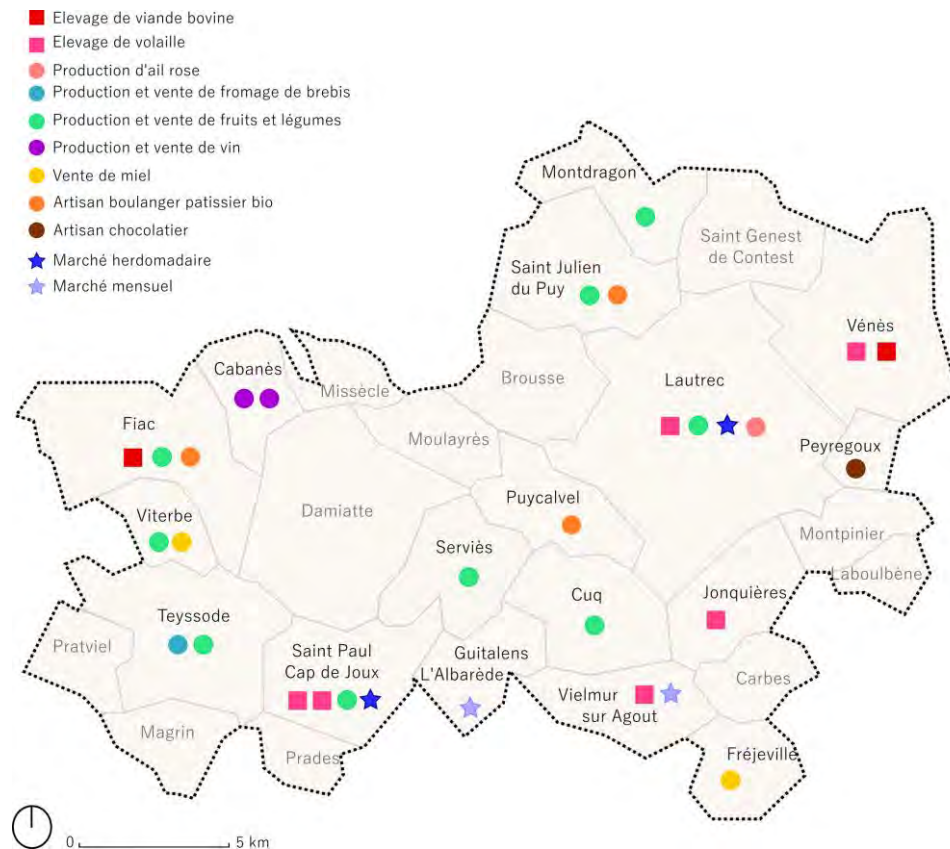
Les communes les mieux dotées en offre locale sont Lautrec, connue aussi pour sa richesse patrimoniale, Vielmur-sur-Agout, Guitalens-l'Albarède et Saint-Paul-Cap-de-Joux, situées sur la D112. Cependant d'autres communes disposent aussi de ressources locales. Les équipements pour les personnes âgées et la jeunesse sont un élément clé du développement des espaces ruraux. Ils leur permettent de conserver la population sur le territoire et d'éviter de devenir des villages dortoirs.





L'offre de services et d'équipements sur le territoire

Le territoire ne dispose pas d'une offre très développée en commerces, cependant la présence de circuits courts permet à la population de se fournir en produits locaux, généralement labélisés, directement chez le producteur où sur l'un des marchés du territoire. La production d'ail rose, qui fait la notoriété du territoire, est accompagnée d'une production variée de produit locaux (volaille, viande bovine, fruits et légumes, vin, miel, etc.). La population locale apprécie ces produits de qualité, tout comme les touristes qui viennent profiter des richesses territoriales et patrimoniales durant la période estivale. Le tourisme vert joue un rôle central dans le développement du territoire.



Les circuits courts

Concernant la vie locale des habitants, deux cinémas sont répertoriés sur le territoire. Il s'agit en réalité de salles polyvalentes qui proposent des projections de films ponctuellement. Cependant, cela représente une offre de loisirs et de divertissement notable pour les habitants, dans la mesure où seulement deux communes de la CCLPA proposent ce type service.



## 1.4 La fonction récréative et touristique du territoire

Le caractère rural de la CCLPA dévoile un remarquable potentiel touristique. Le patrimoine bâti et naturel offre de nombreuses possibilités d'activités pour les visiteurs. Sur certaines communes, les acteurs locaux ont su profiter de ce créneau pour développer des activités de loisirs afin de divertir mais aussi pour faire découvrir leur savoir-faire artisanal et agricole qui font la renommée du territoire (notamment la production ancestrale de pastel et d'ail rose). Le tourisme crée alors un consensus entre les acteurs publics et privés du territoire. Il occupe une place primordiale dans le dynamisme économique local.

### Le profil des touristes à l'échelle du Département

Une étude a été menée en 2016 sur le profil des touristes au sein du département du Tarn. Elle révèle que 52% des touristes interrogés étaient déjà venus dans le département au moins une fois et que la clientèle est diversifiée. Un large panel de touristes, en termes d'âge, visite le territoire. La grande partie d'entre eux sont originaires d'Île-de-France, bien que les habitants de la région Occitanie soient largement représentés. Ces derniers logent en partie chez des amis ou de la famille. La

### L'offre touristique à l'échelle du territoire de la CCLPA

La CCLPA compte plusieurs monuments classés, des chemins de randonnée mais aussi de nombreuses activités de loisirs qui en font une destination touristique appréciée.

La commune de Lautrec est le pôle touristique de ce territoire. Son célèbre moulin et la production d'ail rose font sa notoriété. Elle porte le label de « plus beaux villages de France » et la collégiale du centre bourg est classée parmi les monuments historiques. Elle dispose aussi d'un centre aquatique : Aquaval. Ce dernier comptabilise près de 33 000 entrées en juillet-août. Il propose des aires de jeux (ping-pong, terrain de volley, mini-golf, boulodrome, etc), un espace aquatique, un point de restauration rapide et un lac où les pêcheurs peuvent venir toute l'année, accompagné d'un parcours santé.

Une voie verte, reliant Albi à la gare routière de Castres, traverse l'est du territoire ainsi que plusieurs sentiers de randonnée, répartis sur Lautrec, Damiatte, Serviès, Puycalvel, Guitalens l'Albarède et Magrin.

location de gîtes et de chambres d'hôtes est le choix privilégié par les touristes, suivi de très près par le camping.

Le type de clientèle se caractérise surtout par des familles qui viennent en vacances mais aussi des couples ou personne seule. Leur séjour se déroule généralement sur une semaine, notamment pour les touristes d'Île-de-France, ou sur un week-end de deux à trois jours pour les touristes de la région.

L'étude révèle que les touristes ont découvert le territoire principalement grâce à Internet et au bouche à oreilles. Cependant, les coffrets cadeaux sont un outil de plus en plus utilisé par les chambres d'hôte pour se faire connaître et développer le tourisme. Ce mode de communication touche une clientèle allant de 25 à 55 ans, le plus souvent en couple.

En choisissant ce territoire, la clientèle recherche la détente et le repos mais aussi le plaisir de la randonnée pour découvrir le territoire. Le département du Tarn et notamment la CCLPA proposent une large gamme de loisirs correspondant aux attentes des touristes.

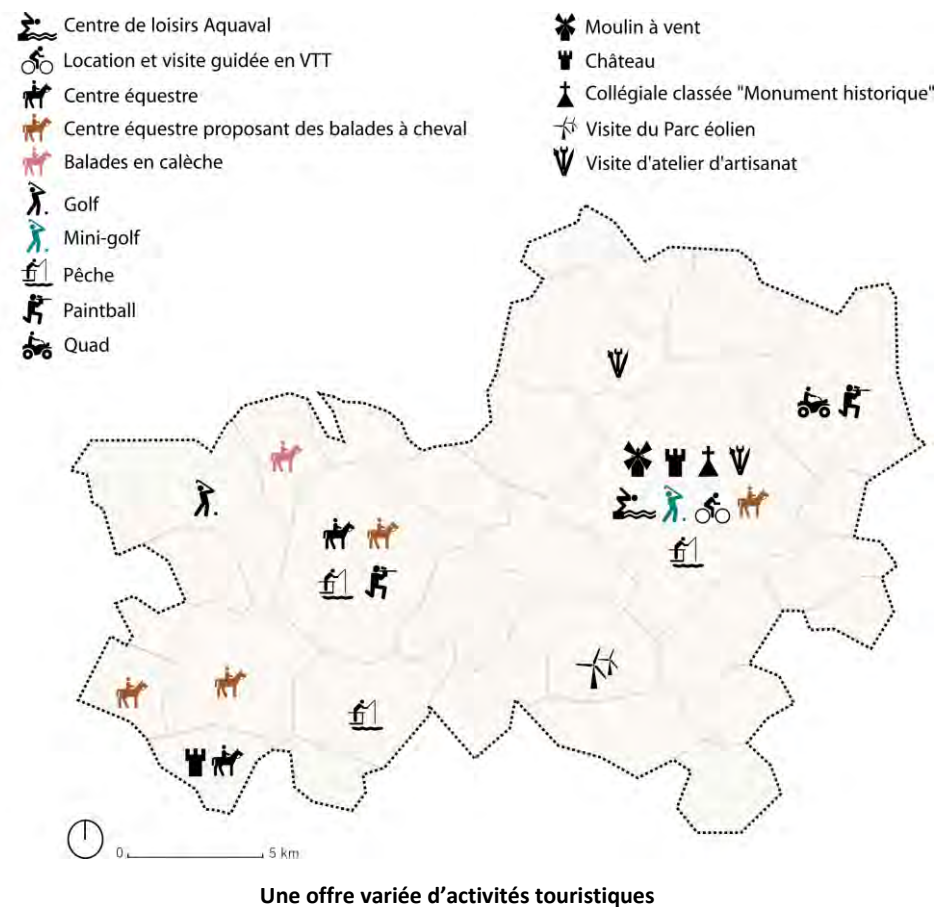
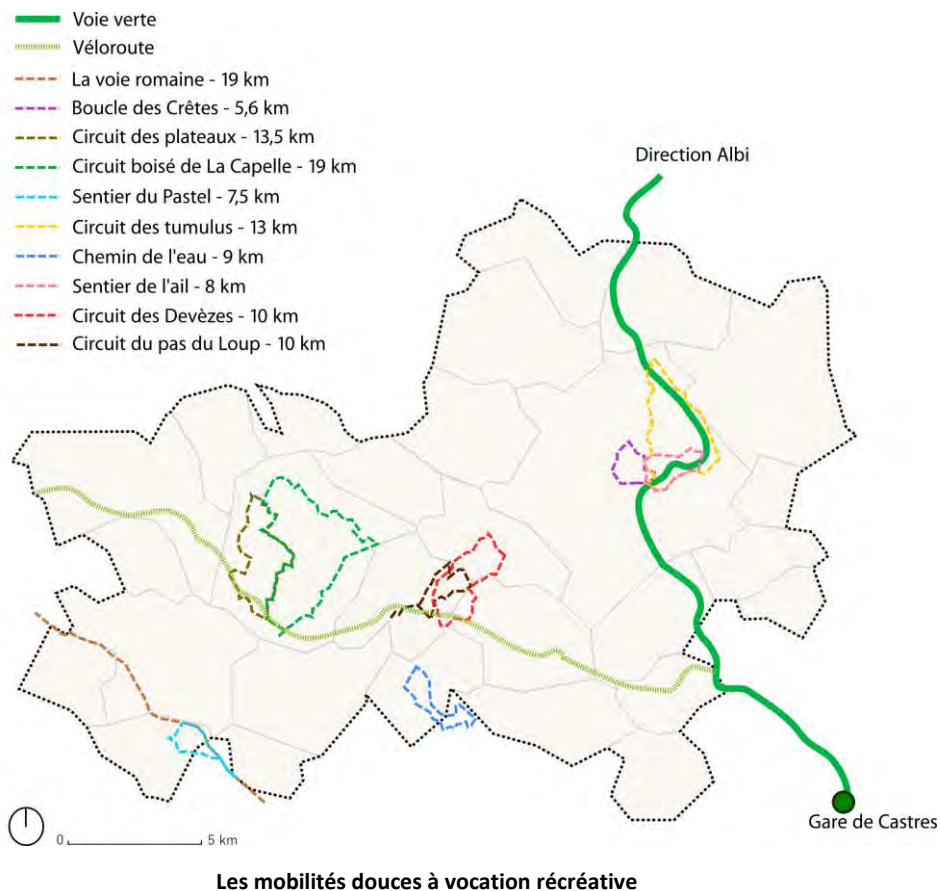


**Aquaval**



Plusieurs châteaux sont recensés sur le territoire. Les jardins du château de Malvignol, à Lautrec, sont ouverts au public ; le château de Magrin, classé monument historique, propose des visites de son musée sur la production du pastel. Certains offrent leurs services dans le domaine de l'hôtellerie : les propriétaires du château de Vénès louent des chambres d'hôtes et celui de Guitalens-l'Albarède dispose d'une salle de réception. Enfin le château de Montpinier, privé, est actuellement en vente.

Un office de tourisme à Lautrec et un autre à Saint-Paul-Cap-de-Joux recensent les visites et les différentes activités proposées par le territoire. La diversité d'activités culturelles et de loisirs est un atout considérable pour le développement économique local.

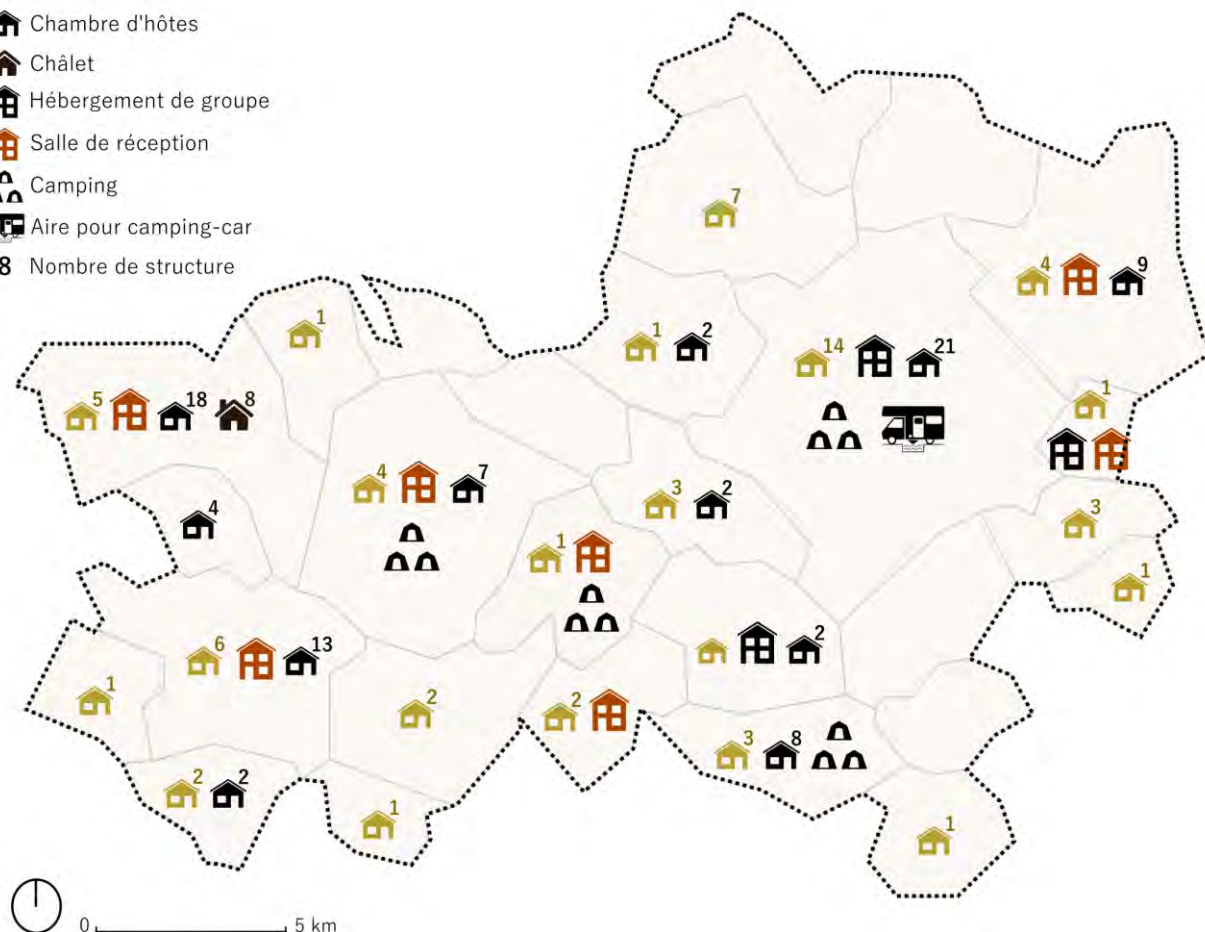


Cette offre d'activités culturelles et sportives est complétée par une large gamme d'hébergements touristiques. De nombreux gîtes, chambres d'hôtes et campings accueillent des visiteurs sur le territoire (offre à spécialiser : grande taille, niveau de gamme ?).

Des hébergements de groupes accueillent un public scolaire, associatif, des comités d'entreprise ou encore des particuliers. Le développement de cette offre évolue en corrélation avec l'expansion du tourisme vert.

En complément de l'offre d'hébergements touristiques, un nombre important de résidences secondaires est recensé sur plusieurs communes, parmi lesquelles se trouvent Lautrec (71 résidences secondaires), Vielmur-sur-Agout (45), Saint-Paul-Cap-de-Joux (56), Damiatte (52) ou encore Fiac (31) ; soit les communes les plus peuplées du territoire. Ceci représente entre 6 et 11 % de la totalité des logements de chacune de ces communes. Les résidences secondaires sont le lieu de rencontre entre les ruraux et les citadins. Ces derniers ne sont pas nécessairement des touristes, mais des actifs dont les aménagements professionnels (télétravail par exemple) et les facilités de déplacement dues aux voies rapides (autoroutes et autres voies rapides) facilitent l'accès à leur résidence secondaire. Ce logement n'est plus nécessairement une destination réservée aux vacances mais plutôt aux week-ends. En d'autres termes, la résidence secondaire n'est plus exclusivement associée aux loisirs, elle est vécue comme une deuxième résidence. Ce phénomène est à prendre en compte dans la problématique des déplacements du territoire car il induit une pratique singulière du territoire vécu.

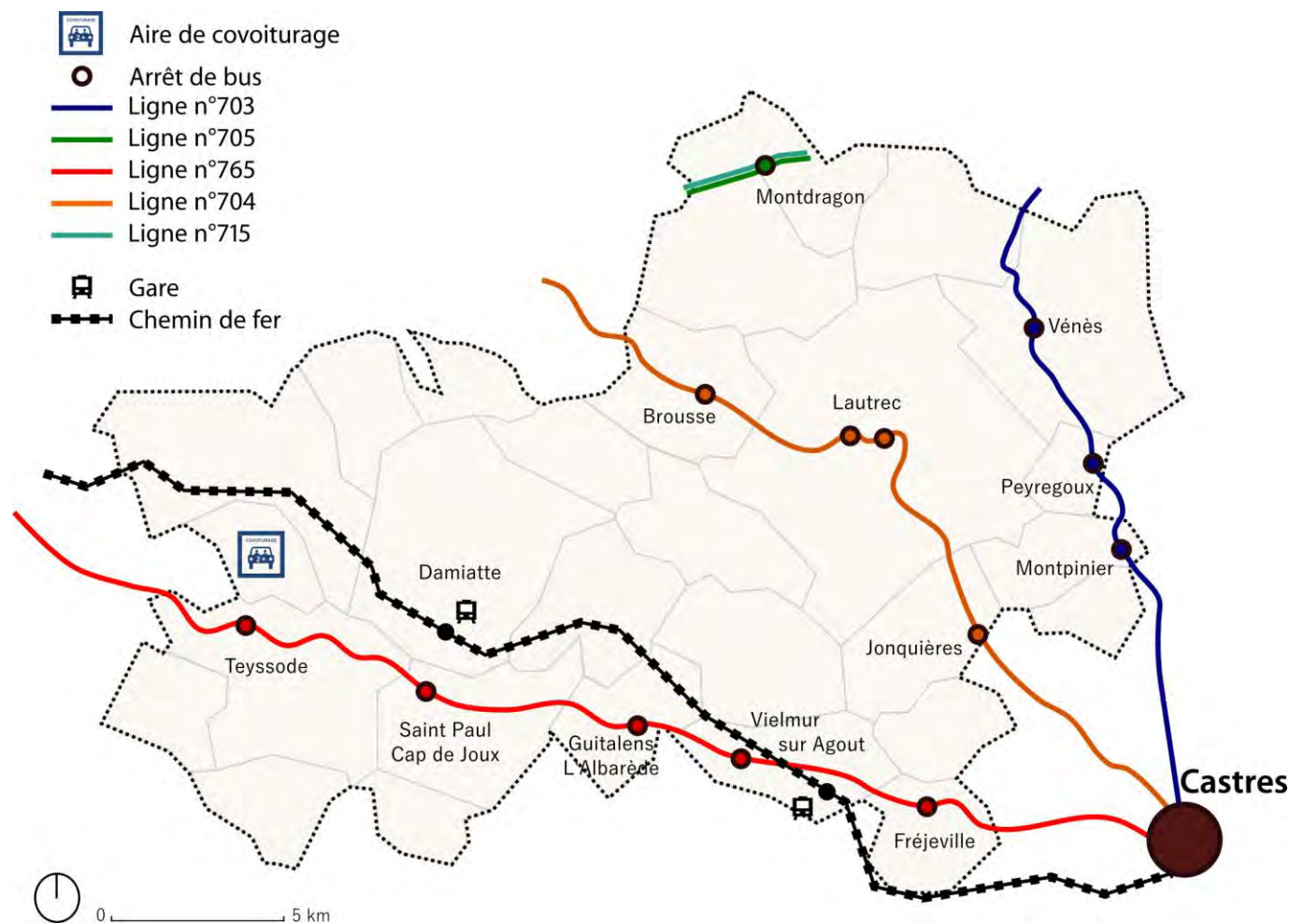
- Gîte
- Chambre d'hôtes
- Chalet
- Hébergement de groupe
- Salle de réception
- Camping
- Aire pour camping-car
- 8** Nombre de structure



## 1.5 Une offre de transport inégalement répartie

### De nombreuses possibilités de déplacements grâce aux transports collectifs

Le territoire de la CCLPA dispose, grâce à la Région et au Département, de plusieurs lignes régulières d'autocar et d'une ligne ferroviaire qui permettent aux habitants de se déplacer sur les pôles d'emplois et de services. Par ailleurs, une aire de covoiturage à Viterbe participe à renforcer l'offre de transport proposant une alternative à l'usage de la voiture personnelle. Celle-ci correspond notamment aux déplacements en direction de Toulouse.



L'offre de transport collectif



### La ligne ferroviaire

La ligne ferroviaire Toulouse-Castres-Mazamet traverse le territoire de la CCLPA d'ouest en est et s'arrête dans deux gares : une sur la commune de Damiatte et l'autre sur la commune de Vielmur-sur-Agout.

Une ligne d'autocar de la SNCF dessert les deux gares ainsi que la commune de Saint-Paul-Cap-de-Joux, cependant les horaires de passages proposés sont pauvres et peu attractifs.

La ligne ferroviaire offre plusieurs horaires intéressants pour les actifs et les étudiants qui se rendent sur Castres, Lavour ou Toulouse.

Communes de résidence	Communes de destination					
	Toulouse		Lavour		Castres	
Damiatte	4 départs le matin	Entre 45 et 55 minutes de trajet	4 départs le matin	Environ 15 minutes de trajet	3 départs le matin	Entre 20 et 30 minutes de trajet
	4 retours le soir		4 retours le soir		3 retours le soir	
Vielmur-sur-Agout	4 départs le matin	Environ 1 heure de trajet	4 départs le matin	Environ 20 minutes de trajet	3 départs le matin	Entre 10 et 20 minutes de trajet
	4 retours le soir		4 retours le soir		3 retours le soir	

Cette ligne propose aussi la possibilité de passer le samedi après-midi à Castres et Toulouse. Un départ en début d'après-midi et un retour en fin de journée permet donc à la population de la CCLPA de profiter de la gamme de loisirs dont dispose les pôles urbains.

### Les lignes de Tarnbus : autocars départementaux

Cinq lignes régulières traversent la CCLPA dont la gestion revient au département du Tarn. Ces lignes sont adaptées aux étudiants et aux actifs. Néanmoins, certains arrêts permettent d'accéder à des hypermarchés, tel que le Leclerc à l'entrée de Castres (arrêt Saint Martial). Ces lignes sont un atout majeur pour les communes qu'elles desservent,

L'offre présentée met en avant les possibilités de déplacements vers les lieux d'étude et d'emploi. Ces déplacements étant les plus nombreux, il est important de mettre en avant les alternatives à la voiture individuelle.

Les possibilités de trajets vers les destinations de loisirs et de services sont moins nombreuses sur certaines lignes. Un trajet coûte 2€ (tarif unique) mais il existe des abonnements pour les étudiants et des exonérations pour certains usagers (personnes âgées et personnes sans activité).

#### Ligne n°703 : Albi-Castres

\* en juillet-août de septembre à juin en période scolaire uniquement

Actifs et étudiants :

Communes de résidence	Communes de destination			
	Réalmont		Castres	
Vénès	6 départs le matin*	Environ 5 minutes de trajet	5 départs le matin*	Environ 20 minutes de trajet
	11 départs le matin 14 départs le matin		9 départs le matin 11 départs le matin	
Peyregoux	6 retours le soir*	Environ 10 minutes de trajet	6 retours le soir*	Environ 15 minutes de trajet
	12 retours le soir 13 retours le soir		10 retours le soir 11 retours le soir	

Cette ligne propose des horaires le samedi : deux départs le matin, deux le midi et deux en fin de journée, dans les deux sens de la ligne. Cela permet aux usagers de passer la matinée, l'après-midi ou encore la journée entière sur Castres ou sur Réalmont.

**Ligne n°704 : Gaillac-Graulhet-Castres**

Cette ligne d'autocar permet aux usagers des communes de Lautrec et de Brousse de se rendre sur Graulhet ou Castres. Les horaires sont adaptés aux actifs et aux étudiants.

Communes de résidence	Communes de destination			
	Castres		Graulhet	
Jonquières	2 départs le matin* 3 départs le matin 4 départs le matin	Environ 10 minutes de trajet	2 départs le matin	Entre 20 et 25 minutes de trajet
	2 retours le soir* 3 retours le soir		2 retours le soir* 3 retours le soir	
Lautrec	2 départs le matin* 3 départs le matin 4 départs le matin	Entre 10 et 15 minutes de trajet	2 départs le matin	Entre 15 et 20 minutes de trajet
	2 retours le soir* 3 retours le soir		2 retours le soir* 3 retours le soir	
Brousse	2 départs le matin* 3 départs le matin 4 départs le matin	Environ 25 minutes de trajet	2 départs le matin	Environ 10 minutes de trajet
	2 retours le soir* 3 retours le soir		2 retours le soir* 3 retours le soir	

Cette ligne propose des horaires en semaine qui permettent aux usagers de se rendre, le temps d'une après-midi, au centre de loisirs Aquaval. Elle offre aussi la possibilité d'accéder à l'hypermarché situé à l'entrée de la ville de Castres (arrêt Saint-Martial), notamment l'après-midi. En revanche, la ligne ne propose aucun trajet le week-end.

**Ligne n°765 : Castres – Lavaur**

La ligne n°765 permet aux actifs et aux étudiants de Fréjeville, Vielmur-sur-Agout, Guitalens d'Albarède, de Saint-Paul-Cap-de-Joux et de Viterbe de se rendre sur Castres et Lavaur.

**Actifs et étudiants :**

Communes de résidence	Communes de destination			
	Castres		Lavaur	
Fréjeville	3 départs le matin	Environ 5 minutes de trajet	3 départs le matin	Environ 35 minutes de trajet
	3 retours le soir		2 retours le soir	
Vielmur-sur-Agout	3 départs le matin	Environ 15 minutes de trajet	3 départs le matin	Environ 25 minutes de trajet
	3 retours le soir		2 retours le soir	
Guitalens l'Albarède	3 départs le matin	Environ 20 minutes de trajet	3 départs le matin	Environ 20 minutes de trajet
	3 retours le soir		2 retours le soir	
Saint-Paul-Cap-de-Joux	3 départs le matin	Environ 25 minutes de trajet	3 départs le matin	Environ 15 minutes de trajet
	3 retours le soir		2 retours le soir	
Viterbe	3 départs le matin	Environ 30 minutes de trajet	3 départs le matin	Environ 10 minutes de trajet
	3 retours le soir		2 retours le soir	

**Lignes n°705 et 715 :**

Ces lignes ont la particularité de ne desservir que la commune de Montdragon. Elles offrent la possibilité à ces habitants de se rendre à Graulhet ou Réalmont.

Communes de résidence	Communes de destination			
	Graulhet		Réalmont	
Montdragon ligne n°715	2 départs le matin	Entre 5 et 10 minutes de trajet	2 départs le matin*	Environ 10 minutes de trajet
	2 retours le soir		1 départs le matin* 2 départs le matin	
Montdragon ligne n°705	2 départs le matin* 4 départs le matin	Entre 5 et 10 minutes de trajet		
	2 retours le soir* 3 retours le soir 5 retours le soir			

La ligne n°705 propose des horaires le samedi pour se rendre à Graulhet. Elle permet aux usagers d'effectuer un aller-retour le matin et un l'après-midi afin de profiter de l'offre en commerces et services de la commune.

La ligne n°715, quant à elle, propose, un aller-retour au ZOO de Montredon-Labessonnié sur une après-midi, uniquement en juillet-août.

Ces lignes proposent de nombreux horaires de passage en semaine, cependant, ce service est freiné par le peu d'arrêts de car matérialisés sur le territoire. Les usagers domiciliés dans un logement éloigné d'une route départementale seront freinés pour l'utilisation de ce service.

La mise en place d'un transport à la demande permettrait de compléter cette offre, en proposant des lignes secondaires qui rapprocheraient les usagers des grandes lignes d'autocar. La collectivité possède deux minibus 9 places, déjà sollicités par un service de transport culturel mise en place par la CCLPA.

**La ligne de transport collectif pour les événements culturels**

Un partenariat entre la Scène Nationale d'Albi (SNA), le Café Plùm et la CCLPA a permis le développement d'un transport collectif gratuit à destination d'Albi. L'objectif est de faciliter l'accessibilité à la culture des habitants du territoire.

Ainsi, pour la réservation d'une représentation auprès de la collectivité, le transport est offert. Le trajet est assuré par un la CCLPA.

Trois départs sont organisés pour ces trajets : un à Saint Paul-Cap-de-Joux, un à Vielmur-sur-Agout et un à Lautrec. Cette initiative démontre une volonté d'offrir un service de gamme supérieure et d'ouvrir le territoire à d'autres perspectives.

Cette offre en transport collectif propose de nombreux trajets sur les communes desservies, néanmoins elles ne permettent pas un maillage efficace à l'intérieur du territoire. Cela constitue un frein pour les usagers sans véhicule personnel puisque l'accès à certains services n'est pas assuré.

Par exemple, aucun transport ne permet de liaison entre Lautrec et Vielmur-sur-Agout.

**1.6 L'offre en déplacement doux**

**La piste cyclable de Vielmur-sur-Agout**



La commune de Vielmur-sur-Agout dispose d'une piste cyclable au niveau de la gare. Cet aménagement est un atout important qui participe à faire de la gare un pôle

multimodal. Un parking protégé pour les vélos est d'ailleurs disponible au niveau de la gare.

La création d'une bande cyclable le long de la route D92, allant à la rencontre de cette piste cyclable existante serait susceptible de développer la pratique du vélo chez les habitants de ce territoire. Actuellement, la pratique du deux roues sur la commune reste assez rare.

### La voie verte

La voie verte, qui suit l'ancien chemin de fer reliant Albi et Castres, traverse l'est du territoire. Elle est mise en valeur à travers l'offre touristique, cependant son potentiel va au-delà d'un simple service de loisir. Elle permet un trajet sécurisé en vélo. L'ajout de liaison avec les bourgs des communes qu'elle traverse serait l'occasion de développer l'usage qu'il en est fait. Le développement des mobilités douces passe par l'appropriation des locaux de l'offre disponible. Elle constitue donc un élément clé du développement des mobilités et de l'accessibilité du territoire.

### La vélo-route

Une section de vélo-route traverse le territoire, reliant la gare de Lavaur à Castres. Sur la CCLPA, elle débute à Fiac et se termine 25km plus loin, à Carbes, où elle rejoint la voie verte. Cet aménagement met en avant le maillage des modes doux sur le territoire. Ce trajet, couplé à celui de la voie verte, permet aux amateurs de VTT et VTC de profiter des aménités paysagères en permettant de traverser le territoire du nord au sud et d'ouest en est.

## 1.7 L'utilisation des modes de transport pour les déplacements domicile-travail

Les déplacements « domicile-travail » représentent un tiers des déplacements des usagers et 50% des déplacements en termes de distance. Les analyses des zones d'emploi et des modes de transport utilisés sont donc centrales dans la question des mobilités rurales.

Les chiffres INSEE de 2013 nous révèle cependant que l'offre de transport proposée reste faiblement utilisée. La voiture est toujours le mode privilégié par les actifs, néanmoins certaines communes se démarquent des autres. La répartition des emplois sur le territoire est un des principaux facteurs du choix modal.

Damiatte, par exemple est une des communes ayant le plus faible taux de trajet en voiture pour se rendre sur le lieu de travail (78%). Les actifs de ce territoire ont recours aux transports collectifs (4%), à la marche à pied (6%) et aux deux roues (5%, le plus haut taux de la CCLPA). En revanche, 98% des actifs de Magrin se rendent au travail en voiture, c'est le taux le plus élevé du territoire. Aucun n'a recours aux transports en commun, ni à la marche à pied.

En revanche, 6% des actifs de Saint-Paul-Cap-de-Joux se rendent sur leur lieu de travail en marchant. Ce chiffre peut s'expliquer par le taux d'actifs qui travaillent sur la commune de résidence, soit 30%.

D'une manière générale, les communes les moins peuplées et qui ne disposent pas d'offre en transport collectif sont celles qui ont le plus recours à la voiture. Ce taux est plus variable sur les communes plus peuplées et développées, étant donné que le nombre d'emplois sur le territoire est plus élevé. Les actifs résidants sur la commune d'emploi peuvent alors se rendre sur leur lieu de travail à pied ou à vélo.

Pour d'autres, dont le trajet domicile-travail est bien plus important, la voiture est le mode privilégié. La distance entre le domicile et le lieu de travail ne se mesure pas en kilomètre mais en temps. Les actifs acceptent de parcourir de longues distances seulement si les infrastructures routières permettent de gagner du temps. Cependant, la pratique du covoiturage régulier se développe car l'automobiliste cherche à réduire le

coût de ses trajets. Les sites internet dédiés au covoiturage se sont démocratisés et de nombreux profils d'automobiliste y ont recours aujourd'hui.

L'aménagement de parking de covoiturage est un nouvel enjeu pour les mobilités. L'emplacement de ces derniers doit être soigneusement étudié afin de répondre au mieux aux besoins des usagers.

Bien que la CCLPA dépende de pôles de services extérieurs, l'étude des déplacements témoigne d'une offre riche en transport collectif et en mode doux, compte tenu du caractère rural du territoire.

Les cheminements doux permettent aux habitants de se déplacer de manière sécurisée et de mieux s'approprier leur territoire. Lorsqu'elle permet un maillage efficace entre les logements et les équipements, l'offre en déplacement doux renforce la pratique du territoire par ses habitants.

Pour les déplacements domicile-travail, le développement du covoiturage organisé ou spontané, est une réponse satisfaisante pour réduire les déplacements individuels.

## 1.8 Synthèse du fonctionnement territorial

Forces	Faiblesses
<p>Les lignes d'autocar offrent un grand volume d'horaires sur la semaine.</p> <p>Le train facilite l'accès à Toulouse dans un sens et à Castres dans l'autre.</p> <p>Présence de la voie verte et de la vélo-route.</p> <p>La piste cyclable de Vielmur-sur-Agout est un bon point de départ pour développer la pratique du vélo.</p> <p>Offre locale garante de l'identité rurale et patrimoniale de la CCLPA.</p>	<p>Maillage des transports collectifs insuffisants.</p> <p>Manque d'offre de transport pour les touristes et les personnes à mobilité réduite.</p> <p>Dépendance vis-à-vis des pôles extérieurs.</p>
Opportunités	Menaces
<p>Compléter l'offre de transports collectifs grâce à des lignes de transport à la demande (TAD) : rapatrier les habitants vers les arrêts des grandes lignes, des marchés, des commerces.</p> <p>Valoriser l'accès à la gare, en faire un pôle multimodal.</p> <p>Développer le dispositif Rézopouce (covoiturage spontané).</p> <p>Développer l'autopartage et le covoiturage.</p>	<p>Périurbanisation des communes proches de Castres et le long des routes départementales = accentuation du phénomène de village dortoir.</p> <p>Désertification des communes isolées (Ex de Brousse et Prades, dont le nombre de résidences secondaires augmente mais pas le nombre de résidences principales).</p> <p>Dépendance grandissante vis-à-vis des pôles extérieurs du territoire.</p>



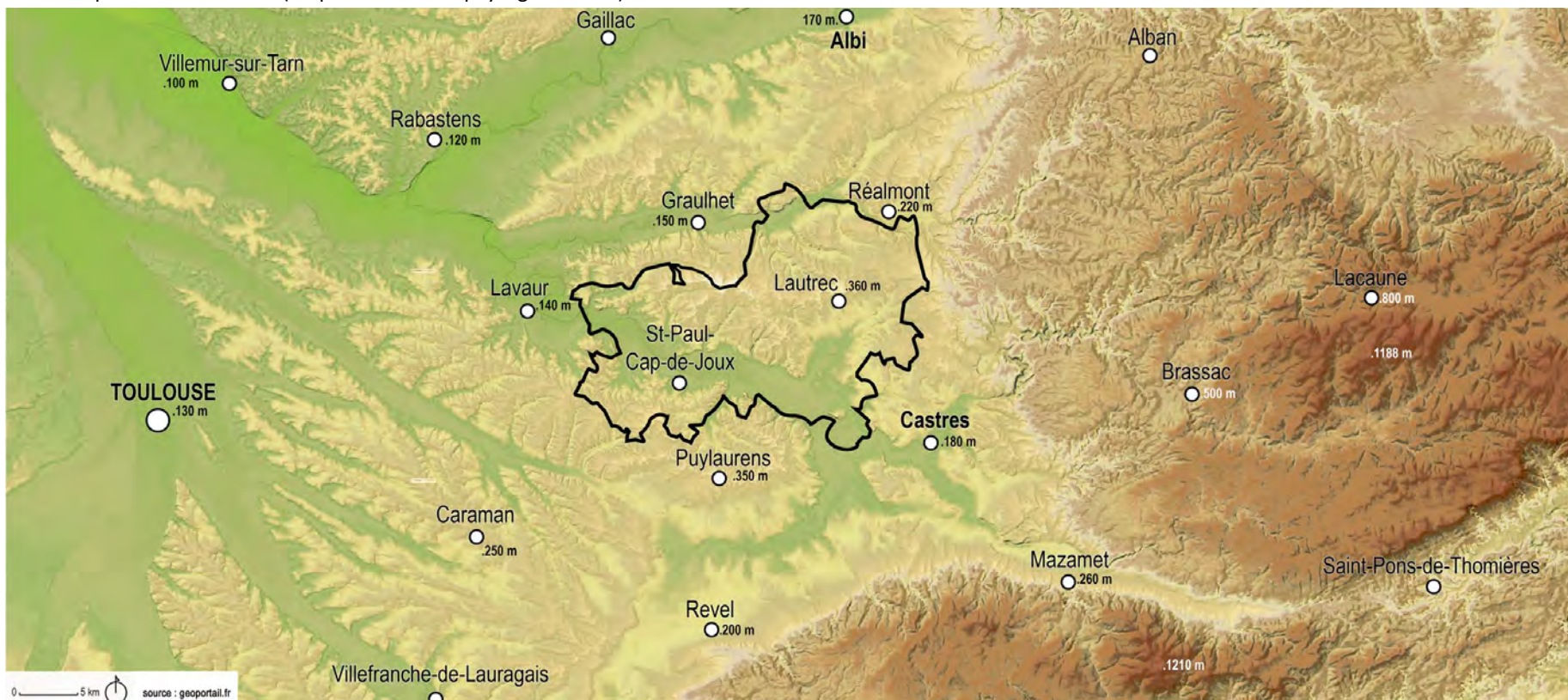
## 2. Grandes caractéristiques de la CCLPA

Le département du Tarn constitue une zone de contact entre quatre ensembles physiques : Le Bassin Aquitain, les Causses du Quercy, le Massif Central et l'aire méditerranéenne. Le territoire de la CCLPA appartient au Bassin Aquitain, mais il garde des contacts visuels avec les grands ensembles voisins comme la Montagne Noire, souvent en fond de plan au sud, et les monts du Montredonnais perceptibles au nord-est de la communauté de commune.

(Source : Atlas des paysages tarnais)

### 2.1 Le relief

La CCLPA se situe dans « la plaine tarnaise » au paysage de collines cultivées façonnées dans les molasses aquitaines et marquées au Nord-Ouest par l'avancée des plateaux calcaires du Quercy dans le département du Tarn. (D'après l'Atlas des paysages tarnais).





Dans la CCLPA se distinguent plusieurs formations. Le paysage de collines de nature calcaire est plus élevé au centre, avec un point culminant à 370 m à Brousse (360 m à Lautrec et 350 m à Damiatte). Il est encadré par les vallées du Dadou au nord et de l'Agout au sud, vallées qui se rejoignent à Lavaur.

Plus précisément, le territoire de la CCLPA possède des morphologies particulières qui marquent le paysage et deviennent des repères. Les collines accueillent en leur sommet des constructions remarquables telles que des châteaux, des chapelles, des calvaires, ou des hameaux. Ainsi positionnées en surplomb elles constituent de bons repères dans le paysage.

Vue de l'extérieur, la silhouette de Lautrec est unique : la ville est implantée sur un puech<sup>1</sup> conique dominant une dépression aux reliefs adoucis. Au sommet du puech, un calvaire et sa croix affirment l'identité historiquement catholique de ce relief habité. Mais la crête aux trois sommets alignés qui adosse Lautrec est un autre repère de la ville encore plus perceptible depuis le lointain. Le relief met également en exergue les six éoliennes de Puycalvel très visibles depuis le couloir de la vallée de l'Agout ainsi que depuis Lautrec.

« Vers le Sud, la terminaison (des collines) calcaires s'inscrit de manière spectaculaire dans les paysages. La cuesta <sup>2</sup> décrit une ample anse retombant brutalement vers la plaine castraise. Depuis Lautrec et sur la route qui chemine sur les hauteurs, cette ouverture vers le Sud met en scène les grands espaces agricoles qui s'inclinent lentement vers l'Agout et la sombre barrière de la Montagne Noire en arrière-plan. » (Extrait de « Atlas des paysages tarnais »).

---

<sup>1</sup> Puech : transcription en français du terme occitan puèch, dérivé du latin ped qui donne podium et signifie « petite hauteur, mont, colline, piton, montagne ». Source : <http://www.etymologie-occitane.fr>

<sup>2</sup> Une cuesta désigne un relief au profil transversal dissymétrique, constitué d'un côté par un talus à profil concave en pente raide (le front) et, de l'autre, par un plateau doucement incliné en sens inverse (le revers).

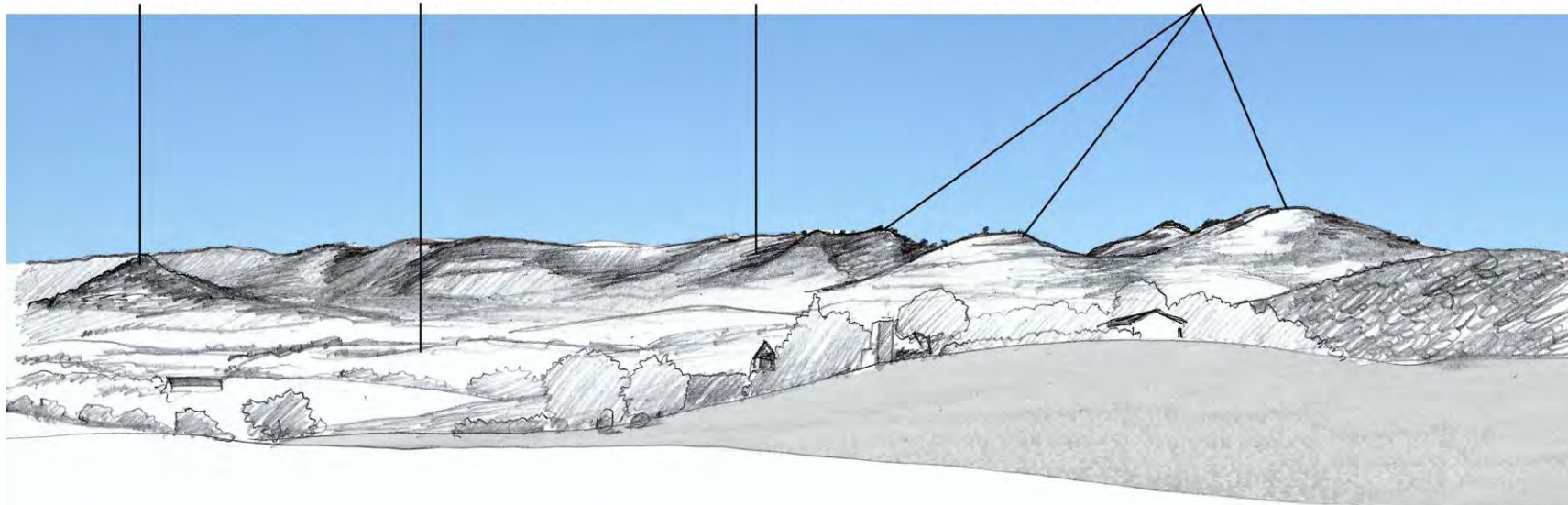
Sources : [www.universalis.fr](http://www.universalis.fr)



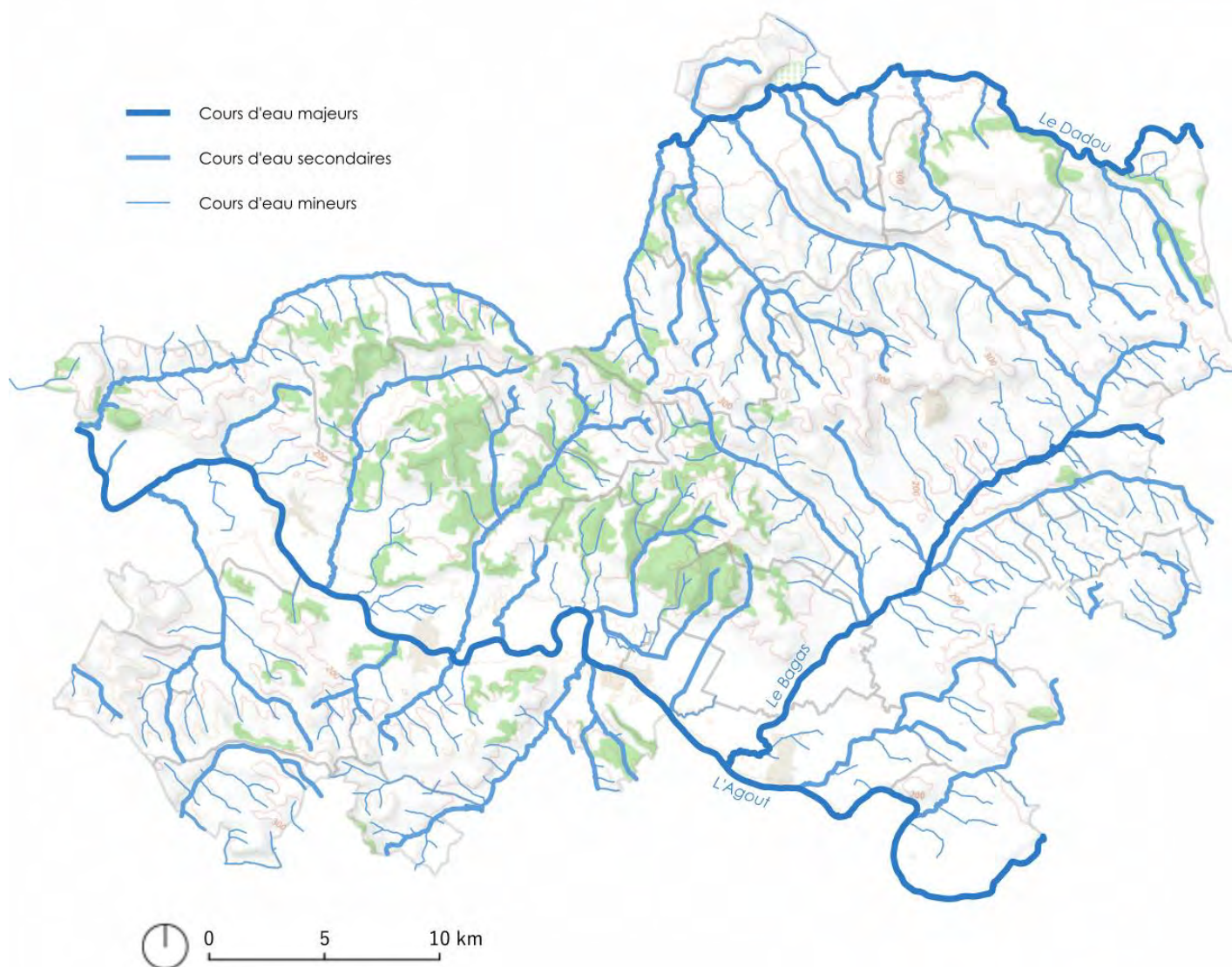
### La cuesta de Lautrec



Colline cônica de Lautrec    Dépression au pied de la cuesta de Lautrec    Crête, front de la cuesta    Collines cultivées aux formes caractéristiques, repères dans le paysage



## 2.2 Le réseau hydrographique



L'eau, omniprésente sur le territoire de la CCLPA se caractérise par un chevelu diffus de ruisseaux qui restent difficilement visibles à cause de la végétation hygrophile et des épaisses ripisylves. Cette invisibilité est également causée par la pratique de plus en plus répandue du défrichement des fossés agricoles, qui se confondent alors avec les sillons des labours. Les ruisseaux s'écoulant au fond des nombreuses collines cultivées rejoignent les vallées ouvertes des cours d'eau plus conséquents venus des hautes terres de l'Est, tels que le Dadou au nord de la CCLPA et l'Agout au sud. Les villes et les activités économiques se sont développées dans ces deux couloirs largement déblayés, propices aux grandes cultures et aux voies de communication (d'après l'Atlas des paysages tarnais).

Aujourd'hui, ces deux vallées, faciles à parcourir, sont desservies par des axes de déplacements fonctionnels et concentrent le dynamisme du territoire. La diversité des activités qu'elles accueillent rend leur gestion plus complexe.



L'hydrographie du territoire de la CCLPA est donc très riche et bénéficie d'un maillage conséquent avec 51 cours d'eau inscrits et référencés au sein du SDAGE. Comme nous l'avons explicité auparavant, ce maillage participe pleinement à la formation du paysage de la CCLPA et notamment les deux axes les plus structurants que sont l'Agout et le Dadou qui marque les limites nord et sud du territoire. Le Bagas se distingue également par son importance en tant qu'axe sud-nord.

En termes d'état écologique, la majorité des cours d'eau qui ont fait l'objet d'une étude (cf. tableau ci-dessous) possède un état écologique en deçà des objectifs fixés par le SGADE Adour-Garonne en dehors du Bagas et du tronçon est de l'Agout. En revanche, au regard de l'état chimique, l'ensemble des cours d'eau sont jugés bons, à l'exception du Dadou (également jugé en mauvais état vis-à-vis de l'état écologique), et du Bagas qui est pourtant un des seuls cours d'eau possédant un bon état écologique.

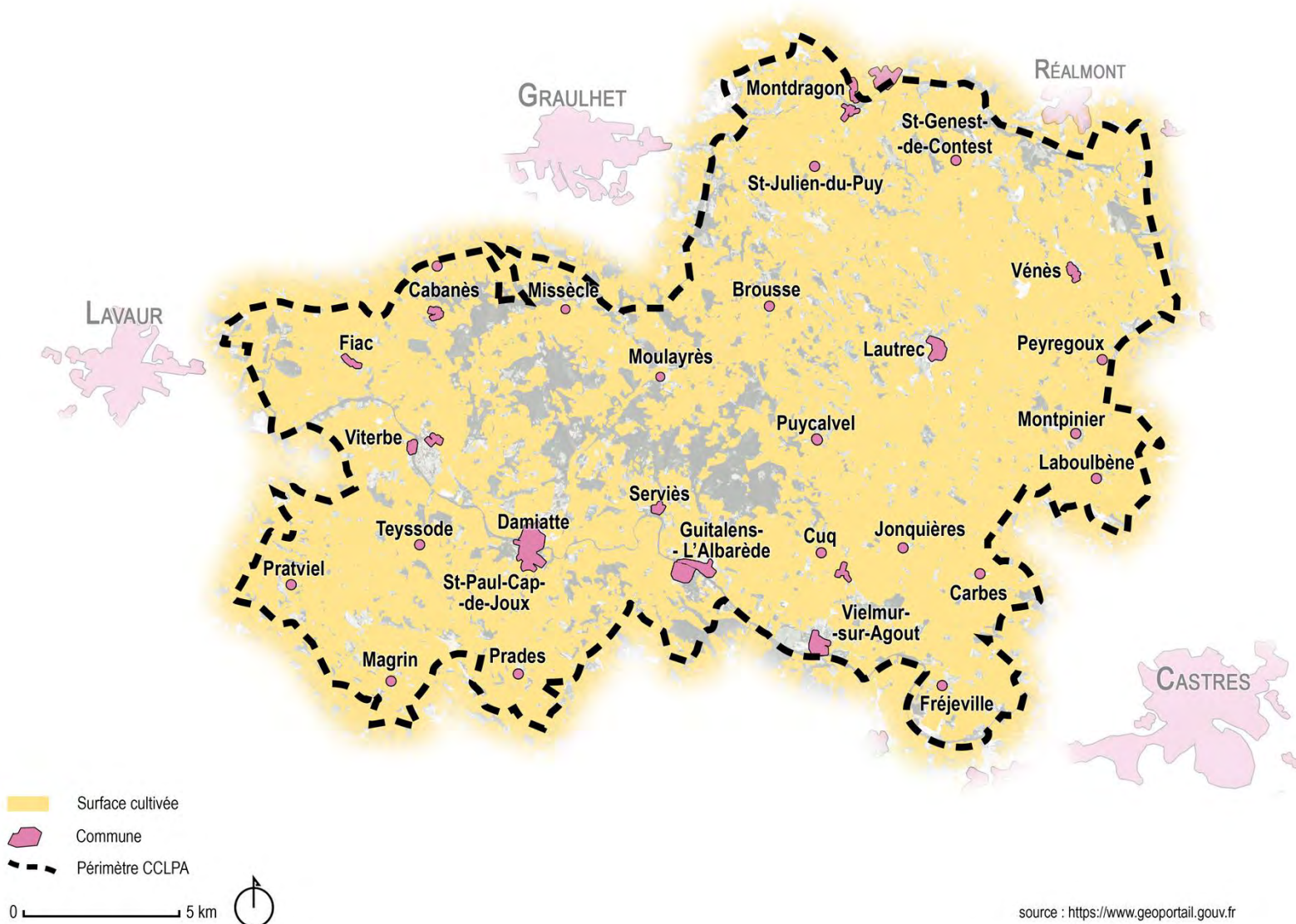
Nom	Code hydrographique	Longueur (km)	État écologique	État chimique	Communes traversées
L'Agout	FRFR146 FRFR147 FRFR152A FRFR152B	194	Inférieur au bon état à l'ouest Bon état à l'est	Bon	Vielmur sur Agout
Le Dadou	FRFR140 FRFR142A FRFR142B	115,8	Inférieur au bon état	Mauvais	Montdragon Saint Julien du Puy Vénès Saint Genest de Contest
Le Bagas	FRFR389 FRFR390	21,1	Bon état	Mauvais	Vielmur sur Agout Cuq Jonquières Lautrec Peyregoux
Ruisseau d'Assou	FRFR152A_8	15,4	Inférieur au bon état	Bon	Cabanès Fiac Moulayrès
Ruisseau d'en Guibaud	FRFR152A_3	13	Inférieur au bon état	Bon	Damiatte Saint Paul Cap de Joux Guitalens Serviès
L'Aybes	FRFR152A_1	12,5	Inférieur au bon état	Bon	Carbes Fréjeville Laboulbène
Ruisseau de Lézert	FRFR142B_7	10,7	Inférieur au bon état	Bon	Montdragon Lautrec Saint Genest de Contest Vénès
Ruisseau de Léou	FRFR152A_6	10,3	Inférieur au bon état	Bon	Missècle Moulayrès Damiatte Fiac Teyssode Cabanès
Ruisseau de Poulobre	FRFR390_2	10	Inférieur au bon état	Bon	Jonquières Lautrec Peyregoux Montpinier

Ruisseau des Lézert	FRFR152A_5	9,5	Inférieur au bon état	Bon	Damiatte Saint Paul Cap de Joux Serviès Moulayrès Puycalvel
Ruisseau de la Barthe	FRFR152A_10	9,1	-	-	Pratviel Teyssode
Ruisseau de Vidalès	FRFR142B_11	9	Inférieur au bon état	Bon	Saint Julien du Puy Lautrec Vénès Montdragon
Ruisseau du Pont de Tulle	O4670550	9	Inférieur au bon état	Bon	Teyssode
Ruisseau de Ganoubre	O4770620	9	Inférieur au bon état	Bon	Brousse Saint Julien du Puy Lautrec
Ruisseau de Merdalou	FRFR389_1	8,7	Inférieur au bon état	Bon	Cuq Jonquières Lautrec Puycalvel Brousse
Ruisseau d'Auques	FRFR152A_2	8,6	Inférieur au bon état	Bon	Carbes Jonquières Vielmur sur Agout
Ruisseau de Bronde	O2300650	6,8	-	-	Magrin
Ruisseau de Pascabasié	O4770690	6,8	-	-	Brousse Saint Julien du Puy
Ruisseau d'Oulmine	O2300600	6,4	-	-	Magrin Puylaurens
333Ruisseau de Vabre	O4--2602	5,6	-	-	Lautrec Vénès Peyregoux
Ruisseau d'en Tournié	O4690500	5,6	-	-	Labastide Saint Georges
Ruisseau de Cabanac	O4630530	5,2	-	-	Vielmur sur Agout Puycalvel Cuq Guitalens
Ruisseau de Villeneuve	O4770670	5,1	-	-	Brousse Saint Julien du Puy

<i>Ruisseau de la Calvétie</i>	FRFRR152A_4	5	Inférieur au bon état	Bon	Damiatte Saint Paul Cap de Joux Puycalvel Serviès
<i>Ruisseau de Miral</i>	O4750710	5	-	-	Vénès
<i>Ruisseau Le Bridou</i>	O4610580	4,6	-	-	Lautrec
<i>La Garenne</i>	O4630540	4,6	-	-	Puylaurens Guitalens Serviès
<i>Ruisseau de la Devèse</i>	O4650542	4,4	-	-	Serviès Cuq Guitalens
<i>Ruisseau des Vieilles Mortes</i>	O4650610	4,3	-	-	Damiatte Serviès
<i>Ruisseau de Las Bals</i>	O4770510	4,1	-	-	Montdragon Saint Genest de Contest Saint Julien du Puy
<i>Ruisseau de Scalibert</i>	O4660500	4	-	-	Saint Paul Cap de Joux Teyssode
<i>Ruisseau de Costebergeat</i>	O4770660	3,9	-	-	Brousse Saint Julien du Puy
<i>Ruisseau de Fontbéal</i>	O4770520	3,8	-	-	Montdragon Saint Julien du Puy Lautrec
<i>Ruisseau de Mondou</i>	O4670590	3,8	-	-	Pratviel Teyssode
<i>Ruisseau des Carmes</i>	O4650640	3,6	-	-	Saint Paul Cap de Joux Damiatte
<i>Ruisseau de Guinet</i>	O4651020	3,6	-	-	Moulayres Damiatte
<i>Ruisseau d'en</i>	O4670530	3,5	-	-	Fiac

<i>Gary</i>					Viterbe
<i>Le Riafs</i>	O4640570	3,5	-	-	Puylaurens
<i>Ruisseau de Saborgues</i>	FRFRR390_1	3,2	-	-	Peyregoux Lautrec Vénès
<i>Ruisseau de Font Bouissoune</i>	O4750780	3,1	-	-	Lautrec Saint Genest de Contest Vénès
<i>Ruisseau de Puechassaut</i>	O4770640	3,1	-	-	Brousse Lautrec
<i>Ruisseau33333 u de Font Bouissoune</i>	O4750780	3,1	-	-	Vénès Lautrec Saint Genest de Contest
<i>Ruisseau de Combe Claire</i>	O4630560	3	-	-	Puylaurens Guitalens
<i>Ruisseau de Bouquedaze</i>	O4770600	2,9	-	-	Montdragon Saint Julien du Puy
<i>Rec d'Engamel</i>	O4640620	2,8	-	-	Puylaurens
<i>Ruisseau des Alos</i>	O4750720	2,3	-	-	Vénès
<i>Ruisseau de la Maurié</i>	O4650700	2,2	-	-	Moulayrès
<i>Ruisseau de Prats Nauts</i>	O4600550	2,1	-	-	Carbes
<i>Ruisseau de Rival</i>	O1880510	2	-	-	Montdragon Saint Genest de Contest Saint Julien du Puy
<i>Ruisseau des Sagnes</i>	O4770700	1,5	-	-	Brousse
<i>Ruisseau de Nauzials</i>	O4660510	1,2	-	-	Saint Paul Cap de Joux Teyssode

## 2.3 Les espaces agricoles

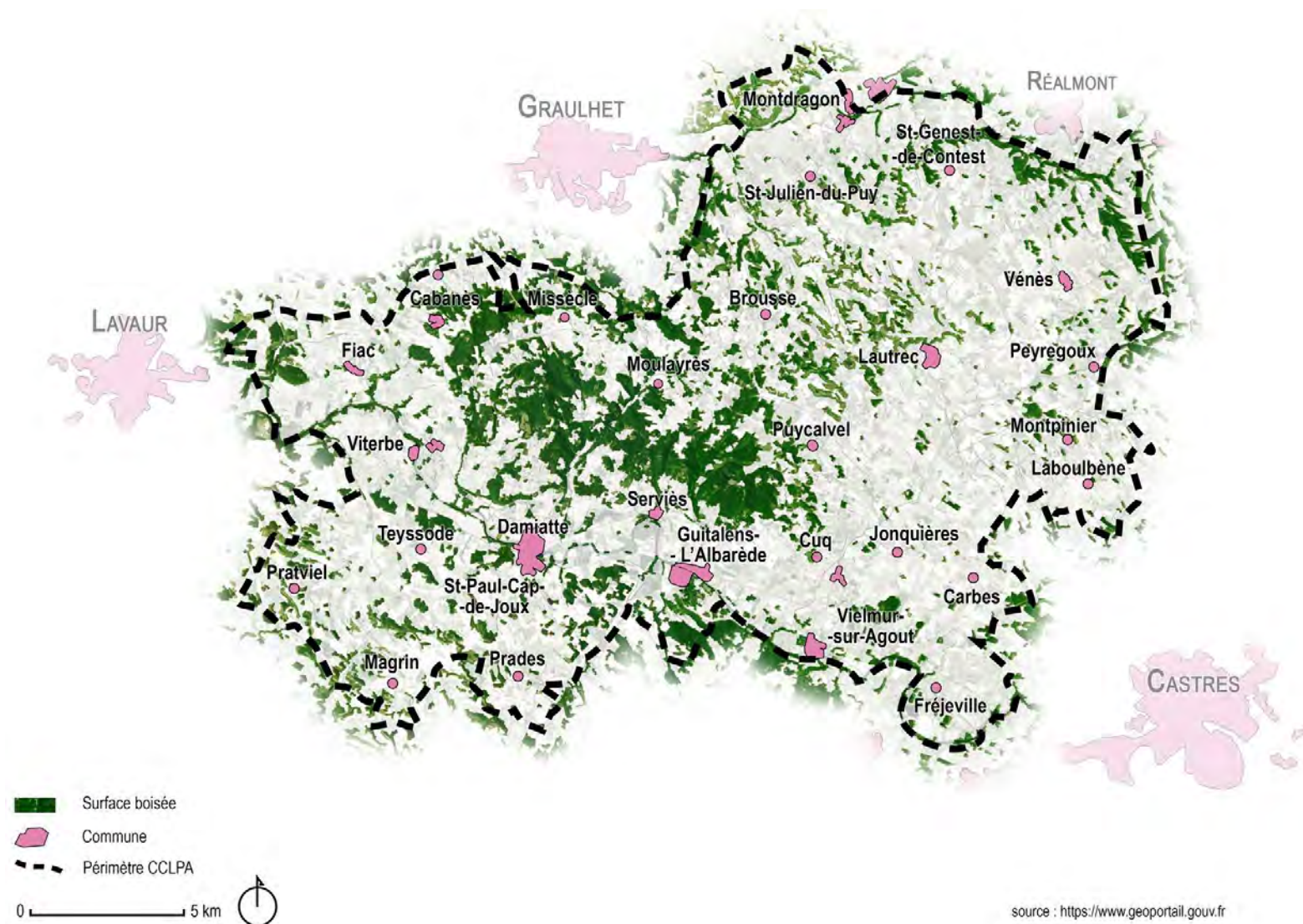


L'agriculture joue un rôle prépondérant dans la construction et l'évolution du paysage de ce territoire. Les terres exploitées s'étendent principalement dans les fonds de vallées et sur les pentes douces aux sols argileux. Les pratiques agricoles des dernières décennies, comme le remembrement du parcellaire – et son corollaire, l'arrachage de haies –, ont progressivement ouvert des panoramas sur le paysage. Par endroits, l'ouverture extrême des espaces par des pratiques intensives de monoculture a conduit à une uniformisation et une simplification des paysages préjudiciable à leur qualité.

Aujourd'hui, les paysages générés par les grandes cultures sont majoritaires, tant dans les vallées que sur les pentes des collines douces : vastes parcelles, dont les teintes et les textures évoluent au gré des saisons. En revanche, dans les secteurs plus élevés et boisés de Puycalvel, Servières et Damiatte, ainsi qu'au nord-est (Vénès, Saint-Genest-de-Contest) des parcelles en prairie subsistent encore largement, alternant avec les cultures céréalières ou fourragères



## 2.4 Les espaces boisés



La partie centrale, la plus élevée du territoire, est aussi la plus boisée. Elle se compose en majorité de forêts fermées\* de chênes caducs purs (surtout sur les communes de Damiatte, Puycalvel et Seryjès), ainsi que de forêts fermées à feuillus mélangés (surtout à Cabanès), de quelques forêts fermées de conifères (surtout à Cuq, Puycalvel et Seryjès) ou de châtaigniers (à Damiatte). La diversité des sols forestiers engendre une grande variété d'associations végétales.

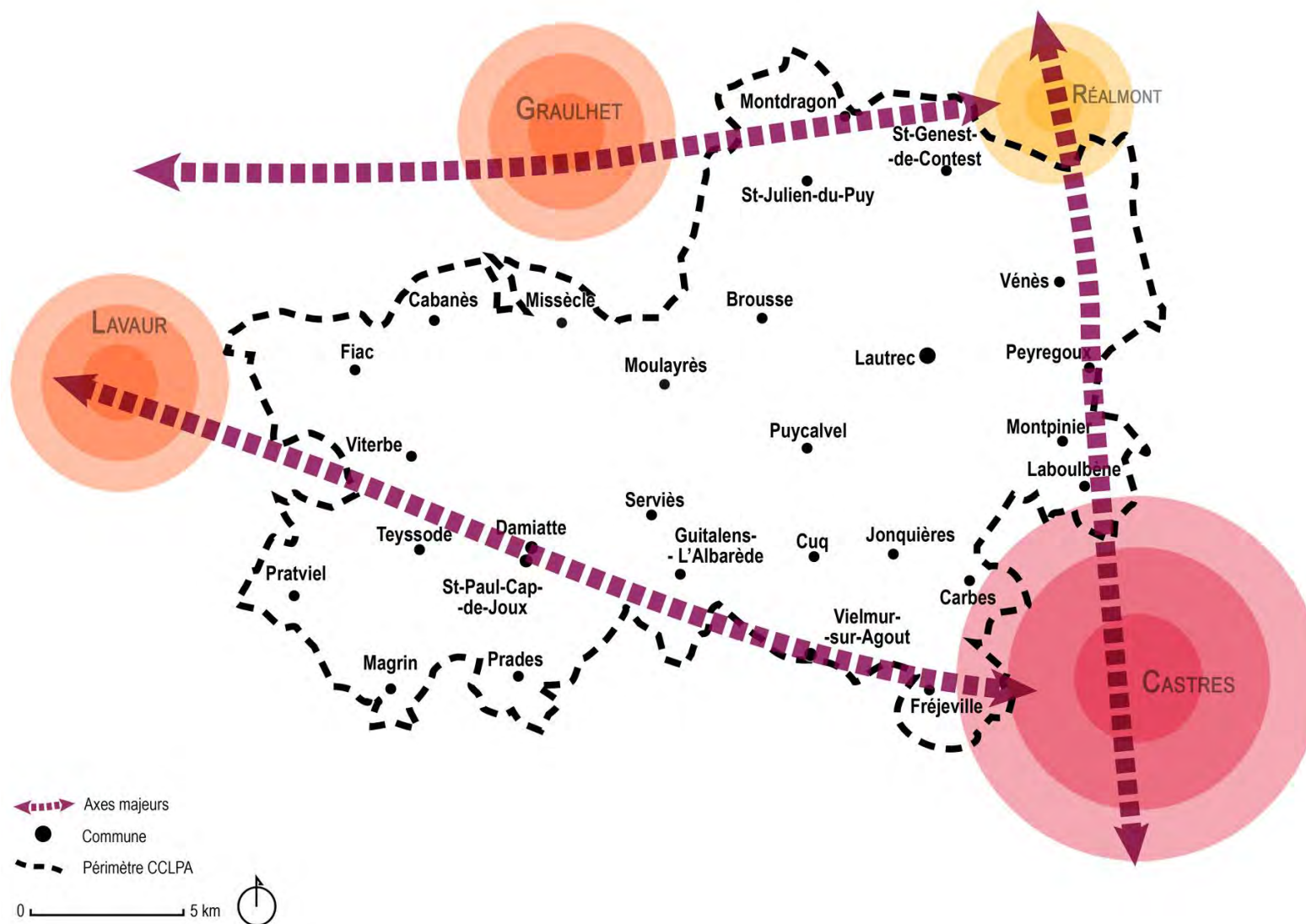
Les parties sommitales aux sols maigres sont peuplées de chênaies, avec des clairières qui accueillent des troupeaux en pacage. Compte tenu du déclin de l'élevage dans l'économie agricole, ce sont les zones les plus exposées à l'enfrichement.

\*dont le taux de couvert arboré est supérieur ou égal à 40%

Source IGN - [www.craig.fr/sites/default/files/reunions/1341-6eme-assemblee-des-utilisateurs/docs/a1ign.pdf](http://www.craig.fr/sites/default/files/reunions/1341-6eme-assemblee-des-utilisateurs/docs/a1ign.pdf)

source : <https://www.geoportail.gouv.fr>

## 2.5 Le réseau viaire et l'implantation urbaine

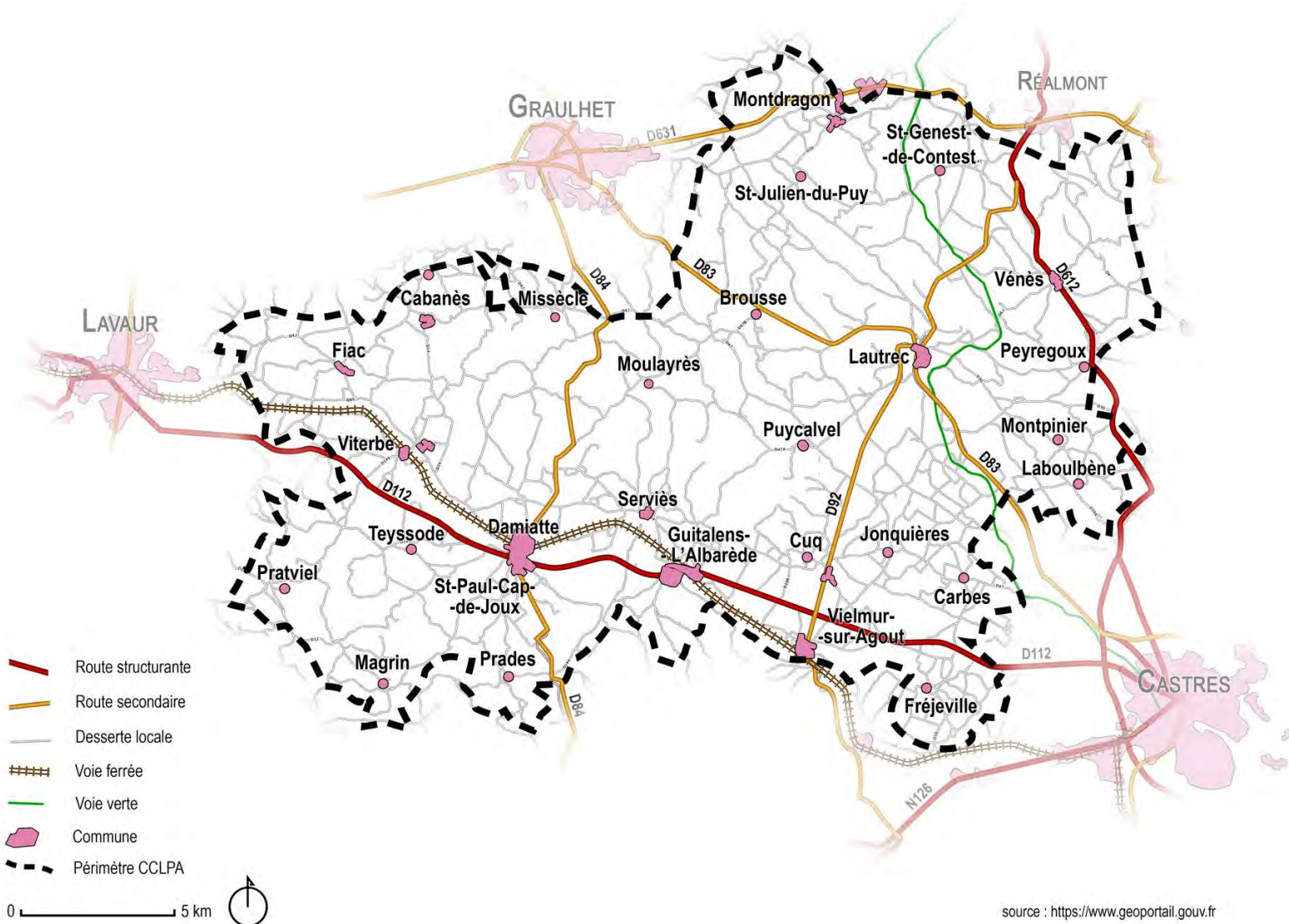


Les axes routiers majeurs, à importante circulation sont la D 612 de direction nord-sud reliant Albi à Castres (puis à Mazamet et Béziers), la D 112 de direction est-ouest reliant Castres à Lavaur (puis à l'autoroute A68), et la D 631 reliant Réalmont à Graulhet (puis à l'autoroute A68).

Dans la CCLPA, les principaux axes routiers (et la voie ferrée encore en service) sont implantés dans les fonds de vallée où le relief est régulièrement plat.

La D 612 qui relie Castres à Albi doit traverser les reliefs collinaires, tantôt les épousant harmonieusement, tantôt passant « en force » grâce à des terrassements en déblais ou en remblais, et de grandes courbes rognées sur les talus.





C'est le long de ces principaux axes routiers que l'urbanisation s'est le plus développée, Sur le territoire de la CCLPA, ce développement urbain a profondément fait évoluer le paysage des abords de ces axes, de manière globalement peu qualitative :

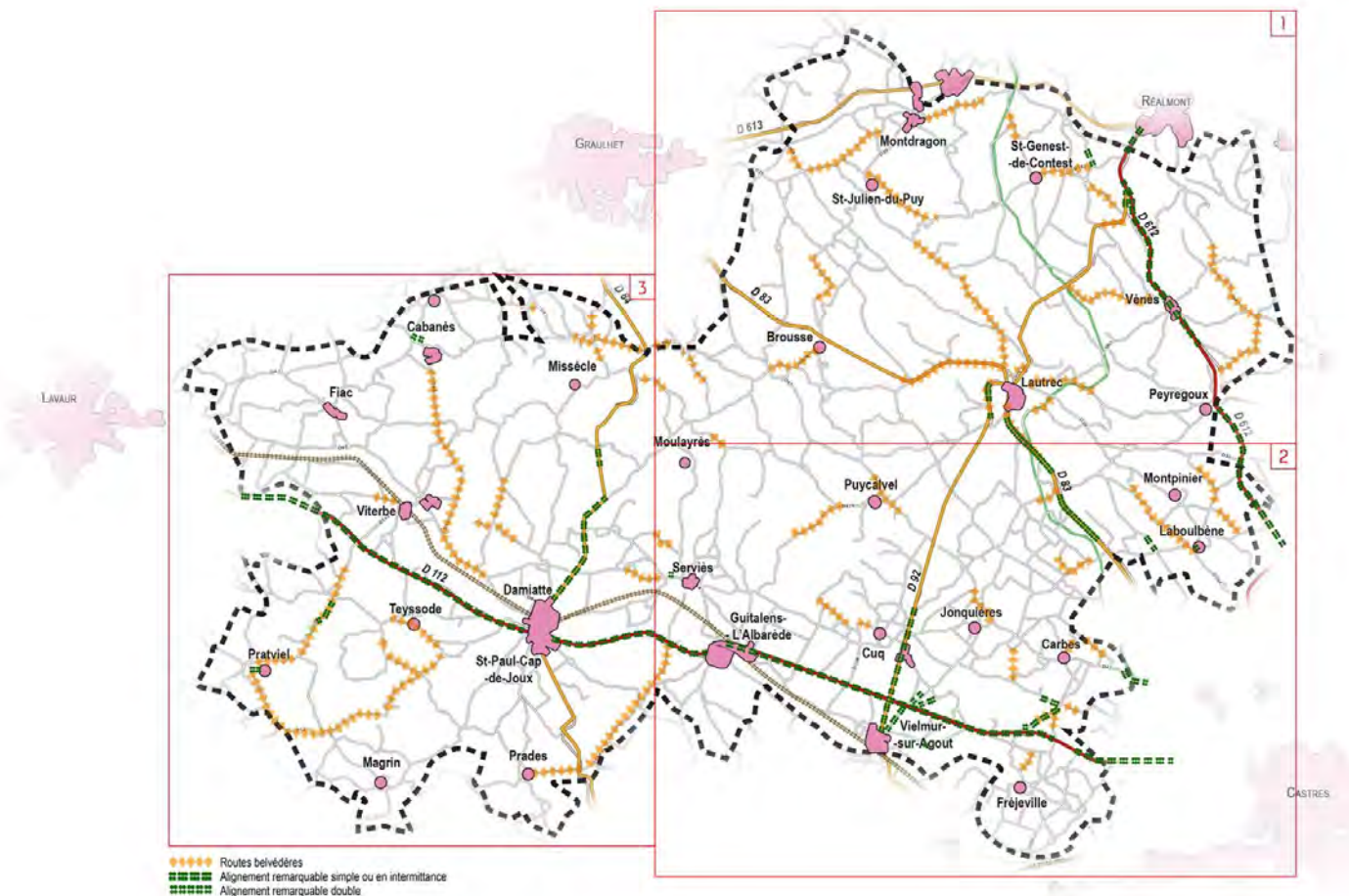
- > en zone urbanisée, développement souvent linéaire de l'habitat et des bâtiments d'activités, avec production de paysages parfois dénués de personnalité ;
- > en dehors des agglomérations, aménagements de sécurité (glissières de sécurité, aménagements de carrefours...) et recalibrages routiers (talus techniques issus de rectifications de virages, suppression d'arbres d'alignement...) rompant inexorablement avec les charmants paysages routiers produits sous la Troisième République par les travaux des Ponts et Chaussées. (parrapets en pierre de taille, alignements bilatéraux d'arbres d'ombrage, talus doux...).

## 2.6 Les routes belvédères et alignement d'arbres

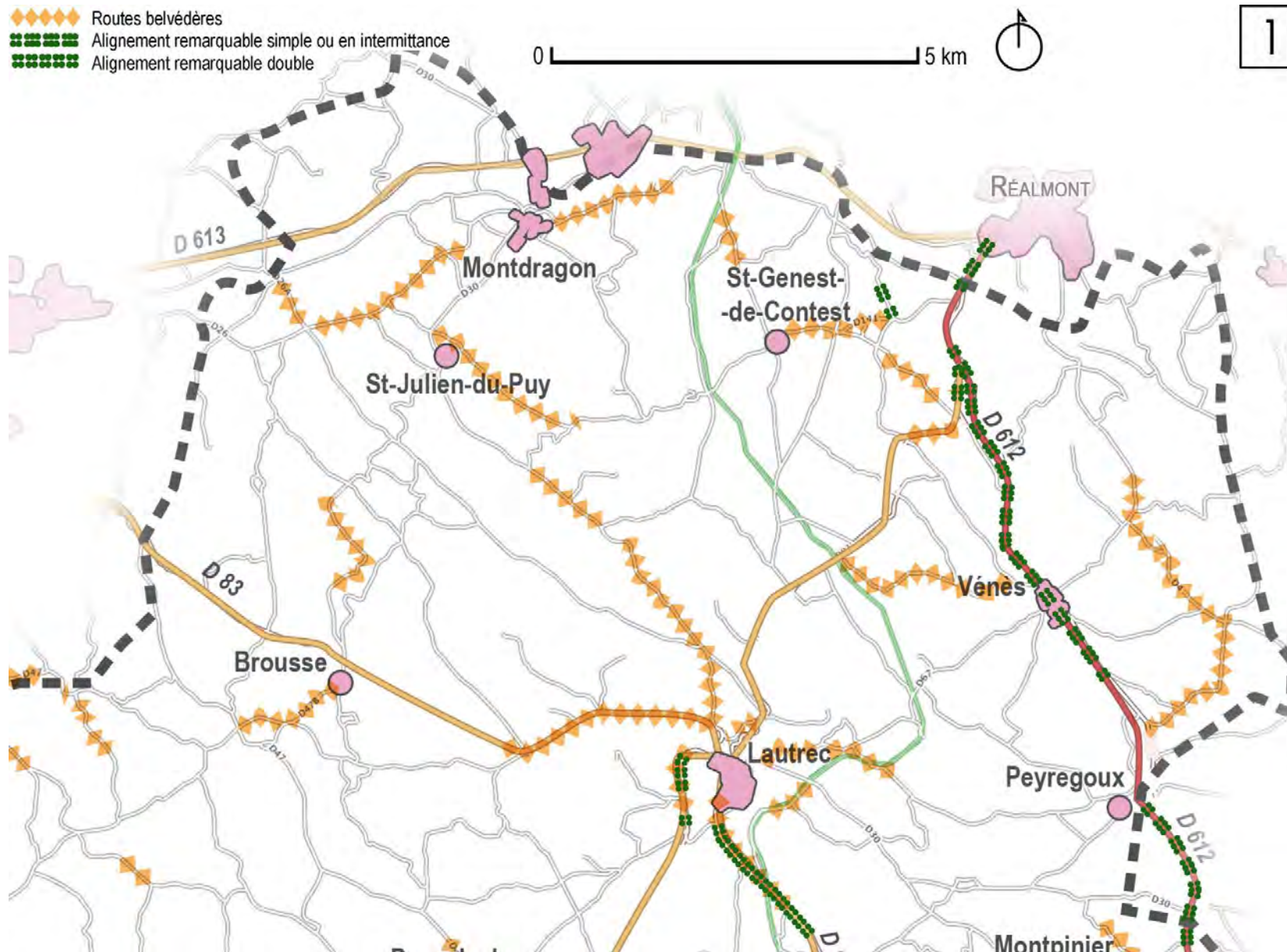
*Carte générale des alignements d'arbres remarquables et des routes belvédères.*

Les routes identifiées comme belvédères offrent une alternance de vues panoramiques sur les lointains depuis les tronçons en crête dégagée, de vues limitées aux boisements qu'elles traversent parfois, et de fenêtres ponctuelles sur des vallons agricoles au détour d'un virage. Au contraire des routes plus rectilignes des vallées de l'Agout et du Dadou, ces routes belvédères ne sont donc pas systématiquement très ouvertes, mais leur configuration très diversifiée permet une découverte animée très valorisante du territoire, parfois pittoresque. L'intérêt de conserver et valoriser de tels itinéraires est évident pour la promotion du territoire de la CCLPA.

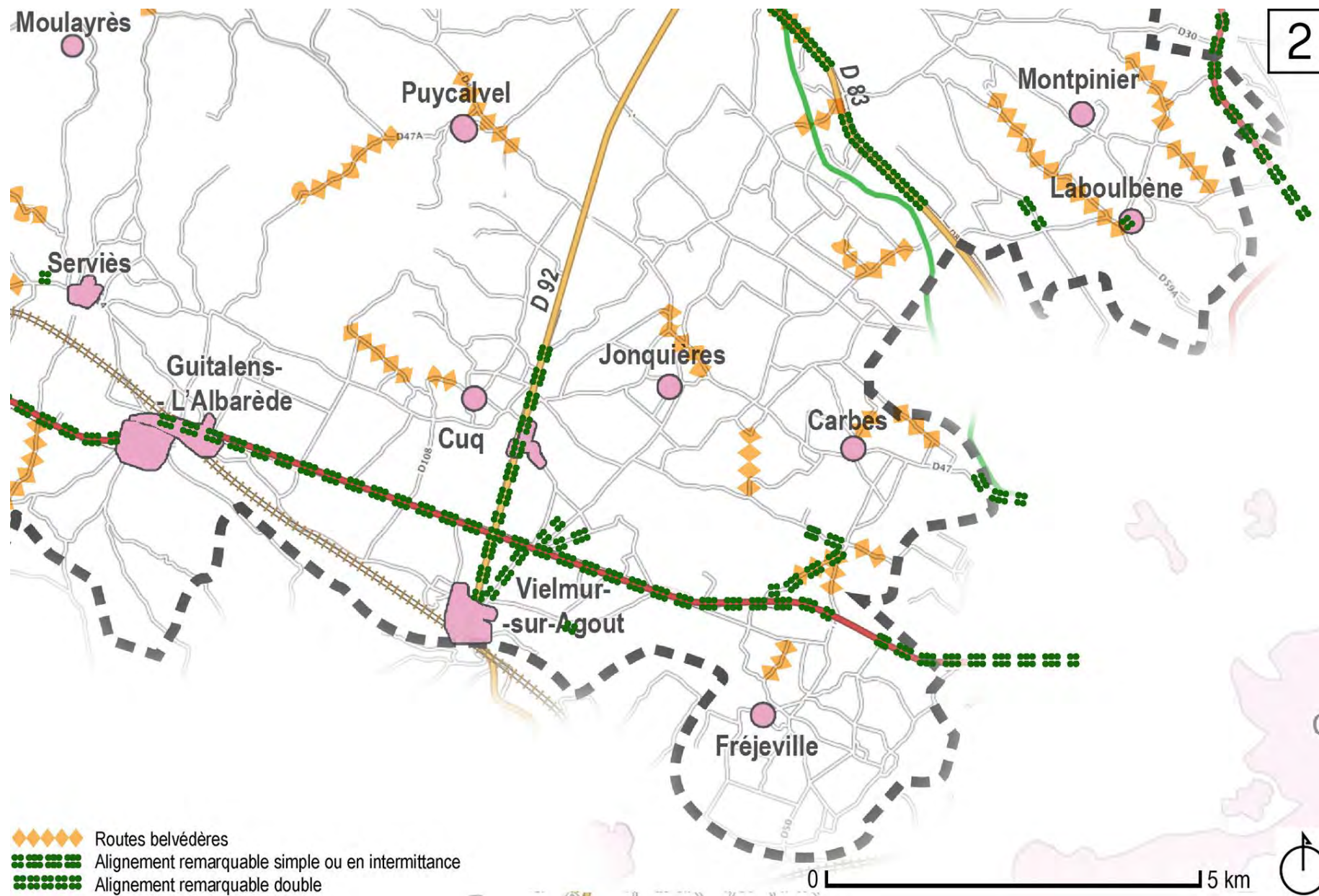
La présence d'alignements d'arbres le long de certaines routes est un autre trait particulier de ce territoire. Ce sont essentiellement les alignements implantés sur le domaine public (souvent le domaine public départemental) qui sont représentés sur la carte. Les plus remarquables sont les platanes qui bordent la D 112 le long de la vallée de l'Agout, du fait de leur longueur et de leur relative homogénéité. Ceux bordant la D 83 en contrebas de Lautrec créent une succession de fenêtres mettant en scène le promontoire du village médiéval pour les usagers arrivant depuis Castres. Les alignements d'autres essences (chêne, frêne, érable, mûrier...), souvent implantés sur le domaine privé, méritent tout autant d'attentions.







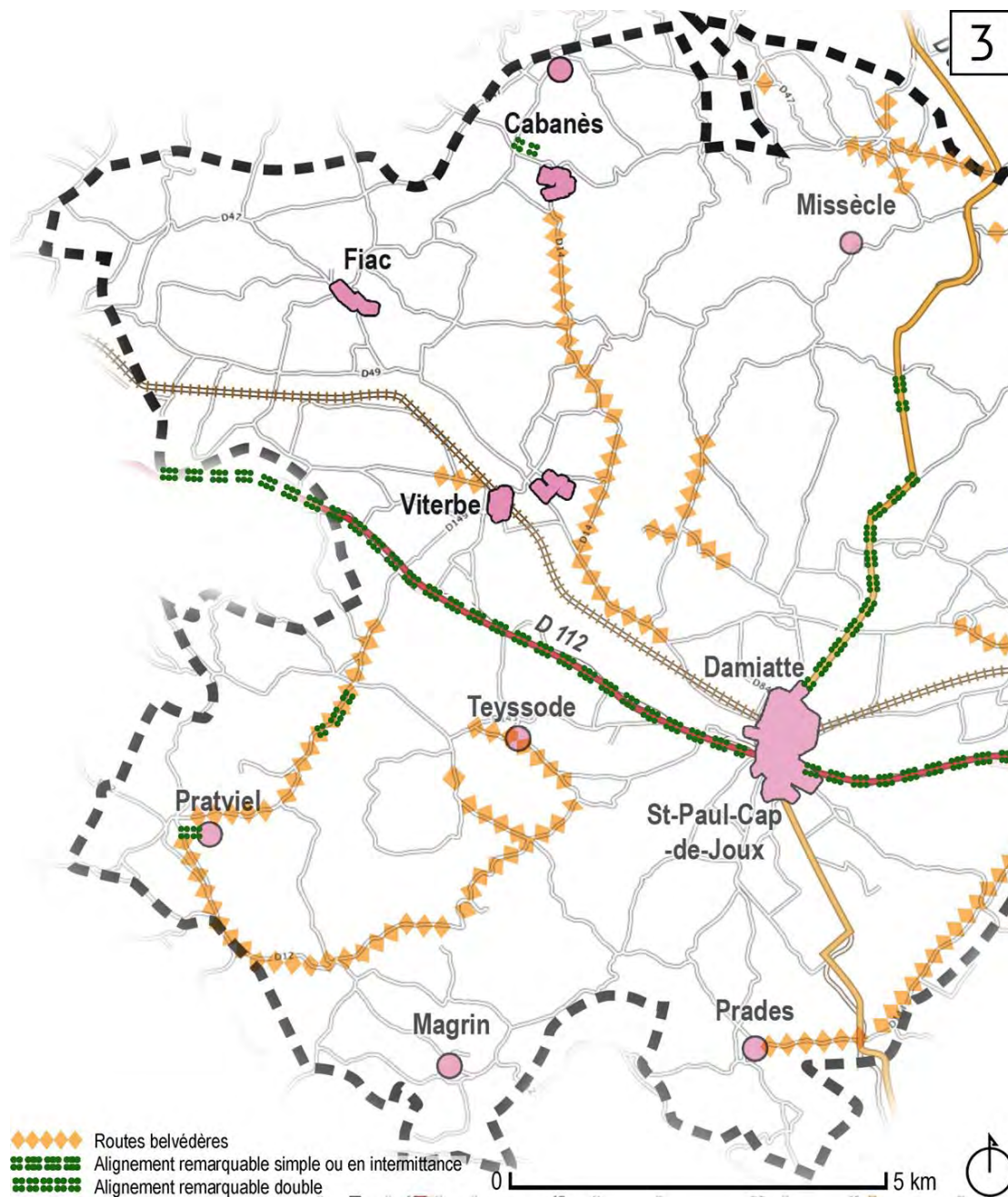
Le secteur nord – est du territoire



Le secteur sud – est du territoire



Le secteur ouest du territoire

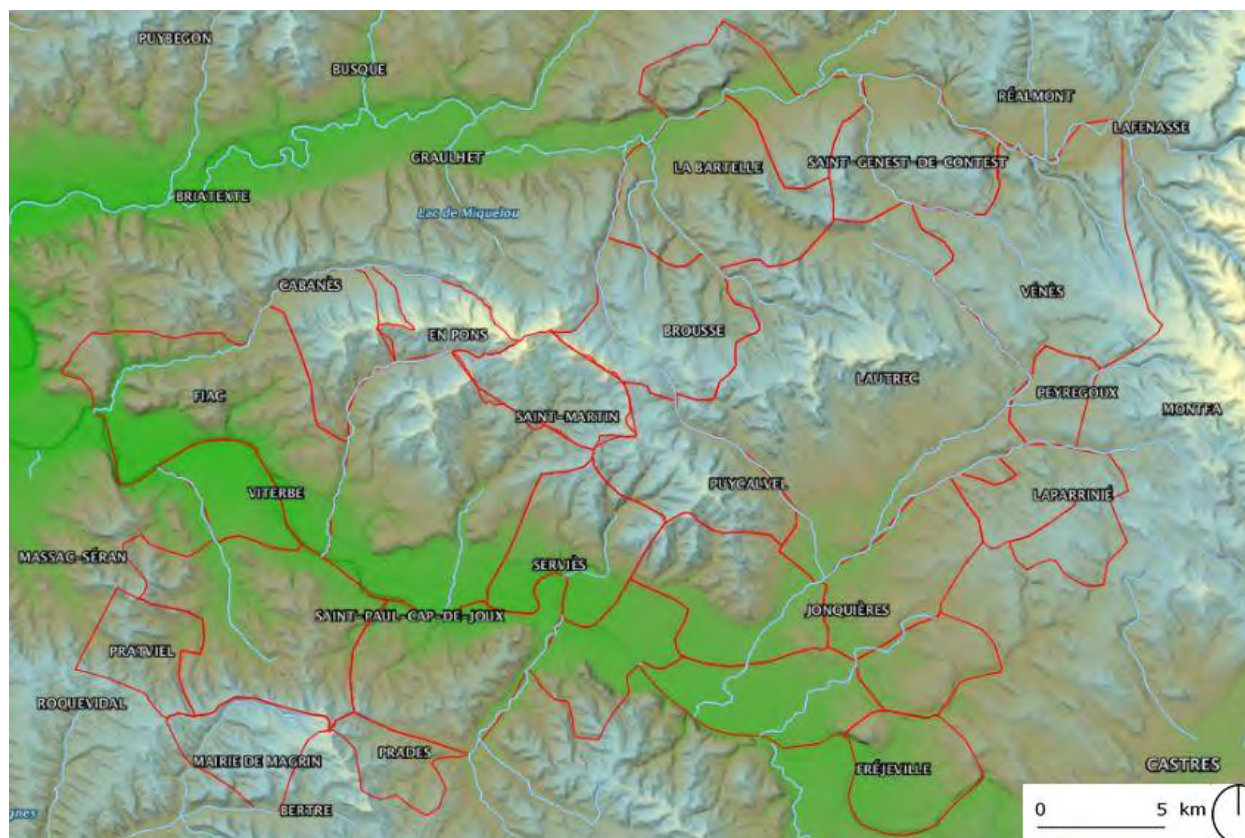


## 3. Les Risques naturels sur le territoire

### 3.1 Présentation générale

Les Espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) d'une grande qualité paysagère façonnent la grande majorité du territoire de la CCLPA de façon remarquable. Ils représentent 92 % de la surface du territoire.

Ces espaces sont composés d'un réseau hydrographique riche et dense creusé dans un sol à la géologie complexe et diverse.

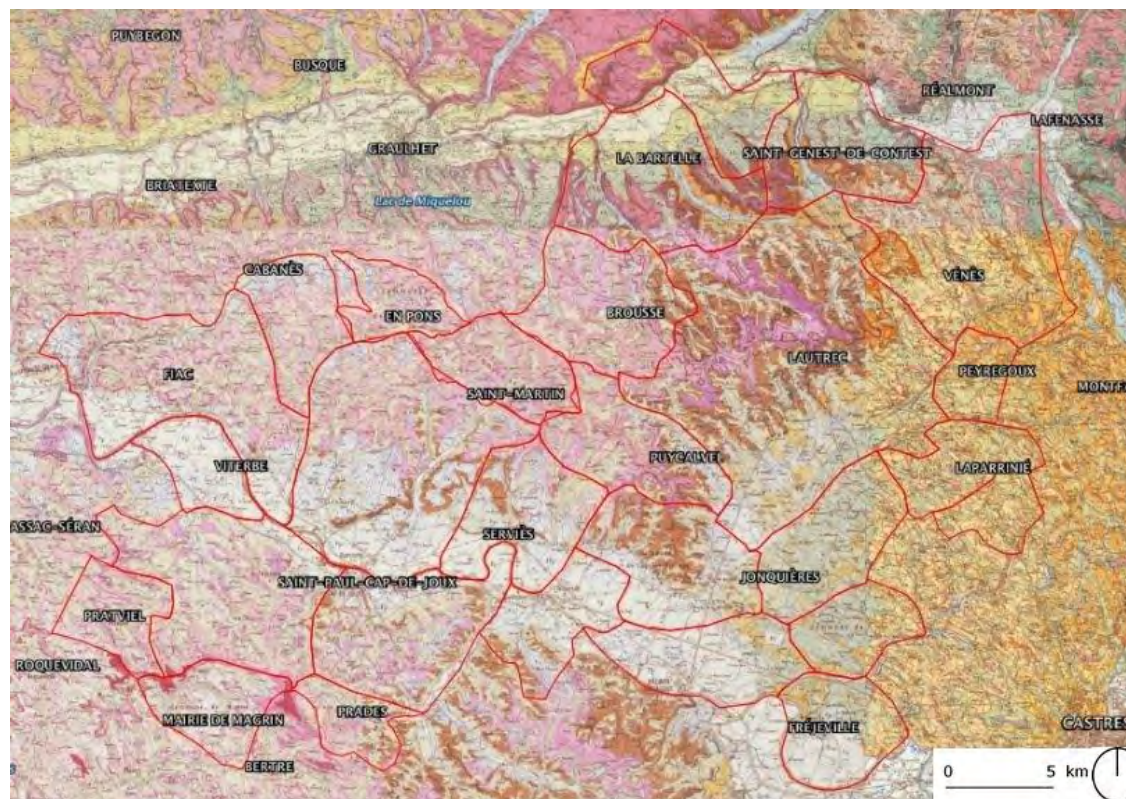


Réseau hydrographique de la CCLPA



Les risques les plus prégnants sur le territoire de la CCLPA sont le risque inondation et le risque gonflement des sols argileux. Les plans de préventions de risque inondation (2 PPRI sur le territoire) et retrait gonflement des sols argileux sont en place sur le territoire.

Nous aborderons plus précisément la problématique risque inondation, car il est nécessaire de mieux l'appréhender afin de faire évoluer sa prise en compte dans le document d'urbanisme du PLUi.



Carte géologique du territoire de la CCLPA (Brgm)

La réalisation du PLUi sur le territoire est une véritable opportunité permettant d'avoir une vision d'ensemble sur la problématique risques majeurs naturels.

S'insérant dans le dispositif actuel de prévention qui vise également l'information des populations et la protection des vies humaines, le Plan de Prévention des Risques majeurs Naturels (PPRN) a pour objectif de réglementer de manière pérenne les usages du sol dans les zones concernées par les risques, et par incidence de maîtriser l'aménagement et l'urbanisation dans les zones vulnérables.

Le PLUi doit prendre en compte la prévention des risques naturels. Selon l'article R.151-8, les orientations d'aménagement et de programmation des secteurs de zones urbaines ou de zones à urbaniser portent notamment sur la qualité environnementale et la prévention des risques.

Le champ d'application des règles vis-à-vis des risques est toutefois réduit, dans la mesure où il reste limité au domaine de l'urbanisme. Les règles applicables concernent notamment la localisation, la desserte, l'implantation, l'architecture des constructions et les clôtures, mais ne peuvent inclure de dispositions constructives ou de mesures de prévention, de protection et de sauvegarde comme le permet le plan de prévention des risques naturels (PPRN).

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN), approuvé par arrêté préfectoral, est annexé au PLUi, en application des articles L.562-4 du code de l'environnement et L.153-60 du code de l'urbanisme. Ses prescriptions valent servitude d'utilité publique et sont opposables aux tiers.

Un dossier départemental des risques majeurs (DDRM) de la préfecture du Tarn – Edition 2006 réunit les informations disponibles, techniques ou historiques, sur les risques majeurs, naturels et technologiques, susceptibles de se produire dans le TARN. Il est destiné aux acteurs départementaux du risque majeur : élus, administrations, associations, etc.

Le DDRM comprend l'atlas Départemental sur les risques majeurs. Cet atlas comporte :

- les cartes des communes à risques, chaque aléa faisant l'objet d'une carte distincte. Les communes considérées comme prioritaires en matière d'information préventive en raison de l'importance de l'aléa, de la population ou d'une vulnérabilité exceptionnelle y sont mises en évidence.
- une carte de synthèse qui indiquera, pour chaque commune, si elle comporte un, deux, trois, quatre...risques,

Le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs n'est toutefois pas un document réglementaire contraignant mais il est important de le consulter notamment pour les mesures préventives et qui permet d'avoir les informations nécessaires pendant et après les crises.

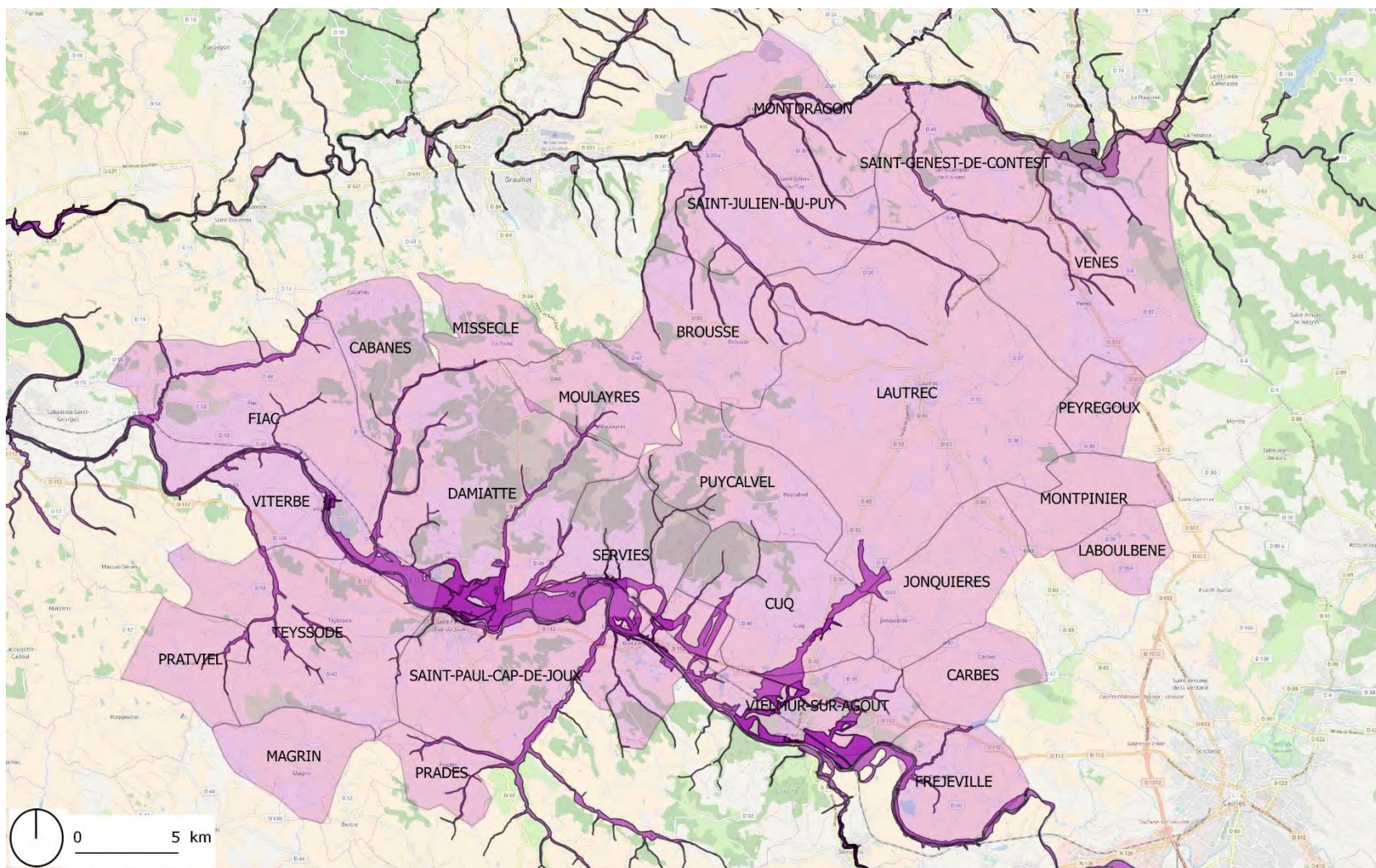
Le territoire de la communauté de communes est soumis :

- Au risque Inondation : PPRI
- Au risque Mouvement de terrain : PPRMT
- Au risque Feu de Forêt
- Au risque Tempête
- Au risque rupture de barrage
- Au risque sismique
- Au risque Transport de matières dangereuses
- Au risque industriel



### 3.2 Risque Inondation : Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)

Le territoire est couvert par le PPRI sur le bassin versant du Dadou, arrêté le 30 Mars 2012, et le PPRI sur le bassin de l'Agout en aval de Castres, arrêté le 24 décembre 2002.



PPRI sur la CCLPA

### Classification de l'aléa

Sur le territoire de la CCLPA, on distingue 3 types d'inondations, dans l'ordre décroissant du temps que l'enchaînement des phénomènes laisse pour alerter les populations et les activités menacées : les inondations de plaine, les crues torrentielles et les inondations par ruissellement urbain.

- **Les inondations de plaine** sont des inondations lentes. A partir de la pluie qui les déclenche, l'apparition du ruissellement, la propagation de la crue et la montée des eaux jusqu'au niveau de débordement laissent généralement le temps de prévoir l'inondation et d'avertir les riverains.

Elles peuvent néanmoins entraîner la perte de vies humaines par méconnaissance du risque et par le fait qu'elles peuvent comporter localement des hauteurs de submersion et des vitesses de courant non négligeables.

Il faut noter que l'urbanisation des champs d'expansion des crues de plaine a tendance à transformer ces crues lentes en crues à dynamique plus rapide par l'augmentation du ruissellement, la diminution des temps de concentration et l'accélération de la vitesse de propagation.

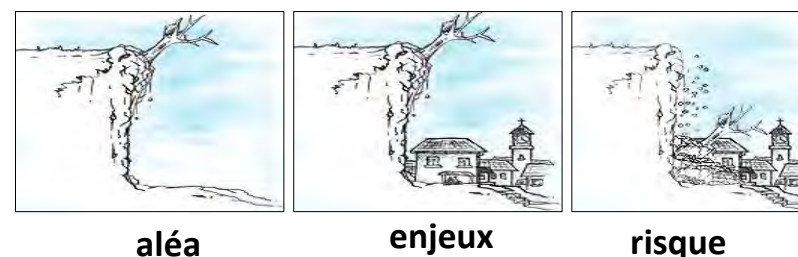
- **Les crues torrentielles** sont des inondations rapides, qui se forment lors d'averses intenses à caractère orageux, lorsque le terrain présente de fortes pentes, ou dans des vallées étroites sans amortissement notable du débit de pointe par laminage. La brièveté du délai entre la pluie génératrice de la crue et le débordement rend quasiment impossible l'avertissement des populations menacées, d'où des risques accrus pour les vies humaines et les biens exposés.

- **Les inondations par ruissellement urbain** sont celles qui se produisent par un écoulement dans les rues de volumes d'eau, ruisselé sur le site ou à proximité, et qui ne sont pas absorbés par le réseau d'assainissement superficiel ou souterrain. La définition, le dimensionnement et la construction de ce réseau et/ou de tout autre dispositif de substitution ou d'amortissement des volumes à écouler, est de la responsabilité des communes, qui doivent ainsi prendre en compte et apprécier le risque d'inondation par ruissellement urbain dans le PLUi, notamment lors de la délimitation des zones constructibles.

### Une définition indispensable du risque



Photo Populations devenues vulnérables - Définition du risque



« *Le risque majeur se caractérise par sa faible fréquence, sa gravité et l'incapacité de la société exposée à surpasser l'évènement* » – Haroun Tazieff

Croquis du risque, Définition du risque



Classification des enjeux

La classification des enjeux dans les PPR porte sur les zones non urbanisées et les zones urbanisées.

Classification des enjeux dans le PPR	Catégorie	Description
Zones urbanisées	Zone urbanisée dense	Centre ville, zone bâtie dense, zone d'activité, zone commerciale.
	Zone urbanisée	zone bâtie continue.
	Zone urbanisable (avec projet identifié)	zone non actuellement bâtie mais sur laquelle des projets d'urbanisation sont précisément définis et en cours de réalisation (terrains viabilisés, réseaux et voirie existants etc.).
Zones non-urbanisées	Zone naturelle et/ou de loisirs	Zone non urbanisée laissée à l'état naturel faisant l'objet d'un simple entretien paysager ou à vocation de loisir ou d'activité sportive n'accueillant pas d'infrastructures lourdes.
	Zone agricole	Zone non urbanisée dédiée à l'exploitation agricole.
	Zone bâtie à caractère rural	Zone bâtie non continue tels les hameaux, maisons isolées etc.
	Surface en eau	Emprise des plans d'eau et cours d'eau.

Classification des enjeux – Croisement Enjeux Aléa – Déplacement des personnes selon la hauteur et la vitesse d'eau

		Niveau d'aléa	
		Faible	Fort
Enjeux	Zones urbanisées	bleu	rouge
	Zones non-urbanisées	rouge	rouge

Croisement Enjeux Aléa

## Zonage et règlement

Les différentes règles associées au zonage sont précisées dans les différents règlements des 2 PPRI.

Le règlement s'applique au-delà de celui du PLUi (le plan de zonage du PPRN valant servitude d'utilité publique).

Trois zones sont distinguées :

- **La zone rouge** est la zone où le principe d'interdiction prévaut. Ce principe d'interdiction s'applique :

- o dans les zones d'expansion des crues,

- o dans les zones actuellement urbanisées soumises à un aléa fort

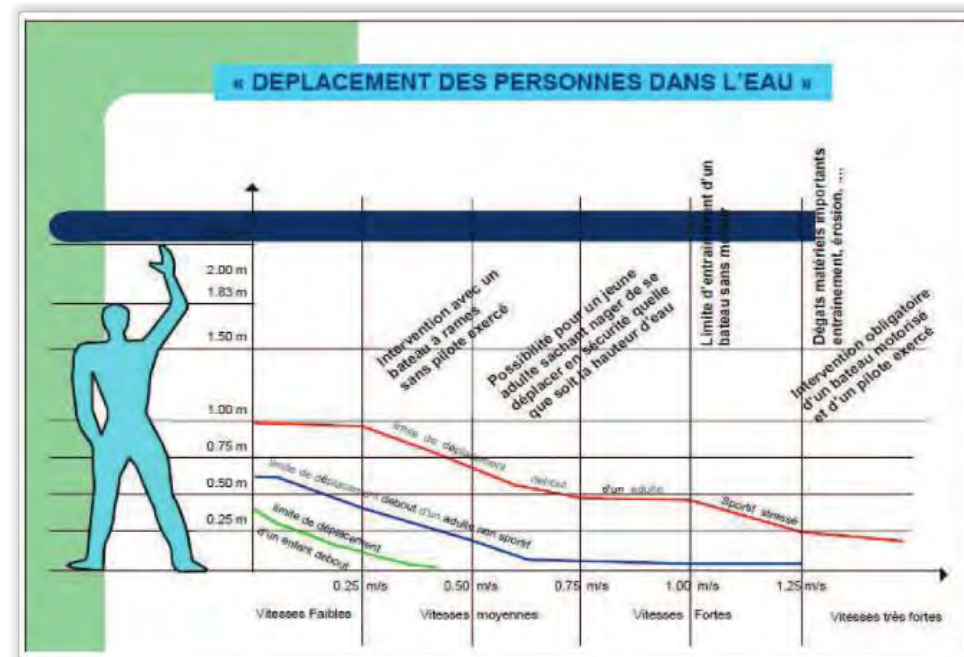
Les phénomènes susceptibles de se produire dans les zones d'aléa fort peuvent avoir des conséquences graves sur les personnes et les biens. Afin d'améliorer la prévention du risque d'inondation et de ne pas aggraver les phénomènes dans les zones déjà vulnérables ainsi qu'en aval de celles-ci, l'interdiction de construire de nouveaux projets est donc la règle générale.

Les extensions des biens existants restent cependant possibles de manières mesurées sous réserve de ne pas en augmenter la vulnérabilité ou d'aggraver les phénomènes.

- **La zone bleue** est la zone où le principe d'autorisation sous réserves prévaut. Cette réglementation concerne les zones actuellement urbanisées soumises à un aléa faible

. Compte tenu du niveau de risque et de la vocation urbaine de ces zones, les conditions d'aménagements sont définies afin d'assurer la sécurité des personnes, de limiter la vulnérabilité des biens et de ne pas aggraver les phénomènes.

- **La zone jaune** pour le PPRI Agout Aval de Castres est la zone d'enjeux collectifs soumise à un aléa fort lié à l'existence d'une urbanisation historique dense



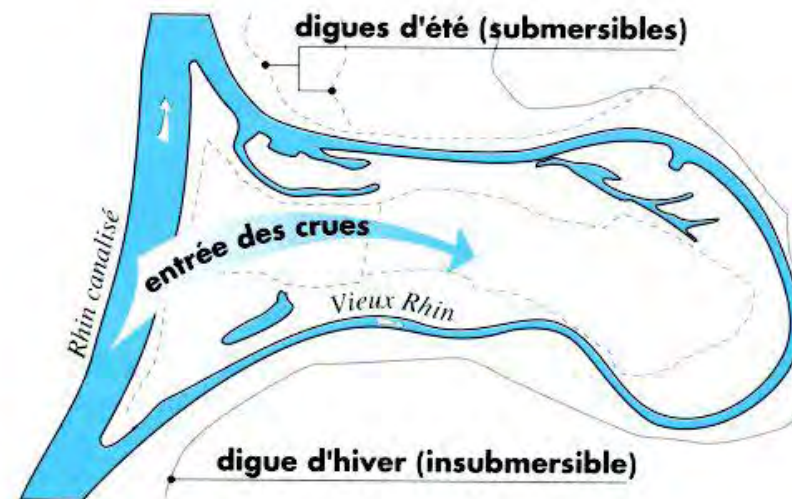
Déplacement des personnes selon la hauteur et la vitesse d'eau

## Prise en compte des Hydrosystèmes

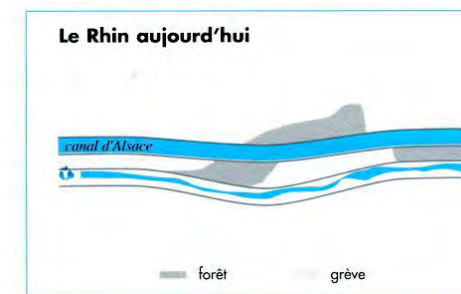
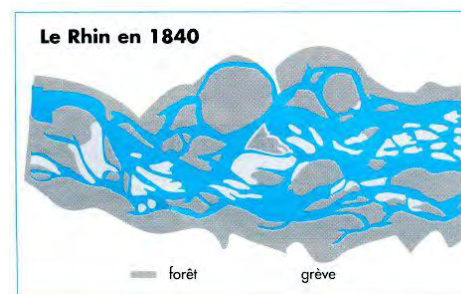
Le réseau hydrographique est dense sur le territoire de la CCLPA. La **préservation et le maintien des ripisylves des cours d'eau du Dadou, de l'Agout et de leurs principaux ruisseaux** doivent s'inscrire dans une démarche de valorisation de la trame bleue le long des cours d'eau et ainsi faire partie des enjeux clefs de préservation de leurs abords. La valorisation des cours d'eau et de leurs abords tant sur le plan paysager et écologique doit participer au maintien des champs d'expansion des crues. Le maintien et /ou la restauration des béals (canaux traditionnels d'irrigation gravitaire), pesquiés (bassin ou réservoir d'eau le plus souvent d'origine artificielle), risbermes (banc ou talus alluvial artificiel) ou canaux contribuera à une meilleure gestion de la retenue et la gestion des eaux de ruissellements, facteurs aggravant en période de crue.



Exemple d'une rivière et de ses méandres



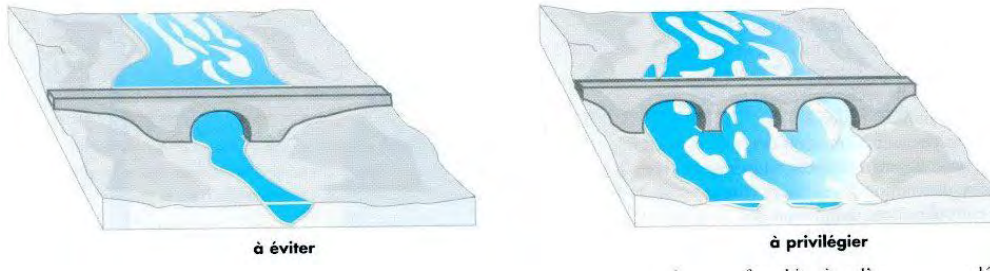
Favoriser le déploiement de l'inondation dans le milieu naturel



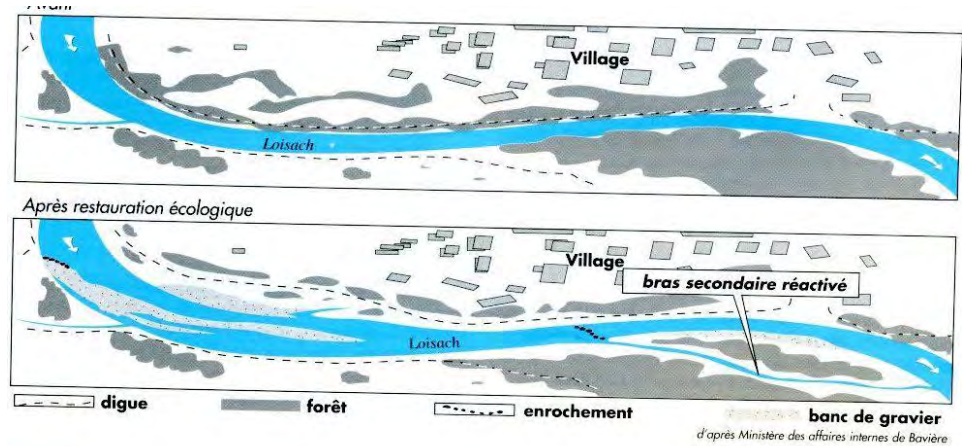
Des milieux convoités et menacés au fil des siècles

Sources : Gestion patrimoniale des milieux naturels fluviaux - J Louis Michelot

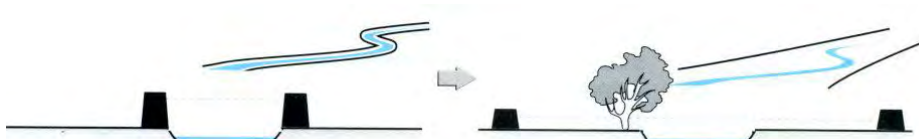




Intégrer les ouvrages

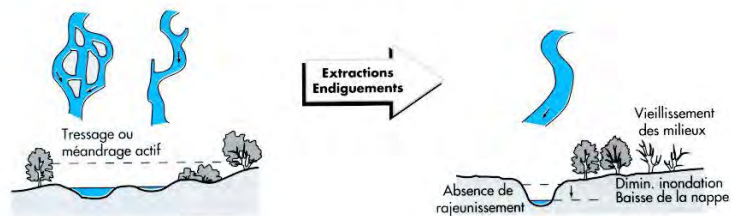


Protéger la dynamique fluviale

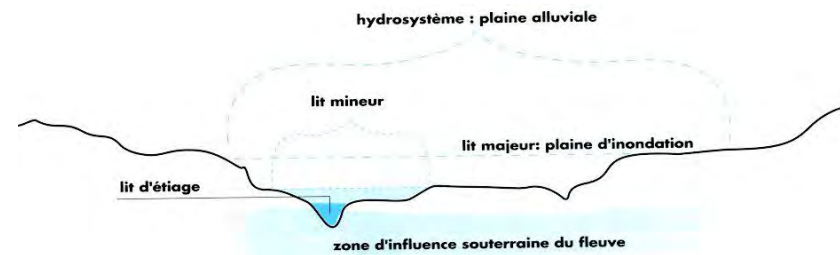


Vers une véritable restauration des plaines alluviales

La métamorphose des rivières rapides



Mosaïque et dynamique des milieux



Vallée et bassin versant

Sources : Gestion patrimoniale des milieux naturels fluviaux - J Louis Michelot

Le risque Inondation : Un devoir de mémoire

Deux exemples du développement de l'urbanisation sur les champs d'expansions de crue (ZEC) pour les communes de Damiatte (Agout) et de Vielmur sur Agout (Agout)



DAMIATTE - Carte de Cassini (XVIII<sup>e</sup>)



VIELMUR - carte de Cassini (XVIII<sup>e</sup>)



DAMIATTE - Carte état-major (XIX<sup>e</sup>)



VIELMUR - carte état-major (XIX<sup>e</sup>)





**DAMIATTE - Photo aérienne 1950**



**VIELMUR - Photo aérienne 1950**



**DAMIATTE - Photo aérienne 1979**



**VIELMUR - Photo aérienne 1979**



**DAMIATTE 2015**



**VIELMUR 2015**

Damiatte au XIX° : La ville s'est développée le long de la route en limite du champ d'expansion de crue.

Vielmur sur Agout au XIX° : La cité est organisée hors du champ d'expansion de crue et se limite au boulevard à l'Est.

Damiatte au milieu du XX° : La ville se développe déjà au Nord dans le champ d'expansion de crue.

Les champs d'expansion des crues étaient alors libres. Les crues nourricières enrichissaient les terres agricoles d'alluvions en périphérie des villages.

Damiatte au milieu de XX° : Le site de la briqueterie s'étend dans le champ d'expansion de crue.

Vielmur sur Agout au milieu du XX° : Le développement se poursuit dans le champ d'expansion de crue. Au-delà un front bâti ferme maintenant ce boulevard à l'Est.

Damiatte de nos jours : L'extension urbaine sur les champs d'expansion de crue est depuis la fin du XX° bien engagée. La lecture du risque est plus difficile à appréhender. Le zonage du PPRI confirme la dangerosité de la diminution du champ d'expansion de crue. Le passage de l'eau est plus contraint avec des vitesses de transfert accrues.

Vielmur sur Agout de nos jours : Malgré l'instauration du PPRI, l'extension pavillonnaire en RDC se développe en zone inondable. L'instauration de passages d'eau et la mise en place d'espaces refuges devront être instaurés.



Durant l'ère industrielle du XIX<sup>e</sup> siècle, la mécanisation agricole, le développement des activités de productions, les minoteries, les moulins et la production hydroélectrique ensuite, ces champs d'expansion des crues sont devenus des moteurs de l'activité économique du territoire et toute une architecture de bâtiments industriels et agricoles s'y sont développés avec une certaine maîtrise de construction (Fondations, soubassements, retenues et aménées d'eau, barrages en pierre et en béton) , qui a fait son apparition à cette époque-là. Ces implantations maîtrisées ont cependant modifié fortement le régime des cours d'eau d'autant que le développement urbain s'est développé en périphérie des centres anciens sur les faubourgs notamment à Damiatte et Vielmur sur Agout.

Le processus de diminution des champs d'expansion des crues est d'ores et déjà engagé.

La crue historique du 2 et 3 mars 1930 (9,98m à Vielmur sur Agout – hauteur d'eau à la station du pont de Vielmur située rive droite) constitue la crue de référence sur la plupart des cours d'eau affluents du Tarn et d'autres comme le Dadou, l'Agout. Les dégâts sont importants et en témoignent. Les crues, après avoir été en règle générale nourricières, sont devenues plus dévastatrices.

On peut citer d'autres crues importantes, au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle et plus récemment celle du 07 décembre 1996 (4,34m à Vielmur sur Agout) et 12 et 13 novembre 1999 (4,45m à Vielmur sur Agout).



Chateau Bas XIII<sup>e</sup> au bord de l'Agout à Guitalens-L'Albarède



Moulin et Chaussée à Saint-Paul-Cap-de-Joux

### Les secteurs à risque d'inondation sur les différents bassins

L'étude des cartographies PPRI complétée par un repérage terrain complémentaire permettent de constater que la majeure partie des implantations des activités humaines (habitat, exploitation agricole et technique) se situent en général en dehors des zones rouge et bleu des 2 PPRI, ce qui démontre une certaine connaissance de leur milieu notamment pour les constructions avant la période du XIX<sup>e</sup> siècle.

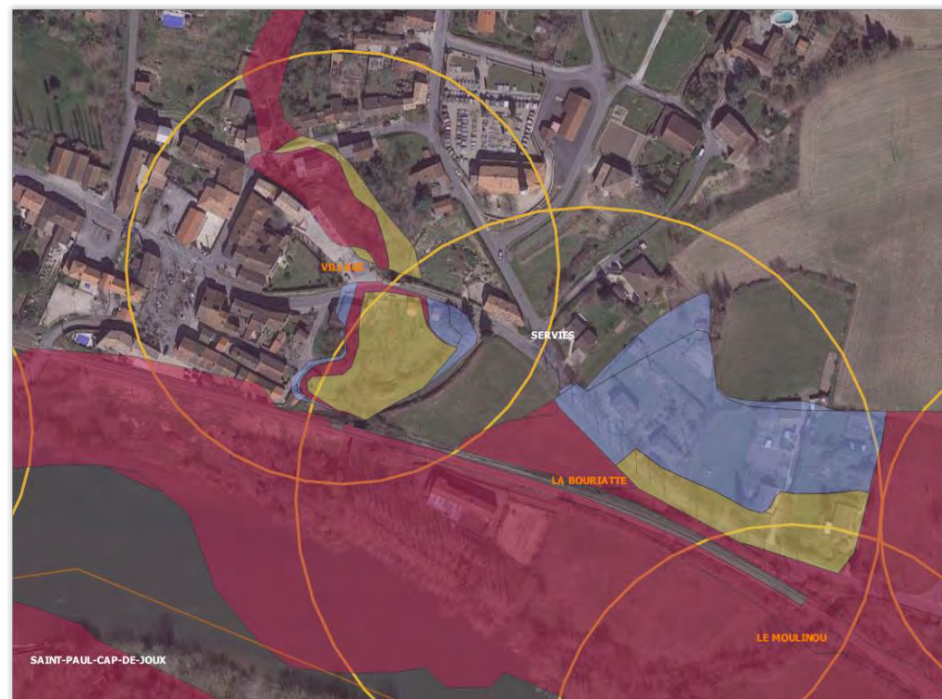
Pour certaines et notamment les constructions type « architecture d'eau » comme les moulins et leurs dépendances se situent de fait en zone inondable. Elles sont bâties en conséquence (Murs épais et bien maçonnés, fondations et soubassements) correctement dimensionnés, espace refuge hors d'eau d'exploitation et bien implanté parallèle au sens du courant. En revanche les extensions, plus contemporaines, ne suivent pas toujours les règles de l'art pour leur construction et sans le recul nécessaire d'une nouvelle approche sensible et historique, transforme ces espaces, pour certains, en zones vulnérables.



Exemple d'un secteur à risque - Dadou - Montdragon

Les anciennes constructions (remises, etc...), par la transformation des usages (Habitabilité RDC) et les modifications des champs d'expansions des crues (Temps de transfert plus rapide et soudain), deviennent des espaces vulnérables.

Pour les extensions et les constructions nouvelles, il faut commencer à réfléchir en profitant des nombreux espaces naturels vierges de la CCLPA pour aller au-delà des zones rouges et intégrer la notion de ZEC (Zone ou champs d'Expansion de Crue) afin de pérenniser l'urbanisation sur des lisières clairement identifiées et pérennes dans le temps en préconisant un retour à une urbanisation raisonnée et durable.



Exemple d'un secteur à risque - Agout - Serviès

### Enumération des secteurs à risques inondation



COMMUNE	NOM	RIVIERE
MONTDRAGON	LA CARBONNIERE	DADOU
VENES	ESCOUDARIE 2	DADOU
VENES	ESCOUDARIE 1	DADOU
VENES	MONT SARADIE	MIRAL
VENES	LA VERNIERE	RUISSEAU
VENES	LA MARCHE	LE LEZERT
ST GENEST DE CONTEST	LA MOULINE	LE LEZERT
ST GENEST DE CONTEST	MOULIN DE TROTECO	DADOU
ST GENEST DE CONTEST	BARRAU	DADOU
MONTDRAGON	CERISIER	DADOU
MONTDRAGON	TANUS	DADOU
ST JULIEN DU PUY	LA MOULINE	VIDALES
ST JULIEN DU PUY	LA PAUQUIE	DADOU
FIAC	LA MOULINE	ASSOU
FIAC	LA TUILERIE	ASSOU
FIAC	EN DAYDE	AGOUT
VITERBE	LE VERGNET	AGOUT
FIAC	LE CATHY	EN GARY
VITERBE	PALARET	AGOUT
VITERBE	VILLAGE	AGOUT
VITERBE	MOULIN	AGOUT
FIAC	BRASIS	AGOUT
VITERBE	BELLE RIVE	AGOUT
FIAC	CAMPANS	AGOUT
TEYSSODE	BREILS	AGOUT
DAMIATTE	NAMIEL	AGOUT
DAMIATTE	LE MOULINET	AGOUT
DAMIATTE	LA FAUCHARDIE	AGOUT
DAMIATTE	CAMPING	RUISSEAU

DAMIATTE	LA CAHUIZIERE	RUISSEAU
DAMIATTE	ST CHARLES	AGOUT
DAMIATTE	LA NOUGAREDE	AGOUT
DAMIATTE	LA JINOLIE	AGOUT
DAMIATTE	LA PEROUTIE	LES VIELLES MORTES
DAMIATTE	LA PIGEONNIERE	LES VIELLES MORTES
DAMIATTE	LES SOURCES	LES VIELLES MORTES
DAMIATTE	ANNEXE CHATEAU ST MARC	LES VIELLES MORTES
DAMIATTE	LE VERGNET	AGOUT
DAMIATTE	LE RITOU	LE LEZERT
DAMIATTE	BAUZELE	LE LEZERT
DAMIATTE	EN CAUSSE	LE LEZERT
DAMIATTE	LA METAIRIE NEUVE	AGOUT
DAMIATTE	VILLAGE	AGOUT
DAMIATTE	LAVOUR	AGOUT
DAMIATTE	CABOURNEL	AGOUT
DAMIATTE	LA GAUBERTIE	AGOUT
GUITALENS L'ALBAREDE	LE RIEU	AGOUT
GUITALENS L'ALBAREDE	LE LAVOIR	AGOUT
GUITALENS L'ALBAREDE	LE CHATEAU	AGOUT
GUITALENS L'ALBAREDE	LA TANNERIE	AGOUT
GUITALENS L'ALBAREDE	LA RIVE	AGOUT
GUITALENS L'ALBAREDE	LA FONTAINE	AGOUT
GUITALENS L'ALBAREDE	LE PONT	AGOUT
GUITALENS L'ALBAREDE	VARAGNES	LES BARTHES
GUITALENS L'ALBAREDE	LA PINARIE	LA DEVESE
GUITALENS L'ALBAREDE	LE CAYRE	LE CABANAC
GUITALENS L'ALBAREDE	LA LUGANIE	L'OURMET
GUITALENS L'ALBAREDE	LA BRULIO	AGOUT
CUQ	LA METAIRIE NEUVE	LE BAGAS

CUQ	LA MOULINE	LE BAGAS
ST PAUL CAP DE JOUX	LE MOULIN	AGOUT
ST PAUL CAP DE JOUX	CAMP REDON	EN GUIBAUD
ST PAUL CAP DE JOUX	LES GAURELS	AGOUT
FREJEVILLE	LA GASCARIE	AGOUT
FREJEVILLE	SARMES	AGOUT
FREJEVILLE	AUPILLAC	AGOUT
FREJEVILLE	LAVOIR	L'AYBES
FREJEVILLE	MAISON	L'AYBES
VIELMUR SUR AGOUT	ST HUBERT	AGOUT
VIELMUR SUR AGOUT	AURIOLE	L'AUQUES
VIELMUR SUR AGOUT	LA LAUZE	AGOUT
VIELMUR SUR AGOUT	MONTVOLENS	L'AUQUES
VIELMUR SUR AGOUT	SANS SOUCI	L'AUQUES
VIELMUR SUR AGOUT	LE RELAIS	L'AUQUES
VIELMUR SUR AGOUT	BORIO NOVO	LE BAGAS
VIELMUR SUR AGOUT	EN CAVAYE	LE BAGAS
VIELMUR	LE VILLAGE	AGOUT
VIELMUR	BRUNENC	AGOUT
VIELMUR SUR AGOUT	RUINE	AGOUT
VIELMUR SUR AGOUT	LA MOULINASSE	LE BAGAS
VIELMUR SUR AGOUT	LES PAULINS	AGOUT
VIELMUR SUR AGOUT	LES MASSIPS	AGOUT
SERVIES	LA BAUDONIE	AGOUT
SERVIES	CCLPA	AGOUT
SERVIES	LA BAUDONIE 2	AGOUT
SERVIES	LA SAGUSIE	AGOUT
SERVIES	LAS BOUNDOS	AGOUT
SERVIES	LA GAILLARDE	AGOUT
SERVIES	LA GARDOUCHE	AGOUT

SERVIES	LA METAIRIE NEUVE	LA CALVETIE
SERVIES	LE MOULINO	LA CALVETIE
SERVIES	LA METAIRIE BASSE	LA CALVETIE
SERVIES	BOUISSAC	LA CALVETIE
SERVIES	LA BOURIATTE	LA CALVETIE
SERVIES	VILLAGE	BORIO NOBO
SERVIES	LE MOULIN	AGOUT
SERVIES	LAPAUTARIE	AGOUT
SERVIES	LA RIVIERE	AGOUT
SERVIES	LA GAZARIE	AGOUT
SERVIES	LA FOUREZIE	AGOUT

Localisation des secteurs à risque inondation par bassin

Bassin : DADOU – Localisation : au Nord de la CCLPA



PPRI - DADOU : Secteurs à risque



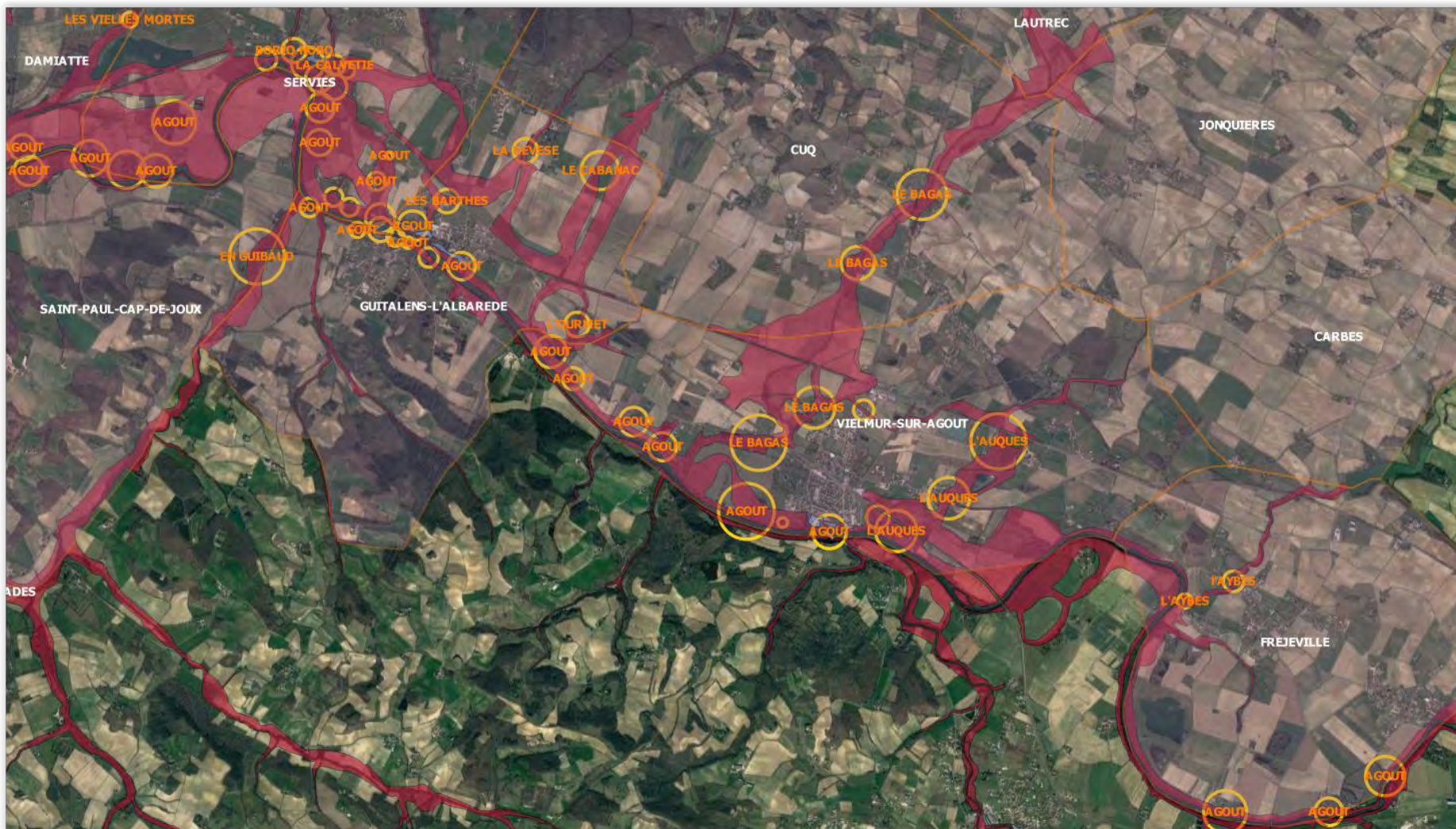
Bassin : AGOUT - Localisation : au Sud-Ouest de la CCLPA



PPRI AGOUT AVAL OUEST : Secteurs à risque



**Bassin : AGOUT - Localisation : au Sud Est de la CCLPA**



**PPRI AGOUT AVAL EST : Secteurs à risque**



Cartographies des zonages réglementaires en secteurs inondables sur les communes à risque fort inondation (Damiatte et Vielmur sur Agout)

Une extension urbaine au détriment des champs d'expansion de crues

**PPRI AGOUT AVAL DAMIATTE – Règlement**



Règlement PPRI - 5 Zones – Secteurs à risque : Damiatte



PPRI AGOUT AVAL VIELMUR - Règlement



Règlement PPRI - 2 Zones - Secteurs à risque : Vielmur sur Agout

Synthèse et enjeux par la prise en compte du risque inondation dans le futur développement du territoire de la CCLPA

Couplés aux espaces agricoles, les espaces naturels représentent 92% de la surface du territoire.

Au cœur de la diversité paysagère, l'architecture traditionnelle des villages, les centres bourg des 28 communes et les nombreux hameaux parsemés sur l'ensemble du territoire, s'est implanté en harmonie sur l'ensemble du territoire.

La pression de la construction neuve de logements sur le secteur Sud-Ouest de l'axe Albi – Castres a engendré une consommation de foncier relativement importante notamment sur Vielmur située en zone à risque inondation.

L'urbanisation s'est réalisée quelques fois au détriment des terres agricoles et des champs d'expansion des crues bien connus des anciens dans la plaine alluviale du Dadou et de l'Agout.

Si en règle générale, l'ensemble du bâti originel comme les bourgs, hameaux, anciennes exploitations, châteaux était implantés hors des champs d'expansion des crues, il apparait que depuis la fin du XIX et début du XX siècle, les extensions se sont faites en partie au détriment de ces zones inondables augmentant d'autant le risque.

Il est indispensable de comprendre d'autre part, que l'architecture et le type de constructions pouvaient résister au passage de l'eau et surtout que la distribution des espaces sensibles, habitations, stockages sensibles étaient organisée aux étages, ce qui n'est plus forcément le cas depuis la deuxième moitié du XX siècle.

Il est urgent de revenir à la notion de « propriété verticale » permettant ainsi de revenir à la notion d'espace refuge aux étages.

En favorisant la reconquête des zones inondables, des zones d'expansion des crues et des zones humides, ainsi qu'en promouvant une intégration adaptée de ces espaces au projet de territoire, celui-ci tire bénéfice d'une culture désormais mieux partagée et d'une ouverture vers un urbanisme plus résilient, qui promeut des formes urbaines, des usages et des méthodes constructives compatibles avec l'aléa.



Crue 1930 au pont de Damiatte (Photo mairie)

Une approche historique et sociale pour mieux aborder les enjeux de développement :

L'approche historique et sociale du développement urbain permet une meilleure compréhension de la répartition des différents espaces urbanisés.

Cette approche essentielle permet d'expliquer aux populations riveraines **les raisons d'un développement qui doit redevenir mesuré et durable.**

La notion de **bon sens**, dans l'aménagement du territoire, doit revenir au 1° plan.

Définition des mesures d'intervention ayant un triple objectif :

- > Limiter les risques pour les personnes.
- > Limiter les dommages aux biens dans la perspective de minimiser les travaux de remise en état.
- > Limiter le délai de reprise de possession des lieux dans des conditions sanitaires satisfaisantes.

**Réfléchir globalement :**

*“Les contraintes durables de préservation des patrimoines naturels et culturels joueront probablement progressivement sur les formes urbaines en favorisant les réaffectations d'usage, une réutilisation plus intensive des zones déjà urbanisées et une maîtrise plus grande de la consommation de l'espace »*

François Ascher, Les nouveaux principes de l'urbanisme (2004)

#### **Agir localement :**

Lutter contre l'étalement urbain en zone inondable (habitat et zones d'activités) afin de préserver et de restaurer la transparence hydraulique des cours d'eau.

#### **Un premier objectif : Revitalisation des centres anciens et des hameaux**

La typologie des centres anciens tenait compte de la topographie du territoire

Les anciens, vivant en parfaite communion avec les fleuves et les rivières, avaient appris à les évaluer. Ils construisaient leur village en dehors de leur espace de mobilité (champs d'expansion des crues).

Dans les plaines la typologie de l'habitat et des exploitations agricoles s'organisait sur plusieurs niveaux (R+2 minimum).

Les caves et les rez-de-chaussée étaient réservés aux matériels et aux enclos des bestiaux. Lors des crues les bêtes étaient envoyées sur les points hauts des propriétés ainsi que le matériel.

Les niveaux refuges étaient organisés aux étages supérieurs voire dans les combles accessibles (Greniers, paniers, etc.).

#### **Un deuxième objectif : Restaurer le fonctionnement naturel des inondations**

L'habitat se développe dans un environnement existant qu'il faut mieux appréhender.

Il est nécessaire de protéger et de restaurer le fonctionnement naturel des inondations. Les objectifs d'une telle restauration sont difficiles à établir en raison des mutations des vallées : développement des activités humaines (habitat, équipements,) dans le lit

majeur, incision (creusement des cours d'eau) , constructions d'ouvrages (ponts, remblai).

Les surfaces inondables diminuent, les temps de transferts des crues diminuent aussi (Ex : Rhin de Bale : 65H -> 35H).

Les crues deviennent, moins régulières, plus subites, moins nourricières, plus dévastatrices.



### 3.3 Risque Mouvement de terrains – tassement différentiels : PPRMT

Le territoire est couvert par : Le PPR Retrait – gonflement des argiles sur l'ensemble du département du Tarn arrêté le 13 janvier 2009



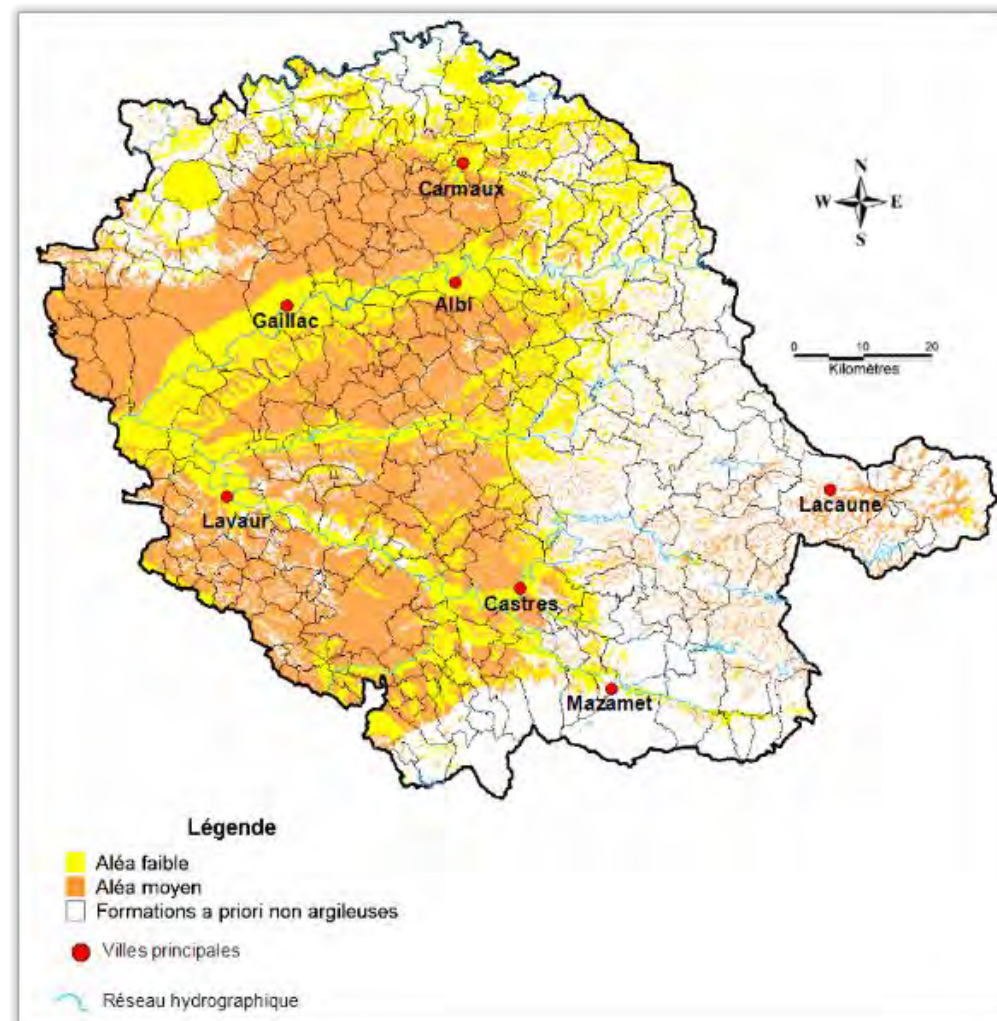
PPRMT sur la CCLPA

### L'aléa gonflement des argiles

Le risque de mouvement de terrain différentiel consécutif au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux, qui sous l'effet de l'évaporation, en période de sécheresse, provoque une rétraction de l'argile pouvant induire des risques de fissuration dans les structures des constructions. Le Tarn fait partie des départements qui ont été le plus touchés par des désordres du bâti suite à des périodes de sécheresse exceptionnelle comme en 2003. Les conséquences de ces sinistres pourraient être limitées si certaines dispositions constructives étaient respectées lors de la construction de bâtiments situés en zone sensible.

L'établissement d'une carte de l'aléa lié au phénomène de retrait- gonflement des sols argileux dans le département du Tarn, est essentiellement basée sur une interprétation des cartes géologiques existantes, associée à une synthèse d'un nombre d'informations, le plus grand possible.

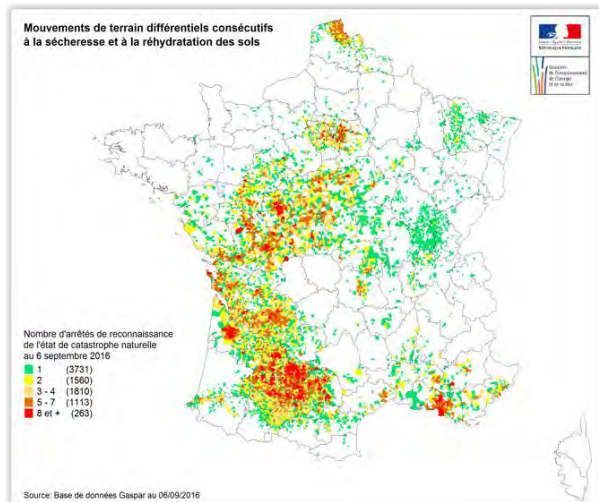
Cette carte d'aléa retrait-gonflement des terrains argileux du département du Tarn, dont l'échelle de validité est de l'ordre du 1/50 000 et qui est présentée sous format papier à l'échelle 1/125 000, pourra servir de base à des actions d'information préventive dans les communes les plus touchées par le phénomène.



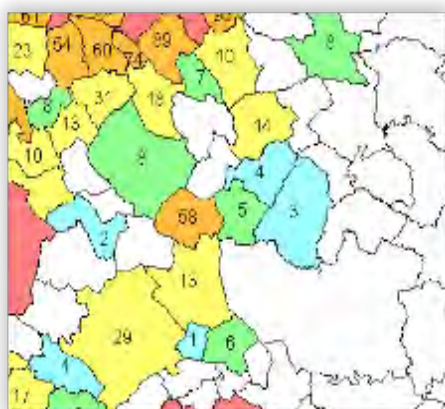
Carte Aléa : gonflement des argiles sr le Tarn



Face à la récurrence prévisible des périodes de sécheresse, la vulnérabilité aux mouvements de terrain différentiels liés au retrait-gonflement des terres argileuses va aller en s'accroissant. Il devient incontournable de prendre en compte les risques de mouvements de terrain différentiels dans l'aménagement et l'organisation de l'espace.



Au total, 4 787 sinistres répartis dans 142 communes du département ont ainsi été recensés et localisés.

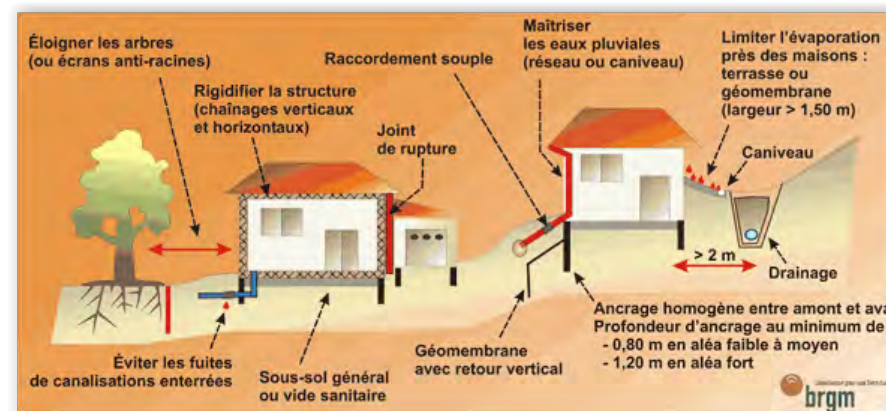


Carte des sinistres recensés - Exemple sur la commune de Lautrec : 8 sinistres

L'objectif est d'attirer l'attention des constructeurs et maîtres d'ouvrages sur la nécessité de respecter certaines règles constructives préventives dans les zones soumises à l'aléa retrait-gonflement, en fonction du niveau de celui-ci.

Cet outil réglementaire devra insister sur l'importance d'une étude géotechnique à la parcelle comme préalable à toute construction nouvelle dans les secteurs concernés par les formations géologiques à aléa jugé moyen ou faible, notamment en raison de la forte hétérogénéité des formations du département. A défaut, il conviendra de mettre en œuvre des règles constructives type par zones d'aléa, visant à réduire le risque de survenance de sinistres.

Un Plan de Prévention des Risques « retrait – gonflement des argiles » prévoit des mesures en matière de construction. Ce document s'applique de plein droit sur le territoire intercommunal et doit être annexé au règlement du PLUi.



Mesure en matière de construction

Source : Brgm

### 3.4 Le Risque Feu de forêt

Dans le département du Tarn, un arrêté préfectoral permanent daté du 22 février 1999 définit les Espaces Naturels Combustibles. Cette zone est constituée par les « *bois, forêts, reboisements ainsi que les landes, friches, maquis et garrigues* ». Les voies qui traversent ces formations sont également incluses dans la zone à risque.

Du 15 mai au 15 octobre : interdiction de porter ou d'allumer un feu à l'intérieur et jusqu'à 200 mètres des Espaces Naturels Combustibles.

Des périodes dangereuses mobiles peuvent également être définies par arrêté préfectoral en fonction des conditions météorologiques.

Les communes du territoire de la CCLPA sont concernées par ce risque. Elles ont été classées par risque :

- > Risque moyen : Serviès
- > Risques faibles à moyen : Damiatte, Cabanes, Puycalvel

Le développement urbain doit donc être maîtrisé aux franges des espaces boisés. De la même façon, l'enrichissement potentiel des espaces d'interface entre zones habitées et espaces boisés doit être limité, car susceptible d'accroître considérablement le risque d'incendie. Le réinvestissement économique de ces espaces par l'agriculture ou l'activité forestière sont à ce titre des opportunités à saisir et à développer pour une meilleure gestion du risque de feu de forêts.

Défense extérieure contre l'incendie :

Le département du Tarn ne dispose pas actuellement d'un plan de prévention des risques incendies de forêt (PPRIF). Quatre des 28 communes de la CCLPA sont concernées.

Le PLUi devra s'appuyer sur le plan départemental de protection des forêts contre les incendies (PDPFCI) de mai 2006 et sur celui en cours d'élaboration pour la période 2017 – 2026.

Hors des villes et des bourgs principaux, en raison des risques à défendre, en raison du développement de l'urbanisation, les ressources en eau disponibles en cas d'incendie sont souvent insuffisantes et nécessitent des éléments de défense extérieure (source SDIS 81).

Un plan de protection de la forêt contre les risques d'incendie est en cours de réalisation (PDPFCI), il devrait bientôt être finalisé. Une fois approuvé, celui-ci permettra de prendre un arrêté de défense des espaces naturels combustibles qui réglemente l'usage du feu et rend le débroussaillage obligatoire.



### 3.5 Le Risque Tempête

Les tempêtes les plus fréquentes en Europe sont des tempêtes extra-tropicales.

Elles ont surtout lieu en automne-hiver car les océans sont encore chauds et l'air polaire déjà froid : il y a un important gradient de température entre ces deux masses d'air. Venant de l'atlantique, elles traversent généralement la France en trois jours, du nord-ouest au sud-est, leur vitesse de déplacement étant de l'ordre de 50 km/h.

Les tempêtes peuvent être isolées ou se succéder en dépressions secondaires (famille de tempêtes). Elles peuvent survenir en toute saison, souvent sous l'influence d'un cyclone ayant quitté les régions tropicales. Dans ce cas elles durent de quelques jours à une semaine ;

**Ce risque est aléatoire, et peut survenir dans n'importe quelle commune du département.**

La tempête des 27 et 28 décembre 1999 a occasionné de nombreux dégâts dans le département : Arbres déracinés, toitures endommagées, coupures d'électricité, ...

Sur nos régions, les vents violents peuvent être générés par des mini-tornades ou des nuages d'orage : les cumulonimbus. Ils apparaissent alors brusquement et concernent en général une zone très limitée à l'échelle du département. Les vents liés à ces orages peuvent s'accompagner de pluies intenses et de grêle.

Le sud du département est assez souvent balayé, par un vent régional de sud-est qui parcourt ensuite la vallée de la moyenne Garonne : il s'agit de l'autan, ou vent d'autan — un vent violent et turbulent, du fait des accélérations qu'il subit en s'engouffrant dans des vallées resserrées, comme c'est le cas à dans la vallée du Thoré ou au pied de la Montagne Noire.

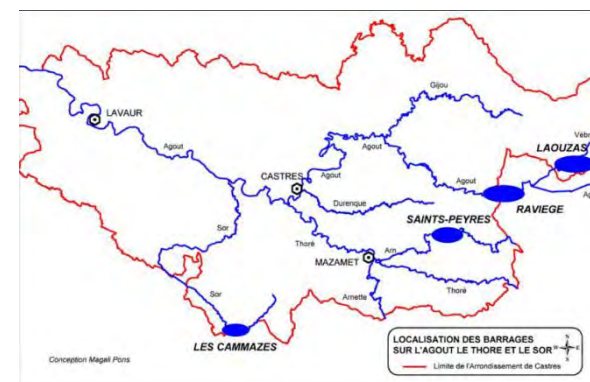
Sa forme de loin la plus fréquente est l'**autan blanc**, qui peut durer jusqu'à une semaine : ayant perdu son humidité sur les versants ascendants des reliefs méditerranéens, ce vent est associé au beau temps ; frais en hiver, chaud en été, il est généré par l'association entre une situation anticyclonique sur l'Europe de la Baltique et une zone dépressionnaire sur le Portugal.

### 3.6 Le Risque Rupture de barrage

Le territoire de la CCLPA est concerné par 4 grands barrages :

- Barrage de la raviège sur l'Agout
- Barrage de Laouzas sur la Vèbre
- Barrage de Saints Peyres sur l'Arn
- Barrage Les Cammazes sur le Sor

Le territoire est concerné par le risque majeur de rupture des grands barrages donc soumis aux quatre plans particuliers d'intervention (PPI) à ces quatre barrages.



Barrages situés sur le bassin versant de l'Agout

### 3.7 Le Risque Transport de matières dangereuses

Le département du Tarn connaît un volume important de transports de matières dangereuses.

Le risque d'accident de transport de matières dangereuses peut se produire par la route et concerne principalement le transport de produits chimiques pétroliers.

Le territoire peut être concernée par le risque d'accident de transport de matières dangereuses sur les principaux axes qui le traversent

Le transport de matières dangereuses (TMD) concerne essentiellement les voies routières (2/3 du trafic en tonnes kilomètre)

Le territoire de la CCLPA est aussi concerné par le risque d'accident de transport de matières dangereuses en raison du trafic dû au passage sur son territoire de la ligne SNCF (Castres Lavour).

### 3.8 Les Risques Technologiques

> Sites et sols pollués

- BASOL : base de données sur les sites et sols pollués
- BASIAS : Inventaire d'anciens sites industriels et activités de service

> Mines et après mines

> Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

### 3.9 Etat des catastrophes naturelles

(Source : Primnet)

LOCALISATION			PPRN						CATASTROPHE								
COMMUNE	CODE POSTAL	Nbre Habitants	TYPE	Localisation	ALEA	Prescription	ALEA	Prescription	Tempête	Inondation et coulée de boue	Mouvement de terrain	Glissement de terrain	Zone de sismicité	Transport de marchandises dangereuses	Feu de forêt	Rupture de barrage	Risque industriel
DAMIATTE	81220	971	PPRN		Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03	PPRI AGOUT	14/06/01	06/11/82	17/09/95	01/01/90		1	X	X	X	
										06/12/95	01/08/98						
										12/11/99	01/07/03						
											01/01/05						
											01/01/07						
											01/01/11						
MONDRAGON	81440	608	PPRN		Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03	PPRI DADOU	24/11/06	06/11/82	09/06/92	01/07/03	13/06/92	1	X			X
										23/06/93							
										17/10/93							
ST GENEST DE CONTEST	81440	245	PPRN		Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03	PPRI DADOU	24/11/06	06/11/82	24/04/94	01/07/03		1	X			
											01/01/05						
											01/01/11						
ST JULIEN DU PUY	81440	405	PPRN		Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03	PPRI DADOU	24/11/06	06/11/82		01/07/03		1	X			
											01/01/11						



COMMUNE	CODE POSTAL	Nbre Habitants	TYPE	Localisation	ALEA	Prescription	ALEA	Prescription	Tempête	Inondation et coulée de boue	Mouvement de terrain	Glissement de terrain	Zone de sismicité	Transport de marchandises dangereuses	Feu de forêt	Rupture de barrage	Risque industriel
VENES	81440	732	PPRN		Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03	PPRI DADOU	24/11/06	06/11/82	09/06/92	01/05/89	09/06/92	1	X			
										24/04/94	01/07/03						
										17/09/95							
LAUTREC	81440	1756	PPRN		Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03	PPRI DADOU	24/11/06	06/11/82	17/09/95	01/05/89	07/05/85	1	X			
											01/03/98						
											01/07/03						
											01/01/05						
											01/01/08						
											01/01/11						
											01/01/13						
BROUSSE	81440	369	PPRN		Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03	PPRI DADOU	24/11/06	06/11/82	17/09/95	01/07/03		1	X			
											01/01/08						
											01/01/11						
PEYREGOUX	81440	94	PPRN		Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03			06/11/82		01/05/89	1	X				
											01/07/03						

COMMUNE	CODE POSTAL	Nbre Habitants	TYPE	Localisation	ALEA	Prescription	ALEA	Prescription	Tempête	Inondation et coulée de boue	Mouvement de terrain	Glissement de terrain	Zone de sismicité	Transport de marchandises dangereuses	Feu de forêt	Rupture de barrage	Risque industriel	
PUYCALVEL	81440	208	PPRN		Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03			06/11/82		01/07/03		1	X				
MONTPINIER	81440	175	PPRN		Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03			06/11/82		01/07/03		1	X				
CABANES	81500	223	PPRN		Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03			06/11/82		01/07/03		1	X	X			
FIAC	81500	865	PPRN		Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03	PPRI AGOUT	14/06/01	06/11/82	05/06/92	01/05/89	05/06/92	1	X			X	

COMMUNE	CODE POSTAL	Nbre Habitants	TYPE	Localisation	ALEA	Prescription	ALEA	Prescription	Tempête	Inondation et coulée de boue	Mouvement de terrain	Glissement de terrain	Zone de sismicité	Transport de marchandises dangereuses	Feu de forêt	Rupture de barrage	Risque industriel
VIITERBE	81220	352	PPRN		Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03	PPRI AGOUT	14/06/01	06/11/82	05/06/92		09/06/92	1	X		X	
										09/06/92							
										16/12/95							
										06/12/96							
										12/11/99							
										30/05/13							
SERVIES	81220	597	PPRN		Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03	PPRI AGOUT	14/06/01	06/11/82	09/06/92	01/07/03	09/06/92	1	X	X	X	
										06/12/96							
										12/11/99							
CUQ	81570	479	PPRN		Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03	PPRI AGOUT	14/06/01	06/11/82	06/12/96	01/01/90	09/06/92	1	X		X	
										27/08/97	01/03/98						
											01/07/03						
											01/01/08						
											12/03/11						
JONQUIERES	81440	471	PPRN		Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03			06/11/82	05/06/03	01/07/03		1	X			



COMMUNE	CODE POSTAL	Nbre Habitants	TYPE	Localisation	ALEA	Prescription	ALEA	Prescription	Tempête	Inondation et coulée de boue	Mouvement de terrain	Glissement de terrain	Zone de sismicité	Transport de marchandises dangereuses	Feu de forêt	Rupture de barrage	Risque industriel
LABOUBENE	81100	138	PPRN		Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03			06/11/82		01/07/03		1	X			
CARBES	81570	177	PPRN		Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03			06/11/82	27/08/97			1	X			
										05/06/03							
FREJEVILLE	81570	661	PPRN		Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03	PPRI AGOUT	14/06/01	06/11/82	16/12/95	01/07/03		1	X		X	
										06/12/96							
VIELMUR SUR AGOUT	81570	1444	PPRN		Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03	PPRI AGOUT	14/06/01	06/11/82	09/06/92	01/07/03	09/06/92	1	X		X	
										06/12/96	01/01/08						
										02/08/99							
										12/11/99							
										30/05/13							
GUITALENS l'ALBAREDE	81220	816	PPRN		Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03	PPRI AGOUT	14/06/01	06/11/82	17/09/98	01/07/03		1	X		X	
											01/01/05						
COMMUNE	CODE POSTAL	Nbre Habitants	TYPE	Localisation	ALEA	Prescription	ALEA	Prescription	Tempête	Inondation et coulée de boue	Mouvement de terrain	Glissement de terrain	Zone de sismicité	Transport de marchandises dangereuses	Feu de forêt	Rupture de barrage	Risque industriel

SAINT PAUL CAP DE JOUX	81220	1071	PPRN		Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03	PPRI AGOUT	14/06/01	06/11/82	17/09/95	01/03/98		1	X		X	
										12/11/99	01/07/03						
										30/05/13	26/01/11						
PRADES	81220	149	PPRN		Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03			06/11/82				1	X			
MAGRIN	81220	133	PPRN		Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03			06/11/82		01/07/03		1	X			
											01/01/05						
TEYSSODE	81220	373	PPRN		Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03	PPRI AGOUT	14/06/01	06/11/82	06/12/96	01/07/03		1	X		X	
										12/11/99	01/01/11						
PRATVIEL	81500	82	PPRN		Mouvements de terrain Tassements différentiels	03/09/03			06/11/82		01/01/12		1	X			

L'enjeu est à la fois de mettre en place des politiques préventives, faire des choix qui réduisent la vulnérabilité des territoires ou des secteurs exposés, et accompagner au mieux les évènements extrêmes en :

- > Limitant l'urbanisation des zones à risques (inondations, zones sensibles au retrait gonflement des sols argileux, zones forestières) ;
- > Pérennisant la capacité d'adaptation de la biodiversité par la mise en œuvre de la protection du foncier agricole, forestier et naturel ;

### 3.10 Autres risques

#### Adaptation au changement climatique

- > Restaurer un cycle naturel en limitant l'imperméabilisation des sols ;
- > Préservant les zones humides.

### Santé publique

Pollutions diffuses :

Les communes de l'Ouest de la CCLPA ont été classé dans leur totalité, en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole par les arrêtés des 31/12/2012 et 13/03/2015.



Zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole

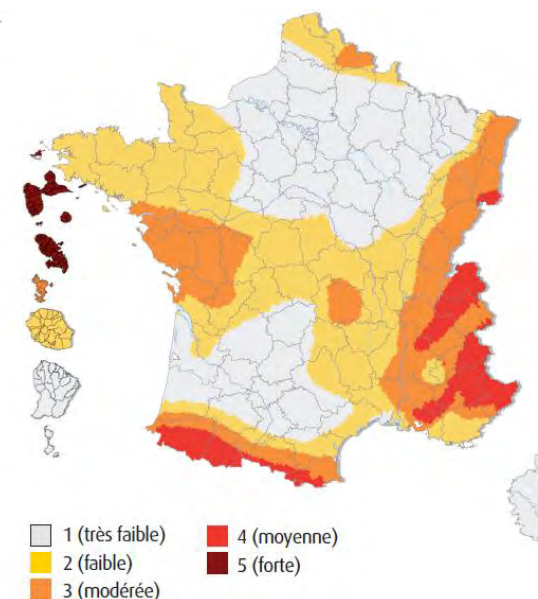
### 3.11 Risque sismique

Les avancées scientifiques et l'arrivée du nouveau code européen de construction parasismique, l'Eurocode 8 (EC8), ont rendu nécessaire une révision du zonage sismique de la France. Le nouveau zonage sismique français, entré en vigueur à compter du 1er mai 2011, est défini dans le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010.

Basé sur un découpage communal, le zonage de 2010 divise la France en cinq zones de sismicité croissante :

- > **Zone 1** : sismicité très faible
- > **Zone 2** : sismicité faible
- > **Zone 3** : sismicité modérée

- > **Zone 4** : sismicité moyenne
- > **Zone 5** : sismicité forte



Zonage sismique en 2011

Sur l'ensemble du territoire classé en zone 1 (sismicité très faible), il n'y a aucune exigence de règle parasismique pour l'ensemble des catégories d'importance des bâtiments (I à IV).

### 3.12 Synthèse générale sur les risques naturels et enjeux à venir

#### Développer une cohérence entre urbanisme et réduction de la vulnérabilité

Pour les risques naturels une réduction des risques de crues, d'inondations, de sécheresse des sols, de glissement des sols est nécessaire. Pour atteindre ces objectifs, par :



- > Une prévention des risques intégrée dans les démarches de planification en urbanisme et de projets urbains (notion d'urbanisme « résilient »),
- > La préservation de zones d'expansion des crues,
- > Le redimensionnement, voire le renouvellement, des dispositifs de gestion des eaux pluviales,
- > La mise en œuvre de dispositifs de protection,
- > L'adaptation des procédés constructifs à la sécheresse des sols,
- > La définition partagée de plan de gestion de crise, pouvant intégrer l'évacuation des populations,
- > La gestion adaptée des terres agricoles, le reboisement, pour limiter l'érosion

### Limiter la vulnérabilité du territoire, par une adaptation au changement climatique

Les risques de crues, d'inondations, de sécheresse des sols, de glissement des sols sont susceptibles de connaître des occurrences et des amplitudes qui vont aller en s'accroissant.

Il va falloir inclure les démarches de planification en urbanisme et de projets urbains, à travers la préservation de zones d'expansion des crues, le repérage de la nécessité de la mise en œuvre de dispositifs de protection, la promotion d'une adaptation des procédés constructifs à la sécheresse des sols.

Outre le risque d'inondation, tout le territoire de la CCLPA est concerné par un PPRN mouvements de terrains consécutifs au phénomène de retrait gonflement des sols argileux dit « PPR sécheresse ».

L'ensemble de ces dispositifs mettent en évidence un cumul des risques naturels dans la plaine marquée par des risques d'inondation et d'effondrement de berges importants qui peuvent être aggravés par leur concomitance avec des phénomènes de

ruissellements liés aux aménagements urbains (imperméabilisation des sols, réseaux d'assainissement inadaptés) peu règlementés.

Une gestion adaptée des terres agricoles et des actions de reboisement afin de **limiter l'érosion des sols** est à préconiser.

Promulguée le 7 août 2015, la *loi* portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (*NOTRe*) a entériné le transfert obligatoire de la compétence Gemapi (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) aux EPCI à fiscalité propre au 1er janvier 2018.

### Les Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF)

**Ces espaces couvrent une importante surface sur le territoire de de la CCLPA – Ce patrimoine essentiel est à préserver et à protéger.**

**Une nouvelle stratégie nationale en cours de déclinaison pour améliorer la prise en compte des inondations**

Pour renforcer la politique nationale en matière de gestion des risques d'inondation et dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive inondation, une première Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation a été arrêtée le 7 octobre 2014. Elle impose pour la première fois une approche proactive sur l'ensemble des territoires avec une attention particulière, notamment sur les secteurs les plus exposés. Cette stratégie s'est fixé trois grands objectifs :

- augmenter la sécurité des populations ;
- réduire le coût des dommages ;
- raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.

Elle se décline aujourd'hui à l'échelle des grands bassins hydrographiques à travers l'élaboration de Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI). Le PGRI du bassin Adour-Garonne a été approuvé le 1er décembre 2015. Il constitue le volet inondation du SDAGE Adour-Garonne avec lequel le PLUi de la CCLPA devra être compatible.

Forces	Faiblesses
<p>Mise en place de Plans de Prévention des Risques Naturels</p> <p>Présence de syndicats de rivières en développement pour mieux communiquer sur la prévention du risque inondation</p> <p>Territoire naturel encore vierge qui peut être encore préservé notamment au niveau des Zone d'Expansion des Crues (ZEC), véritables continuités écologiques</p> <p>Richesse du patrimoine architectural lié à l'eau</p>	<p>Sol favorable au glissement de terrain</p> <p>Un aléa gonflement argile généralisé sur les coteaux</p> <p>Diminution des passages d'eau aux abords des centre urbains</p>
Opportunités	Menaces
<p>Faire cohabiter l'agriculture et les espaces naturels notamment au niveau des ripisylves des cours d'eau</p> <p>Mise en place d'une gestion cohérente de l'espace rivière dans la traversée des zones urbaines et en harmonie avec les terres agricoles.</p> <p>Profiter de la qualité des espaces de la ripisylve pour aménager les traversées des centres urbains</p> <p>Gestion des cours d'eau en faveur de la biodiversité (Favoriser les trames verte et bleue autour du lit mineur).</p>	<p>Erosion des cours d'eau sans gestion d'ensemble</p> <p>Artificialisation et exploitation des forêts favorisant le ruissellement pluvial, facteur aggravant du risque inondation</p>

## 4. Analyse paysagère

### 4.1 L'évolution des paysages accompagne l'évolution des pratiques

Parcelles de dimensions petites à moyennes   Bois clairsemés   Alignement continu de platanes   Landes et parcours pâturés



Un changement notable en l'espace d'une soixantaine d'année. Une bonne illustration est donnée par la comparaison des deux photos aériennes (l'une datée 1948, l'autre datée 2013) cadrées sur une portion du territoire de la CCLPA choisie à titre d'exemple, le secteur nord-est de la CCLPA (Vénès et Saint-Genest-de-Contest).

#### 1948

- > Une mosaïque de petites parcelles, très peu de haies bocagères.
- > Des boisements peu denses et peu nombreux, parfois plutôt lande pâturée que bois fermé. Des cours d'eau sans ou avec petite ripisylve.
- > Des alignements de platanes continus et bien formés (la majorité des alignements de platanes en France date d'avant la guerre de 1914)
- > Les exploitations agricoles positionnées au milieu des terres cultivées.



2013



- > De grandes parcelles remembrées aux formes simplifiées (rectangles). Parfois bordées de haies bocagères.
- > Des boisements denses, développés notamment sur les anciennes landes.
- > Des cours d'eau bordés de ripisylves et des fossés agricoles dénudés (ou avec arbres ponctuels). Des retenues d'eau créées.
- > Les alignements de platanes discontinus ; localement, quelques sections replantées (jeunes sujets).
- > La plupart des fermes se sont étendues, parfois par adjonction d'habitations nouvelles. Une entreprise implantée en bord de route à grande circulation.

**Bilan :** En l'espace de 60 ans, extension des masses boisées, accroissement du linéaire de haies champêtres, déstructuration de l'alignement de platanes le long de la D612, Parallèlement, accroissement de la taille des parcelles générant une simplification du parcellaire agricole (donc de son paysage) ; développement du bâti autour des corps de ferme historiques.

## 4.2 Les unités du paysage



La CCLPA compte plusieurs types de paysages dont les traits singuliers sont générés autant par le relief que du fait de l'activité humaine.

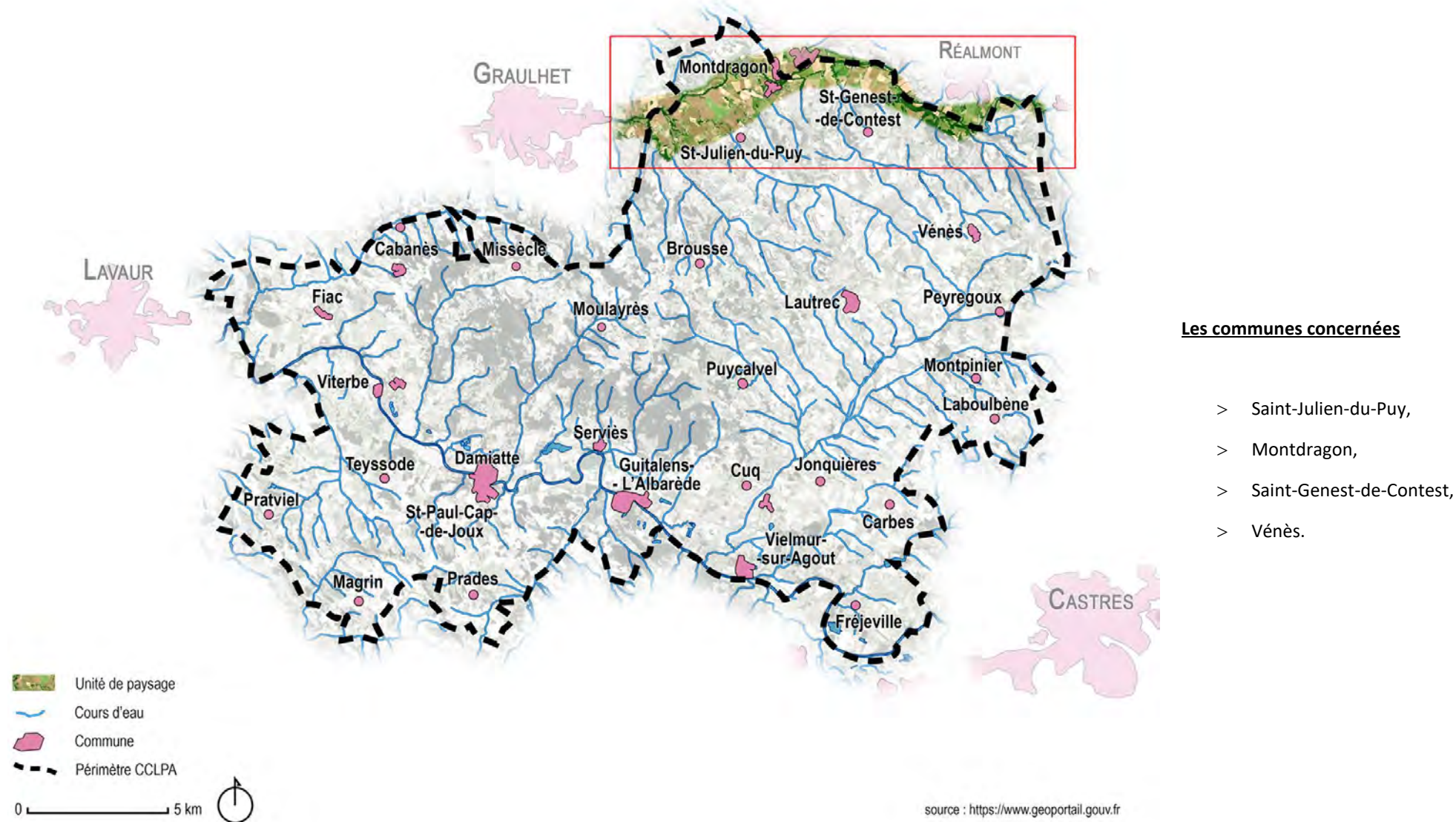
Du découpage proposé par l'Atlas des paysages tarnais n'ont été retenus que la vallée de l'Agout et le Ségala du Montredonnais (ce dernier, très marginal sur la CCLPA est simplement mentionné pour mémoire). La vallée du Dadou et les collines douces sont ici distinguées de la vaste unité des collines du Centre présentée dans l'Atlas, renommée ici Collines escarpées. En revanche, le Lauragais de l'Atlas est ici inclus dans ces Collines escarpées.

Outre le Ségala du Montredonnais, non analysé car très marginal dans la CCLPA, quatre unités de paysage sont donc distinguées :

- > les deux paysages des vallées alluviales du Dadou et de l'Agout,
- > le paysage des collines douces correspondant à la dépression faisant face à la cuesta de Lautrec (cf. chapitre 2.1.),
- > et le paysage des collines escarpées où se situent les points culminants du territoire communautaire.



### 4.3 La vallée alluviale du Dadou

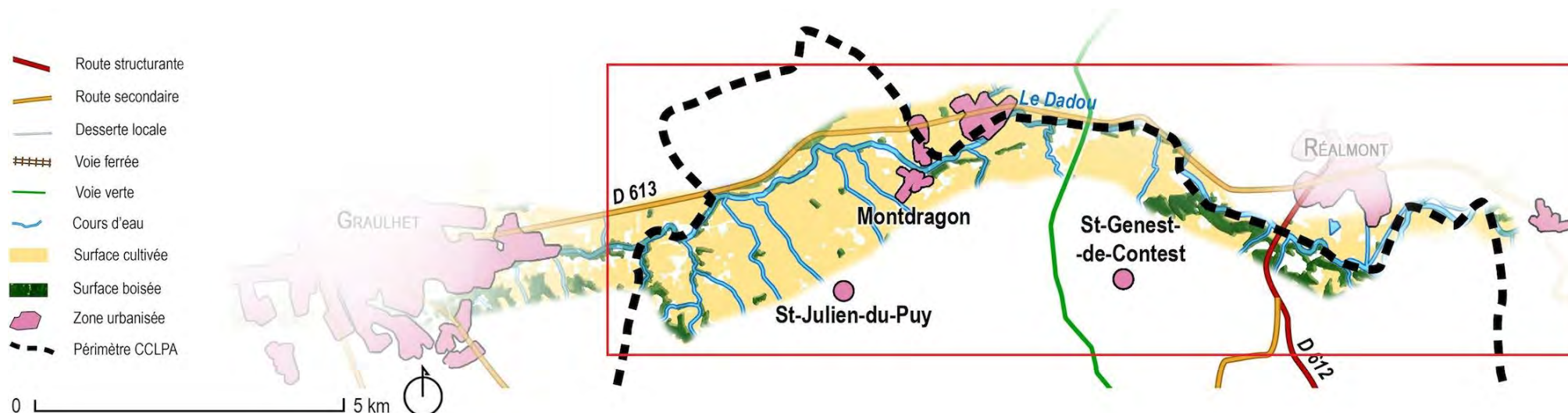


#### Les communes concernées

- > Saint-Julien-du-Puy,
- > Montdragon,
- > Saint-Genest-de-Contest,
- > Vénès.

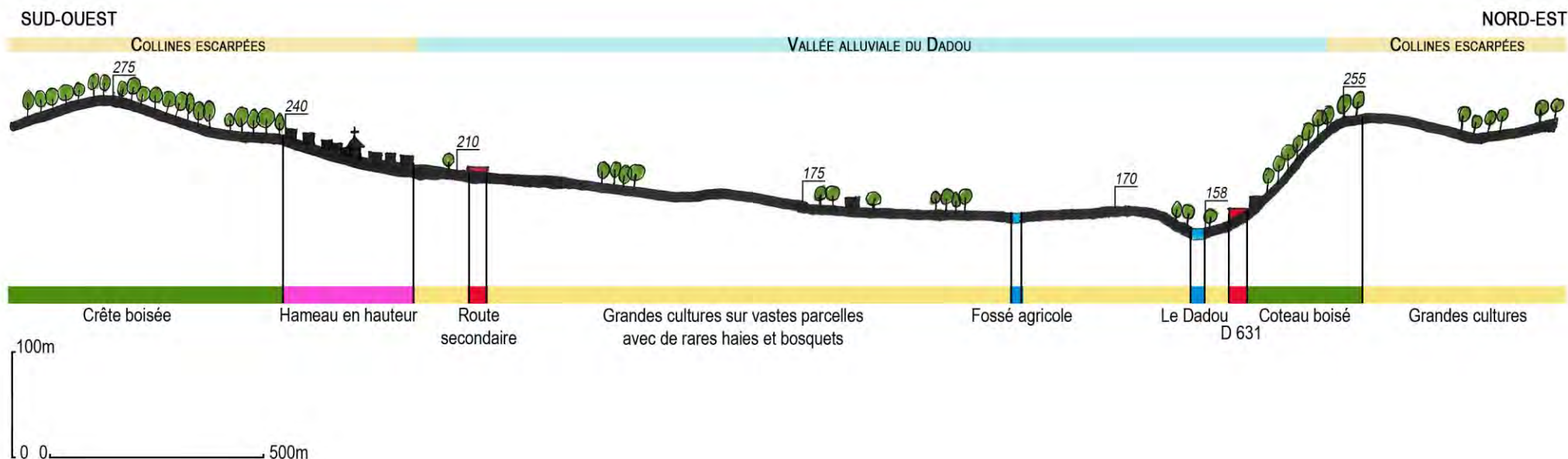


## Les structures paysagères de la vallée du Dadou



- > **Plaine encadrée de collines boisées, limites de l'unité de la vallée, s'élargissant en aval vers Saint-Julien-du-Puy.**
- > **Fond de vallée cultivé en vastes champs (principalement prairies et céréales, mais aussi tournesol et maïs fourrager pour ensilage)**
- > **Grand axe de circulation dans le sens la vallée (D 631) au bord duquel se développe l'urbanisation, y compris implantation de zones d'activités.**
- > **Paysage ouvert /vues larges vers la vallée depuis les collines limitrophes.**
- > **Horizontalité de la plaine et aplat des cultures jouant avec les horizons ondulés et sombres des collines boisées.**
- > **Le Dadou encadré par une épaisse ripisylve.**

## L'implantation urbaine et l'organisation de l'unité

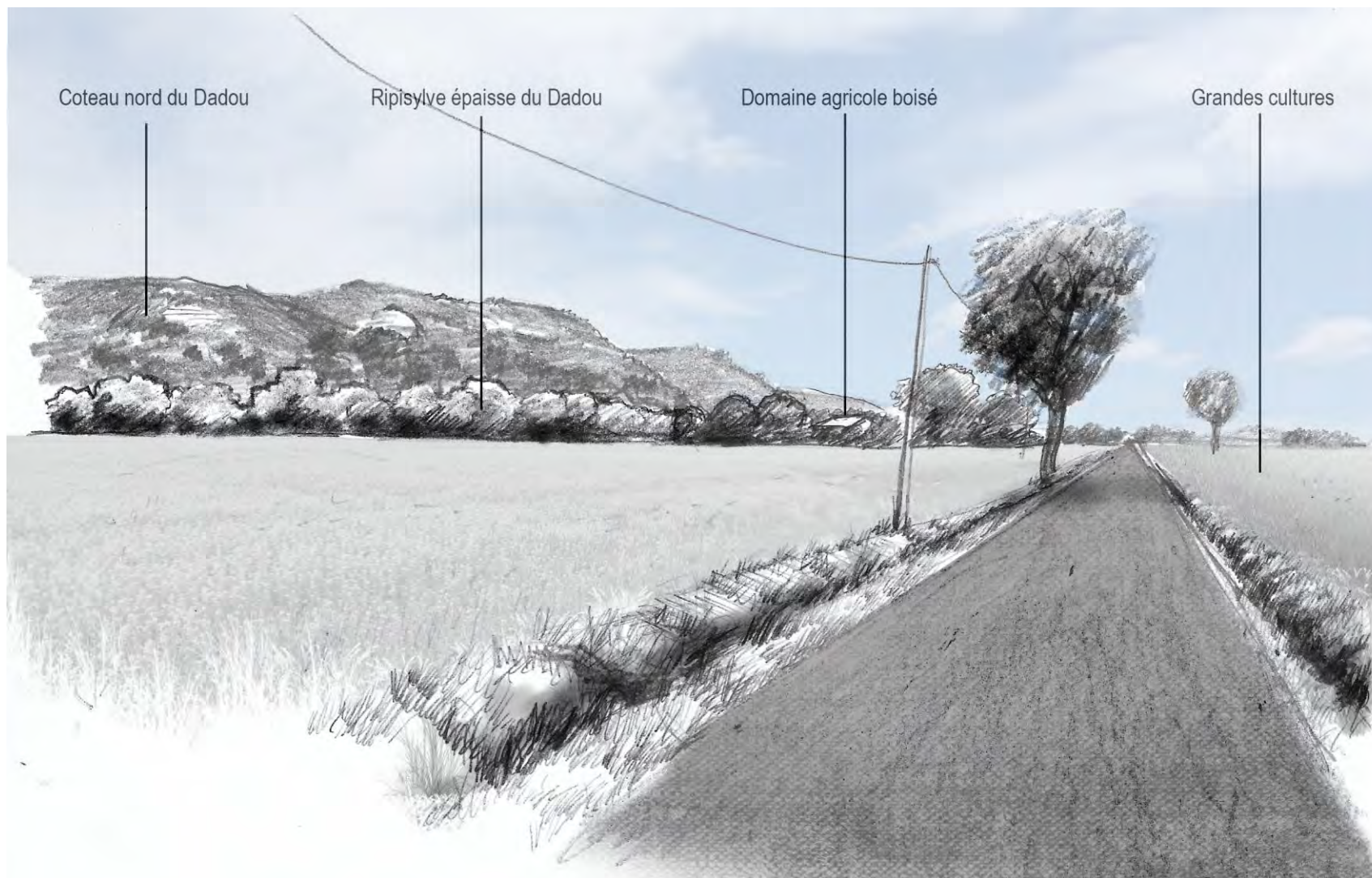


## Les éléments du patrimoine paysager remarquable

Cette unité est caractérisée par les éléments remarquables suivants :

- > **L'implantation très structurée en pied de coteau des vergers au Pont Vieux (Montdragon)**
- > **La silhouette du bourg historique de Montdragon en balcon sur le Dadou**
- > **Les maisons de la place Ancienne de Montdragon**
- > **Le hameau du Bruc à Montdragon (RD 631) et son bâti traditionnel avec en arrière-plan les falaises des coteaux nord**
- > **La centrale électrique de la Pauquié à Saint-Julien-du-Puy**

Spécificités paysagères et lecture du paysage de la vallée du Dadou







**Paysage de la vallée du Dadou : majoritairement des grandes cultures qui maintiennent ouvertes les vues jusqu'aux limites constituées des coteaux boisés.**

### Synthèse diagnostic paysage de la vallée du Dadou

Forces	Faiblesses
<p>Contraste entre le paysage plat du fond de vallée, maintenu ouvert par les cultures, et le paysage des coteaux largement boisés qui l'encadrent.</p> <p>Le village médiéval de Mondragon et son patrimoine architectural de qualité ; toutefois, dans le grand paysage, c'est surtout le clocher qui signale le village.</p> <p>Une présence agricole encore bien active et diversifiée qui maintient un paysage rural ouvert et attrayant parce que varié : élevage, grandes cultures, arboriculture...</p> <p>Quelques bâtiments singuliers (centrale électrique de La Pauquié à Saint-Julien-du-Puy), des bâtiments agricoles bien intégrés dans le paysage (la Fantaisie, la Basse-Cour, certaines constructions du chef-lieu de Saint-Julien).</p>	<p>Les vues sur le principal cours d'eau sont masquées par la ripisylve. Bien que la ripisylve soit un atout écologique, d'un point de vue paysager, ce masque empêche la valorisation directe du cours d'eau.</p> <p>Urbanisation souvent peu qualitative le long de la D 631, notamment les bâtiments d'activité, susceptible de décourager le touriste de faire le détour par le village médiéval de Mondragon.</p> <p>Tendance au mitage du paysage due au développement de l'habitat individuel, parfois avec des constructions à l'architecture déconnectée de leur terroir d'accueil (Les Martyrs/Barot à St-Julien-du-Puy, habitat isolé ou presque le long des routes départementales, abords du village de Mondragon...)</p>
Opportunités	Menaces
<p>Renforcer la notoriété du village médiéval de Mondragon et accentuer l'effet balcon perceptible depuis la RD 631 en réduisant la masse boisée <sup>3</sup>autour du noyau urbain et sur la pente surplombant le Dadou.</p> <p>Favoriser le développement des circuits courts pour pérenniser les activités agricoles, principales actrices des paysages ouverts : cueillette des fruits du verger, vente à la ferme, boutiques de producteurs...</p> <p>Identifier et promouvoir des itinéraires cyclables à raccorder à la Voie Verte Castres-Albi permettant de « sillonner le paysage ».</p> <p>Aménager des liens (visuels, promenades...) entre le bourg de Mondragon et le Dadou.</p>	<p>Un développement de l'urbanisme résidentiel autour du village de Mondragon susceptible de masquer les qualités urbaines et architecturales du bourg médiéval.</p> <p>Un développement de l'habitat résidentiel sans espace public attrayant, incitant aux comportements individualistes et à la rupture des liens sociaux.</p>

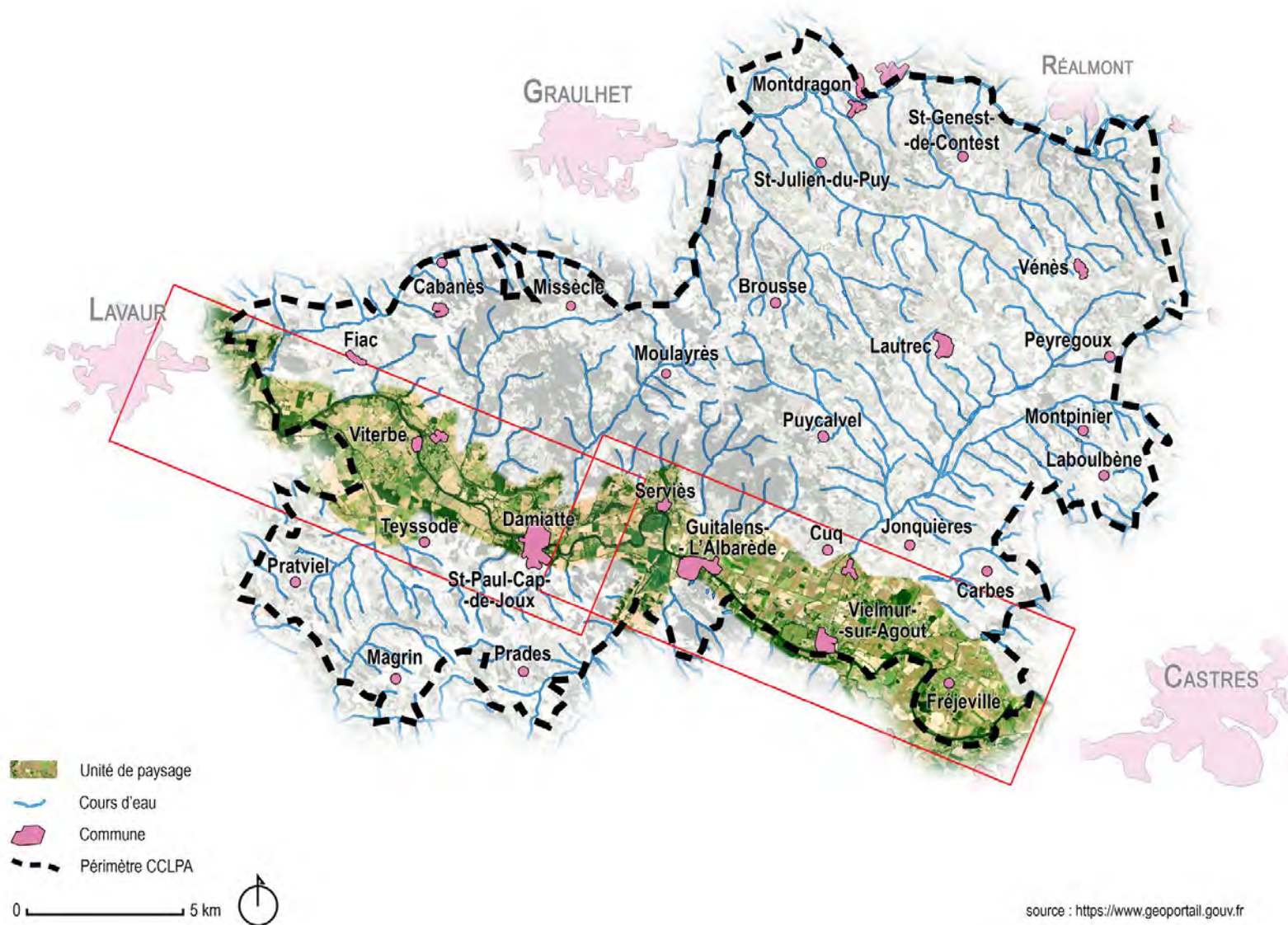
<sup>3</sup> On se limitera au rabattage périodique de la végétation arborée, sans la dessoucher, car ses racines contribuent à la stabilisation des sols en pente.



## 4.4 La vallée alluviale de l'Agout

### Communes concernées

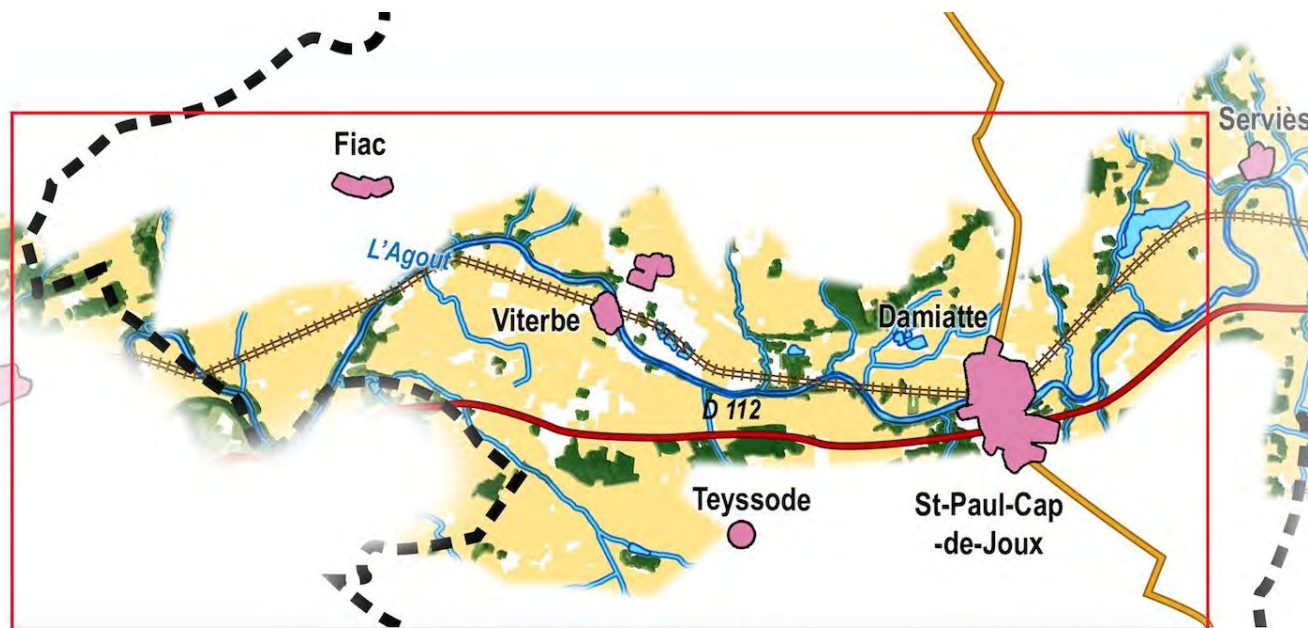
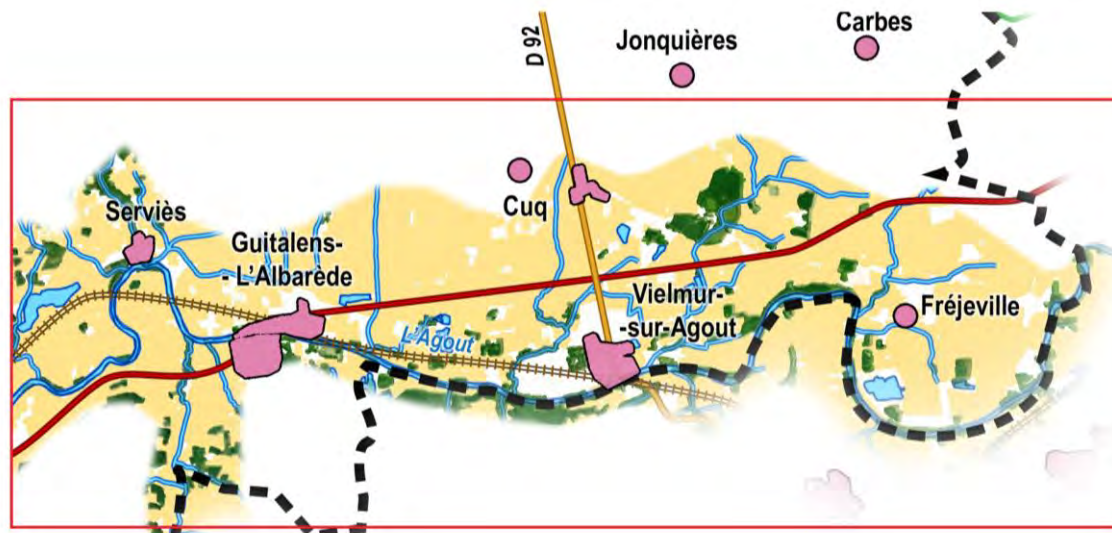
- > Cuq,
- > Damiatte,
- > Fiac,
- > Fréjeville,
- > Guitalens-L'Albarède,
- > Saint-Paul-Cap-de-Joux,
- > Serviès,
- > Teyssode,
- > Vielmur-sur-Agout,
- > Viterbe.





**Les structures paysagères de la vallée de l'Agout**

Ci-contre secteur est de la vallée  
 Ci-dessous secteur ouest de la vallée

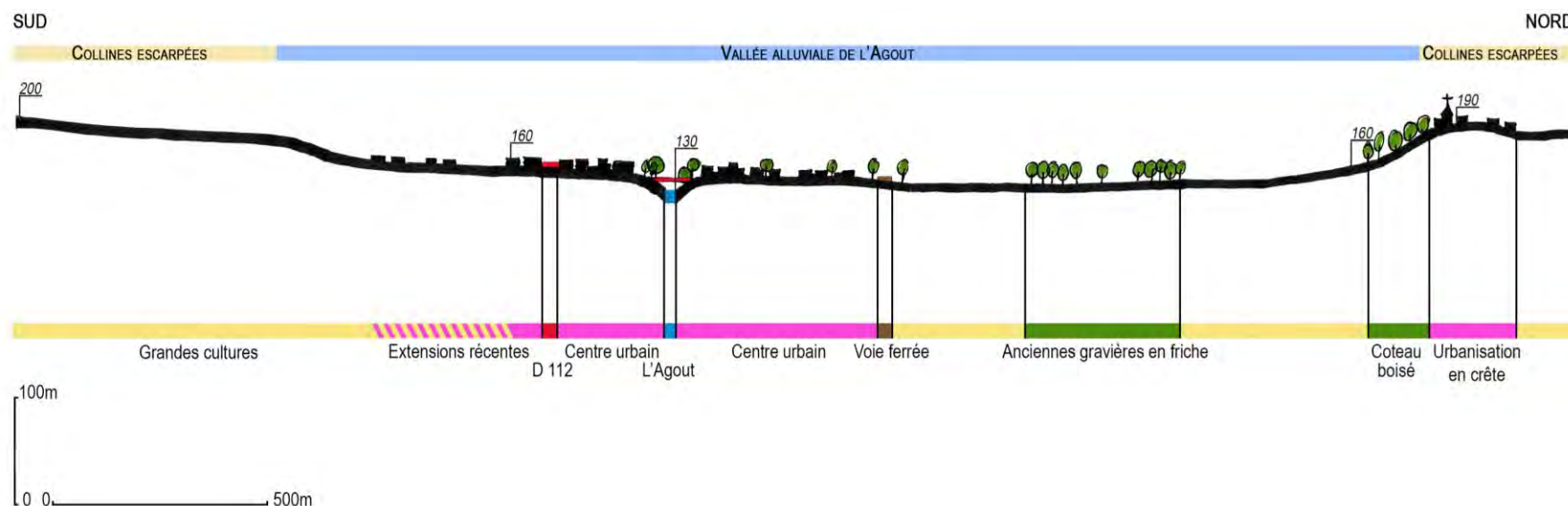


- Route structurante
- Route secondaire
- Desserte locale
- Voie ferrée
- Voie verte
- Cours d'eau
- Surface cultivée
- Surface boisée
- Zone urbanisée
- Périmètre CCLPA



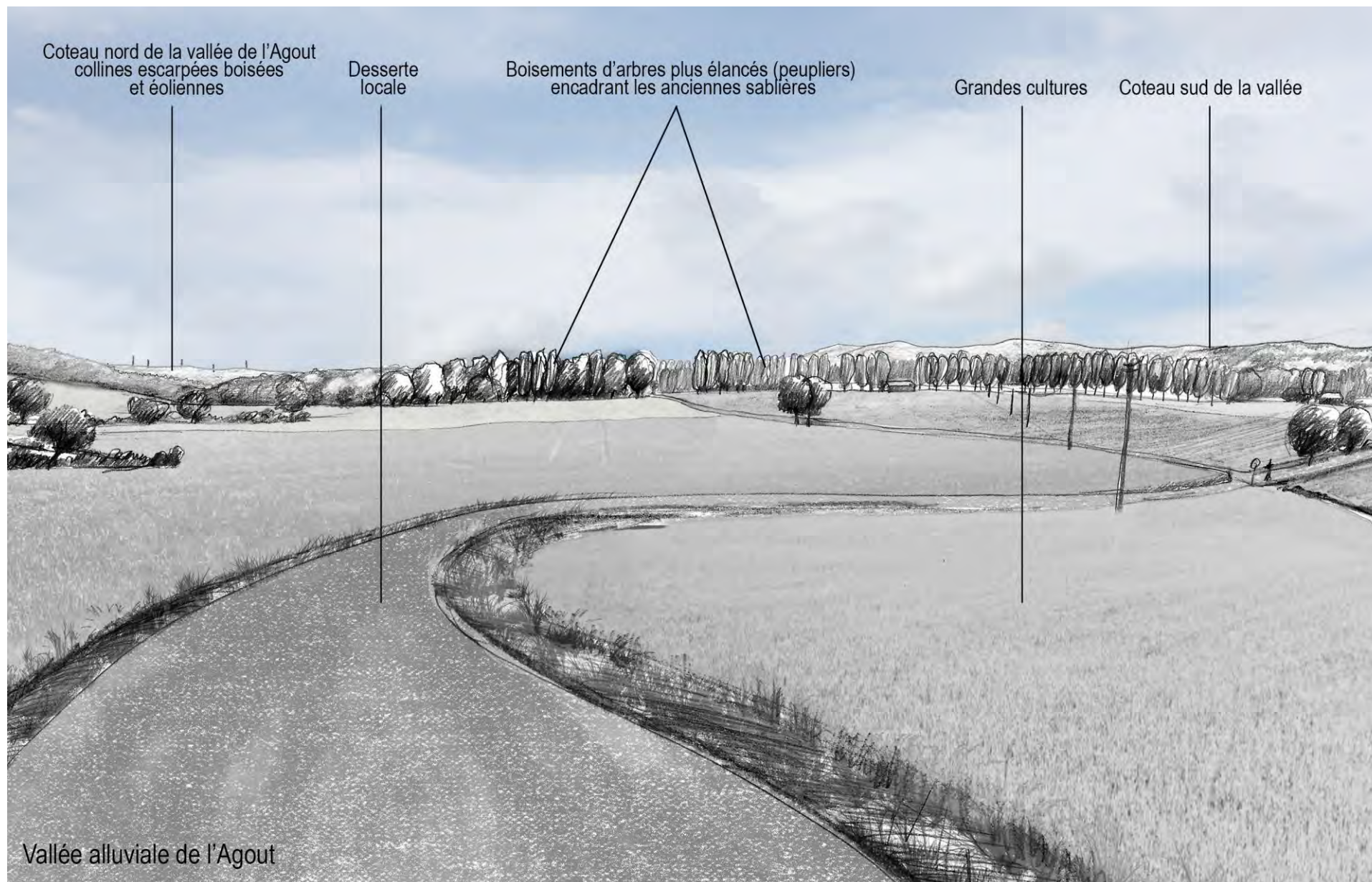
- > Vallée encadrée de coteaux couverts d'une alternance de bosquets et de grandes cultures, finissant l'horizon. À l'ouest à Fiac, les coteaux sont moins hauts et moins perceptibles. A l'extrémité est, à partir de Vielmur-sur-Agout, la vallée s'élargit jusqu'à la plaine de Castres.
- > De nombreux étangs, correspondant à d'anciennes gravières, sont présents, mais les étendues d'eau sont souvent masquées par des épaisseurs boisées à caractère hygrophile (peupliers, saules).
- > Des exploitations isolées et des hameaux agricoles ponctuent les terres cultivées et témoignent du dynamisme agricole dans la vallée alluviale.
- > De nombreux ruisseaux issus des collines escarpées de part et d'autre de la vallée traversent les grandes parcelles avant de rejoindre l'Agout. Leur ripisylve ainsi que les bosquets isolés apportent une composante verticale verdoyante au paysage de la vallée.
- > L'Agout s'écoule au fond d'un lit très encaissé, pratiquement invisible ; l'épaisse ripisylve qui le borde achève de le masquer.
- > Les voies de communication qui se sont développées le long de la vallée (D 112 et voie ferrée) facilitent les déplacements et soutiennent plus qu'ailleurs sur le territoire communautaire le développement économique, dont les signes sont visibles dans le paysage : repères insolites au niveau des silos agricoles (Fréjeville D 112, Vielmur D 49, Fiac D 49...) ou plus intrusifs au niveau des zones d'activités (Vielmur-sur-Agout...), nécessitant alors un resserrement des règles d'urbanisme.
- > La D 112 se repère de loin par ses alignements de platanes, tandis que la voie ferrée, discrète, se manifeste seulement lorsqu'on la croise depuis les routes de desserte locale. L'itinéraire Véloroute de la Vallée de l'Agout emprunte une route à faible trafic permettant d'apprécier tranquillement le paysage alentour.
- > Les agglomérations principales se concentrent à proximité de l'Agout tandis que les petits hameaux agricoles et les fermes isolées sont implantés à l'écart.
- > Les zones pavillonnaires se développent par poches le long des voies principales, souvent sans lien avec l'identité paysagère de la vallée ; elles viennent se greffer au coup par coup sur la voirie existante aboutissant à des dessertes en cul-de-sac et des opérations coupées les unes des autres et mal raccordées au bourg centre (Exemple de Vielmur-sur Agout).

### L'implantation urbaine et l'organisation de l'unité





**Spécificités paysagères et lecture du paysage de la vallée de l'Agout**





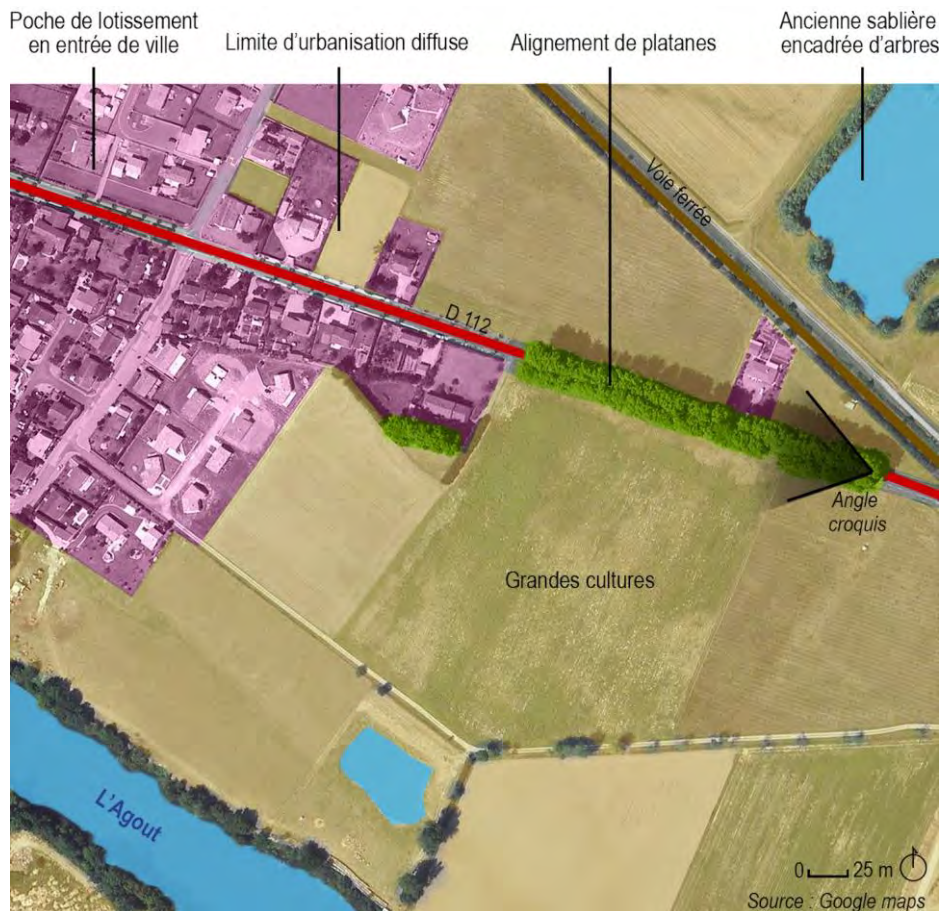


Illustration d'une entrée de ville d'une commune de la vallée de l'Agout



Croquis analysant le paysage de l'entrée de ville

Les éléments du patrimoine paysager remarquable



Cette unité est caractérisée par les éléments remarquables suivants :

- > Les alignements bilatéraux de platanes, sur de grands linéaires, le long de la D 112
- > Les très nombreux châteaux, maisons de maitres et métairies, entourés de leurs parcs d'agrément arborés, qui s'égrènent entre la D 112 et l'Agout
- > Les pigeonniers, aux silhouettes singulières, souvent mis en scène
- > Les moulins sur l'Agout et leur système hydraulique associé (chaussée, prise d'eau...) : Le Vergnet à Viterbe, Brasis à Viterbe, Serviès, Vielmur-sur-Agout...
- > La silhouette des villages avec leur clocher repère : Viterbe, Saint-Paul-Cap-de-Joux, Vielmur-sur-Agout...
- > L'ambiance « de paysage britannique » aux abords du golf de Fiac
- > Les ambiances d'eau aux abords des lacs d'anciennes gravières, lorsque ceux-ci sont accessibles au regard depuis les routes.



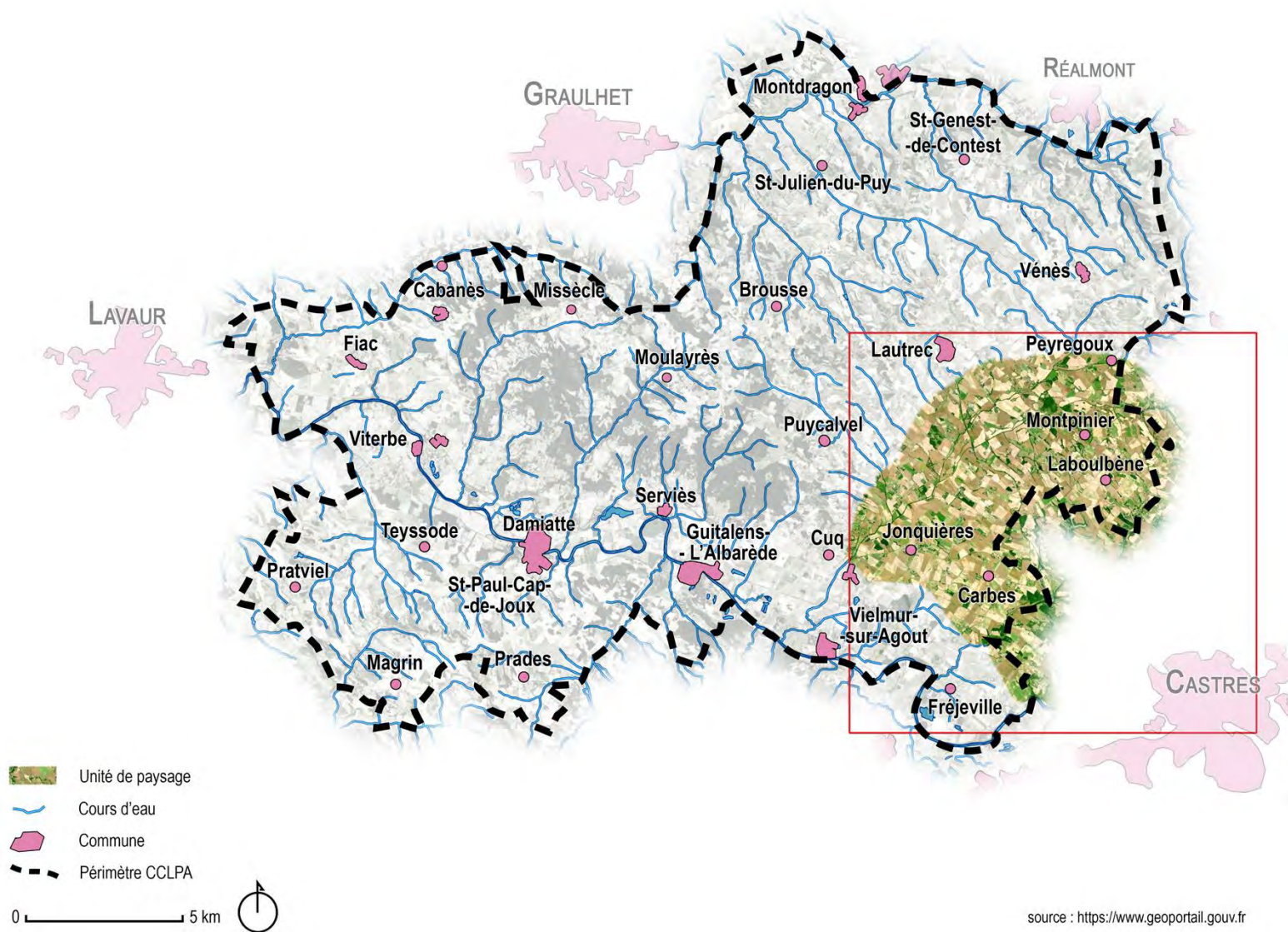
Depuis la vallée cultivée se détachent les repères bâtis sur le haut des coteaux. Les alignements de platanes sont très visibles dans la vallée plane.

### Synthèse diagnostic paysage de la vallée de l'Agout

Forces	Faiblesses
<p>Le paysage d'une campagne opulente, renforcé par les vues lointaines sur quelques très grands silos agricoles, par la multiplicité des petits châteaux et l'ampleur des vues à travers les fenêtres paysagères cadrées par les platanes de la D 112.</p> <p>La D 112 et ses alignements de platanes, qui sert de fil conducteur dans la lecture du paysage de la vallée de l'Agout</p> <p>Une présence agricole dynamique qui maintient le paysage agricole ouvert jusqu'aux collines bordant la vallée, ou jusqu'aux masses boisées accompagnant l'Agout.</p> <p>Des éléments de petit patrimoine qui personnalisent le paysage : pigeonniers, puits, moulins et chaussées, jouant souvent sur la combinaison de la brique et de la pierre</p>	<p>Les vues sur l'Agout masquées par la ripisylve (sauf au niveau des ponts). Les vues sur les lacs d'anciennes gravières trop souvent occultées par la végétation.</p> <p>Développement, aux abords de bourgs, d'urbanisation récente sans qualité architecturale (Saint-Paul-Cap-de-Joux, Guitalens-L'Albarède, Vielmur-sur-Agout...). Ce constat s'applique particulièrement aux zones d'activité récentes (Vielmur-sur-Agout...).</p> <p>Tendance au mitage du paysage due au développement de l'habitat individuel, parfois avec des constructions à l'architecture déconnectée de leur terroir d'accueil (Fréjeville, Viterbe, Serviès...)</p>
Opportunités	Menaces
<p>Mettre davantage en valeur l'Agout et ses aménagements (ponts, lavoirs, moulins, chaussées, digues...), établir des liaisons douces entre les lieux habités proches et ces endroits remarquables pour stimuler leur appropriation par les habitants.</p> <p>Affirmer la vocation agricole de la vallée par un accompagnement paysager des plates-formes de silos agricoles</p> <p>Intégrer le paysage généré par le golf de Fiac dans le réseau de promenades</p> <p>Identifier et promouvoir des itinéraires cyclables à raccorder à la Véloroute de la vallée de l'Agout (et à la Voie Verte Castres-Albi) permettant de relier entre eux les différents bourgs, les boucles de promenade pédestre, et de « sillonner tranquillement le paysage et découvrir le patrimoine ».</p> <p>Requalifier les abords de la zone d'activité de Vielmur-sur-Agout pour revaloriser le paysage de la D 112 aux abords du carrefour avec la D 92.</p>	<p>Suppression des alignements de platanes, ou simplement altération de leur homogénéité, pour cause d'urbanisation le long des routes départementales plantées.</p> <p>Suppression des ripisylves bordant les fossés et ruisseaux affluents de l'Agout.</p> <p>Poursuite de l'expansion linéaire de l'urbanisation le long des voies de transit au détriment d'extension « dans l'épaisseur », réduisant les possibilités de vues sur les lointains.</p>



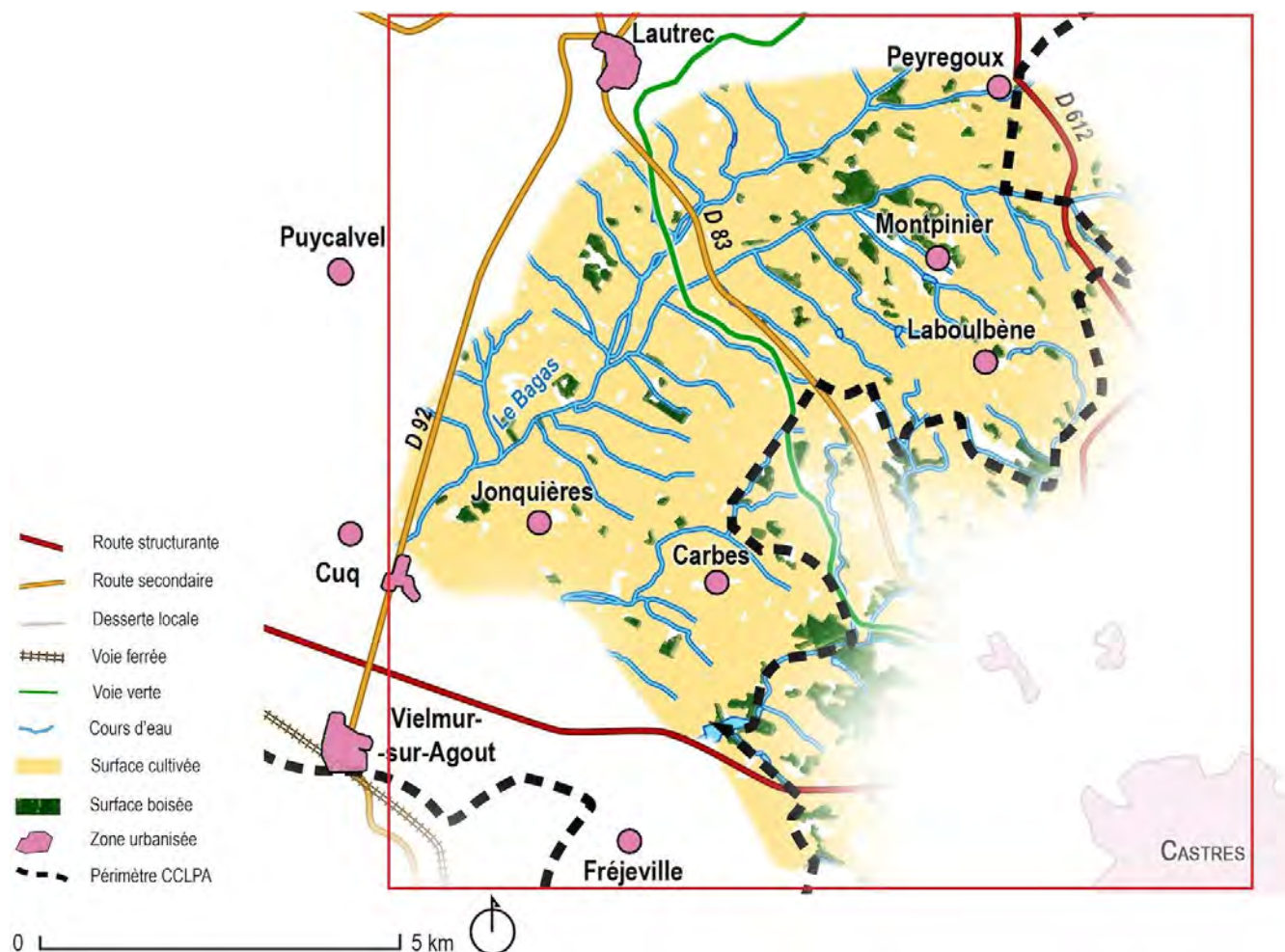
## 4.5 Les Collines douces



### Communes concernées :

- > Carbes,
- > Cuq,
- > Fréjeville,
- > Jonquières,
- > Laboulbène,
- > Lautrec,
- > Montpinier,
- > Peyregoux.

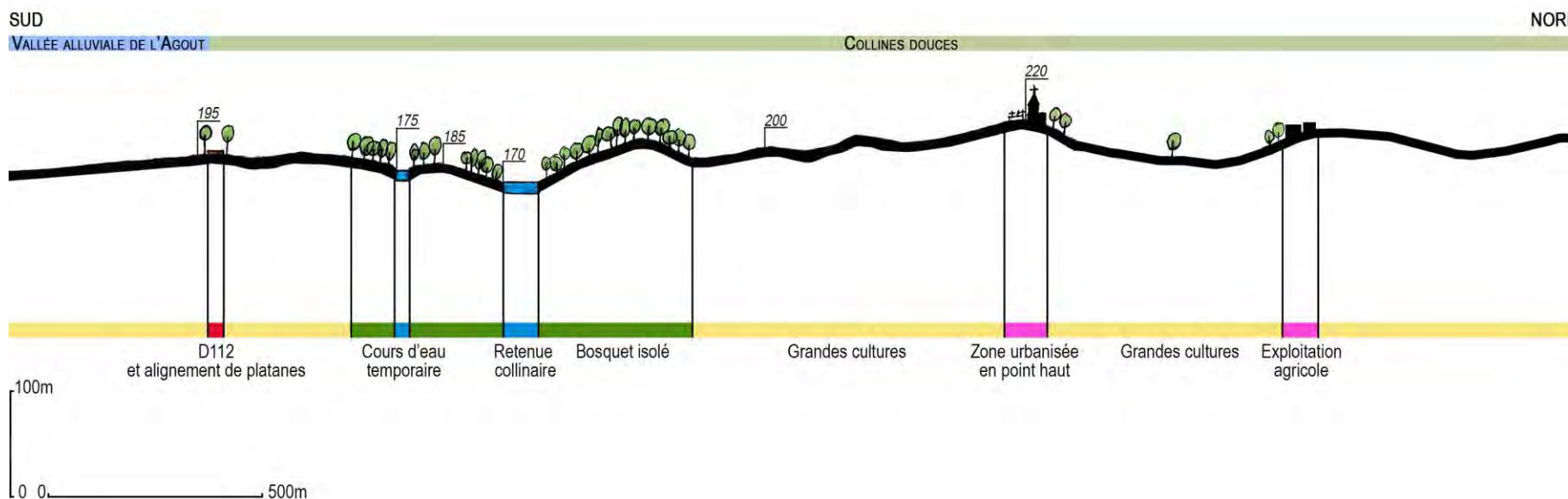
## Les structures paysagères des Collines douces



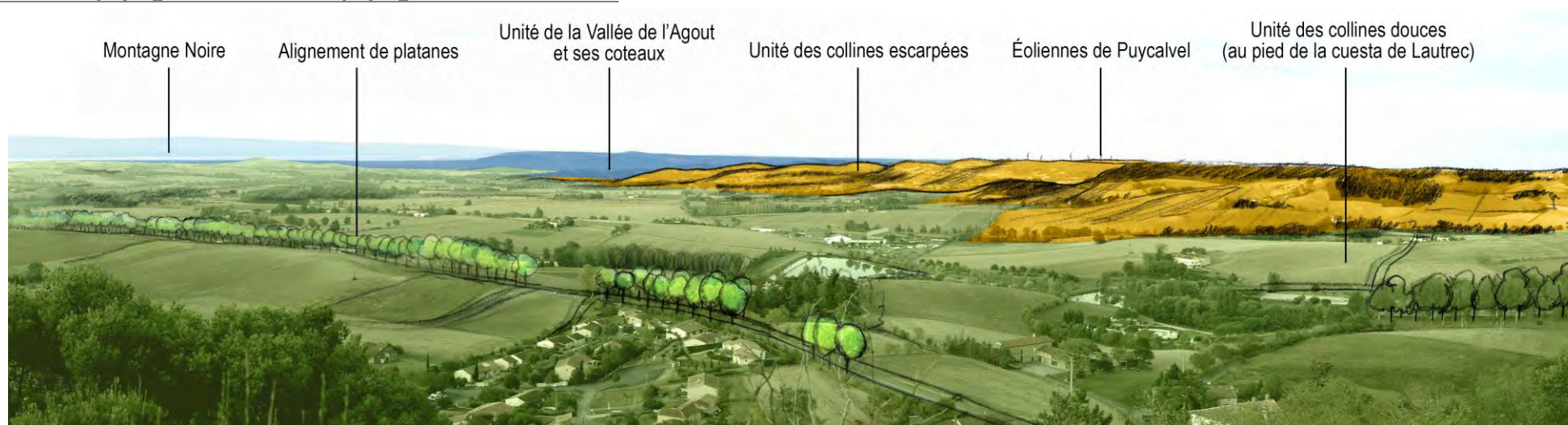
- > Reliefs peu accentués.
- > Vues très larges et très ouvertes facilitant la perception des paysages, notamment depuis la Voie Verte qui les traverse du sud au nord.
- > Collines aux pentes douces permettant aux cultures de s'installer sans contraintes de pente. Quelques terrains plus pentus : ils sont alors maintenus boisés .
- > Quelques cours d'eau, avec une ripisylve étroite qui suggère leur présence. Un chevelu de ruisseaux temporaires et de fossés agricoles alimente les nombreuses retenues collinaires, révélatrices d'une agriculture dynamique.
- > Grandes cultures. Le territoire des collines douces est essentiellement agricole et se compose de fermes et petits hameaux agricoles souvent pittoresques, renforçant alors l'identité rurale.
- > L'urbanisation, composée de petites unités urbaines, s'est implantée sur les points hauts, accompagnée d'une végétation arborée.
- > Quelques toitures singulières de châteaux émergeant au-dessus de bosquets de chênes deviennent des points de repère (château de Braconnac à Jonquières, château de Laboulbène, château Castelpers à Lautrec...).
- > La principale route (D 83) qui traverse l'unité paysagère relie Lautrec à Castres. Bordée de platanes en alignements, cette route de découverte du paysage offre notamment des vues éloignées remarquables sur le village de Lautrec.



### L'implantation urbaine et l'organisation de l'unité

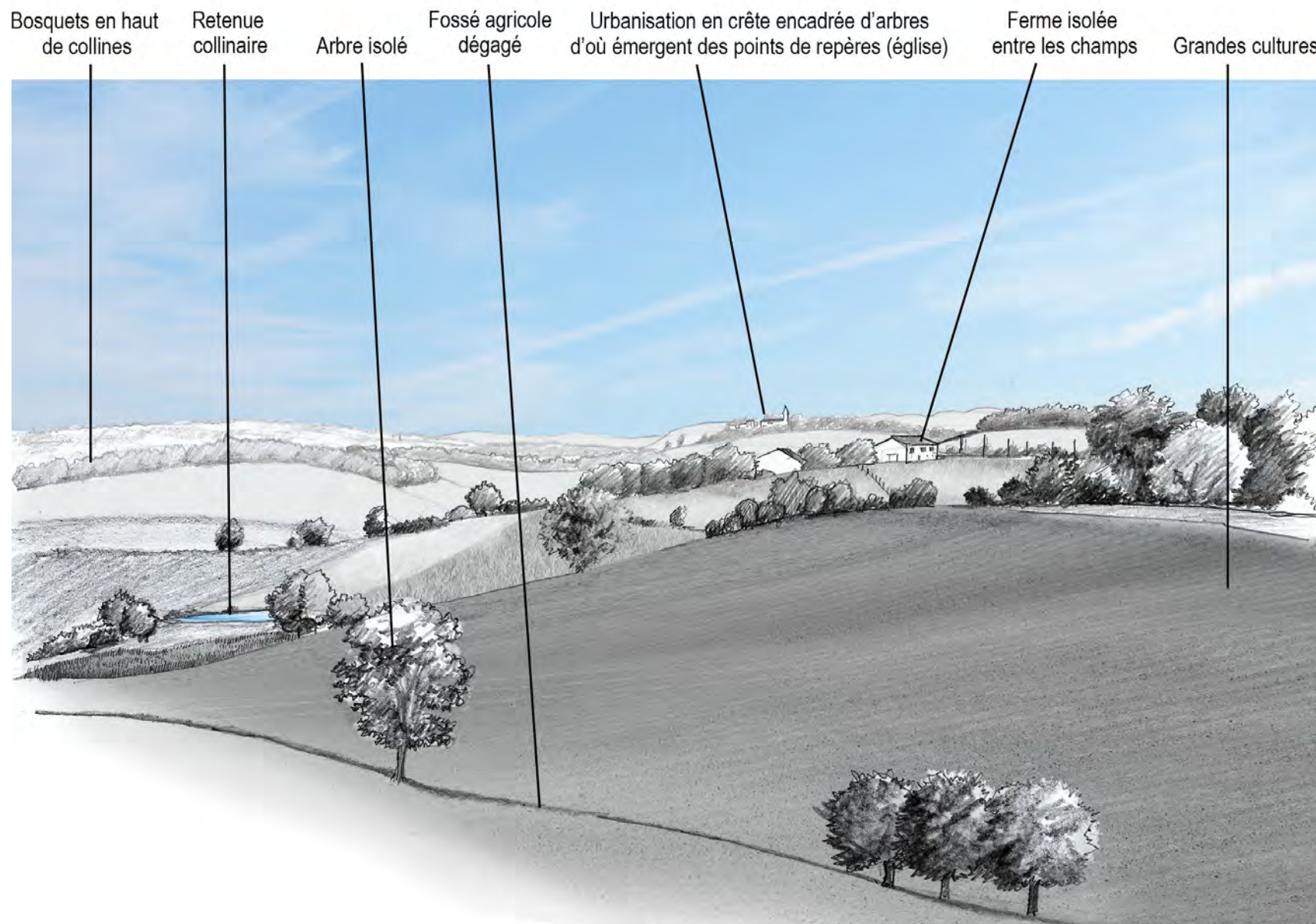


### Spécificités paysagères et lecture du paysage des Collines douces



Depuis le belvédère situé au-dessus du moulin de Lautrec (vue vers le sud), les différentes unités de paysage se distinguent. L'unité des collines douces est représentée ici en vert.





Un paysage aux formes arrondies.





**Les platanes qui bordent la D 83 en crête, permettent facilement de se repérer dans le paysage des collines douces**





Les toits en pointe du château de Braconnac, émergeant au-dessus des bosquets, constituent un repère singulier

### Les éléments du patrimoine paysager remarquable

Cette unité est caractérisée par les éléments remarquables suivants :

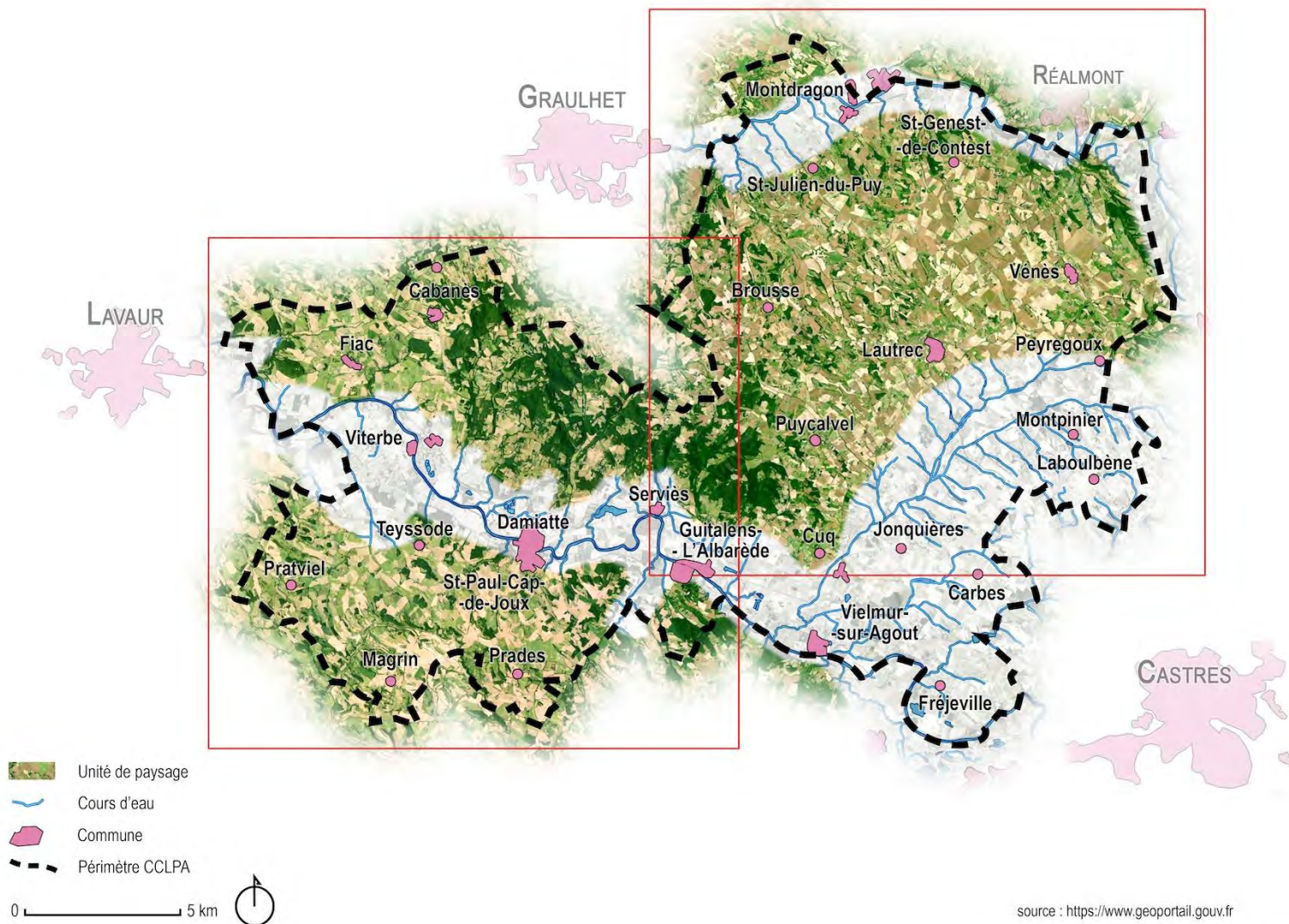
- > Les arbres en alignement le long de la D 83
- > Les nombreux châteaux, maisons de maitres et métairies, entourés de leurs parcs d'agrément arborés, répartis dans la campagne (château de Braconnac à Jonquières, château de Laboulbène à Laboulbène, domaine de Moulin haut à Peyregoux, château de Montvert à Carbes...),
- > Les clochers pittoresques, repères dans le moutonnement des collines : Montpinier, Jonquières, églises Saint-Martin à Carbes...
- > Les nombreux corps de fermes traditionnels, certains avec leurs séchoirs pour l'ail
- > Un paysage rural globalement pittoresque, pouvant être agréablement découvert depuis la Voie Verte.



**Synthèse diagnostic paysage des Collines douces**

Forces	Faiblesses
<p>Le paysage ouvert, d'une campagne largement cultivée réservant cependant une place bien visible à la strate arborée, en privilégiant les formes individualisées (vieux chênes isolés, accompagnement du bâti...), et linéaires (ripisylves des petits ruisseaux, alignements routiers, allées de châteaux). Les boisements sont peu étendus ou constituent les parcs d'agrément des maisons de maîtres.</p> <p>La multiplicité du bâti pittoresque, susceptible de jouer un rôle repère.</p> <p>Un réseau routier très dense qui permet d'accéder aux nombreux hameaux agricoles et fermes isolées, à l'architecture traditionnelle bien préservée.</p> <p>Un réseau routier départemental proche du terroir, bien intégré au paysage.</p>	<p>Tendance au mitage du paysage par l'habitat individuel, au fur et à mesure qu'on se rapproche de la plaine castraise (Carbes) .</p> <p>Des cœurs de village imperceptibles (Laboulbène, Carbes, Peyregoux...)</p>
Opportunités	Menaces
<p>Préserver le paysage ouvert en favorisant le maintien de l'activité agricole.</p> <p>Améliorer la continuité des alignements d'arbres le long de la D 83 comme fil conducteur d'un itinéraire paysager à travers un territoire à l'identité rurale affirmée.</p> <p>Identifier et promouvoir des itinéraires cyclables à raccorder à la Voie Verte Castres-Albi permettant de relier entre eux les différents bourgs, les boucles de promenade pédestre, et de « sillonner tranquillement le paysage et découvrir le patrimoine ».</p>	<p>« Rationalisation » des pratiques agricoles conduisant à la suppression de haies ou d'arbres isolés.</p> <p>Travaux de recalibrage du réseau routier départemental qui pourrait « lui faire perdre son charme », (élargissements avec déblais/remblais, abattage d'arbres...).</p> <p>Mutation de l'activité agricole à moyen terme, entraînant l'abandon du bâti agricole traditionnel, la multiplication de bâtiments agricoles sans personnalité ou à connotation industrielle, et la dégradation de l'identité rurale du territoire.</p>

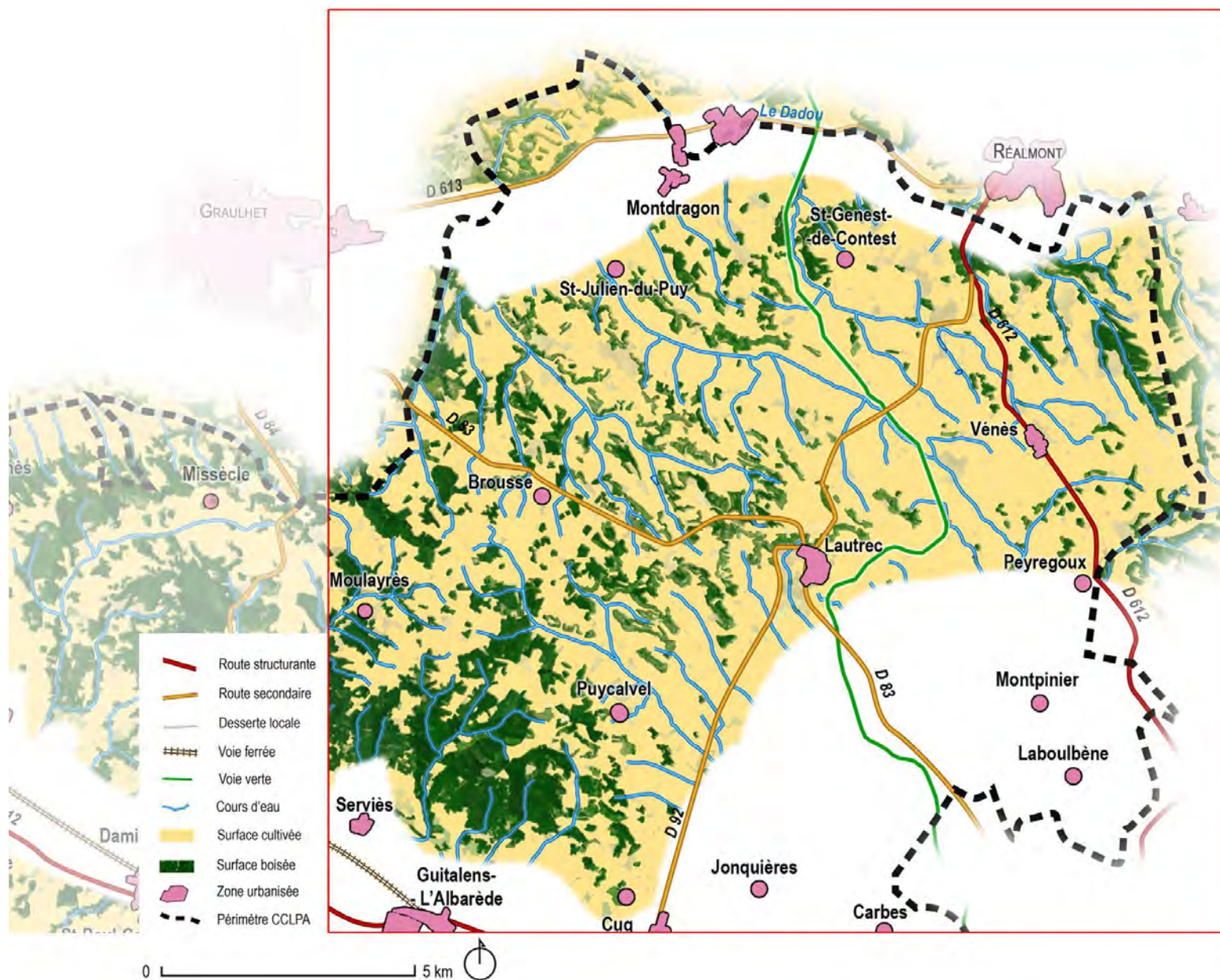
## 4.6 Les Collines escarpées



### Communes concernées

- > Brousse,
- > Cabanès,
- > Cuq,
- > Damiatte,
- > Guitalens-L'Albarède,
- > Lautrec,
- > Magrin,
- > Missècle,
- > Montdragon,
- > Moulayrès,
- > Peyregoux,
- > Prades,
- > Pratviel,
- > Puycalvel,
- > Saint-Genest-de-Contest,
- > Saint-Julien-du-Puy,
- > Saint-Paul-Cap-de-Joux,
- > Teyssode,
- > Vénès.

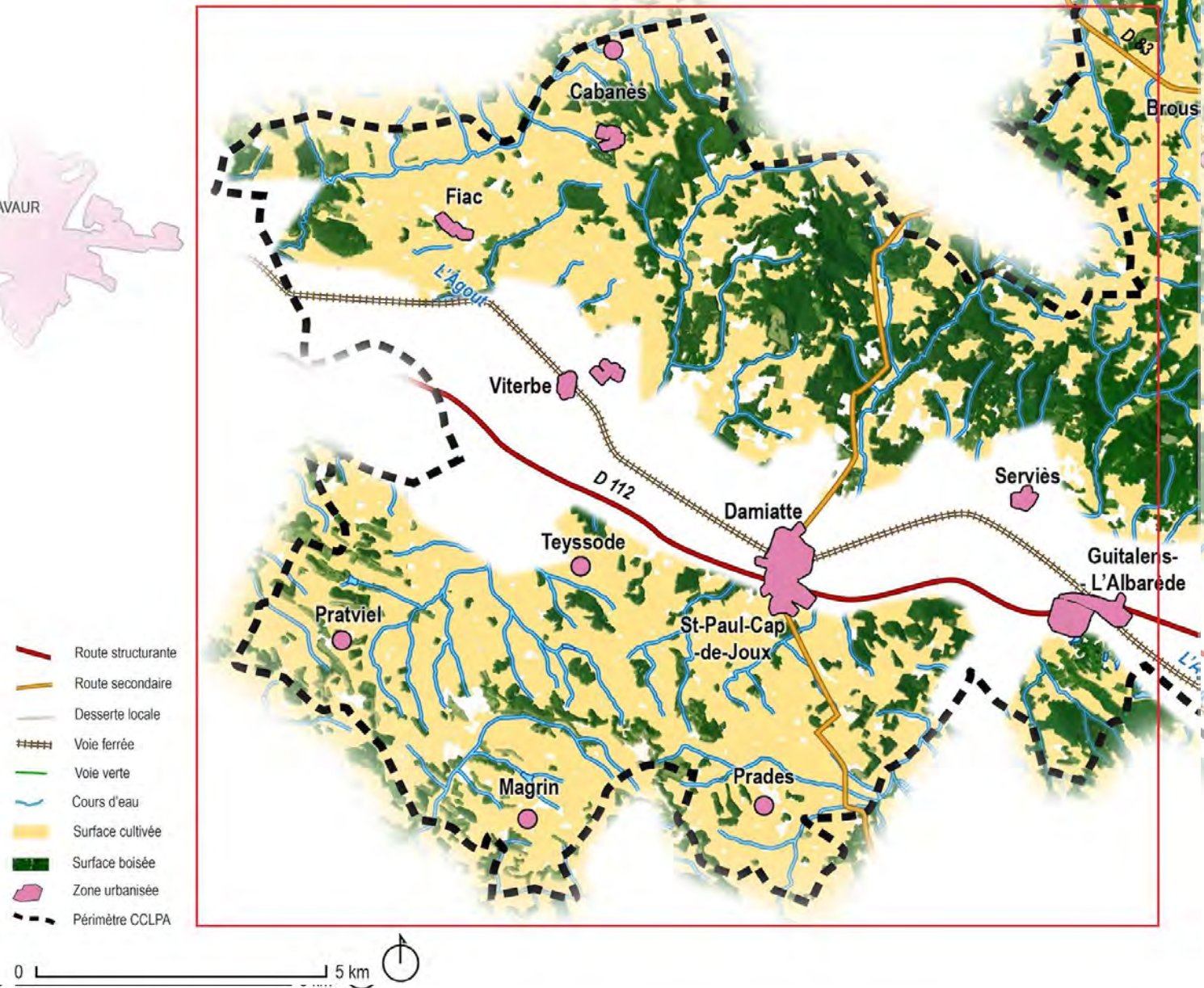




Partie est des Collines escarpées



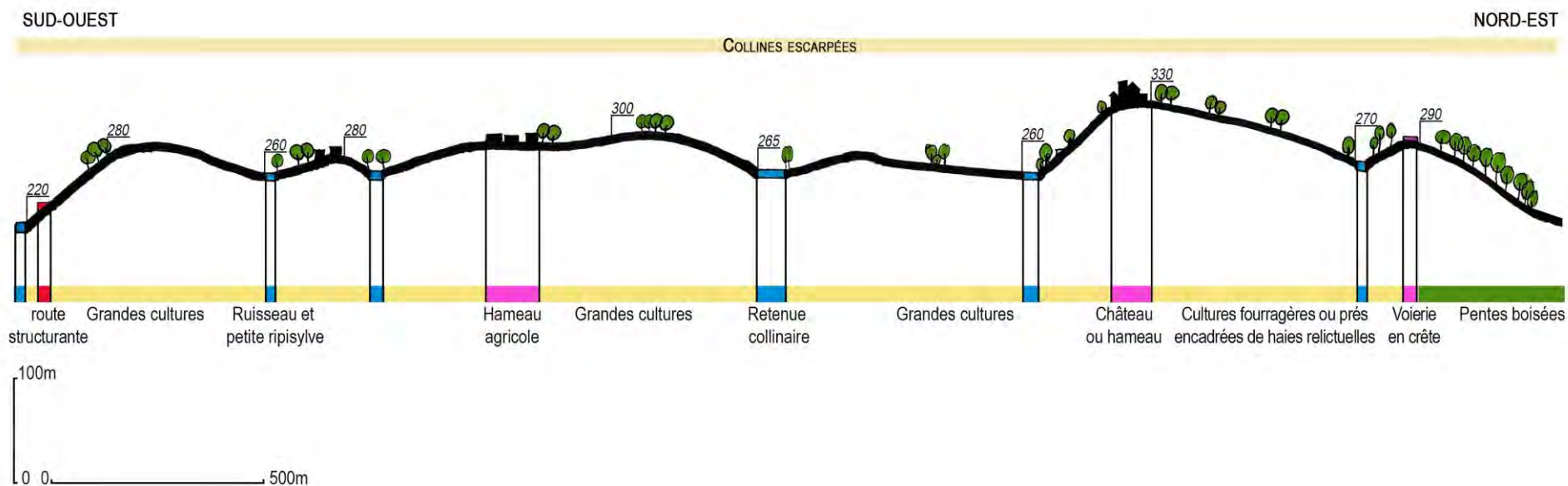
Partie ouest des Collines escarpées



### Les structures paysagères des Collines escarpées

- > Les dénivelés et pentes plus prononcés que sur les Collines douces.
- > Les nombreuses vues dégagées depuis les routes en situation de belvédère grâce au relief marqué et aux cultures qui ouvrent les espaces.
- > Partout, les bosquets occupent préférentiellement les hauteurs, moins propices aux cultures. La couverture boisée se développe davantage sur la partie centrale et plus élevée des Collines escarpées de la CCLPA, les forêts sont alors vastes.
- > Les terres cultivées souvent dédiées aux grandes cultures ; les contours des parcelles épousent les contraintes du relief.
- > L'occupation urbaine se matérialise en petits hameaux agricoles et résidentiels, et en fermes isolées au milieu des cultures. Les noyaux urbains historiques restent très modestes, à l'exception de Lautrec, dont l'histoire riche explique l'importance relative, et, dans une moindre mesure, de Vénès le long de la D 612, classée « route à grande circulation ».
- > Les hameaux et monuments remarquables (églises, chapelles, châteaux...) se situent en haut de colline (ou « puech »).
- > Les collines sur lesquelles s'adosse le bourg de Lautrec ont des formes singulières repérables depuis le lointain, contribuant au caractère pittoresque du village.
- > Le territoire de la commune de Vénès constitue une transition avec l'unité du Ségala du Montredonnais à l'est. Les collines bien marquées prennent encore plus de profondeur.

### L'implantation urbaine et l'organisation de l'unité





Spécificités paysagères et lecture du paysage des Collines escarpées



**Paysage typique des collines escarpées : les cultures remontent des vallons jusqu'aux boisements qui occupent les points hauts.**





Village en crête, avec son clocher qui facilite encore son repérage.





**Collines boisées dans le centre de la communauté de commune. Les espaces agricoles ont alors majoritairement vocation de prairies de fauche et de pâturage.**

### **Vénès, un village ancien avec son bâti patrimonial (château, fermes traditionnelles...), mais aussi sa zone d'activité sans âme.**

- > La suppression des platanes le long de la D 612 lors de la création de la zone, l'absence de végétation d'accompagnement du bâti d'activité, et des règles architecturales timorées aboutissent à un semis aléatoire de bâtiments impersonnels aux façades trop claires, épaulés par un « village témoin » de bungalows parachutés en bordure de la route classée à grande circulation.

### **Lautrec, « classé parmi les plus beaux villages de France »**

- > La mise en place sur le bourg médiéval de Lautrec et ses abords, dans les années 1990, d'une servitude de type ZPPAUP<sup>4</sup>, transformée depuis en AVAP<sup>5</sup>, a mis un terme aux opérations souvent maladroites de réaménagements urbains, d'extensions urbaines et de restaurations du bâti. Aujourd'hui, le bourg médiéval a encore fière allure lorsqu'on le découvre, surtout en arrivant depuis l'est, soit depuis Peyregoux ou Vénès : le paysage agricole, qui s'achève au pied des remparts avec une palette de jardins potagers, offre au site un bel écrin de verdure, même si les espaces publics longeant les remparts gagneraient à être davantage qualifiés (plantations, traitement des cheminements et des stationnements...). Deux des trois boucles de découverte à pied du site de Lautrec offrent les vues les plus pittoresques, à savoir les vues depuis l'est.
- > En revanche, depuis les autres directions, le charme est altéré par le lotissement pavillonnaire Laréna (quartier du Bougaud), au sud, par les aménagements et constructions réalisés le long de la D 92 à l'ouest. La zone d'activités de Brénas (hors AVAP) et les villas du quartier du Lagas ne sont pas à la mesure d'un « plus beau village de France ». Même les équipements publics (parc de loisirs Aquaval, complexe scolaire...) auraient pu être mieux intégrés sur les plans architectural et paysager. Au nord, ce sont les villas individuelles qui s'égrènent en crête de la cuesta qui, tout en s'appropriant de beaux points de vue sur le village, génèrent un arrière-plan peu valorisant pour le bourg médiéval.
- > Le site la Promenade, au carrefour des D 83 et D 92, offre un belvédère intéressant sur le village avec la plaine en arrière-plan et la Montagne Noire à l'horizon, mais justifierait une opération de remise en valeur en sas d'entrée dans la cité aux abords du rond-point du Mercadial. La maîtrise de friches se développant en contrebas des routes départementales en front de cuesta dégagerait des vues similaires. La vue panoramique sur la plaine depuis le calvaire est, elle aussi, menacée par la végétation proche.
- > La Voie verte présente potentiellement des vues intéressantes sur le bourg ; lorsqu'elle n'est pas en déblai, davantage de trouées dans la végétation l'accompagnant seraient bienvenues ; le chemin du Buguet pourrait constituer l'accès privilégié au bourg.

---

<sup>4</sup> ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

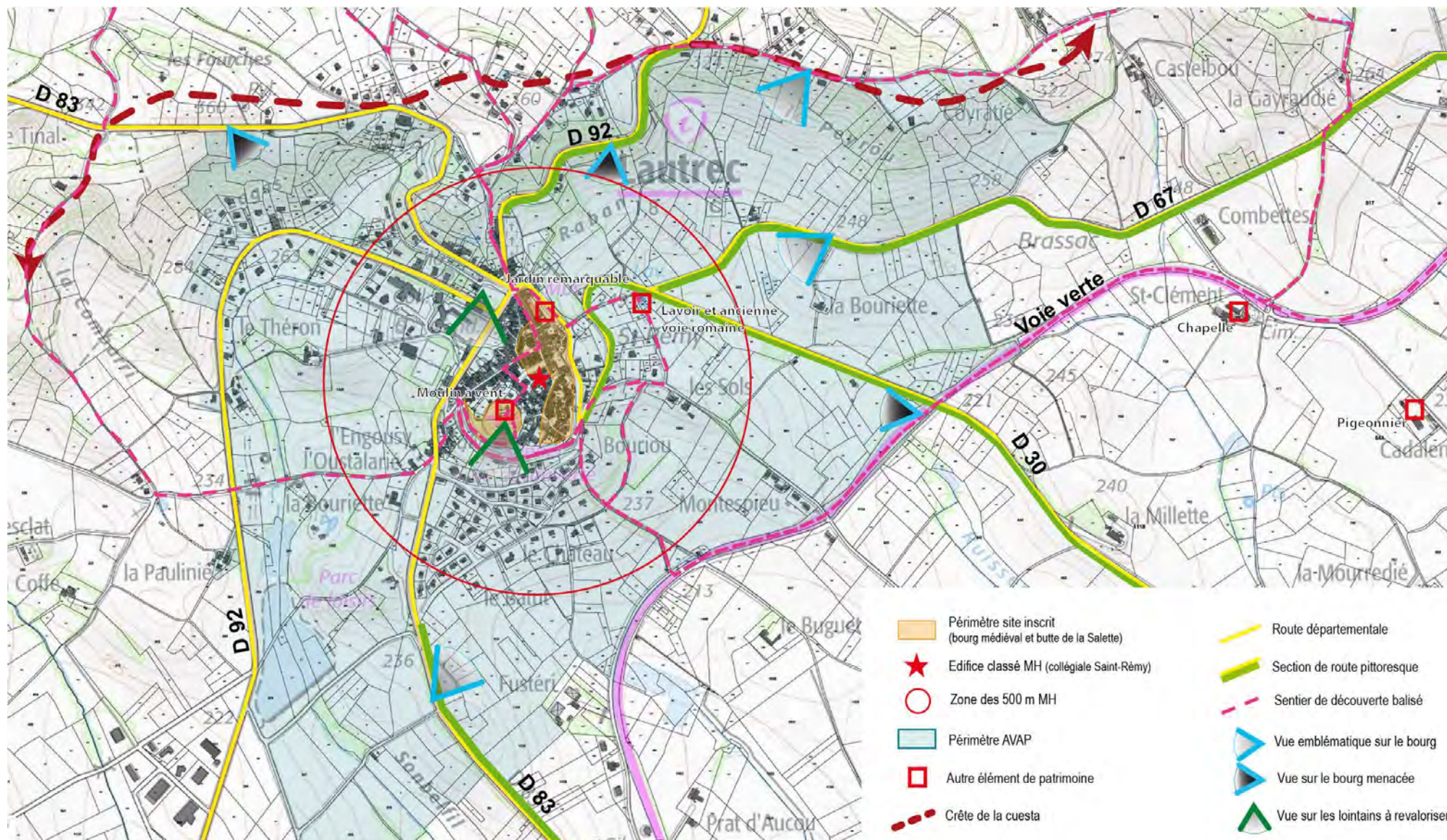
<sup>5</sup> AVAP : Aire de mise en Valeur de l'architecture et du Patrimoine





**Le bourg médiéval de Lautrec, « classé parmi les plus beaux villages de France » vaut d'être découvert en arrivant depuis l'est (ici vu depuis chemin du Peyrou, sur le Sentier de l'ail).**





Principaux enjeux paysagers autour du bourg médiéval de Lautrec (fond : www.geoportail.fr)

### Les éléments du patrimoine paysager remarquable

Cette unité est caractérisée par les éléments remarquables suivants :

- > Les platanes en alignement bilatéral le long de la D 84 au nord de Damiatte, le long de la D 612 à Vénès et à Peyregoux.
- > Les nombreuses demeures de caractère avec la végétation arborée qui les accompagne, (château de Magrin, château d'En Parayre à Prades, château du Tour à Prades, Domaine d'En Naudet à Teyssode, château de Fiac, château d'En Bouffil à Fiac, château de Puycalvel, château de Malvignol à Lautrec, château de la Tour d'Aragon à Lautrec, château de Vénès, ...).
- > Les villages en promontoire, avec la présence fréquente d'un clocher qui renforce le repère : église de Teyssode, église Saint-Pierre à Fiac, église Saint-Martin à Cuq,...
- > La configuration de Lautrec se distingue des autres villages en promontoire, par la richesse du bâti médiéval patrimonial qui le couvre, la présence d'un calvaire au sommet du puech de la Salette, dominant le bourg historique, d'un moulin à vent parfaitement restauré sur le versant de ce puech, et la crête de la cuesta en arrière-plan. Le paysage agricole qui subsiste à l'est du promontoire est l'écrin de ce patrimoine.
- > Des hameaux, parfois adossés à une chapelle ou une église sur les reliefs (Saint-Germier à Teyssode, Saint-Martin à Damiatte, chef-lieu de Missècle...).
- > Les très nombreux corps de fermes traditionnels disséminés dans la campagne, avec leurs vastes toitures en tuile canal,
- > Les pigeonniers, surtout s'ils sont mis en scène.



**Synthèse diagnostic paysage des Collines escarpées**

Forces	Faiblesses
<p>Les routes belvédères qui sillonnent le territoire et offrent des vues panoramiques : sur le village de Lautrec, sur la vallée de l'Agout, sur les vallons secondaires (ruisseau de Ganoubre à Saint-Julien-du-Puy et Lautrec, ruisseau d'Assou à Missècle, Cabanès et Fiac, ruisseau de la Mouline à Teyssode et Pratviel, ruisseau du Bagas à Lautrec et Puycalvel, ruisseau de Léou à Missècle, ruisseaux de la Maurié et de Lézert à Moulayrès).</p> <p>Les points de vue panoramiques comme celui de la butte de la Salette à Lautrec, du puech du château de Magrin.</p> <p>Paysage rural très habité dans lequel l'activité agricole imprime fortement sa marque et le structure avec son parcellaire en patchwork souvent détourné par des fossés enherbés le long desquels sont maintenus des arbres isolés ou en haies champêtres.</p> <p>Les coteaux de Damiatte-Missècle-Moulayrès-Serviès-Puycalvel-Brousse, plus abondamment boisés et nettement moins habités, offrent des ambiances plus sauvages où venir se réfugier quand on recherche l'isolement.</p> <p>L'abondant bâti traditionnel parfaitement intégré dans le paysage, qu'il s'agisse de maisons de maîtres, de corps de fermes ou de petit bâti agricole comme les pigeonniers.</p> <p>Un réseau routier très dense qui permet d'accéder aux nombreux hameaux agricoles et fermes isolées, à l'architecture traditionnelle bien préservée.</p> <p>Un réseau routier départemental proche du terroir, bien intégré au paysage.</p>	<p>Dissémination de l'habitat individuel, de bâtiments d'activités et d'équipements collectifs aux abords de la butte de Lautrec.</p> <p>Tendance au mitage du paysage par l'habitat individuel aux abords de Graulhet et Lavour, (Fiac, Viterbe, et surtout Cabanès).</p> <p>Des cœurs de village manquant d'attrait (Brousse, Cabanès, Saint-Genest-de-Contest, Teyssode...) ou imperceptibles (Magrin, Prades, Missècle...).</p> <p>Des entrées de villages dégradées par des bâtiments d'activités mal intégrés (Vénès sur la D612, Lautrec sur la D92 direction sud).</p>
Opportunités	Menaces
<p>Préserver l'ouverture du paysage en favorisant le maintien de l'activité agricole.</p> <p>Repérer les panoramas en belvédère et les points de vue sur les villages pittoresques, et les valoriser.</p> <p>Développer des boucles de randonnée à travers les ambiances sauvages des coteaux les plus boisés.</p> <p>Identifier et promouvoir des itinéraires cyclables à raccorder à la Voie Verte Castres-Albi permettant de relier entre eux les différents bourgs, les boucles de promenade pédestre, et de « sillonner tranquillement le paysage et découvrir le patrimoine ».</p>	<p>Perte de l'identité médiévale de Lautrec du fait de la dissémination autour du village historique du bâti récent mal intégré à son environnement.</p> <p>Multiplication de l'habitat dispersé, hors zone urbanisée, surtout lorsqu'il est en rupture de lien avec le paysage agricole qui l'entoure.</p> <p>Travaux de recalibrage du réseau routier départemental qui pourrait « lui faire perdre son charme », (élargissements avec déblais/remblais, abattage d'arbres...).</p>

## 5. Le milieu naturel

Les termes scientifiques utilisés ci-après sont définis au sein du glossaire annexé au PLU.

### 5.1 Rappel du contexte

Le code de l'urbanisme (article L101-2), la loi ALUR et les Lois Grenelle I et II soulignent l'importance de la prise en compte des milieux naturels dans les documents d'urbanisme mais également l'enjeu de la préservation de la biodiversité et des continuités écologiques. La réglementation n'impose pas les thèmes à traiter dans l'état initial, cependant il doit permettre de dresser un diagnostic complet du territoire permettant d'élaborer un projet d'urbanisme cohérent et prenant en compte les différents enjeux environnementaux.

Nymphalis a choisi de tracer un portrait global des enjeux naturels à l'échelle de la Communauté de Communes du Laurécois et Pays d'Agout par la mise en œuvre d'inventaires sur site et par la compilation de données bibliographiques.

Le territoire étudié se situe sur la bordure orientale du Bassin Aquitain, adossé aux premiers contreforts du Massif Central représentés par les limites actuelles du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc. Il situe au cœur du fameux Pays de Cocagne (XVème et XVIè siècles) qui occupait jadis une partie des collines et des plaines des départements actuels du Tarn, de Haute-Garonne et de l'Aude, au sein desquelles la culture du Pastel *Isatis tinctoria* s'était développée.

D'un point de vue biogéographique, le territoire s'inscrit au cœur de la région eurosibérienne, en son domaine atlantique, de l'étage planitiaire à l'étage collinéen. L'altitude y varie, en effet, de 130 mètres en commune de Fiac, au niveau du lit mineur de l'Agout, à environ 370 m en limite des communes de Brousse et Moulayrès, aux lieux-dits *Croix de Saint Alby* et *Bois des Fontasses*.

Malgré la relative homogénéité géologique du territoire constitué essentiellement d'assises de roches détritiques molassiques d'origine mixte, sédimentaire et métamorphique, deux grands terroirs sont représentés :

- > des sols basiques argileux, sur la majeure partie du territoire, issus de substrats de molasses ou poudingues à matrice calcaïque, de marnes et de calcaires parfois massifs (Lautrec, Mondragon) ;
- > des sols acides argileux à sableux, au niveau du petit massif de collines assez élevées (alt. > 300 m) constitué par les Bois de la Teulière (Cabanès), Bois de la Capelle (Damiatte), et Montpourrat (Serviès).

Ainsi, sur le territoire intercommunal, nous retrouvons deux grands ensembles de végétations naturels, l'un lié aux terrains basiques, bien représenté et l'autre lié aux terrains plus acides, d'extension plus limitée.

Au sein de ces deux pôles édaphiques, les communautés singulières dans ce contexte climatique, d'espèces méditerranéennes, en limite d'aire de répartition, sont généralement importantes mais limitées aux « ensoleillés », côtés bien exposés et drainés des collines. En effet, la région méditerranéenne et son cortège biogéographique d'espèces typiques, bien que peu éloignée du site – 50 km au sud, à l'est d'une ligne formée par les villes de Raissac-sur-Lampy/Bram/Fanjeaux, ou à 60 km au sud-est, à l'est du Col de Fenille dans la vallée de la Salesse – perd grandement de son influence au sein de l'ancienne région Midi-Pyrénées. Ainsi, dans cette dernière, des espèces très communes, à l'est des deux limites citées au-dessus, deviennent rares et sont localisées aux biotopes particuliers qui permettent, en quelque-sort, de recréer des conditions de sécheresse estivale que ces espèces affectionnent. Les coteaux exposés au sud sur substrat calcaire ou marneux sont alors souvent seuls colonisés par des espèces méditerranéennes, en limite d'aire de répartition dans un contexte de climat subméditerranéen. Le site apparaît donc comme un véritable mélange entre deux grandes régions et leurs cortèges d'espèces associées : la région euro-sibérienne de climat tempéré sous influence atlantique et la région méditerranéenne de climat tempéré méditerranéen. Ainsi sur quelques mètres carrés, parfois, nous pouvons observer les espèces appartenant aux deux cortèges qui se mêlent. Il s'inscrit donc parfaitement au sein de ce que les biogéographes appellent un « carrefour biogéographique » et qui a pour particularité de mêler sur des surfaces généralement réduites des ensembles biogéographiques disparates.

L'essentiel du territoire est drainé par l'Agout, cours d'eau d'importance régionale, à l'exception d'une petite partie septentrionale de la commune de Mondragon qui est traversée par le Dadou, cours d'eau d'importance départementale. Ces deux cours

d'eau, ainsi que quelques affluents – *Ruisseaux d'Assou, de Léou, de Lézert, d'Auques, de la Mouline, d'En Guibaud, le Bagas et l'Aybès*, pour les principaux – ont creusé des vallées peu profondes au sein des terrains molassiques. L'Agout s'est notamment encaissé au sein de ses alluvions récentes sur 10-15 mètres (incision naturelle du lit mineur) ce qui y limite très fortement la présence d'une grande diversité d'habitats lié à l'éco-complexe alluvial (grèves, bras morts, ripisylves, etc.). Cette pauvreté naturelle en habitats a été en partie comblée par les nombreuses fosses d'extractions des carrières alluvionnaires qui hébergent de nombreuses espèces du cortège alluvial d'Europe occidentale (oiseaux d'eau, herbiers, faune piscicole, etc.).

Le paysage local est largement dominé par les grandes cultures annuelles entrecoupées de quelques pentes boisées sèches et parfois des prairies anciennes relictuelles en fond de vallée ; paysage conforme à la vaste région des collines et plaines tarnaises. Les habitats interstitiels spontanés y sont très réduits notamment au niveau des plaines alluviales qui forment de véritables paysages d'openfields (absence de haies ou de bandes herbeuses naturelles) par places.

Cependant, trois ensembles d'habitats plus diversifiés se détachent de cette matrice globale assez peu accueillante pour la faune et la flore sauvages :

- > secteur au nord-ouest du village de Lautrec et jusqu'à Mondragon au sein duquel des collines à topographie plus tourmentée et assises calcaires plus massives, impropres à la culture, ménagent une mosaïque agricole à grain plus fin qui laisse plus d'espace d'expression à la faune et à la flore des agrosystèmes et des pelouses sèches ;
- > secteur un peu équivalent au précédent mais moins étendu sur les communes de Magrin-Teyssode-Prades ;
- > secteur plus bocager au niveau de la chaîne centrale des collines sur les communes de Cabanès, Damiatte et Serviès, essentiellement. La place de la prairie permanente et de la forêt y est beaucoup plus importante. A noter également, sur les revers méridionaux de ces collines couvertes d'argiles à graviers et sables, la présence relictuelle de vignobles qui semblent aujourd'hui, pour la plupart, en déshérence (friches post-viticoles nombreuses). On note également la présence de landes à bruyères, ajoncs et de pinèdes à pin pignon et maritimes, habitats contrastant avec les habitats plus basophiles environnants.

## 5.2 Méthodes

### Méthodes d'investigation de terrain

L'équipe a réalisé **une visite du territoire communal lors de 5 journées**, du 16 au 20 janvier 2017 ainsi qu'une journée complémentaire en avril 2018 pour les communes de Moulayrès et Missècle. Les visites de terrain avaient pour objectif de dresser un portrait écologique global de l'ensemble des communes en se focalisant sur les réservoirs biologiques supposés.

- > Les naturalistes se sont attachés, d'une part, à caractériser les habitats naturels et leur qualité, c'est à dire leur probabilité d'occupation par les diverses espèces patrimoniales de la faune et de la flore régionale, et, d'autre part, à réaliser une expertise par l'observation directe des espèces végétales et animales détectables à cette période de la saison.
- > La recherche de réservoirs biologiques au sein des communes s'est traduite concrètement par :
  - une phase de recherche bibliographique d'espèces indicatrices (les données floristiques sont très utiles dans ce cas),
  - une analyse, préalable à la visite de terrain, par photo-interprétation en examinant les photographies aériennes récentes,
  - une visite de terrain permettant un ajustement et une vérification des données photo-interprétées.
- > Les visites de terrain ont permis incidemment d'inventorier quelques espèces de la faune patrimoniale mais l'essentiel des données provient de recherches bibliographiques.
- > L'analyse des résultats a permis de dresser une **cartographie des habitats naturels et continuités écologiques** composant la zone d'étude, une évaluation de leur état de conservation, et une évaluation des probabilités d'accueil d'espèces faunistiques et floristiques présentant un enjeu notable.



### Méthodes d'analyse des enjeux écologiques

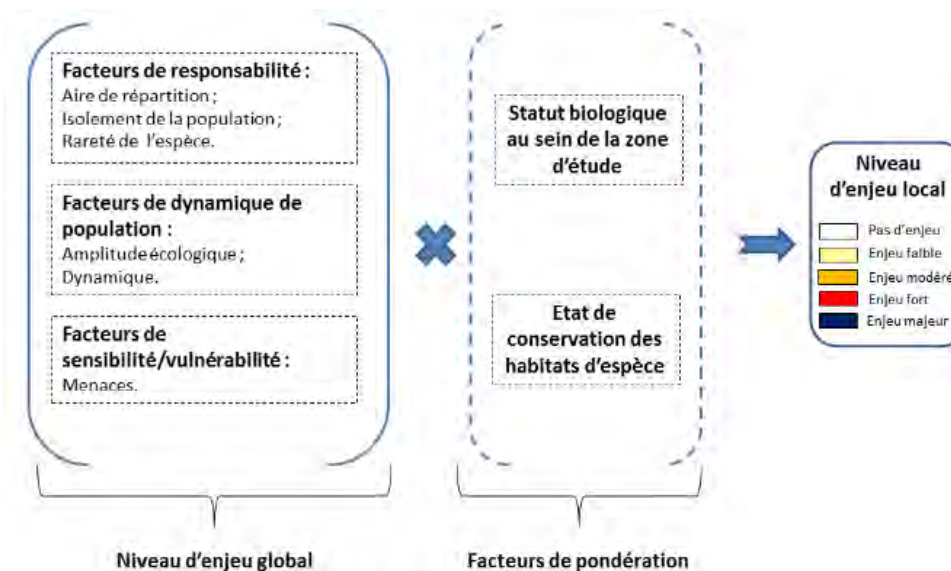
L'équipe a développé une méthode de bioévaluation du niveau d'enjeu se basant sur de nombreuses références documentaires. L'équipe définit ainsi le niveau d'enjeu selon deux échelles spatiales :

- > **Le niveau d'enjeu global**, à une échelle nationale, régionale ou au sein d'une unité biogéographique (exemple : plaine biterroise) ;
- > **Le niveau d'enjeu local**, à l'échelle de la zone d'étude.

Pour l'attribution du **niveau d'enjeu local**, l'équipe utilise des **facteurs de responsabilité, de dynamique de population et de sensibilité/vulnérabilité (enjeu global)** qui sont pondérés par le **statut biologique de l'espèce et l'état de conservation de ses habitats** à l'échelle de la zone d'étude.

Cet enjeu est évalué pour chaque habitat et chaque espèce selon la grille qualitative suivante, couramment utilisée notamment dans le cadre d'études réglementaires :

Pas d'enjeu
Niveau d'enjeu local faible
Niveau d'enjeu local modéré
Niveau d'enjeu local fort
Niveau d'enjeu local majeur



Afin de pouvoir mener à bien cette analyse, **l'état de conservation** des habitats naturels et des habitats d'espèces a été évalué. Il se base sur des indicateurs physiques et environnementaux pertinents en fonction du type d'habitat considéré (présence/absence d'espèces rudérales, présence/absence d'espèces nitrophiles, fermeture des habitats...).

Cet état de conservation est ensuite rapporté sur une échelle de gradation suivante :

Nul
Dégradé
Altéré
Bon
Optimal

## 5.3 Le patrimoine naturel et les continuités écologiques de la CCLPA

La démarche proposée par l'équipe est schématisée ci-après :

### Les grandes entités écologiques

Notre expertise du site met en évidence la présence de **6 grands types physiologiques d'habitats** :

- > les boisements,
- > les habitats semi-ouverts (fourrés, landes),
- > les habitats ouverts herbacés,
- > les cultures,
- > les zones artificialisées (tissus urbains, bâti, jardins domestiques, infrastructures sportives, etc.),
- > les milieux aquatiques et zones humides.

Pratiquement tous sont issus de perturbations anthropiques plus ou moins récentes, même les boisements qui semblent totalement naturels et spontanés mais qui ne sont pas des forêts très anciennes, et donc largement exploitées ou défrichées par le passé. Ainsi, nous avons pu distinguer près d'une quinzaine d'habitats élémentaires appartenant à l'une des six catégories précitées balayant une gamme allant du terrain de tennis, habitat artificialisé à naturalité nulle, à la chênaie et aux pelouses sèches subméditerranéennes, habitats locaux de plus haut degré de naturalité. A l'instar de l'homogénéité géologique relative, la répartition des différents types d'habitats est assez homogène. On retrouve des prairies et des pelouses sèches un peu partout au sein du site. Cependant, se détachent, nettement, deux secteurs plus boisés et plus riches en prairies liés à des substrats géologiques plus acides au niveau, d'une part, du massif de collines central de Cabanès/Damiatte/Serviès et, d'autre part, de quelques collines au nord-est du territoire (Vénès et Saint-Genest-de-Contest).

En revanche, du point de vue de l'intérêt de la biodiversité qu'ils hébergent, les habitats ne sont pas équivalents. Ainsi, les pelouses sèches regroupent l'essentiel de la biodiversité singulière et donc patrimoniales du territoire, avec également les très rares prairies permanentes anciennes qui n'ont pas subi les affres de l'agriculture industrielle chimique. Dans une moindre mesure, citons également les boisements naturels les plus anciens et peu gérés dont certains groupes biologiques, comptant des espèces patrimoniales intéressantes, pourraient bénéficier (coléoptères, oiseaux, chauves-souris).

Par ailleurs, l'un des points forts du territoire en termes de biodiversité est la présence de secteurs encore assez vastes au sein desquels la mosaïque agricole possède un grain très fin c'est-à-dire une variété d'occupation des sols importante sur de petites surfaces. Ces paysages d'agroécosystèmes riches en diversité biologique sont présents essentiellement au niveau de trois secteurs assez bien circonscrits :

- > secteur central de bocages et forêts de Cabanès/Damiatte/Serviès,
- > secteur de collines au nord-ouest du village de Lautrec,
- > secteur autour du plateau du *Travers de Gamanès* (petite partie des communes de Prades, Magrin et Teyssode).

#### Secteur central



**Paysage typique de prairies bocagères anciennes du secteur central**

Les substrats géologiques sédimentaires argileux et sableux dominent au sein des plateaux peu élevés constitués de colluvions et des collines. Les sols sont acides et déterminent une végétation différente avec la présence plus importante de pâturages par rapport aux cultures intensives. Les pentes et sommets sont occupés par des forêts où dominent différentes espèces suivant l'exposition (chêne pubescent au sud et chêne pédonculé et châtaigner au nord). On y observe également des landes, parfois supplantées par des boisements récents de pins maritimes probablement favorisés par

l'Homme. La plupart des prairies cependant n'ont une valeur patrimoniale que très limitée, la révolution fourragère étant passée par là. Il s'agit désormais en effet, soit :

- > de prairies temporaires semées insérées après un cycle cultural ;
- > de prairies artificialisées par amélioration fourragère (retournement ou griffage puis ensemencement).

Ces deux types de prairies ont remplacé, dans toute la France, depuis les années 50, la majorité des prairies semi-naturelles de plaines, habitats anthropozoogènes parfois multi-centenaires, jadis favorable à de nombreuses espèces, aujourd'hui, devenues rares. L'exploitation des prairies a ainsi pu être comparée à une véritable exploitation minière car jugée, à juste titre, non renouvelable. Il est, en effet, certain et reconnu que les prairies anciennes abritent une diversité biologique bien plus riche que les prairies temporaires ou artificielles qui n'ont parfois pas plus d'intérêt pour la biodiversité que des cultures intensives.

Aussi, lors de nos investigations, deux zones exposant des prairies anciennes, semblant particulièrement intéressantes du point de vue de la biodiversité, ont été relevées sur la commune de Damiatte aux lieux-dits *St Hippolyte* et *La Roussié*.

Une autre particularité de ce secteur est liée à la présence de vignobles sur des substrats particuliers (graviers) au niveau des secteurs bien exposés. Les petits parcellaires en mosaïque des vignobles, qui font alterner friches, vignes abandonnées, et vignes encore exploitées, sont également favorables aux espèces vulnérables des agrosystèmes.

### **Secteurs de Lautrec et Prades**

Les substrats géologiques détritiques et sédimentaires calcaires, marneux et molassiques dominent au sein de collines assez élevées et à relief marqué. Les pentes fortes et des bancs de calcaires massifs permettent ainsi aux habitats herbacés des anciens parcours pastoraux de subsister dans ce secteur malgré la rationalisation poussée de l'espace en faveur des cultures annuelles qui se sont développées sur tout terrain mécanisable. Ces secteurs hébergent ainsi des habitats de pelouses sèches de grande valeur, parfois en cours de fermeture avancée par les fourrés et la forêt. Les prairies permanentes y sont plus rares et les prairies humides pratiquement inexistantes. Les massifs de forêt y sont jeunes et représentés par la chênaie pubescente subméditerranéenne. La mosaïque de l'agrosystème est également assez fine (parcelles petites) et la diversité des cultures assez importante pour ménager un espace agricole encore favorable à de nombreuses espèces vulnérables liées aux agrosystèmes riches en

milieux interstitiels spontanés : espèces végétales messicoles, Bruant ortolan, Pie-grièche à tête rousse, Coronelle girondine, etc.



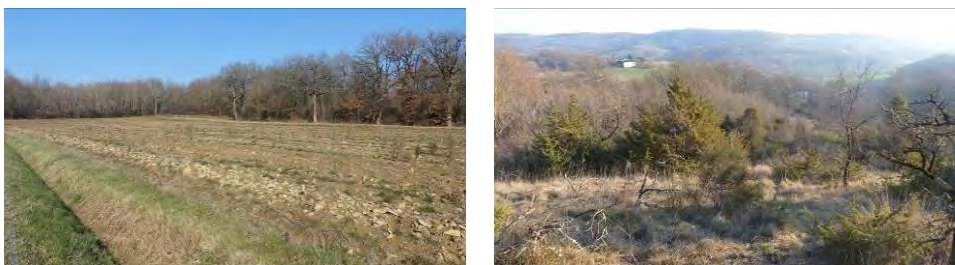
**Pelouse sèche subméditerranéenne (commune de Lautrec)**

Parmi tous les habitats recensés, les trois types d'habitats les plus étendus rencontrés au sein des différents secteurs étudiés et qui marquent le paysage local sont les cultures (plus de 27 000 ha sur les 39 770 de l'intercommunalité), les forêts (plus de 5 000 ha) et les habitats artificiels (plus de 3 500 ha). Les activités humaines locales sont effectivement plutôt tournées vers les monocultures intensives qu'elles soient céréalières ou fourragères (prairies temporaires ou permanentes fourragères). L'élevage (ovins ou bovins), ainsi que la viticulture et l'arboriculture, sont également présents mais demeure plus confidentiels et limités aux collines centrales (Damiatte/Serviès) et à quelques secteurs du nord-est et du nord de Lautrec.

Les habitats les plus intéressants pour la biodiversité sont en fait ceux qui ne sont pas sous l'emprise d'une gestion anthropique trop intensive : pelouses sèches arides, marais, cours d'eau et ripisylve, etc. Ces habitats qui hébergent l'essentiel des espèces patrimoniales de la faune et de la flore de l'intercommunalité y représentent encore des surfaces non négligeables. Cependant, ils demeurent vulnérables car les facteurs qui déterminent leur développement soit, n'ont plus cours (absence de gestion, notamment pour les pelouses sèches) soit, sont conduits avec une intensité incompatible avec les



espèces patrimoniales qu'ils abritent (surexploitation, surpâturage, artificialisation par retournement de prairies).



Deux habitats aux extrémités de l'échelle du niveau d'enjeu local : une culture intensive (enjeu nul) et une pelouse sèche (enjeu fort)

### Analyse diachronique

Trois secteurs ont été choisis afin d'illustrer l'évolution de l'occupation des sols à l'échelle intercommunale : la mosaïque agricole au nord-ouest de Lautrec, celle au nord de Serviès et la plaine alluviale en amont de Damiatte.

La comparaison de l'occupation des sols entre 1948 et 2013 apporte plusieurs informations qui permettent de relativiser la richesse biologique de ces secteurs en particulier et d'extrapoler l'analyse à l'ensemble de l'intercommunalité. Une observation rapide permet de mettre en évidence les principaux changements dans l'organisation du paysage local. Ces changements sont, à l'instar de ce que l'on observe dans tous les paysages agricoles français depuis le milieu du XX<sup>ème</sup> siècle :

- > Progression des boisements au détriment de vastes surfaces herbacées issues de l'héritage pastoral séculaire, phénomène particulièrement important au niveau des anciens parcours pastoraux situés sur les pentes et qui sont les plus éloignés au sein de l'unité d'exploitation,
- > Enrésinement volontaire des parcelles abandonnées dans l'espace agricole,
- > Probable changement des types de cultures avec une spécialisation croissante par secteurs ainsi qu'une concentration et une surexploitation de certains secteurs par abandon des parcelles les plus difficiles à exploiter (pacage, culture) qui se boisent,

- > Conversion des prairies mésophiles, voire xérophiles, en prairies temporaires ou permanentes artificielles après culture et labour ou amélioration par griffage et ensemencement,
- > Accroissement de la superficie moyenne des parcelles de cultures annuelles, diminution du nombre de parcelles par unité de surface d'un facteur 10 (phénomène bien visible sur les photographies des divers secteurs), réduisant d'autant l'emprise des annexes naturelles au sein du paysage agricole (destruction de haies, de fourrières, de bandes enherbées spontanées) supports de la flore et de la faune ordinaires et remarquables locales.

Les changements dans les pratiques d'élevage sont en grande partie responsables de la disparition des parcours pastoraux secs et des prairies : fin du gardiennage (abandon du métier de berger) et regroupement des parcelles près du lieu de vie de l'éleveur qui entraîne l'abandon des pacages éloignés extensifs et une intensification concomitante du pâturage sur les parcelles recentrées restantes. Par ailleurs, certains exploitants ont fait un choix définitif entre la culture et l'élevage tandis qu'autrefois toutes les exploitations étaient mixtes, ne serait-ce que pour nourrir les animaux en dehors des périodes de végétation, améliorer la qualité des rations ou, à l'inverse, utiliser le troupeau pour fertiliser les champs cultivés.

Outre les annexes naturelles qui auront pâti des remembrements nécessaires à la pratique de la culture industrielle chimique, le compartiment paysager agricole (ou l'habitat) qui aura subi la régression la plus importante est celui des prairies permanentes mésophiles à humides qui étaient encore bien présentes en 1948 (voir le secteur au nord-ouest de Damiatte, particulièrement démonstratif à ce sujet). Aujourd'hui, ces prairies (de fauche ou pâturées) semi-naturelles, riches en espèces sauvages autochtones, qui demeurent intactes sont devenues très rares (*St Hippolyte* et *La Roussié* sur Damiatte et secteur au nord de Serviès, etc.). La plupart ont été converties en cultures, d'autres ont été abandonnées à leur sort (boisement) et enfin, une bonne part a subi un labour afin de modifier la composition spécifique et améliorer leur valeur nutritive pour l'ensilage. Cependant, la pratique de l'ensilage du foin qui oblige à une coupe précoce de ce dernier est très néfaste à la plupart des espèces exigeantes qui habitent les prairies de fauche semi-naturelles. Aussi, se retrouve-t-on le plus souvent devant une prairie grasse qui héberge finalement très peu d'espèces de plantes et d'insectes. Cette artificialisation de prairies héritées de traditions pastorales moins intensives, relativement récente à l'échelle de la constitution de nos paysages

ruraux, est probablement responsable en très grande partie de la régression drastique et dramatique que subissent les papillons de jour par exemple, pour ne citer qu'un groupe bien connu des non spécialistes. Ce phénomène est même connu sous l'appellation de « Révolution fourragère » chez les agronomes, qu'ils en aient été les promoteurs ou non à partir des années 50 et 60.

Dans le détail, nous pouvons analyser les évolutions de l'occupation des sols par secteur entre 1942 et aujourd'hui. Cet échantillon est représentatif des évolutions globales au sein du territoire concerné aux exceptions près.

### **Secteur de Lautrec**

Les principaux changements ont affecté les écosystèmes pastoraux dont la superficie s'est considérablement réduite après abandon et boisement naturel, le plus souvent par des boisements de chênes pubescents, ainsi que, parfois, par leur mise en culture facilitée par les progrès du machinisme agricole. Ces écosystèmes pastoraux englobent des pelouses sèches subméditerranéennes qui constituent un habitat à fort enjeu local de préservation. Elles abritent encore un cortège singulier d'espèces typiques de la région biogéographique méditerranéenne, rares dans le Sud-Ouest.

L'Agroécosystème a évolué vers une mosaïque à grain plus grossier (remembrements de parcelles) et au sein de laquelle la distribution des diverses cultures est moins fragmentée et comprend moins de jachères et de prairies. Cette évolution est, par exemple, négative sur des espèces d'oiseaux typiques des agrosystèmes plus extensifs – Pies grièches, Bruants – qui permettent de satisfaire, au sein du territoire vital restreint (quelques hectares) les besoins écologiques (trophiques, structure de végétation, abris) correspondant à chaque phase de leur cycle de développement. La zone au nord-ouest de Lautrec possède encore un caractère en mosaïque bien visible et intéressant ; cependant, les espèces les plus exigeantes sur la diversité aréale de leur habitat (parcelles diversifiées sur une petite surface : fourrage/jachère/céréale/vigne, par exemple) au sein de leur aire vitale y sont peut-être déjà en sursis.



**Secteur de Lautrec en 1948**

*(Source : <http://www.geoportail.gouv.fr> (IGN), consulté en 2017)*





**Secteur de Lautrec en 2013**

*(Source : <http://www.geoportail.gouv.fr> (IGN), consulté en 2017)*

### **Secteur au nord de Serviès**

Il s'agit d'un secteur plus siliceux au sein duquel la forêt tient aujourd'hui une place dominante tandis qu'en 1948, celle-ci était reléguée au sein de quelques parcelles. La majorité de ces boisements sont donc jeunes et ont progressé au détriment des landes, des cultures (vignes) et des prairies. Aujourd'hui, ne subsiste plus que quelques parcelles de vignobles. Les autres parcelles sont en jachères et porte une végétation de prairie méso-xérophile acidophile hébergeant potentiellement quelques espèces intéressantes pour la plaine tarnaise (espèces végétales acidophiles). Les prairies anciennes (visibles en sombre sur la photographie aérienne de 1948) et les landes ont pratiquement disparu aujourd'hui de ce secteur.



**Secteur au nord de Serviès en 1948**

*(Source : <http://www.geoportail.gouv.fr> (IGN), consulté en 2017)*



**Secteur au nord de Serviès en 2013**

*(Source : <http://www.geoportail.gouv.fr> (IGN), consulté en 2017)*



### **Secteur au nord-est de Damiatte**

Sur ce secteur alluvial, on remarque notamment que les prairies permanentes mésophiles à humides (parcelles foncées circonscrites en bleu sur les photographies aériennes) étaient présentes sur de grandes superficies en 1948. Aujourd'hui, ces prairies (de fauche ou pâturées) semi-naturelles, riches en espèces sauvages autochtones, qui demeurent intactes y sont devenues très rares, cantonnées aux abords immédiats des bâtisses. La plupart ont été converties en cultures, en plantations (peupliers), d'autres ont été abandonnées à leur sort (boisement) et enfin, une bonne part de celles qui subsistent a subi un labour afin de modifier la composition spécifique.

Nous observons également un accroissement de la taille moyenne des unités de gestion (parcelles de cultures) et l'apparition de rond d'irrigation (sans doute pour la culture du maïs).

Une progression de l'urbanisation est également notable sur ce secteur proche de la petite agglomération formée de Damiatte et St Paul.

L'Agout et ses berges ont apparemment peu changé mais il s'agit là d'un cas assez particulier au sein des fleuves et rivières de France qui traversent des contextes agricoles intensifs et dont on voit que leur lit aura été incisé par l'exploitation des gravières ou la construction de digue afin de protéger les cultures. L'Agout s'est en effet incisé naturellement dans son lit, probablement avant l'arrivée des agriculteurs sur ce site...

Concernant les habitats aquatiques, on note l'apparition d'une grande étendue d'eau issue probablement d'une ancienne carrière alluvionnaire. Ces étendues d'eau à marnage important sont utilisées par de nombreux oiseaux d'eau soit sédentaires soit migrants.

Un étang est également apparu, à l'instar de ce qui a été réalisé dans beaucoup de vallons pour les besoins de l'irrigation. Ainsi, la plupart de ces petits étangs ou bassins d'irrigation, sont récents et ne présentent, en leur état actuel, aucun enjeu pour la biodiversité exigeante ; et ce, d'autant que la plupart auront été gagnés sur des prairies humides anciennes probablement de plus haute valeur écologique.

En conclusion, ces diverses évolutions des biotopes ont des conséquences différentes selon les populations locales d'espèces considérées. Mais de manière globale, la diversité biologique des communes considérées aura dû se réduire depuis le milieu du

XX<sup>ème</sup> siècle. Les observations actuelles tendent à valider cette hypothèse dans toutes les régions où ont cours des pratiques agricoles intensives avec une difficulté très importante à observer des espèces autrefois banales.

Il est, en effet, très délicat, sauf exceptions (oiseaux d'eau avec les gravières, espèces synanthropes des jardins, ou d'autres cas particuliers), d'envisager des impacts positifs, sur la biodiversité patrimoniale, émanant de l'évolution de l'exploitation des paysages par l'Homme telle qu'elle s'est déroulée depuis la révolution de l'agriculture chimique et industrielle.



**Secteur au nord-est de Damiatte en 1948**

*(Source : <http://www.geoportail.gouv.fr> (IGN), consulté en 2017)*



**Secteur au nord-est de Damiatte en 2013**

*(Source : <http://www.geoportail.gouv.fr> (IGN), consulté en 2017)*

### **Description synthétique des principaux habitats naturels et semi-naturels rencontrés sur le territoire**

#### **> Les cultures**

Il s'agit d'habitats habituellement cultivés sous forme de parcelles géométriques. Au sein de notre cartographie, elles comprennent les cultures annuelles, arboriculture, friches, jachères, prairies temporaires, cultures fourragères, certaines prairies considérées comme permanentes mais dont il apparaît manifeste qu'elles sont gérées de manière intensive (ensemencement, griffage, labour, etc.) comme s'il s'agissait d'une culture de « prairie ». Nous avons ainsi réservé la catégorie « Prairies permanentes mésophiles à mésoxérophiles fauchées ou pâturées » à des parcelles que nous estimons être occupées par des prairies de manière pérennes (> 10 ans) ou ne présentant pas de signes ostensibles d'intensification des pratiques de gestion.

Ces habitats, souvent très remaniés et très entretenus par l'homme, n'abritent, en général, que peu d'espèces. Il s'agit le plus souvent d'espèces très communes capables de résister aux nombreux traitements chimiques comme mécaniques infligés à ces zones au cours du cycle cultural. Cependant, au sein du site, des populations d'espèces messicoles survivent au sein des marges des parcelles les plus difficiles à cultiver, souvent à l'interface pentue avec les pelouses sèches. Ces espèces affectionnent les cultures extensives annuelles (pas de traitements herbicides), régulièrement perturbées afin d'éliminer la concurrence d'espèces vivaces. Ce sont des espèces commensales des cultures annuelles que l'on qualifie volontiers de « mauvaises herbes » et dont la plupart ont une origine méditerranéenne. En effet, la plupart de leurs ancêtres sauvages sont originaires du Croissant Fertile (Proche-Orient), la zone de domestication des céréales comme le blé, l'orge et l'avoine. Elles ont donc subi une sélection artificielle involontaire, concomitante de la sélection opérée par les premiers cultivateurs sur les céréales, qui les a particulièrement bien adaptées au cycle cultural des céréales d'hiver, des légumineuses annuelles et du Lin. Elles ont suivi les agriculteurs dans leurs migrations et leur aire de répartition est désormais cosmopolite.

Cependant, ces espèces sont actuellement très menacées dans les pays bénéficiant d'une agriculture mécanisée à haut niveau d'intrants. Elles sont surtout menacées par l'uniformisation des cultures et l'emploi de biocides.

Un Plan National d'Action en faveur de la sauvegarde des « messicoles » est actuellement suivi en France.



**Adonis d'automne, espèce messicole encore bien représentée au sein des cultures du site**

Nous avons créé une catégorie particulière pour les vignobles afin de les faire ressortir au sein de l'occupation des sols. En effet, de nombreuses espèces (passereaux, plantes) notamment d'origine méditerranéenne, sont particulièrement liées à la mosaïque agricole des vignobles surtout quand les espaces de friches ou de jachères y sont bien représentés.

#### **> Les habitats ouverts herbacés**

Ils comprennent les prairies qu'elles soient fauchées, pâturées ou à régime mixte, les pelouses sèches subméditerranéennes localisées le plus souvent sur les coteaux.

Les prairies semi-naturelles anciennes riches en espèces végétales sont en très nette régression et il conviendrait notamment d'en réaliser un inventaire afin de préserver des noyaux viables de populations d'espèces patrimoniales qui leur sont inféodées. Ces prairies sont surtout présentes au sein du massif collinéen central de Cabanès/Damiatte/Serviès et comprennent donc des faciès plutôt acidophiles.



Au sein de cette catégorie (notamment sur Serviès), nous avons inclus des parcelles en friche (post-viticole) qui sont particulièrement riches en espèces annuelles acidophiles rares dans le contexte de la plaine tarnaise : tonsures acidophiles à hélianthème à goutte et pelouses pionnières à Sérapias.



**Hélianthème à gouttes, espèce annuelle acidophile méditerranéo-atlantique**

Les pelouses sèches sont également en régression mais occupent des surfaces encore considérables au sein du territoire. Ce sont des habitats semi-naturels ouverts dominés par des espèces végétales herbacées. Leur physionomie est marquée par l'omniprésence de graminées vivaces des milieux secs. Ces pelouses, d'extension limitée en Europe occidentale avant le néolithique (agriculture, élevage), se sont propagées et maintenues sous l'impulsion d'un pastoralisme extensif persistant sur de longues périodes. Cet habitat est une co-construction entre L'Homme et la Nature, par l'intermédiaire des animaux d'élevage. Ces pelouses revêtent une grande importance pour le maintien de nombreuses espèces méditerranéennes originales dans ce contexte de climat non strictement méditerranéen. Elles sont surtout menacées par la dynamique forestière sur le territoire considéré. Plusieurs faciès de ces habitats (ou habitats élémentaires) peuvent être distingués sur le site : pelouses à Aphyllanthe, pelouses sur dalles riches en plantes grasses (orpins), *Mesobromion*, *Xerobromion*, Tonsures annuelles, etc.).

> **Les habitats semi-ouverts**

Ils comprennent schématiquement les habitats en cours de mutation vers la forêt à partir des fourrés subméditerranéens sur substrats basiques (habitat en mosaïque avec les pelouses) et des landes à éricacées et cistes sur substrats acides. Les premiers sont en progression notamment au niveau des parcelles de pelouses sèches qu'ils colonisent rapidement grâce à leur stratégie de dispersion ornithochore très efficace. Les secondes sont en nette régression et gagnées par la forêt ou par des plantations (eucalyptus, pins). Les landes les plus oligotrophes, et donc intéressantes du point de vue de la biodiversité potentielle qu'elles hébergent, sont localisées à quelques parcelles sur les communes de Serviès et Damiatte.



**Ancienne pelouse acidophile pâturée envahie progressivement par la lande oligotrophile à Bruyère à balais (Damiatte)**

> **Les boisements**

Ils excluent notamment les plantations. Deux grands ensembles sont distingués, les boisements xérophiles à mésophiles et les boisements humides. Ces derniers sont en position riveraine le plus souvent (ripisylves) et sont rangés dans la catégorie « milieux aquatiques et zones humides ». Les boisements sont pour la majorité d'entre eux assez jeunes et leur composition (espèce dominante) varie surtout avec l'humidité et la profondeur, ainsi que suivant les anciens usages (L'Homme peut favoriser certaines essences sur de grandes surfaces sans réaliser de plantations). Ainsi, schématiquement, sur substrats secs calcaires règne la chênaie blanche avec un contingent important

d'arbustes méditerranéens (Buis, Alaterne, Laurier-tin). Sur substrats acides et secs (collines centrales boisées), nous retrouvons le plus souvent des boisements mixtes spontanés entre chênes blancs et conifères allochtones (pins maritime, parasol et sylvestre), ces derniers issus soit, de plantations voisines, soit d'ensemencements et sélections plus ou moins anciens. Au sein du même secteur, les fonds de vallon, plus humides sont occupés plutôt par la chênaie-charmaie à Chêne pédonculé. A l'inverse, quelques chênaies vertes existent au nord-est du territoire.

### > Les milieux aquatiques et zones humides

Ils comprennent :

- les étangs (retenues collinaires le plus souvent assez récentes) ; les anciennes gravières et leurs milieux associés parfois équivalents à ceux normalement présents au sein des écosystèmes alluviaux,
- les rivières, ruisseaux et leurs boisements de feuillus et autres habitats du complexe alluvial (grèves, oseraies, mare d'anciens bras),
- les prairies permanentes humides.

Ces deux derniers habitats, de très loin les plus importants dans la sauvegarde des populations d'espèces patrimoniales de la faune et de la flore des zones humides et aquatiques, sont en nette régression et sont vulnérables car les facteurs qui ont présidé à leur développement et leur maintien n'ont plus cours, du moins concernant les prairies humides naturelles.



**Deux habitats issus de la colonisation naturelle d'anciennes gravières mimant des habitats naturels de l'écosystème alluvial : prairie humide inondable (à gauche) et bras mort bordé d'une ripisylve (à droite)**




Les anciennes gravières aujourd'hui laissées à leur libre évolution sont intéressantes dans la mesure où :

- elles n'ont pas altéré la physionomie du lit mineur de l'Agout, déjà incisé naturellement,
- elles miment les fonctions de bras morts et grèves que l'Agout ne possède naturellement pas sur cette portion de son cours.




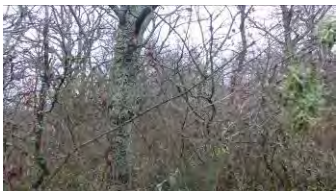




Leur intérêt ornithologique est d'ailleurs reconnu par la circonscription de nombreuses ZNIEFF qui correspondent à certaines de ces anciennes carrières alluvionnaires.






Le tableau en page suivante propose une synthèse de ces habitats et de leurs caractéristiques principales à l'échelle de l'intercommunalité.


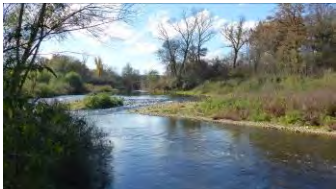
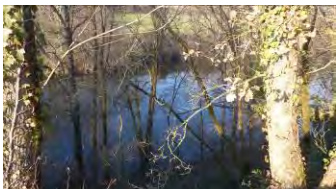
**Grands types d'habitats présents au sein de l'intercommunalité du Lautrécois et du Pays d'Agout**

GRANDS TYPES D'HABITATS SURF [HA]	SOUS-TYPE D'HABITATS (CODE EUNIS, CODE NATURA 2000)	ESPECES VEGETALES INDICATRICES	ESPECES PATRIMONIALES	RARETE SURF [HA]	DYNAMIQUE	FACTEURS D'EVOLUTION	ETAT DE CONSERVATION	MENACES POTENTIELLES	NIVEAU D'ENJEU LOCAL
CULTURES	 Cultures ou prairies temporaires (I1.1 ; E2.6)	Espèces cultivées (céréales, oléagineux, fourrage etc.)	Potentielles : Espèces végétales messicoles : Adonis, Nigelle de France, Orlaya à fruits plats	Très commun (27 045 dont 56 de vignes)	-	Abandon culture (vers fourrés eutrophes)	DEGRADE	-	PAS D'ENJEU
	 Vignobles (FB.4)								
ARTIFICIALISES	Tissu urbain (J), Zones artificialisées (bâti, jardins domestiques, infrastructures sportives, etc.) (J2)	Espèces rudérales, nitrophiles, espèces mésophiles banales	Potentielles : Chauves-souris (gîtes à rechercher au sein de combles ou caves) : Grand et Petit Rhinolophe, Murin à oreilles échancrées	Assez commun (3 135)	-	-	DEGRADE	-	PAS D'ENJEU
	 Plantations d'essences exotiques feuillues ou résineuses (G1.C ; G3.F)								









GRANDS TYPES D'HABITATS SURF [HA]	SOUS-TYPE D'HABITATS (CODE EUNIS, CODE NATURA 2000)	ESPECES VEGETALES INDICATRICES	ESPECES PATRIMONIALES	RARETE SURF [HA]	DYNAMIQUE	FACTEURS D'EVOLUTION	ETAT DE CONSERVATION	MENACES POTENTIELLES	NIVEAU D'ENJEU LOCAL
BOISES (4 658)	 <p><b>Boisements de feuillus mésophiles acidophiles (chênes pédonculés, Charme et autres essences caduques) (G1.8)</b></p>	Chêne pédonculé <i>Quercus robur</i> , Charme <i>Carpinus betulus</i>	<p><b>Potentielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> Chauves-souris arboricoles (Murins, Noctules, etc.)</li> <li> Pic mar.</li> </ul>	Assez rare (à l'est surtout) et talwegs (371)	Stable à l'échelle de quelques années	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Naturels (senescence, chablis)</li> <li>- Anthropiques (gestion)</li> </ul>	ALTERE (boisements jeunes)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coupe</li> <li>- Plan de gestion forestier intensif</li> <li>- Urbanisation, mitage, fragmentation</li> </ul>	MODERE
	 <p><b>Boisements de feuillus méso-xérophiles basophiles (chênes blancs et autres essences caduques) (G1.7)</b></p>	Chêne pubescent <i>Quercus pubescens</i>	<p><b>Potentielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> Chauves-souris arboricoles (Murins, Noctules, etc.)</li> </ul>	Commun (4 656)	Stable à l'échelle de quelques années	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Naturels (senescence, chablis)</li> <li>- Anthropiques (gestion)</li> </ul>	ALTERE (boisements jeunes)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coupe</li> <li>- Plan de gestion forestier intensif</li> <li>- Urbanisation, mitage, fragmentation</li> </ul>	MODERE
SEMI-OUVERTS	 <p><b>Landes subméditerranéennes sèches à ericacées et cistes, pinèdes de pins maritimes ou parasols (F4.2 ; H3.1)</b></p>	Bruyère à balais <i>Erica scoparia</i> Callune <i>Calluna vulgaris</i> , Genêt à balais <i>Cytisus scoparius</i> , Filaire intermédiaire <i>Phillyrea intermedia</i> & Pin maritime <i>Pinus pinaster</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Cortège d'espèces végétales acidophiles : <i>Linaria pelisseriana</i>, <i>Myosotis discolor</i>, ...</li> <li> busards.</li> </ul> <p>Le Pin maritime est probablement issu de plantations ou d'ensemencements dans ce secteur</p>	Rare (collines centrales) (89)	Assez rapide vers la pinède ou chênaie méso-xérophile	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Naturels (mutation vers forêt)</li> <li>- Anthropiques (plantation de résineux)</li> <li>- Anthropiques (pâturage extensif caprin et ovin)</li> </ul>	BON	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Evolution vers boisements</li> <li>-Plantation</li> <li>-Remise en culture (vignes)</li> </ul>	MODERE

GRANDS TYPES D'HABITATS SURF [HA]	SOUS-TYPE D'HABITATS (CODE EUNIS, CODE NATURA 2000)	ESPECES VEGETALES INDICATRICES	ESPECES PATRIMONIALES	RARETE SURF [HA]	DYNAMIQUE	FACTEURS D'EVOLUTION	ETAT DE CONSERVATION	MENACES POTENTIELLES	NIVEAU D'ENJEU LOCAL
HERBACES OUVERTS (3 226)	 <p>Prairies permanentes mésophiles à mésoxérophiles fauchées ou pâturées (E2.1, code Natura 2000 6510 pour celles fauchées et mésotrophes)</p>	<p>Avoine élevée <i>Arrhenatherum elatius</i>, Trisetète <i>Trisetum flavescens</i>, Crételle <i>Cynosurus cristatus</i>, Chiendent <i>Cynodon dactylon</i>, Trèfles <i>Trifolium spp.</i>, Centaurée jacée <i>Centaurea jacea</i></p>	<p>Grande diversité en flore et insectes pour les plus extensives, plutôt fauchées</p> <p> Triton marbré</p> <p> Pie-grièche écorcheur</p>	<p>Assez commun (2 242)</p>	<p>Assez stable si gérées</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Naturels (mutation vers fourrés)</li> <li>- Anthropiques (remise en culture, amélioration)</li> </ul>	<p>ALTERE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Fermeture par les fourrés (absence de gestion par pâturage)</li> <li>-Remise en culture</li> <li>-« Amélioration » par ensemencement ou amendements</li> <li>-Fauche précoce pour l'ensilage</li> </ul>	<p>MODERE</p>
	 <p>Prairies permanentes humides fauchées ou pâturées (E2.2, code Natura 2000 6510 pour celles fauchées et mésotrophes)</p>	<p>Joncs (<i>Juncus effusus</i>, <i>J. acutiflorus</i>, <i>J. inflexus</i>), Laïches (<i>Carex spp.</i>), Cirse des marais (<i>Cirsium palustre</i>), Agrostides (<i>Agrostis spp.</i>), Reine des prés <i>Filipendula ulmaria</i></p> <p>Cet habitat peut être considéré également comme zone humide (ZH)</p>	<p>Grande diversité en flore et insectes pour les plus extensives, plutôt fauchées</p> <p> Damier de la succise</p>	<p>Très rare (5)</p>	<p>Assez stable si gérées</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Naturels (mutation lente vers boisement hygrophile)</li> <li>- Anthropiques (plantation, drainage et mise en culture)</li> </ul>	<p>ALTERE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Fermeture par les fourrés (absence de gestion par pâturage)</li> <li>-Remise en culture</li> <li>-Drainage</li> <li>-« Amélioration » par ensemencement ou amendements</li> <li>-Plantation</li> <li>-Conversion en mares ou étangs</li> <li>-Surpâturage</li> </ul>	<p>FORT</p>

GRANDS TYPES D'HABITATS SURF [HA]	SOUS-TYPE D'HABITATS (CODE EUNIS, CODE NATURA 2000)	ESPECES VEGETALES INDICATRICES	ESPECES PATRIMONIALES	RARETE SURF [HA]	DYNAMIQUE	FACTEURS D'EVOLUTION	ETAT DE CONSERVATION	MENACES POTENTIELLES	NIVEAU D'ENJEU LOCAL
	 <p>Pelouses sèches et fourrés basophiles subméditerranéens (E1.5 ; F3.1 ; code Natura 2000 6210)</p>	<p>Brome dressé <i>Bromopsis erecta</i>, Koélérie du Valais <i>Koeleria vallesiana</i>, Fétuques <i>Festuca spp.</i>, Brachypode à deux épis <i>Brachypodium distachyon</i></p>	<p>Cortège d'espèces végétales méditerranéennes : Aphyllanthe, Lin de Narbonne, Stéhéline, etc.</p> <p>Azuré du Serpolet, Nacré de la filipendule, Zygène cendrée, etc.</p> <p>Coronelle girondine</p> <p>Pie-grièche à tête rousse, Bruant ortolan</p>	<p>Assez commun (1 088)</p>	<p>Lente vers fourrés</p> <p>D'autant plus stable que l'habitat est aride</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Naturels (mutation vers fourrés)</li> <li>Anthropiques (remise en culture, disparition du pastoralisme)</li> </ul>	<p>ALTERE (Fermeture des biotopes)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Fermeture par les fourrés (absence de gestion) ;</li> <li>-Mise en culture (vigne)</li> <li>-Conversion en pâtures intensives.</li> <li>-Aménagements pour la production d'énergie renouvelable</li> </ul>	<p>FORT</p>
<p>MILIEUX AQUATIQUES &amp; ZONES HUMIDES (&gt;756)</p>	 <p>Boisements de feuillus hygrophiles (aulnes, saules, peupliers, etc.) et autres habitats du complexe alluvial (grèves, fourrés à osiers, friches, prairies à chiendent, etc.) (G1.1, code Natura 2000 91E0)</p>	<p>Aulne <i>Alnus glutinosa</i>, Saule blanc <i>Salix alba</i>, Saule roux <i>Salix acuminata</i>, Peuplier noir <i>Populus nigra</i></p>	<p>Diversité importante pour les habitats les mieux développés et les plus anciens en lien avec un cours d'eau aux eaux claires non polluées</p>	<p>Assez rare et très ténu (392)</p>	<p>Stable à l'échelle de quelques années mais lié à la dynamique du cours d'eau pour son maintien</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Naturels (crues, senescence, chablis)</li> <li>Anthropiques (gestion)</li> </ul>	<p>ALTERE (Incision, Dynamique gelée)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Modification des conditions hydro-morphologiques,</li> <li>-Exploitation des carrières alluvionnaires</li> <li>-Absence de crues</li> <li>-Canalisation et incision des cours d'eau</li> <li>-Coupes</li> <li>-Populiculture</li> <li>-Envahissement par les espèces exotiques</li> </ul>	<p>FORT</p>
		<p>Espèces amphibies et aquatiques de plantes supérieures, de mousses et algues</p>	<p>Gomphe de Graslin, Cordulie à corps fin, Agrion de Mercure</p> <p>Potentielles :</p> <p>Anguille, Sofie</p>	<p>Agout, Dadou, Bagas, Ruisseau de Lévert pour les principales rivières</p>	<p>Dynamique entraînée par les crues ou par les variations de la nappe d'eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Naturels (déplacements latéraux du lit mineur en zone de plaine par des cycles atterrissement/érosion)</li> <li>Anthropiques</li> </ul>	<p>ALTERE (Incision, Dynamique gelée, pollution des eaux)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Modification des conditions hydro-morphologiques</li> <li>-Canalisation et incision des cours d'eau réduisant la palette des habitats humides</li> <li>-Eutrophisation par</li> </ul>	<p>MODERE</p>



GRANDS TYPES D'HABITATS SURF [HA]	SOUS-TYPE D'HABITATS (CODE EUNIS, CODE NATURA 2000)	ESPECES VEGETALES INDICATRICES	ESPECES PATRIMONIALES	RARETE SURF [HA]	DYNAMIQUE	FACTEURS D'EVOLUTION	ETAT DE CONSERVATION	MENACES POTENTIELLES	NIVEAU D'ENJEU LOCAL
	Ruisseaux et rivières aux eaux méso- à eutrophes		 Loutre, Campagnol amphibie, Musaraigne aquatique			(qualité des eaux, et structure de l'habitat)		l'agriculture -Réchauffement et eutrophisation des eaux accentués par les barrages -Prélèvements excessifs pour l'irrigation (Maïs) -Pollution par les pesticides	
	 Etang aux eaux eutrophes (C1.3)	Lentille d'eau <i>Lemna spp.</i> Grands hélophytes en ceinture (Massettes <i>Typha spp.</i> ), algues filamenteuses, Potamots <i>Potamogeton spp.</i>	 Triton marbré, Pélodyte ponctué et Crapaud calamite pour les temporaires	Assez commun mais ponctuel (156)	Stabilité dépendant de la profondeur initiale : de quelques années à plusieurs dizaines	- Naturels (mutation lente vers boisement hygrophile) - Anthropiques (plantation, drainage et mise en culture, création de novo au sein des pâtures, irrigation)	ALTERE (Réservoirs d'irrigation récents, eutrophisation)	-Comblement naturel (matière organique s'accumulent au fil des ans) ou volontaire (détritus)	MODERE A FAIBLE
	 Anciennes gravières avec végétation spontanée de l'écosystème alluvial (G1.1)	Espèces amphibies et aquatiques de plantes	 Massette à feuilles étroites, Utrriculaire australe  Bihoreau gris, Sterne pierregarin, Héron pourpré	Assez commun (214)	-	- Naturels (mutation lente vers boisement hygrophile) - Anthropiques (gestion des eaux, plantations, gestion pour l'agrément)	ALTERE (Réservoirs d'irrigation récents, eutrophisation)	-Habitat artificiel mimant pour certains des habitats patrimoniaux préexistants d'un écosystème alluvial dynamique	MODERE A FAIBLE

### Typologie des habitats - Code EUNIS

-  Anciennes gravières avec végétation spontanée de l'écocomplexe alluvial - G1.1
-  Boisements de feuillus hygrophiles (aulnes, frênes, saules, peupliers, etc.) et autres habitats du complexe alluvial (grèves, fourrés à osiers, friches, prairies à chiendent, etc.) - G1.1
-  Boisements de feuillus mésophiles acidophiles (chênes pédonculés et autres essences caduques) - G1.8
-  Boisements de feuillus méso-xérophiles basophiles (chênes blancs et autres essences caduques ou sempervirentes) - G1.7
-  Cultures ou prairies temporaires - I1.1 , E2.6
-  Etangs aux eaux eutrophes - C1.3
-  Landes subméditerranéennes sèches à éricacées et cistes, pinèdes de pins maritimes ou parasols - F4.2 , H3.1
-  Pelouses sèches et fourrés basophiles subméditerranéens - E1.5 , F3.1
-  Plantations d'essences exotiques feuillues ou résineuses - G1.C , G3.F
-  Prairies permanentes humides fauchées ou pâturées - E2.2
-  Prairies permanentes mésophiles à mésoxérophiles fauchées ou pâturées - E2.1
-  Vignobles - FB.4
-  Tissu urbain dense - J2
-  Tissu urbain lâche - J2
-  Zones artificialisées (bâti, jardins domestiques, infrastructures sportives, etc.) - J2
-  Cours d'eau



Cartographie des habitats naturels de la Communauté de Communes du Laurécois – Pays d'Agout

Source et réalisation : Nymphalis

## Les espèces remarquables et leurs habitats

### Les espèces de flore patrimoniale

La flore globale et patrimoniale (voir tableau en page suivante) du site se répartit selon quatre ensembles qui partagent une écologie similaire :

- > Un contingent important d'espèces est lié à des substrats basophiles arides déterminant la présence, aux fronts méridionaux des cuestas, d'habitats de pelouses sèches subméditerranéennes riches en espèces méditerranéennes,
- > Un ensemble lié aux moissons extensives (peu d'intrants et pesticides) ou aux mosaïques fines de parcelles qui permettent la subsistance de marges délaissées par les traitements chimiques. Ces habitats cultivés hébergent des espèces végétales messicoles dont certaines sont protégées en France,
- > Un ensemble lié aux prairies et friches post-viticoles acidophiles des substrats argilo-sableux des collines centrales (Cabanès/Damiatte/Serviès),
- > Un ensemble, modeste, lié aux habitats aquatiques (anciennes gravières ou carrières).

Entre ces quatre pôles – habitats aquatiques, pelouses sèches, tonsures acidophiles et cultures en petit parcellaire ou extensives – on rencontre une flore beaucoup plus banale mésophile à méso-xérophile et typique du domaine atlantique ou domaine aquitain de la région euro-sibérienne. Ainsi, l'originalité et la richesse du site lui sont pratiquement exclusivement conférées par deux habitats : les pelouses sèches et les prairies anciennes et tonsures acidophiles.

Nous avons ainsi considéré la présence récente (données d'observation à partir de 1990) de 26 espèces végétales patrimoniales qui se développent spontanément au sein du territoire étudié, dont la moitié aura été observées en 2017 lors de nos investigations. Parmi ces espèces, 17 se développent exclusivement au sein des habitats de pelouses sèches subméditerranéennes.

Les données bibliographiques (Base de données « SILENE Flore » du Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, Base de données « Baznat » de l'association Nature Midi-Pyrénées, ...) ne livrent qu'une vision assez parcellaire de la flore et se focalisent le plus souvent sur les espèces patrimoniales. Aussi, il est délicat

d'avancer des chiffres concernant la diversité floristique actuelle ou passée du territoire et d'en éprouver la constance. Tout au plus, nous pouvons évoquer la diminution très probable des populations d'espèces végétales patrimoniales du fait de la réduction continue de leurs habitats.

Aussi, les menaces de disparition, ou, à tout le moins, de régression des populations d'espèces végétales patrimoniales de l'intercommunalité sont bien réelles et, pour la plupart, ont déjà cours depuis de nombreuses années :

- > la révolution agricole (ou changement et intensification des pratiques agricoles) opérée durant la deuxième moitié du XX<sup>ème</sup> siècle. Si durant des siècles, l'agriculture (culture, élevage) a été, en partie, pourvoyeuse de diversité biologique au sein d'un territoire donné, aujourd'hui, les habitats agropastoraux subissent une réduction drastique de leurs potentialités d'accueil pour la faune et la flore sous l'impulsion de pratiques incompatibles avec les besoins mêmes d'espèces autrefois considérées comme très communes,
- > l'intensification des cultures annuelles et disparition des espèces messicoles (Adonis, Nigelle de France, Caucalis, etc.),
- > la destruction directe d'habitats naturels à fort potentiel d'accueil de biodiversité par les plantations d'essences exotiques,
- > l'urbanisation au détriment de prairies ou bocages anciens,
- > l'intensification du trafic routier qui tronque la pyramide des âges de populations de vertébrés, notamment comme les reptiles dont l'espérance de vie moyenne diminue, comme la taille des individus rencontrés...

Ce changement des pratiques agricoles est un phénomène complexe qui provoque (ou a provoqué) schématiquement :

- > diminution, voire disparition locale, de la pression de pâturage de type « extensif sur parcours ». Ceci provoque une remontée biologique des forêts de chênes blancs qui annihile une bonne part de la diversité des pelouses sèches.
- > la disparition des prairies de fauche anciennes et de leur riche cortège d'espèces qui ont été, pour la plupart, détruites entre 1970 et 1990 pour être



converties en prairies artificielles plus grasses. Ce phénomène est le corollaire direct du remembrement des parcelles pâturées au sein du système d'élevage : diminution des distances de parcours, augmentation de la pression de pâturage et augmentation de la productivité sur les parcelles qui restent, obligeant souvent l'éleveur à compléter l'alimentation des animaux avec du foin ensilé,

- > eutrophisation globale des eaux de surface qui provoque la disparition des espèces oligotrophiles exigeantes. Les eaux devraient être de très bonne qualité au sein de ces secteurs ruraux préservés de toute activité normalement polluante,
- > abandon de parcours de peu de valeur qui ont été rapidement valorisés par des plantations et reboisements (enrésinement) très néfastes à la biodiversité locale liée aux milieux ouverts,
- > conversion de prairies mésophiles ou hygrophiles en cultures de maïs dont la culture nécessite un niveau d'intrants et notamment en azote, incompatibles avec le retour d'habitats intéressants en phase post-culturelle,
- > conversion de marais en réserve d'eau pour l'irrigation des cultures exigeantes.

Aussi, aujourd'hui, toutes les espèces citées dans le tableau ci-dessous demeurent assez rares, voire très rares, sur le territoire intercommunal. Leurs populations apparaissent vulnérables et un effort de compréhension des facteurs qui les mettent en danger peut seul permettre de les préserver à moyen terme (horizon moitié du XXI<sup>ème</sup> siècle).

## Liste des espèces de flore patrimoniale présentes et potentielles

Espèce		Ecologie sur le territoire	Statut*	Enjeu local	Source
Nom scientifique	Nom français				
<i>Adonis annua</i>	Adonis d'automne	Cultures annuelles	ZNIEFF	Faible	SILENE <sup>1</sup>
<i>Aegilops geniculata</i>	Eglope ovale	Pelouses sèches basophiles	ZNIEFF	Faible	CPIE81
<i>Anthericum liliago</i>	Phalangère lys	Pelouses sèches basophiles	ZNIEFF	Modéré	CPIE81
<i>Aphyllanthes monspeliensis</i>	Aphyllanthe de Montpellier	Pelouses sèches basophiles	ZNIEFF	Faible	NYMPHALIS
<i>Arenaria controversa</i>	Sabline des chaumes	Pelouses sèches basophiles	PN, ZNIEFF	Fort	NYMPHALIS
<i>Asphodelus macrocarpus</i>	Asphodèle à gros fruits	Pelouses sèches basophiles	-	Modéré	NYMPHALIS
<i>Brachypodium distachyon</i>	Brachypode à deux épis	Pelouses sèches basophiles	ZNIEFF	Faible	NYMPHALIS
<i>Caucalis platycarpus</i>	Caucalis à feuilles de carotte	Cultures annuelles	ZNIEFF	Faible	SILENE
<i>Cephalaria leucantha</i>	Céphalaire à têtes blanches	Pelouses sèches basophiles	ZNIEFF	Faible	NYMPHALIS
<i>Helianthemum salicifolium</i>	Hélianthème à feuilles de saule	Pelouses sèches basophiles	ZNIEFF	Faible	NYMPHALIS
<i>Iberis amara</i>	Ibérisme amer	Pelouses sèches et cultures	ZNIEFF	Faible	NYMPHALIS
<i>Jasminum fruticans</i>	Jasmin buissonnant	Fourrés subméditerranéens	ZNIEFF	Modéré	SILENE
<i>Lavandula latifolia</i>	Lavande aspic	Pelouses sèches basophiles	ZNIEFF	Faible	NYMPHALIS
<i>Linaria pelisseriana</i>	Linaire de Pélissier	Tonsures acidophiles	ZNIEFF	Modéré	CPIE81
<i>Linum narbonense</i>	Lin de Narbonne	Pelouses sèches basophiles	ZNIEFF	Faible	NYMPHALIS
<i>Myosotis discolor</i>	Myosotis bicolore	Tonsures acidophiles	ZNIEFF	Faible	CPIE81
<i>Nigella hispanica var. parviflora</i>	Nigelle de France	Cultures annuelles	PN, VU, ZNIEFF	Modéré	NYMPHALIS
<i>Potentilla recta</i>	Potentille dressée	Tonsures acidophiles	ZNIEFF	Faible	CPIE81
<i>Rhaponticum coniferum</i>	Leuzée	Pelouses sèches basophiles	ZNIEFF	Faible	NYMPHALIS
<i>Stachys heraclea</i>	Epiaire d'Heraclee	Pelouses sèches basophiles	ZNIEFF	Modéré	CPIE81
<i>Stachelina dubia</i>	Stéhéline	Pelouses sèches basophiles)	ZNIEFF	Faible	NYMPHALIS
<i>Teucrium montanum</i>	Germandrée de montagne	Pelouses sèches basophiles	ZNIEFF	Faible	NYMPHALIS
<i>Thymelaea passerina</i>	Passerine des champs	Pelouses sèches et cultures	ZNIEFF	Modéré	CPIE81
<i>Tulipa agenensis</i>	Tulipe d'Agen	Cultures sarclées, anciens jardins	PN, EN, ZNIEFF	Modéré	SILENE
<i>Typha angustifolia</i>	Massette à feuilles étroites	Mares, étangs	ZNIEFF	Faible	CPIE81
<i>Utricularia australis</i>	Utriculaire australe	Etangs mésotrophes à eutrophes	ZNIEFF	Modéré	CPIE81

\*voir tableau de légende en annexe

<sup>1</sup> : SILENE : Base de données Silene Flore des Conservatoires botaniques méditerranéens et pyrénéens ; CPIE81 : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Pays tarnais ; NMPHLS : observation récente par Nymphalis (2016 et 2017).

**Planche photographique Flore**

**Aphyllanthe de Montpellier**



**Leuzée**



**Myosotis bicolore**



**Sablina des chaumes**



**Potentille dressée**



**Epiaire d'Héraclée**



**Adonis d'automne**



**Lin de Narbonne**



**Héliantheme à feuilles de saule**



**Céphalaire blanche**



**Nigelle de France**



**Stéhéline**





### Les espèces d'arbres et d'arbustes autochtones

Le patrimoine en espèces ligneuses est assez important au sein des communes avec pratiquement des essences adaptées à toutes les situations de pH et d'humidité du sol. Le tableau ci-dessous liste les espèces ligneuses indigènes (liste non exhaustive) qui se développent spontanément au sein du territoire étudié :

Type	Espèce	Type d'habitat
Arbres (h>5 m)	Aulne <i>Alnus glutinosa</i>	Bord des eaux
	Charme <i>Carpinus betulus</i>	Terrains neutres à calcaires mésophiles
	Châtaigner <i>Castanea sativa</i>	Terrains acides mésophiles
	Chêne blanc <i>Quercus pubescens</i>	Terrains calcaires xérophiles à mésoxérophiles
	Chêne pédonculé <i>Quercus robur</i>	Terrains acides à neutres mésophiles
	Chêne vert <i>Quercus ilex</i>	Terrains calcaires xérophiles
	Chêne rouvre <i>Quercus petraea</i>	Terrains acides mésoxérophiles et rocheux
	Cormier <i>Sorbus domestica</i>	Terrains calcaires xérophiles à mésoxérophiles
	Erable champêtre <i>Acer campestre</i>	Terrains calcaires xérophiles à mésoxérophiles
	Erable plane <i>Acer platanooides</i>	Terrains mésophiles
	Frêne <i>Fraxinus excelsior</i>	Terrains mésophiles à méso-hygrophiles d'altitude
	Frêne à feuille étroites <i>Fraxinus angustifolia</i>	Terrains mésophiles à hygrophiles de basse altitude
	Hêtre <i>Fagus sylvatica</i>	Terrains d'altitude (>600 mètres)
	Noisetier <i>Corylus avellana</i>	Terrains mésophiles
	Ormeau <i>Ulmus minor</i>	Terrains mésophiles
	Pin sylvestre <i>Pinus sylvestris</i>	Terrains xérophiles à mésoxérophiles
	Peuplier noir <i>Populus nigra</i>	Bord des eaux, terrains hygrophiles
	Saule blanc <i>Salix alba</i>	Bord des eaux, terrains hygrophiles
	Tremble <i>Populus tremula</i>	Terrains mésophiles à méso-hygrophiles
	Tilleul à feuilles en cœur <i>Tilia cordata</i>	Terrains mésophiles
Tilleul à grandes feuilles <i>Tilia platyphyllos</i>	Terrains mésophiles	
Arbustes (h entre 1 et 5 m)	Alaterne <i>Rhamnus alaternus</i>	Terrains calcaires xérophiles
	Alisier torminal <i>Sorbus torminalis</i>	Terrains mésophiles
	Ajonc d'Europe <i>Ulex europaeus</i>	Terrains acides mésoxérophiles
	Bois de Sainte-Lucie <i>Prunus mahaleb</i>	Terrains calcaires xérophiles
	Buis <i>Buxus sempervirens</i>	Terrains calcaires xérophiles
	Filaire intermédiaire <i>Phillyrea intermedia</i>	Terrains xérophiles
	Houx <i>Ilex aquifolium</i>	Terrains acides mésophiles

Type	Espèce	Type d'habitat
	Saule roux <i>Salix acuminata</i>	Bord des eaux, terrains hygrophiles
	Aubépine <i>Crataegus monogyna</i>	Terrains méso-xérophiles
Buissons (h<1 m)	Bruyère à balais <i>Erica scoparia</i>	Terrains méso-xérophiles neutres et pauvres
	Cornouiller sanguin <i>Cornus sanguinea</i>	Terrains calcaires arides à mésophiles
	Prunellier <i>Prunus spinosa</i>	Terrains calcaires arides
	Genévrier commun <i>Juniperus communis</i>	Terrains calcaires arides
	Troëne <i>Ligustrum vulgare</i>	Terrains calcaires arides à mésophiles
	Laurier-tin <i>Viburnum tinus</i>	Terrains calcaires xérophiles à mésoxérophiles
	Viorne lantane <i>Viburnum lantana</i>	Terrains calcaires arides à mésophiles

A l'instar de la flore patrimoniale, deux grands pools d'espèces s'opposent avec, respectivement, le cortège acidophile mésophile à méso-hygrophile de la chênaie pédonculée et le cortège xérophile à méso-xérophile de la chênaie blanche.

### Les espèces de faune patrimoniale

La faune est, à l'image de la flore, plus diversifiée et originale au sein des habitats de pelouses sèches subméditerranéennes et des zones bocagères ou cultivées au sein desquelles subsistent des prairies naturelles et des haies (Zone centrale de collines et nord-ouest de Lautrec).

Nous avons considéré la présence récente confirmée ou potentielle de 41 espèces considérées comme patrimoniales. La majorité des données proviennent d'observations postérieures à 1990.

Concernant les **insectes**, et plus particulièrement des papillons, le site abrite des raretés pour la région comme l'Azuré de la badasse, espèce méditerranéenne qui est en limite d'aire de répartition ici. Plusieurs autres espèces, rares en France et en régression, possède sur le site des populations notables : Grand Nègre des bois, Petit Sylvandre, Nacré des filipendules, Azuré du serpolet, etc. Toutes sont liées aux pelouses sèches ou aux boisements clairs.

Le groupe des odonates (libellules et demoiselles) possède potentiellement quelques représentants prestigieux sur le site, notamment au sein des habitats favorables offerts par l'Agout et le Dadou. C'est le cas de :

- > la Cordulie à corps fin, espèce à enjeu modéré, ouest-européenne, qui est présente sur les principaux cours d'eau ;
- > de l'Agrion de Mercure, espèce à enjeu modéré, au niveau de cours d'eau mineurs, sources, fossés, etc. Cette espèce a besoin d'eaux claires courantes au sein desquelles des cressonnières se développent ;
- > du Gomphe de Graslin, espèce à enjeu fort, endémique ibéro-française, qui est présente au niveau des vallées du Dadou et de l'Agout.

Azuré de la badasse



Cordulie à corps fin



Concernant les **poissons** et les autres vertébrés liés au milieu aquatique, peu de données sont disponibles. Nous pouvons citer 2 espèces de poissons qui sont potentielles au niveau des principaux cours d'eau :

- > le Toxostome (ou Sofie), espèce proche du Hotu mais moins répandue puisque de répartition ibéro-française. Elle habite les eaux courantes de bonne qualité et à fond graveleux ;
- > l'Anguille est une espèce à biologie singulière. L'espèce se reproduit exclusivement dans la Mer des Sargasses, entre les Bahamas et les Açores. Entre-temps, les juvéniles et subadultes (anguilles jaunes) vivent durant des années (6 à 20 ans) au sein d'eaux saumâtres ou douces des pays d'Europe de l'Ouest et de Méditerranée. La migration cause de profondes modifications physiologiques qui transforment l'Anguille jaune en Anguille argentée adulte. Cette dernière ne se nourrit pas. L'espèce est classée en danger critique d'extinction car l'estimation des stocks de cette espèce exploitée montre une diminution drastique des effectifs d'environ 95% depuis les années 1970.

Concernant les **amphibiens**, le site abrite un nombre important d'habitats aquatiques bien distribués sur le territoire et susceptibles d'abriter la reproduction de populations importantes d'amphibiens : anciennes gravières le long de l'Agout, nombreuses retenues à usage agricole en fond de vallon, mares pastorales, etc. Cependant, la majorité de ces habitats sont des pièces d'eau permanentes défavorables aux espèces d'amphibiens les plus exigeantes car apparaissant souvent colonisées par des poissons,



des écrevisses exotiques ou des grenouilles rieuses. Ces deux dernières espèces, en effet, sont envahissantes et concurrencent beaucoup les petites espèces indigènes pionnières d'amphibiens telles que le Crapaud calamite ou le Pélodyte ponctué. Cependant, ces deux espèces, qui représentent, avec le Triton marbré, un enjeu local notable sont encore bien répertoriées sur quelques communes du territoire. Pour le Triton marbré, au vu des habitats recensés et des exigences écologiques de l'espèce, notamment pour sa reproduction (mares temporaires), certaines mares permanentes pourraient aussi lui convenir dans la mesure où les écrevisses et poissons en sont absents. D'autres espèces d'amphibiens moins exigeantes quant à leur habitat de reproduction ou de chasse sont bien présentes sur le territoire mais n'y représentent pas un enjeu local significatif : Crapaud commun, Alyte, Rainette méridionale, Grenouille agile, Grenouilles vertes, Salamandre tachetée et Triton palmé. Le Crapaud commun, qui porte encore bien son nom, peut, en effet, se reproduire dans tout type de biotopes aquatiques et résiste bien à la prédation par les poissons car leurs têtards sont réputés toxiques pour ceux-ci.

Pour les **reptiles**, les espèces recensées sont encore parmi les plus communes sur le territoire national : lézards des murailles et vert, couleuvres verte-et-jaune et à collier, Vipère aspic. En effet, même si l'intensification de l'agriculture aura réduit la taille des populations de ces espèces, leur dynamisme démographique suffit à maintenir des populations viables même dans des paysages très dégradés d'openfields, par exemple. Les populations de ces espèces doivent être encore importantes localement au sein des secteurs bocagers et les agrosystèmes à maillages parcellaires diversifiés et fins qui occupent encore des surfaces notables au sein du territoire (Damiatte, Lautrec). Cependant, une espèce de ce groupe peut être mise en exergue car représentant un enjeu local de préservation notable :

- > la Coronelle girondine, espèce méditerranéenne ibéro-maghrébine qui occupe surtout la moitié sud de la France et qui se raréfie à mesure que l'on s'éloigne des côtes méditerranéennes.

Concernant les **oiseaux**, la mosaïque d'habitats permet la présence d'une avifaune assez diversifiée, aussi bien inféodée aux milieux ouverts, semi-ouverts qu'aux boisements mais aussi aux habitats humides. En dehors des espèces banales inféodées aux paysages agricoles et forestiers locaux (et sans compter les espèces de passage, sur les gravières

notamment), plusieurs espèces se démarquent car plus exigeantes et en nette régression à l'échelle locale et/ou nationale.

L'alternance de pelouses sèches, friches et fourrés des coteaux permet à des espèces comme le Bruant ortolan, la Pie-grièche à tête rousse ou encore le Pipit rousseline et l'Alouette lulu, de se maintenir. La répartition de ces espèces apparaît très morcelée à l'échelle de l'ancienne région Midi-Pyrénées. Elles vont rechercher des mosaïques d'habitats « entretenus » par des activités agricoles dites extensives (pastoralisme ovin, maintien d'une mosaïque parcellaire avec alternance de jachères, friches et cultures). Ces espaces de coteaux, riches en écotones, sont appréciés du Circaète Jean-le-Blanc, espèce de rapace dont le régime alimentaire est centré sur les reptiles de grande taille (couleuvres notamment).

La Pie-grièche écorcheur va quant à elle préférer les milieux bocagers de plaine mêlant prairies mésophiles ceinturées de haies. Le territoire intercommunal est une zone de vicariance avec la Pie-grièche à tête rousse, qui trouve son optimum en zone méso-méditerranéenne et la Pie-grièche écorcheur son optimum en zone supra et sub-méditerranéenne.

Les poches de boisements accueillent la nidification du Pic mar mais aussi du Circaète Jean-le-Blanc et d'autres espèces de rapaces comme l'Autour des palombes ou l'Epervier d'Europe.

Au sein de la plaine agricole, nous retrouvons des espèces comme le Busard Saint-Martin, le Busard cendré, la Chouette chevêche ou encore l'Alouette lulu.

Enfin, les gravières peuvent accueillir des espèces d'ardéidés (famille d'oiseaux) intéressantes comme le Héron pourpré, le Bihoreau gris et la Sterne pierregarin avec l'observation de parades et d'offrandes sur la commune de Fréjeville en 2008. Les talus érosifs des gravières mais aussi les berges de l'Agout peuvent accueillir la nidification du Guêpier d'Europe et de l'Hirondelle de rivage.

Concernant les **mammifères**, huit espèces ont été distinguées dont 5 espèces de chauves-souris. Le Campagnol amphibie, un rongeur menacé ibéro-français inféodé aux biotopes aquatiques et rivulaires, au sein desquels il s'abrite et recherche sa nourriture (grandes herbes des zones humides), est signalé sur quelques communes. De même que la discrète Musaraigne aquatique qui chasse les invertébrés et s'abrite également sur les

rives des cours d'eau qu'elle fréquente assidument. Une évaluation de la répartition actuelle de ces deux espèces patrimoniales serait à réaliser sur le territoire intercommunal car les données d'observations les concernant sont assez anciennes. A signaler également, la présence d'observations de Loutre, petit carnivore amphibie qui continue sa progression sur ses anciens territoires d'élection avant sa quasi-éradication à la fin du XIXème siècle.

Des espèces menacées de chauve-souris forestières et bocagères, dont les habitats sont encore bien représentés sur le territoire, sont signalées comme les petit et grand rhinolophes, le Grand Murin et le Murin à oreilles échancrées. L'importance des populations de ces espèces et l'existence de colonies de mise bas nous est inconnu. Il semble qu'un effort puisse être fait pour mieux connaître l'état des populations de ces espèces au sein du territoire d'étude et notamment dans sa partie centrale (Cabanès/Damiatte/Serviès) plus favorable à ces espèces. Une autre espèce est signalée, le Minioptère de Schreibers, il s'agit d'une espèce cavernicole qui chasse au sein des lisières de la mosaïque agro-pastorale de manière opportune. Sur le site, il n'y a pas de gîtes de reproduction connu ni potentiel, elle est répertoriée seulement en chasse.

Ainsi, les types d'habitats et secteurs abritant la majorité des espèces patrimoniales, dont la présence est avérée ou suspectée, que compte le territoire intercommunal sont :

- > Les pelouses et fourrés secs, ainsi que les mosaïques proches auxquelles elles participent lorsque friches, cultures annuelles et fourragères sont mélangées sur des surfaces restreintes (insectes, territoire de chasse et de nidification d'oiseaux et territoire de chasse de chauves-souris) ;
- > Le secteur de collines centrales plus boisées (Cabanès/Damiatte/Serviès) et abritant des superficies non négligeables de prairies naturelles permanentes (insectes, territoire de chasse et de nidification d'oiseaux et territoire de chasse et de chauves-souris) ;
- > La vallée de l'Agout et les autres ruisseaux du site (Gomphe de Graslin, Campagnol amphibie, Musaraigne aquatique, territoire de chasse de gîte de chauves-souris) ;

- > Les boisements plus anciens, notamment ceux situés sur les pentes les plus fortes (nidification du Circaète, gîtes et territoire de chasse de Chauves-souris, entomofaune saproxylique à évaluer mais potentiellement intéressante) ;
- > Les mares temporaires ou exemptes de poissons et d'écrevisses (habitat de reproduction des amphibiens patrimoniaux).

La liste des espèces patrimoniales et les principales informations importantes les concernant (leur statut particulier, leur écologie et leur niveau d'enjeu local) sont présentées au sein du tableau suivant :

**Liste des espèces de faune patrimoniale présentes et potentielles**

Groupe	Espèce		Ecologie sur la commune	Statut*	Enjeu local	Source
	Nom scientifique	Nom français				
INSECTES ODONATES	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	Ruisseaux avec hélophytes	PN, LC, DH2, ZNIEFF, BE2	Modéré	CPIE81 <sup>1</sup>
	<i>Gomphus graslinii</i>	Gomphe de Graslin	Dadou, Agout et rives	PNH, LC, DH2, ZNIEFF, BE2	Fort	NYMPHALIS
	<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin	Dadou, Agout et rives	PNH, LC, DH2, ZNIEFF, BE2	Modéré	CPIE81
	<i>Sympetrum meridionale</i>	Sympétrum méridional	Mares, gravières	LC, ZNIEFF	Modéré	CPIE81
INSECTES LEPIDOPTERES	<i>Arethusana arethusa</i>	Mercure	Pelouses sèches et lisières méso-xérophiles	LC, ZNIEFF	Faible	NYMPHALIS
	<i>Brenthis hecate</i>	Nacré de la filipendule	Pelouses sèches et lisières méso-xérophiles	LC, ZNIEFF	Modéré	NYMPHALIS
	<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la succise	Pelouses sèches et prairies humides	PN, LC, DH2, ZNIEFF, BE2	Modéré	CPIE81
	<i>Glaucopsyche melanops</i>	Azuré de la badasse	Pelouses sèches et lisières méso-xérophiles	LC, ZNIEFF	Modéré	CPIE81
	<i>Hipparchia alcyone</i>	Petit Sylvandre	Pelouses sèches et lisières méso-xérophiles	LC, ZNIEFF	Faible	CPIE81
	<i>Maculinea arion</i>	Azuré du serpolet	Pelouses sèches et lisières méso-xérophiles	PNH, LC, DH4, ZNIEFF, BE2, TVB, PNA	Modéré	CPIE81
	<i>Minois dryas</i>	Grand Nègre des bois	Pelouses semi-sèches et lisières méso-xérophiles	LC, ZNIEFF	Modéré	CPIE81
	<i>Zygaena rhadamanthus</i>	Zygène cendrée	Pelouses sèches et lisières méso-xérophiles	PN	Modéré	CPIE81
POISSONS	<i>Anguilla anguilla</i>	Anguille	Agout, Dadou, Bagas	CR, ZNIEFF	Modéré	A rechercher
	<i>Parachondrostoma toxostoma</i>	Sofie	Agout, Dadou, Bagas	DH2, NT, ZNIEFF	Modéré	A rechercher
AMPHIBIENS	<i>Triturus marmoratus</i>	Triton marbré	Mares temporaires et permanentes	PNH, NT, DH4, ZNIEFF, BE3	Modéré	BazNat
	<i>Bufo calamita</i>	Crapaud calamite	Mares temporaires	PNH, LC, DH4, BE2	Faible	BazNat
	<i>Pelodytes punctatus</i>	Péloodyte ponctué	Mares temporaires	PN, LC, ZNIEFF, BE3	Modéré	BazNat
REPTILES	<i>Coronella girondica</i>	Coronelle girondine	Pelouses sèches, rocailles	PN, LC, ZNIEFF, BE3	Modéré	BazNat
OISEAUX	<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline	Mosaïques cultures, pelouses et friches	PNH, VU, ZNIEFF, BE2	Faible	ZNIEFF
	<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré	Agout, gravières	PNH, DO1, ZNIEFF, LC, BE2	Faible	ZNIEFF
	<i>Athene noctua</i>	Chouette chevêche	Mosaïques de l'agrosystème	PNH, LC, ZNIEFF	Faible	BazNat
	<i>Burhinus oedicnemus</i>	Œdicnème criard	Cultures annuelles (Maïs-tournesol)	PN, DO1, ZNIEFF, LC, BE2	Faible	ZNIEFF
	<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	Boisements et milieux ouverts	PNH, DO1, ZNIEFF, LC, BE2	Modéré	BazNat, ZNIEFF



Groupe	Espèce		Ecologie sur la commune	Statut*	Enjeu local	Source
	Nom scientifique	Nom français				
	<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	Landes et prairies	PNH, DO1, ZNIEFF, LC, BE2	Modéré	BazNat
	<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	Cultures et landes	PNH, DO1, ZNIEFF, VU, BE2	Modéré	A rechercher
	<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	Forêts mûres, ripisylves	PNH, LC, ZNIEFF	Modéré	ZNIEFF
	<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan	Mosaïques cultures, pelouses et friches	PNH, DO1, ZNIEFF, EN, BE2	Fort	ZNIEFF
	<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	Landes et prairies bocagères	PNH, DO1, ZNIEFF, LC, BE2	Modéré	BazNat, ZNIEFF
	<i>Lanius senator</i>	Pie-grièche à tête rousse	Mosaïques cultures, pelouses et friches	PNH, ZNIEFF, NT, BE2	Fort	ZNIEFF
	<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	Agrosystèmes secs avec haies	PNH, DO1, NT, ZNIEFF, BE3	Faible	BazNat
	<i>Merops apiaster</i>	Guêpier d'Europe	Mosaïques cultures, pelouses et friches	PN, LC, ZNIEFF, BE2	Modéré	BazNat, ZNIEFF
	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris	Agout, gravières	PNH, DO1, ZNIEFF, NT, BE2	Modéré	Atlas MP
	<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	Gravières	PNH, DO1, ZNIEFF, LC, BE2	Modéré	BazNat, Atlas MP
MAMMIFERES	<i>Arvicola sapidus</i>	Campagnol amphibie	Prairies humides, bords des eaux	PN, NT	Modéré	BazNat
	<i>Lutra lutra</i>	Loutre	Dadou, Agout	PNH, DH2, ZNIEFF, LC, BE2	Faible	A rechercher
	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers	Mosaïques cultures, pelouses et friches	PN, VU, ZNIEFF, DH2, DH4, BE2	Modéré	BazNat
	<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échanquées	Boisements et bocages	PN, DH2, LC, ZNIEFF, CMS, BE2	Modéré	BazNat
	<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	Boisements et bocages	PN, DH2, LC, ZNIEFF, CMS, BE2	Modéré	A rechercher
	<i>Neomys fodiens</i>	Musaraigne aquatique	Bords des eaux	PN, LC, BE3	Modéré	A rechercher
	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	Boisements et bocages	PN, DH2, NT, ZNIEFF, CMS, BE2	Fort	BazNat
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	Boisements et bocages	PN, DH2, LC, ZNIEFF, CMS, BE2	Modéré	A rechercher	

\*voir tableau de légende en en annexe ;

**1 à rechercher** : espèces non inventoriées, à notre connaissance, dans les limites de la commune mais présentes localement et dont la probabilité de présence paraît significative dans certains biotopes de la commune ; CPIE81 : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Pays tarnais ; BazNat : consultation de la base de données communales de l'association Nature Midi-Pyrénées ; NYMPHALIS : observation récente par Nymphalis (2016 et 2017).

Quelques photographies Faune

**Agrion de Mercure**



**Mercure**



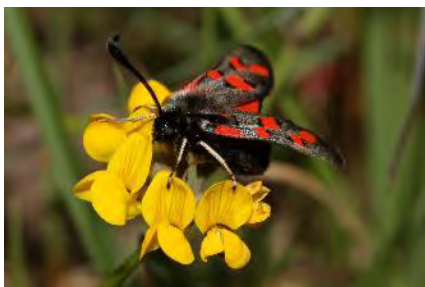
**Azuré du serpolet**



**Nacré des filipendules**



**Zygène cendrée**



**Triton marbré**



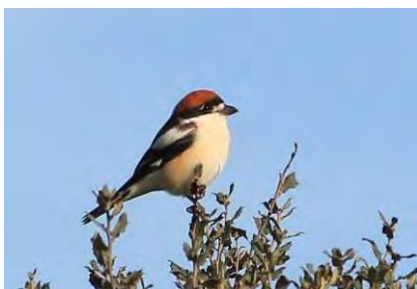
**Pélodyte ponctué**



**Coronelle girondine**



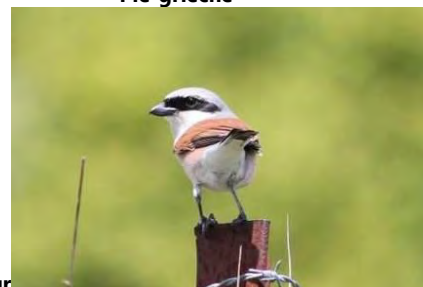
**Pie-grièche à tête rouge**



**Guêpier d'Europe**



**Pie-grièche**



**écorcheur**

**Œdicnème criard**



### Les périmètres de protection et d'inventaire du patrimoine naturel

La CCLPA est concernée par plusieurs périmètres d'inventaires ou de protection dont la liste, ainsi qu'une représentation cartographique, sont proposées ci-après.

#### Les sites Natura 2000

Le territoire intercommunal **est directement concerné par un site Natura 2000**. Il s'agit de la **Zone Spéciale de Conservation FR7301631 « Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou »**. Cet espace de plus de 17 100 ha englobe les trois vallées encaissées sur granite et schistes de l'Agoût, du Gijou et du Viaur, ainsi que leurs affleurements rocheux, les ripisylves, boisements, landes, prairies et cultures les bordant. Ce vaste réseau de cours d'eau et de gorges abrite une grande diversité d'habitats et d'espèces avec un intérêt majeur pour la Loutre d'Europe et la Moule perlière d'eau douce. Néanmoins, ce site présente également des vulnérabilités du fait du remplacement progressif des habitats forestiers d'origine par des résineux exotiques

plantés pour leur exploitation.

A 11 km des limites de la Communauté de communes du Laurécois – Pays d'Agout on retrouve la **Zone Spéciale de Conservation « Basse vallée du Lignon »** (FR7300949), d'une superficie de 56 ha. Ce site enclavé abrite la vallée encaissée du Lignon. L'absence de fréquentation a permis l'installation d'une végétation arborée de fond de vallée. Le secteur est particulièrement intéressant pour sa diversité en Ptéridophytes (groupe de végétaux comportant les fougères notamment).

Enfin, à plus de 13 km, s'étend la **Zone Spéciale de Conservation « Causse de Caucalières et Labruguière »** (FR7300945), d'une superficie de 2 000 ha. Ce plateau sédimentaire calcaire est exceptionnel dans le Tarn par la forte pénétration d'influences méditerranéennes, lui apportant, grâce au vent d'Autan, des pelouses sèches favorables aux orchidées ou aux reptiles patrimoniaux.

Ces deux derniers périmètres, trop éloignés, ne figurent pas sur la carte ci-après.

Source : DREAL Occitanie/ Fond : IGN Scan 25



#### Les ZNIEFF

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On distingue 2 types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;
- les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

La CCLPA est directement concernée par treize ZNIEFF de type I et par deux ZNIEFF de type II. Leurs principales caractéristiques écologiques sont décrites au sein des paragraphes suivants. D'autres ZNIEFF de type I et II se situent à proximité du territoire étudié mais ne seront pas développés ici par souci de concision. Leur localisation et leur nom peuvent être retrouvés sur la carte ci-après.



La ZNIEFF « **Coteaux secs du Causse et de la Rougeanelle** » - 730010116 englobe près de 790 hectares de coteau calcaire dominant la basse vallée du Dadou entre Laboutarié et Graulhet. Il s'agit d'une zone diversifiée tant sur le plan des habitats que des espèces. Elle abrite des pelouses sèches et des habitats déterminants tels que les fruticées à Buis, les landes à genévriers et les pelouses à Aphyllanthes, mais également des habitats plus communs tels que les cultures de céréales et des bosquets de chêne pubescent.

La ZNIEFF « **Coteaux secs du Travers de Gamanel, du Château d'Arpelle et de la butte Saint-Loup** » - 730010110 englobe 187 hectares de pelouses sèches et fourrés thermophiles sur des coteaux et les plateaux des collines calcaires. Ils suivent l'ancienne voie romaine. Leur intérêt connu réside dans la présence de l'avifaune des agrosystèmes secs traditionnels et d'espèces végétales méditerranéennes.

La ZNIEFF « **Bois Grand et Bois de Caudeval** » - 730030008 englobe 228 hectares de boisements, fourrés et friches qui permettent la nidification de rapaces sensibles comme l'Autour des palombes ou encore le Circaète Jean-le-Blanc.

La ZNIEFF « **Gravières de Caudeval** » - 730010129 englobe 67 hectares d'anciennes gravières intéressantes pour la nidification ou le stationnement des oiseaux d'eau, notamment des ardéidés (Blongios, Bihoreau gris, Hérons garde-bœufs, cendré et pourpré, Aigrette garzette), des anatidés, rallidés (Râle des eaux), limicoles et passereaux paludicoles.

La ZNIEFF « **Gravières de la Ginestière et bords de l'Agout** » - 730011232 englobe 89 hectares d'anciennes gravières intéressantes pour la nidification ou le stationnement des oiseaux d'eau, notamment des ardéidés, des anatidés, rallidés, limicoles et passereaux paludicoles. Des habitats favorables – falaises et talus argilo-sableux – à la nidification de colonies d'Hirondelles de rivage et de Guépriers d'Europe sont également bien représentés.

La ZNIEFF « **Bois de la Teulière et de la Capelle** » - 730030014 englobe 375 hectares de boisements, fourrés et landes qui permettent la nidification de rapaces comme l'Autour des palombes ou encore le Circaète Jean-le-Blanc et d'espèces forestière comme le Pic Mar.

La ZNIEFF « **Bois des Fontasses** » - 730010108 englobe 93 hectares de boisements, landes et pelouses sèches. Ces dernières hébergent des espèces végétales méditerranéennes rares régionalement ainsi que des oiseaux caractéristiques de l'agrosystème traditionnel : Pipit rousseline, Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur, etc. Les boisements anciens permettent la nidification de rapaces comme l'Autour des palombes.

La ZNIEFF « **Bois de Rousieux et de Cabanac** » - 730010107 s'étend sur 747 ha sur les coteaux boisés dominant la basse vallée de l'Agoût. Essentiellement boisée, cette ZNIEFF accueille également des zones ouvertes ou semi-ouvertes, la rendant particulièrement attractive pour la nidification de plusieurs espèces de rapaces : Circaète Jean-le-Blanc, Autour des palombes, Busards cendré et Saint-Martin.

La ZNIEFF « **Butte des Abeillous et travers de Saint-Julien-du-Puy** » - 730010115 couvre 164 hectares de coteaux secs calcaires bien exposés. Elle abrite ainsi des pelouses sèches subméditerranéennes riches en espèces d'affinités méditerranéennes rares régionalement : Lavande, Stéhéline, Lin de Narbonne, Pie-grièche à tête rousse, etc.

Les ZNIEFF « **Côteau sec de Rayssac** » - 730030013 (67 hectares), « **Côteaux secs du Pioch** » - 730030012 (68 hectares), « **Côteaux secs de Malvignol** » - 730030010 (52 hectares) et « **Côteau sec du Puech Salvan** » - 730010114 (44 hectares) sont composés de coteaux secs calcaires bien exposés. Elles abritent ainsi des pelouses sèches et garides subméditerranéennes riches en espèces d'affinités méditerranéennes rares régionalement : Lavande, Stéhéline, Lin de Narbonne, etc.

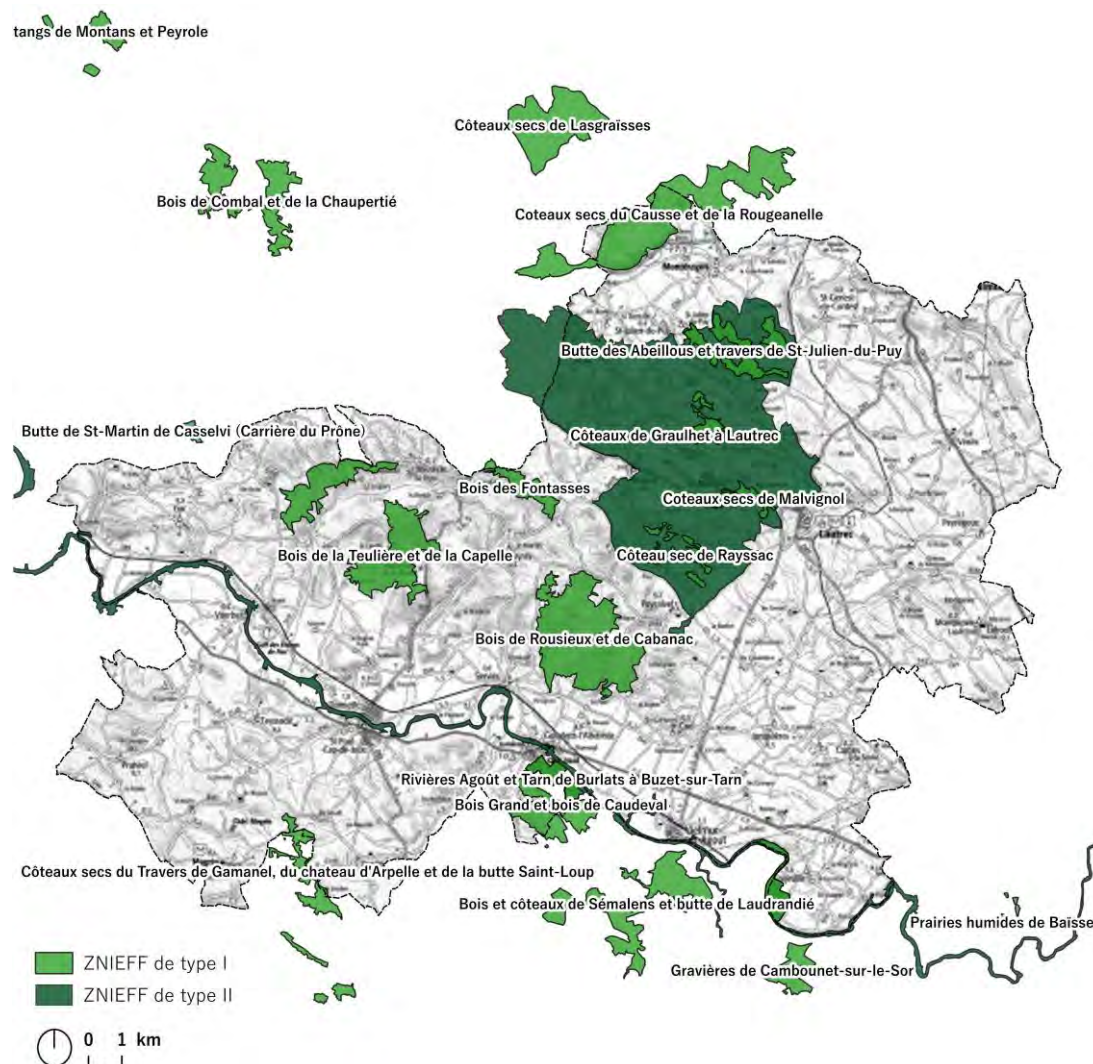
Une partie de deux ZNIEFF de type II est présente au sein du territoire de la CCLPA, la ZNIEFF « Coteaux de Graulhet à Lautrec » - 730030136 et la ZNIEFF « Rivières Agoût et Tarn de Burlats à Buzet-sur-Tarn » - 730030113.

La ZNIEFF « **Côteaux de Graulhet à Lautrec** » - 730030136 couvre 4 695 ha de collines occupées par la mosaïque agro-sylvo-pastorale plus resserrée et moins dégradée de la plaine tarnaise. Les pelouses sèches subméditerranéennes y constituent le principal habitat d'intérêt. La mosaïque à grain fin de l'agrosystème permet également à un riche cortège d'oiseaux lié aux agrosystèmes de se maintenir : Petit-duc scops, Pipit rousseline, Huppe fasciée, Chevêche d'Athéna, Oedicnème criard, Alouette lulu, Pies-grièches écorcheur et à tête rousse. Les cultures et friches du site abritent également plusieurs espèces végétales messicoles vulnérables comme l'Adonis d'été *Adonis aestivalis* et la Nigelle de France.

La ZNIEFF « **Rivières Agoût et Tarn de Burlats à Buzet-sur-Tarn** » - 730030113 couvre une superficie de plus de 1 300 ha. Elle correspond essentiellement au lit mineur et aux berges de l'Agoût et à quelques kilomètres de la rivière Tarn. Elle peut être séparée en deux secteurs : un en amont de Castres, peu urbanisé où l'occupation de sol est fortement forestière avec des faciès d'écoulement diversifiés, mais qui s'étend seulement sur 6 km (6% du linéaire) ; le second, en aval de Castres, est constitué d'une vaste plaine agricole majoritairement céréalière, la ripisylve est limitée à une frange arborée. On note la présence de gravières qui constituent des sites favorables pour un important cortège d'oiseaux d'eau en transit.

### Les autres sites de protection

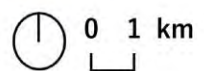
La CC du Laurécois – Pays d'Agout n'est pas directement concerné par le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc puisqu'il est situé en bordure des limites communales de Vénès. Le parc s'étend sur plus de 300 000 ha, et s'échelonne de 56 m d'altitude à plus de 1 200 m. Il a été créé en 1973. Il s'agit d'un territoire rural habité, à la confluence des climats océanique et méditerranéen. Le parc est reconnu au niveau national pour son exceptionnelle valeur patrimoniale et paysagère. En ce qui concerne les milieux naturels, le parc dispose d'une diversité biologique exceptionnelle, aussi bien au niveau quantitatif que qualitatif.



Source : DREAL Occitanie/ Fond : IGN Scan 25



 Parc Naturel Régional

 0 1 km

Source : DREAL Occitanie/ Fond : IGN Scan 2



### Les zones humides

Les données du pôle Zones humides du Conseil Département du Tarn ont permis de dresser la carte ci-après.

Cet inventaire est non exhaustif et non réglementaire, il ne présage pas de la présence d'autres zones humides sur le territoire de la Communauté de communes ni de leur disparition suite à des aménagements ou des modifications de pratiques.

Aucun inventaire récent n'a été réalisé sur le territoire.

Ainsi, le lecteur est invité à se reporter à la cartographie des habitats naturels ou à la carte de la sous-trame zone humide pour une vision plus proche de la réalité. Néanmoins, l'étude menée ici n'est pas non plus un inventaire exhaustif des zones humides de la CCLPA.



Les continuités écologiques de la CCLPA

La nécessité d'enrayer l'érosion de la biodiversité et de prendre en compte les besoins de déplacement des espèces pour la réalisation de leur cycle de vie, par la caractérisation des continuités écologiques, a largement été étayée dans la bibliographie récente et reprise dans les textes de lois, notamment les Lois Grenelle I et II.

Au-delà de la gestion et de la protection de périmètres à forte richesse écologique, il convient de préserver les réservoirs de la biodiversité ordinaire au cœur des villes et d'assurer la continuité entre ceux-ci, soit en protégeant des corridors existants, soit en en restaurant.

Ainsi dès l'échelle du PLUi, l'intercommunalité se doit d'étudier les continuités écologiques à l'échelle de son territoire et de les prendre en compte dans la construction de son projet d'urbanisme.

### **A l'échelle du SRCE**

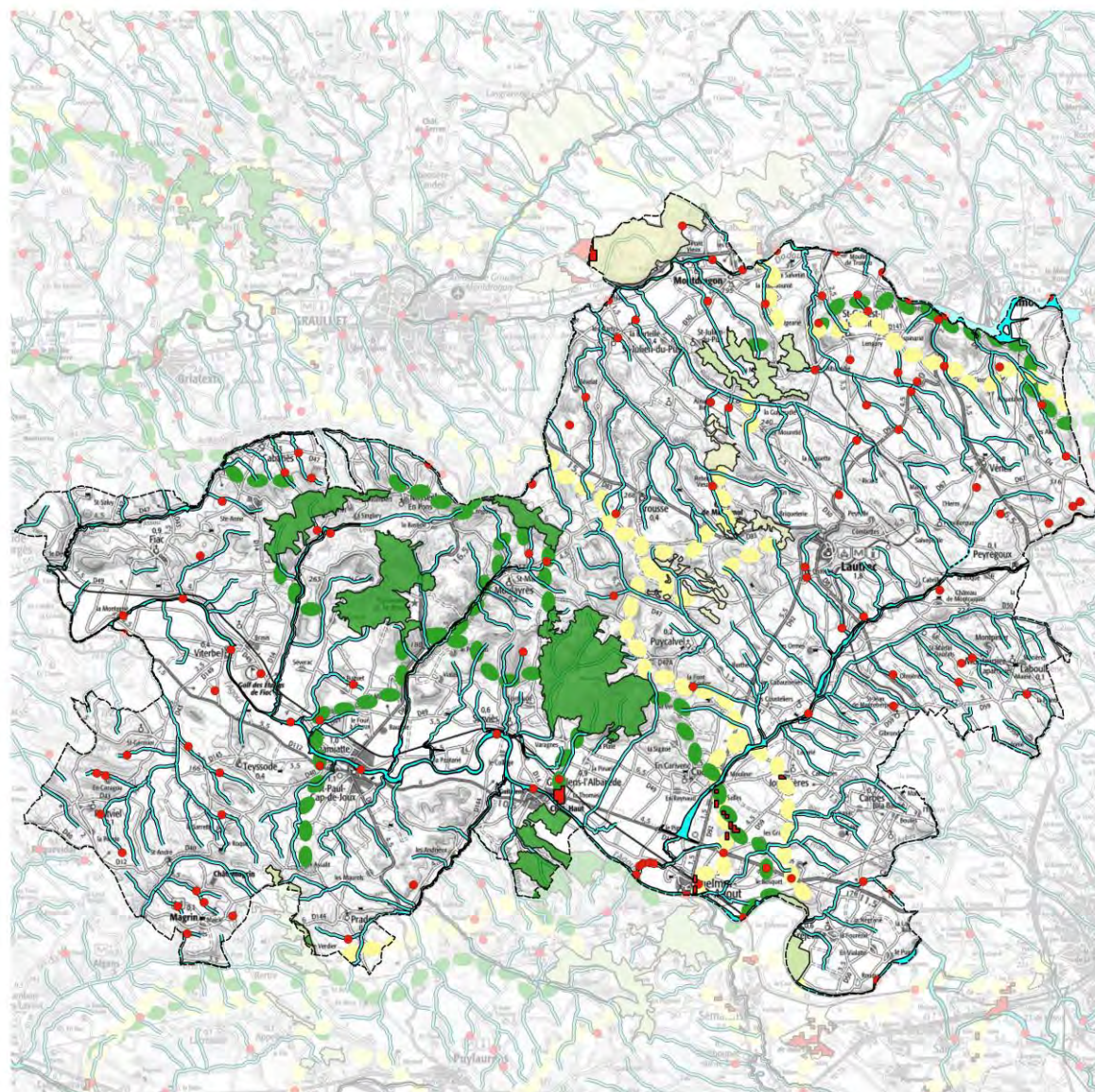
Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la Région Midi-Pyrénées a été publié en 2015, notamment les cartes de la Trame Verte et Bleue.

Celles-ci ont été consultées afin de dresser un premier portrait des continuités à l'échelle du territoire de la Communauté de communes du Laurécois - Pays d'Agout. Néanmoins, à cette échelle, seuls les réservoirs les plus importants sont identifiés à savoir essentiellement les ZNIEFF de type I et les sites Natura 2000 qui ont d'office été identifiés comme réservoirs de biodiversité de milieux boisés (en vert foncé) ou de milieux ouverts à semi-ouverts (en vert clair sur la carte). Plusieurs grands corridors, en bon état, traversent le territoire et relient les boisements classés en ZNIEFF au centre du territoire. Un corridor à remettre en bon état (pointillés vert foncé) relie les boisements au centre à ceux du sud du territoire. Un corridor des milieux ouverts à semi-ouverts est également présent à l'est du territoire reliant les Coteaux secs du Causse et de la Rougeanelle aux coteaux au sud de l'Agout, notamment de Semalens.

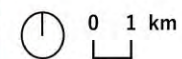
La trame bleue est bien fournie avec de nombreux cours d'eau superficiels à préserver (en bleu cyan), avec leurs nombreux affluents identifiés comme corridors, essentiellement à remettre en bon état, ainsi qu'un réservoir d'importance, l'Agout. En

effet, la grande majorité des obstacles aux continuités identifiés concernent des obstacles à l'écoulement (triangle rouge sur la carte). Quelques obstacles superficiels sont également identifiés, il semble qu'ils s'agissent soit des limites de l'urbanisation soit de cours d'eau en bordure de réservoir terrestre. Ceux-ci sont figurés sur la carte ci-après, directement extraites du SRCE.





- Obstacles surfaciques - SRCE
- Obstacles ponctuels - SRCE
- Réservoirs de biodiversité - SRCE**
- boisé de plaine
- ouvert de plaine
- Trame Bleue surfacique - SRCE
- Cours d'eau de la Trame Bleue - SRCE**
- A préserver
- - - A remettre en bon état
- Corridors écologiques - SRCE**
- boisé de plaine
- milieu ouvert de plaine



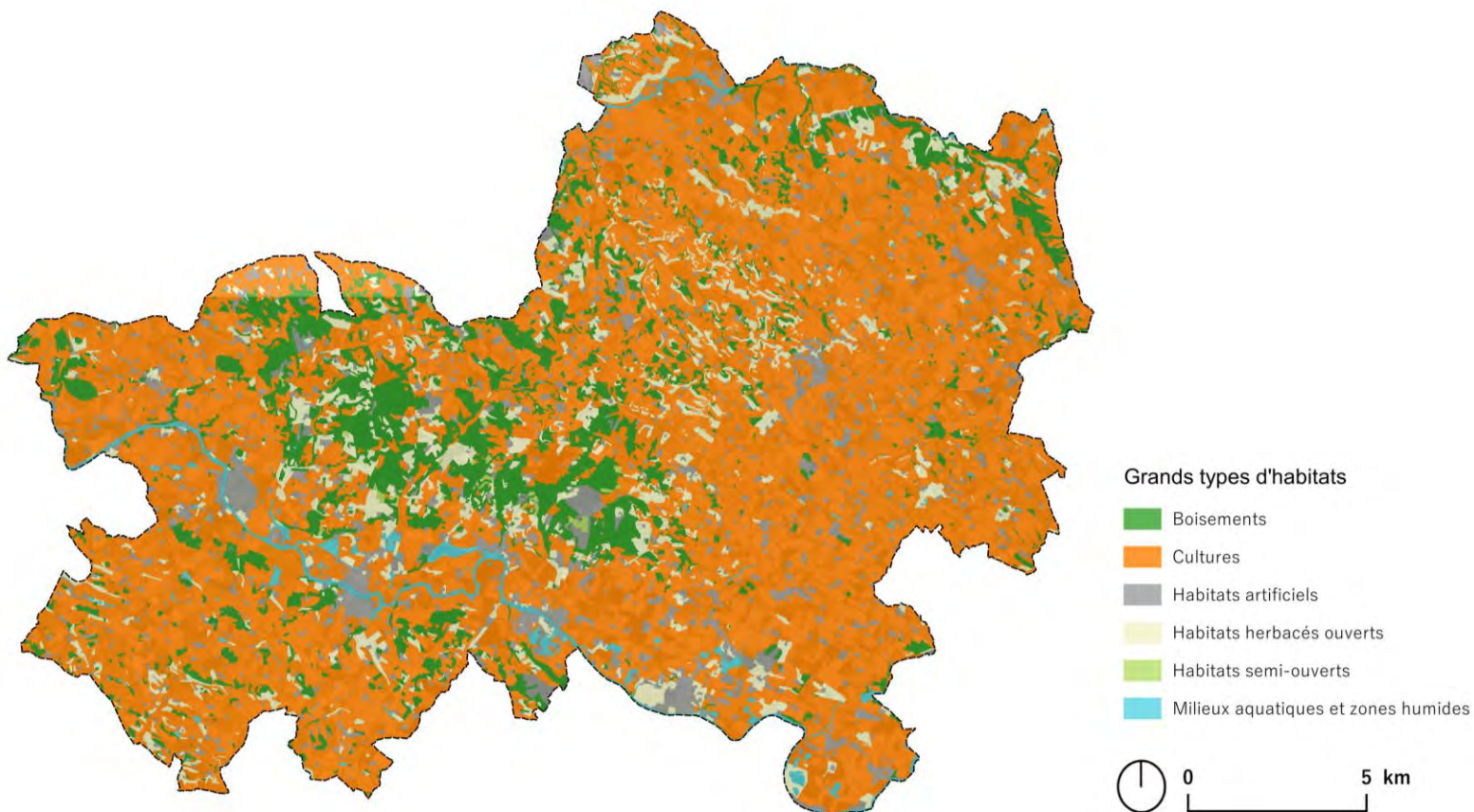


L'intercommunalité n'étant pas couverte par un SCoT, celui-ci n'a pas pu être consulté en vue d'affiner les continuités écologiques du territoire.

#### **A l'échelle de la CCLPA**

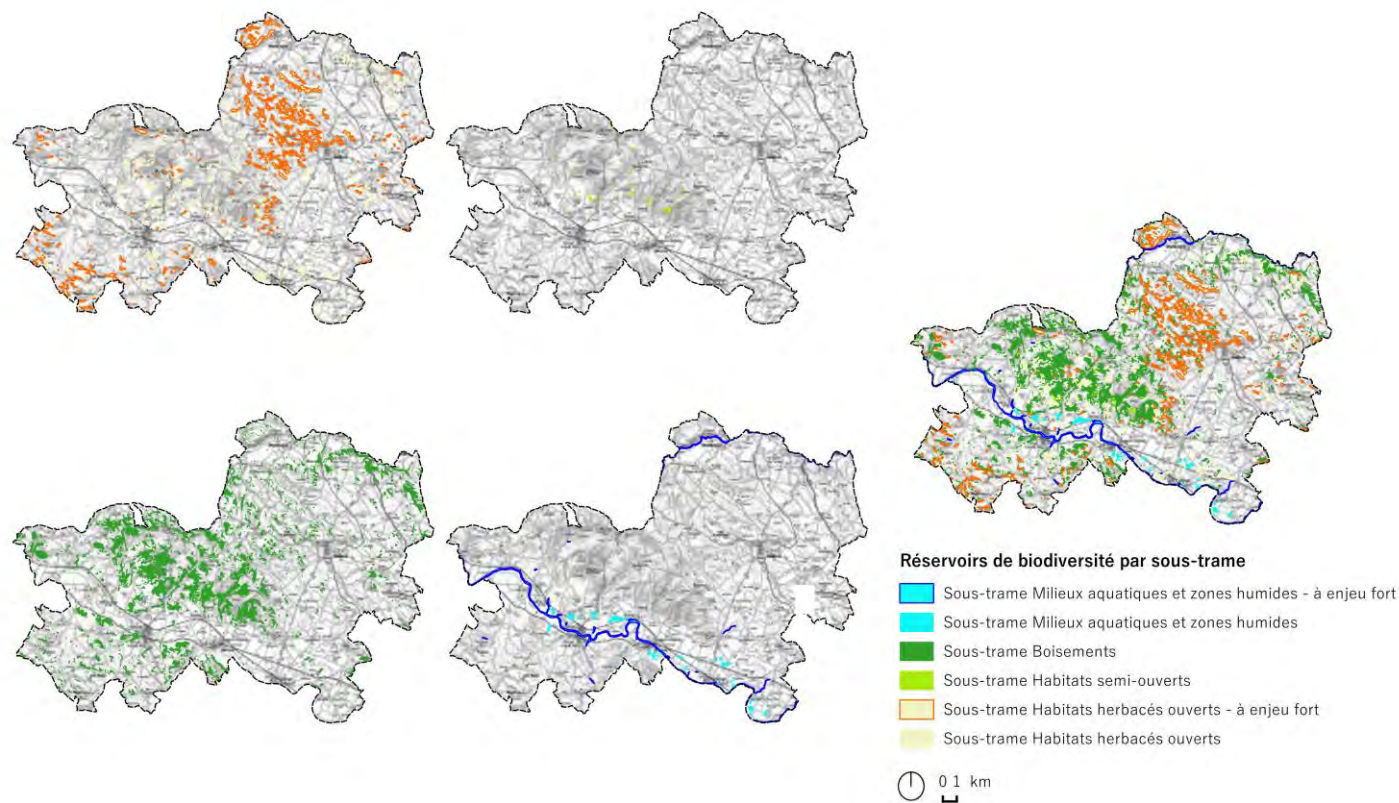
Afin d'élaborer une carte des réservoirs de biodiversité et des continuités écologiques plus précise, à l'échelle de la CCLPA, l'équipe s'est basée sur la cartographie de la physionomie des habitats naturels de l'intercommunalité, réalisée dans le cadre de cet état initial. Ainsi la quinzaine d'habitats élémentaires et leurs complexes recensés dans

la **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** ont été regroupés en 6 grands habitats globaux, ou sous-trames : les boisements, les cultures, les habitats artificiels, les habitats herbacés ouverts, les habitats semi-ouverts et les milieux aquatiques et zones humides. La carte proposée ci-après (Grands types d'habitats) permet d'appréhender la répartition des habitats, naturels, semi-naturels et artificiels, sur le territoire communal.



En parallèle, chaque type d'habitat s'est vu attribué un niveau d'enjeu local tel que défini par la méthode développée à la page 122. Cet enjeu local nous permet de déterminer les habitats ayant les plus forts potentiels d'accueil pour la biodiversité. Ainsi la carte ci-après présente la localisation des habitats selon leur enjeu, du qualificatif de nul (pas d'enjeu notable) à fort.

Ainsi, en ne considérant que les « polygones-habitat » ayant un enjeu local modéré à fort et pouvant, en conséquence, être considérés comme réservoirs de biodiversité (mais également comme corridor, tout réservoir étant a minima un corridor) et en les classant par grands types d'habitats (ou sous-trame), nous pouvons obtenir une représentation des réservoirs de biodiversité de la CCLPA par sous-trame.



Nous avons regroupé ces réservoirs, auxquels nous avons ajouté les éléments du SRCE. Les cours d'eau ont également été matérialisés sur la carte et sont d'office considérés comme éléments de la Trame Bleue bien que leur qualité ne permette pas vraiment d'entrevoir des possibilités d'accueil importantes pour les faunes et flores locales vulnérables liés à ces milieux.

De l'analyse de ces cartes et des données qu'elles synthétisent, ressortent les principales entités qui englobent l'essentiel de la diversité biologique intercommunale :

La matrice principale étant constituée par des cultures intensives, les réservoirs de biodiversité ressortent de manière patente. Ainsi, les principaux **réservoirs de biodiversité** se concentrent essentiellement sur la partie centrale et nord du territoire où l'on retrouve les habitats semi-naturels les moins perturbés : principalement les



boisements et milieux semi-ouverts et herbacés ouverts (pelouses et prairies). Quelques habitats ouverts ou semi-ouverts constituent encore des réservoirs de biodiversité – notamment des pelouses sèches – au sud-ouest, mais ils y sont plus fragmentés.

Les principaux sont ainsi répertoriés :

- > au niveau des cours d'eau qui serpentent au sein des vallons encaissés et qui y déterminent la présence de zones humides non gérées (Boisement riverain) ou utilisées (prairies de fauche ou pâture mésophiles à hygrophiles). Ils constituent des habitats singuliers et riches au sein du contexte plutôt xérique des collines et plateaux environnants. Cependant, la mise en culture et le drainage des prairies provoque des discontinuités au sein de cette trame bleue et ainsi qu'une baisse de leur qualité par eutrophisation globale.
- > au niveau des coteaux calcaires et marneux des collines au sein desquelles subsistent les plus beaux exemplaires de pelouses sèches subméditerranéennes. Ces habitats se fragmentent depuis le milieu du XX<sup>ème</sup> siècle, d'abord par mise en culture d'une partie grâce à la possibilité offerte par les machines de cultiver sur certaines pentes, et d'autre part, par boisement suite à la déprise pastorale ;
- > au niveau des landes, prairies permanentes semi-naturelles non améliorées du massif des collines centrales plus élevés et aux sols plus acides. Ces habitats, issus des paysages traditionnels d'élevage sont en régression importante du fait des nouvelles pratiques d'élevage : abandon de certaines parcelles, amélioration d'autres, boisements volontaires de landes ou prairies, drainage ou surpâturage, etc. Par exemple, les secteurs de *St Hippolyte* et de *La Roussié*, encore pâturés par des ovins de manière raisonnée semblent particulièrement intéressants et riches en espèces des landes et pelouses acidophiles, habitats rares dans la plaine tarnaise. D'autres secteurs de prairies anciennes riches sont à rechercher dans cette partie centrale couvrant schématiquement Cabanès-Damiatte- Serviès.
- > enfin, dans une moindre mesure, au niveau des boisements naturels et spontanés de chênes blancs, à l'ouest, et de chênes pédonculés, à l'est. Bien qu'ils soient souvent jeunes ou exploités avec une révolution courte, ces

habitats sont importants pour nombre d'espèces forestières et leur intérêt biologique ne pourra qu'aller croissant avec l'âge.

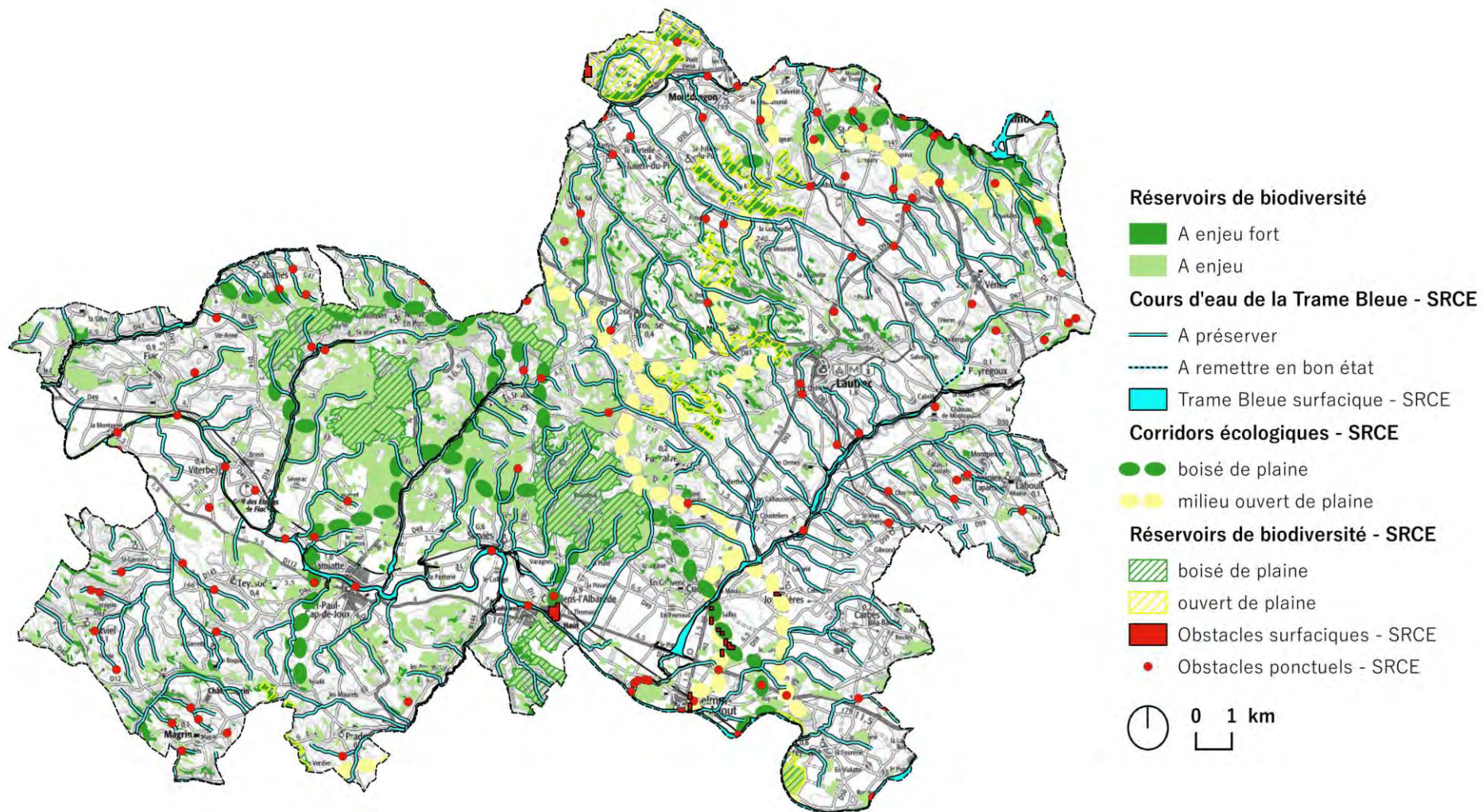
Les autres types d'habitats, et notamment ceux liés à l'exploitation agricole (pâturages intensifs, prairies artificielles, cultures, etc.) ne peuvent guère plus être considérés comme des réservoirs biologiques au vu des pratiques qui y ont cours, incompatibles avec l'accueil d'espèces exigeantes et, parfois même, d'espèce que l'on pouvait qualifier de banales encore dans la deuxième moitié du XX<sup>ème</sup> siècle.

Sur cette dernière carte, nous avons également fait figurer l'état global des continuités écologiques à l'échelle de la communauté de communes. Les continuités semblent fonctionnelles du fait de la présence importante de réservoirs de biodiversité contigus au nord-ouest de Lautrec ou encore au niveau des boisements centraux. Néanmoins, ces zones peuvent être améliorées, notamment en renforçant la présence des haies et prairies permanentes naturelles, également en évitant les plantations et les enrésinements trop massifs.

L'effort le plus important, car il concerne la majeure partie du territoire, doit être fourni au niveau de la matrice agricole désormais non favorable à l'accueil des espèces les plus vulnérables qui subsistent encore sur quelques poches plus diversifiées du territoire (Nord-ouest de Lautrec). Le développement d'un réseau, même assez mince (2 mètres de large) d'habitats naturels spontanés (pas de plantations) – haies, fourrières, bandes enherbées – au niveau de l'inter-champ permettrait d'accroître grandement la fonctionnalité des réservoirs, parfois ténus (pelouses sèches, bois) et de prévenir leur disparition.

Concernant les ruptures des continuités, matérialisées essentiellement par les routes départementales et les taches urbaines, elles ne semblent pas infranchissables pour la faune locale. Néanmoins, d'après le SRCE, le problème essentiel des ruptures de continuités se situe au niveau des continuités aquatiques. En effet, sur la carte du SRCE on constate la présence d'un grand nombre d'obstacles à l'écoulement au sein du réseau de cours d'eau du territoire. Une politique volontariste de destruction des guets et micro-barrages non utilisés ou dont l'utilité n'est pas avérée, permettrait probablement le retour d'une faune piscicole à enjeu. A noter que les chaussées de

Guitalens et de Saint-Paul font l'objet actuellement d'une mise en place de passe à poissons.

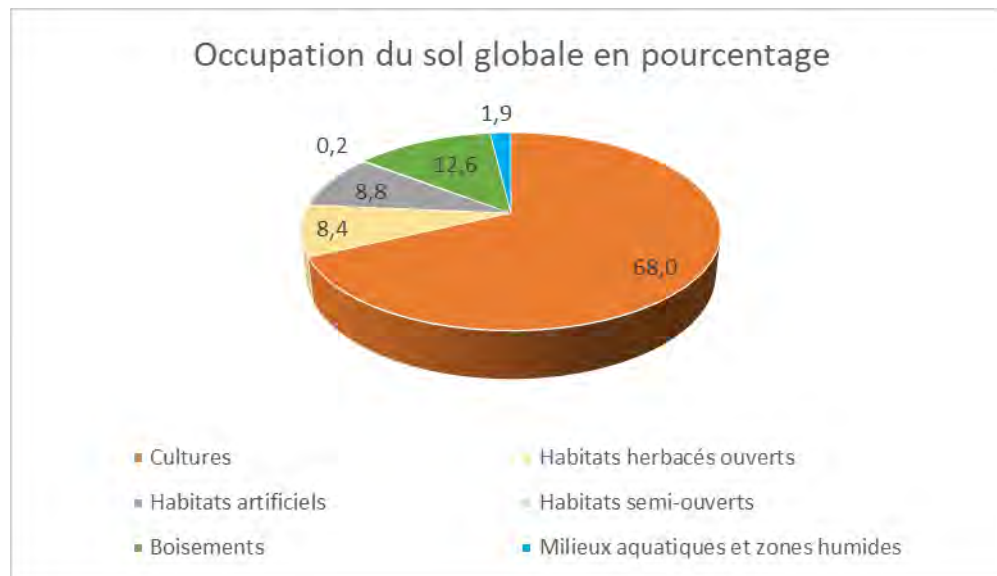


Représentation des continuités écologiques de la CCLPA



### Utilisation et gestion des espaces naturels de la CCLPA

Les habitats naturels de la CCLPA occupent à peine 23 % du territoire. Ce chiffre est largement au-dessus de la moyenne nationale puisque d'après Corine Land Cover, en 2006, 34 % du territoire métropolitain était couvert de forêts ou autres espaces semi-naturels.



Répartition de l'occupation du sol en pourcentage

Source : Nymphalis

Ces milieux naturels sont essentiellement constitués de boisements (plus de 12 %), suivis des habitats herbacés ouverts (essentiellement prairies et pelouses), reflétant la part importante de l'élevage et de l'agriculture sur le territoire. Certains secteurs présentent un enjeu notable et une richesse faunistique et floristique importante, notamment les pelouses sèches et les prairies permanentes.

Les espaces cultivés occupent plus de 68% du territoire, sans compter les espaces en jachères depuis quelques années. L'agriculture constitue ainsi un enjeu important, tant au niveau économique, paysager ou de biodiversité.

Enfin, concernant les zones humides et milieux aquatiques, la surface semble faible avec ses moins de 2% mais est deux fois supérieure à la moyenne nationale qui est inférieure à 1%.

Les superficies d'habitats remarquables, telles que les pelouses sèches, et, dans une moindre mesure, des boisements naturels, sont très importantes au sein du contexte local de la plaine tarnaise. La responsabilité de l'intercommunalité dans la sauvegarde de ces habitats est donc importante.

## 5.4 Synthèse de l'analyse du milieu naturel

### Les enjeux du PLUi vis-à-vis des espaces naturels

Le PLUi constitue un levier d'actions important pour la protection des espaces naturels et la mise en place d'une politique volontariste en matière de préservation de la biodiversité.

Le constat montrant la richesse patrimoniale de la CCLPA et les milieux remarquables qu'elle abrite, bien que menacés, étant posé, le PLUi devrait permettre la prise en compte de ce riche patrimoine en :

- > Préservant les continuités écologiques à l'échelle du territoire par la mise en place d'une Trame Verte et Bleue avec protection des réservoirs de biodiversité existants, maintien des corridors, restauration des secteurs aux connectivités altérées ou à surveiller, etc.
- > Mettant en valeur et protégeant au sein du PLUi les espaces naturels à enjeu écologique (les pelouses sèches, les prairies naturelles, etc.) en limitant les pressions urbaines ou anthropiques – agriculture, exploitation sylvicole – sur ces espaces ;
- > Favorisant le retour d'espèces inféodées aux cultures et restaurant les inter-champs et les haies, incitant les agriculteurs à gérer notre territoire en pratiquant une agriculture raisonnée limitant les pesticides. Lutter contre la déprise agricole et l'abandon des pâturages dans le secteur. Prôner une agriculture en mosaïque à grain fin, comme dans les secteurs présentés plus haut (Serviès, Missècle, Damiatte, Cabanès).

Forces	Faiblesses
<p>Présence d'espèces patrimoniales et protégées.</p> <p>Présence d'habitats et d'espaces remarquables (zones humides, ripisylves, anciennes gravières, pelouses sèches etc.), dont certains occupant des surfaces conséquentes (pelouses pastorales).</p> <p>Présence de boisements naturels massifs dans le contexte local de la plaine tarnaise peu boisée .</p> <p>Territoire essentiellement rural, préservé de ruptures avérées concernant les continuités écologiques, à l'échelle globale.</p>	<p>Prééminence des prairies artificielles ou de cultures intensives défavorables pour les espèces menacées patrimoniales.</p> <p>Présence de boisements exploités, trop artificiels et trop jeunes pour permettre d'accueillir des espèces exigeantes.</p> <p>Forte exploitation des milieux semi-naturels : élevage, sylviculture, gestion des annexes des cultures, etc.</p> <p>Progression de la forêt au détriment des habitats semi-naturels herbacés .</p>
Opportunités	Menaces
<p>La matrice majoritaire de l'agrosystème peut redevenir un support adéquat pour la biodiversité locale, moyennant une politique volontariste d'un retour à des pratiques raisonnées (rénovation du maillage d'inter-champs, implantation de haies, limitation des pesticides, retour à des prairies naturelles).</p> <p>L'élaboration du PLUi peut être l'occasion de mettre en œuvre la protection des réservoirs de biodiversité, la préservation et la valorisation des continuités écologiques et la mise en place d'un maillage écologique fonctionnel.</p>	<p>Diminution de l'élevage et du pacage sur parcours ;</p> <p>Absence de gestion d'habitats pastoraux en complète déshérence (pelouses sèches).</p> <p>Intensification des pratiques agricoles sur un pas de temps très court (cultures annuelles très intensives et artificialisation de prairies anciennes).</p> <p>Forte régression, voire disparition des habitats les plus remarquables de l'agrosystème extensif (prairies humides, pelouses sèches) due aux changements des pratiques agricoles.</p> <p>Artificialisation et exploitation des forêts.</p>